



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 27 février 2023**

PROCÈS VERBAL

In extenso

ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE LE 28 MARS 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 MARS 2023

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 27 FEVRIER 2023

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil régional

Maryline BEYRIS

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 27 février 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Secrétaire de séance : Maryline BEYRIS

.....

Ouverture de la séance par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil régional	P. 7
Interventions d'experts	P. 7
Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 46
Intervention du Président : propos liminaires	P. 46
Intervention des présidents de groupes : propos liminaires	P. 49
01 – Feuille de route régionale santé 2023-2028	P. 72
	Vote P. 112
02 – Approbation du projet de prise de participation de la SEML Route des Lasers au capital de la SCI PARKING SILO AMPERI	P. 113
	Vote P. 116
03 – Approbation du projet de prise de participation de la SEML Route des Lasers au capital de la SAS Bio-Galien	P. 117
	Vote P. 117
04 – Avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la tarification et les conditions d'accès des infrastructures ferroviaires (Document de Référence du Réseau -DRR -2023M et 2024). Les péages d'infrastructures ferroviaires pour 2023 et 2024 : une trajectoire financière insoutenable et injuste pour les Régions.	P. 118
	Vote P. 137
05 – Règlement des transports scolaires : évolution de la tarification	P. 138
	Vote P. 142
06 – Mise à jour des Contrats d'Obligation de Service Public de la Régie Régionale de Transports des Landes et de la Société Publique Locale Trans Landes	P. 143

	Vote P. 144
07 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine-Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi	P. 145
	Vote P. 147
08 – Fusion des lycées Louis de Foix de Bayonne (64)	P. 148
	Vote P. 148
09 – Entrée au capital de la société publique locale des Pyrénées-Atlantiques	P. 149
	Vote P. 150
10 – Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	P. 151
	Vote P. 151
11 – Convention cadre pluriannuelle avec les Centres Europe Direct et les Maisons de l'Europe labellisées de Nouvelle-Aquitaine 2023-2025	P. 152
	Vote P. 155
12 – Projet de convention de mise à disposition des services de l'État chargés de la gestion du fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023	P. 156
	Vote P. 157
13 – Tableau des emplois	P. 158
	Vote P. 159
14 – Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2023	P. 160
	Vote P. 162
15 – Mise en œuvre du forfait mobilités durables pour les agents de la collectivité	P. 163
	Vote P. 164
16 – Communication sur les mesures financières exceptionnelles au titre de l'exercice 2022	P. 165
	Vote P. 165
17 – Frais de déplacement et de séjour des conseillers régionaux, des membres du CESER et des agents de l'administration, engagés dans le cadre de l'action publique régionale	P. 166

Vote P. 167

18 – Fonctionnement du Conseil régional : délégations de pouvoirs du Conseil régional à son Président en matière d'archéologie préventive et de mandats spéciaux des conseillers régionaux – mise à jour des délégations du Conseil régional à sa commission permanente P.168

Vote P. 168

19 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine et pour accepter les indemnités d'assurance P. 169

Vote P. 169

Vœux et motions P. 170

Questions orales P. 197

ANNEXES : P. 205

- Liste des Conseillers Régionaux
- Convocation et ordre du jour
- Amendements, Vœux, Motions
- Avis CESER
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération

Étaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 16h45 à Alain ROUSSET, PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h20 à Jean-Louis NEMBRINI, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 16h à Rémi JUSTINIEN, PS), Catherine LA DUNE (CEC), Maud CARUHEL (PS), Charline CLAVEAU (PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h15 à Mathieu HAZOUARD, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEET-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h20 à Julien BAZUS, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h à Françoise JEANSON, PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 16h à Elodie BOURREL, CI), Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h30 à Françoise BALLEET-BLU, RE), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h à Virginie LEBRAUD, PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h00 à Christine SEGUINAU, ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h30 à Philippe NAUCHE, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h à Colette LANGLADE, PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 18h à Christian DEVEZE, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇA HARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h à Serge SORE, PS), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 16h15 à Laurence ROUËDE, PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h à Nathalie ARNAUD, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h à Margarita SOLA, PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 17h55 à Isabelle TARIS, CEC), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de

séance à partir de 16h30 à Nathalie HERAUD, PS), Marie-Ange MAGNE (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h45 à Jérôme PEYRAT, RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Frédéric MELLIER (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 18h47 à Edwige GAGNEUR, CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 18h00 à Thierry PERREAU, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE), Nicolas PLATON (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 14h15 à Yasmina BOULTAM, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 19h30 à Françoise SERRE, PS), Reine-Marie WASZAK (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à partir de 18h à Nathalie LANZI, PS), Sophie WEBER (PS)

Étaient représentés :

Philippe LAFRIQUE (PS, ayant donné pouvoir à Etienne LEJEUNE, PS),
Jean-Pierre RAYNAUD (PS, ayant donné à Christophe CATHUS, PS),
Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ, PS),
Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN, ayant donné pouvoir à Sandrine CHADOURNE, RN),
Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI),
Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir à Nicolas FLORIAN, LR),
Brahim JLALJI (CEC, ayant donné pouvoir à Alain BACHÉ, CEC),
Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir à Marie JARRY, CI),
Marion LATUS (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN),
Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir à Marie-Laure CUVELIER, PS),
Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine LAFFORE, PS),
Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir à Éric SARGIACOMO, PS),
Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir à Thibault BERGERON, PS),
Julie RECHAGNEUX (RN, ayant donné pouvoir à Damien OBRADOR, RN),
Francis WILSIUS (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Philippe PLEZ, PRG),

Étaient Excusés :

Véronique HAMMERER (RE), Pascal MARKOWSKY (RN), Séverine WERBROUCK (RN)

Quorum atteint à chaque délibération

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues. À chacun de ses cours, pour chaque élève, Agnès LASSALLE, professeure d'espagnol en lycée à Saint-Jean-de-Luz, leur disait « Buenos días a todos, sentaos ». Elle est décédée dans les plus tragiques circonstances mercredi dernier, à Saint-Jean-de-Luz. Au nom de l'ensemble du Conseil régional, avant quoi que ce soit d'autre, j'aimerais dire ma peine, notre peine, notre sidération face à ce drame absurde. Nous pensons évidemment à ses proches, à ses élèves, mais aussi à toute la communauté éducative qui a été traumatisée par cet assassinat. Peut-être moins qu'ailleurs encore, dans notre République, la violence n'a pas sa place dans une salle de classe, lieu de transmission et d'éducation.

Et puis le 11 février dernier, Robert HÉBRAS, dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane en 1944, s'est éteint à 97 ans. Il avait été épargné par les tirs et par le feu mis à l'église. Les mots peinent à exprimer ce que cet homme d'un courage hors norme et d'une humanité sans pareille, propulsé malgré lui devant la scène historique, était devenu : un symbole, bien sûr, avant tout, un passeur actif de mémoire. Parmi les discours prononcés lors de la cérémonie d'hommage national à Oradour, peut-être le plus poignant était-il celui de son ami allemand Fritz KORBBER ; illustration de ce que Robert était devenu, par choix et philosophie : le pardon incarné, l'amitié des peuples, en un sourire, la paix faite homme. En ce jour, notre tristesse n'a d'égale que notre détermination à faire vivre la mémoire de celles et ceux qui, comme lui, ont vécu cette innommable tragédie. La barbarie, celle qui se joue en Ukraine, ne se divise pas. Elle est part de folie, de haine et d'injustice. Je vous propose pour Agnès LASSALLE et pour Robert HÉBRAS, et pour leur mémoire, notre reconnaissance. Je vous propose de nous lever et d'avoir une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

INTERVENTIONS D'EXPERTS

À la demande du Cabinet, diffusion des interventions extérieures au sujet de la feuille de route santé.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Nous allons avoir un moment non pas inattendu, parce que je souhaite que notre assemblée plénière puisse accueillir des intervenants

extérieurs, des expériences extérieures, et comme nous allons avoir cet après-midi l'analyse de la feuille de route santé (santé globale), je vous propose d'accueillir trois intervenants : d'abord le docteur Sylvie POIRIER qui va nous évoquer l'exemple québécois de la santé dans toutes les politiques. Elle est directrice générale adjointe de la surveillance et de la planification en santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Ensuite, nous aurons notre ami Gilles BŒUF et Denis MALVY, infectiologue, membre du Comité national de conseil en santé publique pendant la crise Covid. Elle doit être en visio, je ne sais pas si elle est là. Madame POIRIER ? Je vous laisse la parole. Merci d'être présente parmi nous. Je ne sais pas où en est le décalage horaire parce que je me mélange les pinceaux à chaque fois.

Mme POIRIER. - Bonjour tout le monde. Heureusement, je suis à Madrid en vacances, alors je n'ai pas de décalage horaire. J'ai quatre heures ce matin. Je suis contente d'être à Madrid pour vous parler aujourd'hui. Est-ce que vous m'entendez bien ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pas complètement.

Mme POIRIER. - Non ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si les amis qui sont là vous entendent. Oui ? Ça va ?

Mme POIRIER. - Ça va ?

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être augmentez le son.

Mme POIRIER. - Il est au maximum. Je vais essayer de parler plus fort. Parce que mon son est au maximum.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bon.

Mme POIRIER. - D'accord ?

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme POIRIER. - Premièrement, merci beaucoup de l'invitation. Je suis contente de pouvoir partager avec vous l'expérience du Québec avec la politique gouvernementale de prévention en santé. Peut-être juste quelques mots pour vous décrire un peu le Québec. C'est une province qui fait partie du Canada, et nous avons à peu près 8,6 millions d'habitants, 11 cantons et plus de 1 000 municipalités. La population du Québec représente environ 22 % de la population du Canada. Au niveau des personnes de 65 ans et plus, nous avons à peu près 20 % de la population du Québec qui a 65 ans et plus actuellement. Si vous le voulez bien, nous allons passer à la prochaine diapositive.

Le plan de la présentation d'aujourd'hui : je vais vous présenter brièvement ce qu'est la santé dans toutes les politiques, vous présenter aussi ce qu'est la politique gouvernementale

de prévention en santé, ses plans d'action interministériels, et je vais vous parler des rôles des collectivités locales et des gouvernements locaux.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame POIRIER, excusez-moi.

Mme POIRIER. - Oui.

Brouhaha

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, écoutez, si vous voulez bien revenir cet après-midi. On a une communication du Québec.

Coupure de micro

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Chut. Pardon Madame POIRIER.

Mme POIRIER. - Pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé, et c'est en plus extrêmement désagréable pour notre intervenante. Madame POIRIER, je vous redonne la parole.

Mme POIRIER. - D'accord merci beaucoup. Je vais reprendre au niveau du plan de la présentation : d'abord, parler un peu de ce qu'est la santé dans toutes les politiques, ensuite parler de notre politique gouvernementale de prévention en santé au Québec et des plans d'action interministériels qui l'accompagnent et, finalement, parler du rôle des collectivités et des gouvernements locaux. Comme je le mentionnais tantôt, pour nous, un gouvernement local, c'est au niveau municipal. Comme je le mentionnais tantôt, il y a plus de 1 000 municipalités au Québec, mais c'est vraiment le gouvernement qui a le plus d'impact au niveau de la vie quotidienne de la population.

Si vous voulez passer à la diapositive suivante, voici le modèle sur lequel on se base pour parler de la santé dans toutes les politiques et même de la santé publique. On comprend bien que la santé de la population dépend de différentes caractéristiques. On a, au plus près de la population, les caractéristiques qu'on appelle individuelles : le revenu, le niveau biologique, tout ce qui est génétique, le niveau psychosocial aussi, les habitudes de vie comme individu, et les caractéristiques qu'il a au niveau sociodémographique. Ensuite, on a le milieu de vie comme tel qui comprend le milieu de travail, le milieu familial, le milieu de garde, le milieu scolaire, le milieu d'hébergement et la communauté locale dans laquelle il vit. C'est d'ailleurs pour cela qu'on va voir qu'il y a différentes actions qui portent sur les milieux de vie. Ensuite, on a ce qu'on appelle les systèmes, comme le système d'éducation, le système des services de garde, le système de santé et de service sociaux, l'aménagement des territoires, le soutien à l'emploi, la solidarité sociale. Et on a, de façon plus globale, le contexte politique dans lequel les populations vivent : le contexte économique, démographique, le contexte social et culturel, le contexte scientifique, et

l'environnement naturel aussi. Tous ces éléments sont ce qu'on appelle les déterminants de la santé. Ils peuvent avoir un impact sur la santé de nos populations.

On peut passer à la prochaine diapositive où on décrit comme telle la santé dans toutes les politiques. On peut voir que la santé dans toutes les politiques est une approche intersectorielle de politiques publiques. Il est vraiment important de comprendre qu'elle doit se faire en intersectorialité ; c'est-à-dire que, même si la santé dans toutes les politiques est portée, à tout le moins au Québec, par le ministère de la Santé et des Services sociaux, elle ne peut pas se faire sans qu'on travaille en collaboration avec les autres ministères du gouvernement ; et elle tient compte des conditions sanitaires, mais surtout, ce qu'il faut voir, c'est qu'il faut rechercher une synergie. On part du principe qu'il faut avoir une approche gagnant-gagnant ; c'est-à-dire que les différents ministères qui vont proposer des actions doivent eux aussi y trouver leur compte, et non pas seulement le ministère de la Santé des Services sociaux. Dans le fond, l'idée derrière la santé dans toutes les politiques est de responsabiliser les décideurs et de bien comprendre que tous les niveaux – que ce soit au niveau municipal, au niveau culturel, au niveau du ministère du Transport par exemple – ont un impact sur la santé.

On peut passer à la prochaine diapositive qui vous présente au fond la politique gouvernementale de prévention en santé que nous avons au Québec. On peut voir qu'il y a quatre orientations dans la politique : agir auprès des jeunes pour développer leur capacité tout au long de la vie ; aménager des communautés saines et sécuritaires pour favoriser le bien-être et les saines habitudes de vie ; améliorer les conditions de vie et la prévention auprès des personnes en situation de vulnérabilité ; et renforcer aussi la prévention d'un système de santé. Chez nous, quand on parle du ministère de la Santé et des Services sociaux, on comprend bien que c'est beaucoup plus le ministère de la maladie ; c'est-à-dire que la très grande majorité du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux est consacrée au réseau de soins de santé, et non à la prévention et à la santé comme telles. Notre politique gouvernementale veut quand même, dans une des orientations, renforcer la prévention, mais ce n'est pas la portion majeure. La majorité des interventions a lieu au niveau des jeunes et des communautés saines. Comme on peut le voir, on parle aussi de communautés saines et sécuritaires pour favoriser le bien-être et les habitudes de vie. Il faut savoir que les habitudes de vie ne relèvent pas seulement de l'individu, mais qu'il faut donner les conditions qui vont permettre à cette personne d'adopter de saines habitudes de vie.

Notre politique gouvernementale de prévention en santé est une politique 2015-2025. Elle est entrée en vigueur en 2016 et nous avons développé des plans d'action interministériels, le premier allant de 2017 à 2021. Tout récemment, en juin 2022, le gouvernement a lancé le

deuxième plan d'action (2022-2025). Notre plan d'action rallie plus de 30 ministères et organismes. Nous avons aussi 80 partenaires non gouvernementaux qui s'allient à la politique gouvernementale de prévention en santé. Le gouvernement investit 120 millions pour les trois années du plan d'action interministériel, ce qui représente 40 millions par année. Pour le premier plan d'action interministériel, nous avons un budget de 20 millions par année ; nous avons réussi à doubler le budget pour le deuxième temps d'action interministérielle. Il faut dire que le financement, justement, le but du financement du plan d'action interministériel est d'essayer de financer d'autres ministères pour qu'ils mettent en avant des actions qui vont prévenir, qui vont donner des impacts au niveau de la prévention en santé. Donc nous finançons le ministère de l'Agriculture. Nous avons aussi le ministère du Transport, de l'Éducation, le ministère de la Famille. Et le ministère du Tourisme qui s'est nouvellement joint à nous pour développer des actions dans la politique de prévention en santé. L'idée derrière la politique, encore une fois, est de renforcer les collaborations entre les ministères. Nous sommes une équipe de cinq personnes qui travaille au sein de ce qu'on appelle le Bureau de coordination et de soutien de la politique gouvernementale de prévention en santé. Notre objectif est de faire en sorte que les ministères collaborent. Toutes les actions, ou presque, qui sont dans la politique gouvernementale de prévention en santé impliquent forcément plus d'un ministère. Cela peut être le ministère du Transport qui travaille avec le ministère des Affaires municipales, mais l'idée derrière la politique est vraiment de travailler en intersectorialité et de s'assurer que les ministères vont collaborer. Le budget sert à financer certains ministères parce qu'on veut vraiment qu'il soit clair que ce n'est pas une politique du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais bien une politique gouvernementale.

Si on va à la prochaine diapositive, on voit que la politique gouvernementale s'est donné des cibles. J'ai mis en jaune là où je trouvais qu'il y avait davantage de lien avec l'impact que pourraient avoir les municipalités. On voit par exemple qu'on veut faire bondir la proportion des jeunes de 12 à 17 ans qui sont actifs dans leurs loisirs et leur développement. On essaie de parler davantage de mode de vie physiquement actif, plutôt que de parler d'activité physique comme telle, parce qu'un jeune qui va marcher pour aller à l'école est déjà dans un mode de vie physiquement actif. On essaie d'avoir des cordons sécuritaires pour que les jeunes puissent se développer davantage au niveau de la pratique de l'activité physique et d'un mode de vie physiquement actif. On veut aussi atteindre une cible minimale de cinq fruits et légumes tous les jours. On veut faire en sorte que les municipalités puissent adopter des mesures pour aménager des communautés favorables à la sécurité, à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie. On a aussi pour objectif d'accroître les logements sociaux abordables.

On peut passer à la prochaine diapositive. Comme je vous le mentionnais tantôt, quand on parle de gouvernements locaux à notre niveau, au Québec, on parle des municipalités. Le Québec, comme je le mentionnais au début, est une province qui fait partie du Canada. Au niveau de la province de Québec, nous avons 18 régions sociosanitaires. Dans ces régions sociosanitaires, nous avons plusieurs municipalités, ou parfois une seule ville (si on pense par exemple à la région de Montréal, à ce moment-là, on a une seule ville). Ce qu'il faut comprendre, c'est que les municipalités ne sont pas importantes au niveau de la culture, des loisirs, de l'urbanisme, de la sécurité publique, et que ces domaines font partie de nos collaborateurs. Un de nos principaux collaborateurs au niveau de la politique gouvernementale en santé est le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ils peuvent avoir une influence aussi très grande au niveau de l'aménagement du territoire, des règlements municipaux. Dans notre politique gouvernementale de prévention en santé, nous avons encouragé un mécanisme où l'on a ce qu'on appelle des tables intersectorielles régionales sur les cinq habitudes de vie, avec l'acronyme TIR-SHV, qui mobilisent différents acteurs dans tous les secteurs. Comme je le mentionnais tantôt, il y a 18 régions sociosanitaires. Chaque région a une table TIR-SHV et, autour de la table, on a les organismes communautaires, des représentants du milieu de l'éducation, de la famille, du milieu municipal ; et ces gens-là travaillent ensemble pour améliorer les habitudes de vie de la population de leur territoire. Le budget de la politique gouvernementale de prévention en santé permet de financer un intervenant qui va pouvoir mener des actions, mais aussi de donner un budget à la table qui va déterminer des projets qu'ils vont financer ensemble. Cela peut être des jardins collectifs ou des cours pour les enfants, pour les parents. C'est vraiment au niveau régional que l'on détermine les projets financés.

Au niveau de la politique gouvernementale de prévention en santé, nous soutenons aussi ce qu'on appelle l'évaluation d'impact santé. C'est-à-dire que nous finançons au niveau des directions régionales de santé publique pour qu'elles s'associent aux municipalités afin de prévoir des aménagements de territoire. Cela peut être, par exemple, des aménagements en centre-ville, quand il y a des changements au niveau municipal. Cela peut consister à s'assurer d'avoir des éclairages ou à aménager des trottoirs pour que les personnes âgées puissent sortir à l'extérieur de manière sécuritaire. On favorise l'évaluation d'impact santé parce qu'on sait que cela peut avoir un impact important au niveau du bien-être et des habitudes de vie de la population. On a aussi une démarche qu'on appelle « prendre soin de notre monde » qui est basé sur le milieu municipal ; c'est-à-dire qu'au fond, c'est une logique municipale où les gens vont travailler ensemble pour s'assurer d'avoir une préoccupation par rapport au bien-être de leur population. S'agissant des dossiers qui sont traités au niveau municipal, on va avoir une préoccupation au niveau des environnements, que ce soit au

niveau des environnements verts pour éviter les îlots de chaleur... Peu importe les aménagements envisagés, on pense à la qualité de vie des citoyens. C'est une démarche qu'on appelle ni plus ni moins « Prendre soin de notre monde ».

Je passerai à la prochaine diapositive pour mentionner qu'au Québec, il y a un changement de culture au niveau des nouvelles cohortes d'élus municipaux, lesquels ont une préoccupation de plus en plus grande par rapport au milieu de vie qui soit favorable à la santé. Il y a aussi une demande qui est plus grande dans la population suite à la pandémie où les gens sont beaucoup restés chez eux et pouvaient rester beaucoup aux alentours. On a vu l'importance du milieu municipal pour le bien-être de la population. On voit que les élus municipaux sont plus préoccupés par cet aspect de leur travail, mais aussi que la population exige de plus en plus de collaboration, que ce soit au niveau des transports collectifs, du développement durable. On pense aussi au soutien aux organismes communautaires, à l'itinérance. Il y a de plus en plus des travaux qui sont faits de ce côté-là. On sait aussi que le milieu municipal a un impact au niveau économique. On sait que les politiques culturelles peuvent aussi avoir un impact ; comme tout ce qui relève de la politique familiale, et de la lutte contre la pauvreté. Elles peuvent avoir un impact encore une fois sur les déterminants de la santé, si vous regardez le graphique que je vous ai montré au début. Lors d'une évaluation, un maire a été cité. Je l'ai trouvé intéressant, je l'ai donc cité dans la diapositive. Le maire disait : « Si je comprends bien, avant, on s'occupait des trottoirs, maintenant, on s'occupe aussi du monde qui marche dessus. » Quand je vous parlais tantôt de l'évaluation d'impact sur la santé, des aménagements du territoire, nous avons fait une évaluation de ce qu'on appelle un lien sous évaluation impact santé; et un des ingénieurs qui était interrogé disait : « Je n'avais jamais réalisé que, comme ingénieur, je pouvais avoir un impact sur la santé de la population. » C'est pour cela qu'on parle vraiment du rôle majeur que peuvent jouer tous les acteurs qui sont dans tous les secteurs d'activité. Et bien que cela soit un budget très limité comparativement au budget de santé, on comprend qu'on peut avoir un impact très significatif.

On peut passer à la prochaine diapositive. Dans le fond, il faut savoir que les conditions de succès pour qu'une approche de santé dans toutes les politiques fonctionne nécessitent de partager une vision et des objectifs communs. La communication est cruciale aussi. Dans notre cas, je vous parlais précédemment du Bureau de coordination et de soutien qui soutient justement la politique gouvernementale de prévention en santé. On s'assure d'avoir des liens avec tous les ministères qui font partie de notre politique, et on s'assure aussi de mettre en communication les différents ministères qui pourraient avoir un impact. Par exemple, on avait les municipalités qui venaient travailler au niveau de l'évaluation d'impact santé, mais il y avait aussi le ministère du Transport. Nous nous sommes assurés que les

deux travaillent ensemble. Cela implique aussi une répartition qui soit claire des rôles et des responsabilités. Dans notre cas, dans le plan d'action, nous avons des porteurs d'action. Il y a toujours un secteur qui est porteur de l'action et des collaborateurs. Il faut aussi avoir des attentes qui soient claires. Finalement, ce que je peux dire, c'est que les ingrédients qui sont nécessaires pour que cela fonctionne consistent à adopter une approche gagnant-gagnant, comme je le mentionnais tantôt. Il faut se faire confiance. Il faut de la transparence. C'est la théorie des petits pas, parce qu'il faut savoir que nous sommes rendus où nous sommes rendus au Québec (je mentionnais tantôt que nous avons plus de 30 ministères et organismes qui collaborent), mais que cela fait plus de dix ans que nous travaillons. Il y a la politique 2015-2025, mais il y avait déjà des travaux qui ont débuté avant. C'est une collaboration de longue haleine, et on ne peut pas penser qu'après quelques mois ou une année, on aura révolutionné la façon de travailler de chacun. Il faut aussi comprendre que, si nous avons fait un plan d'action uniquement au niveau du ministère de la Santé, cela aurait été beaucoup moins long à préparer, mais en même temps, nous aurions été limités au niveau de l'impact sur la population.

Si on voit la dernière diapositive (et puis je vais laisser la place aux questions et commentaires), il est important de savoir que nous, nous aurions aimé que le leadership soit au niveau du Premier ministre, mais nous avons choisi de le garder au niveau du ministère de la Santé. Notre leadership est essentiel pour bien faire comprendre aux autres secteurs d'activité le rôle qu'ils peuvent avoir au niveau de la santé ; mais cela n'est pas suffisant. La collaboration de tous est vraiment nécessaire. Il faut essayer de prendre toutes les opportunités et être agile aussi dans les travaux que l'on peut faire. Nous croyons fermement que cela implique un financement qui soit durable, prévisible et flexible. Dans notre cas, ce n'est pas si flexible dans le sens où, à la fin de l'année budgétaire, au 31 mars, les budgets qui n'ont pas été utilisés périssent. Nous avons beaucoup d'enjeux administratifs avant de pouvoir allouer les budgets mais, au moins, nous avons un certain budget qui nous permet d'avoir une petite équipe et de financer certains projets. Cela nous donne l'impression de faire un lien si on veut, un certain ciment entre les différents ministères, en leur permettant d'avoir un budget pour développer de nouvelles actions, et on espère qu'ensuite ils vont intégrer ces nouvelles actions dans leur propre programmation, dans leur propre plan d'action. À ce moment-ci, j'arrêterai et je prendrai les questions ou commentaires, si vous en avez.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame POIRIER. La salle était studieuse, attentive. Est-ce qu'il y a des questions à Madame POIRIER sur l'expérience santé du Québec ?

Mme TARIS. - Oui, j'ai une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas qui.

Mme TARIS. - Isabelle TARIS.

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle.

Mme TARIS. - Bonjour Madame.

Mme POIRIER. - Bonjour.

Mme TARIS. - J'ai été très intéressée par ce que vous nommez l'approche intersectorielle des politiques publiques. Pouvez-vous nous donner plus de détails ? Quelle serait l'approche santé dans une politique des transports, par exemple ?

Mme POIRIER. - Au niveau du transport, le ministère, chaque ministère peut avoir des politiques ou des actions qui vont contribuer à la santé. On peut penser par exemple au développement durable. Au niveau du ministère du Transport, chez nous, il y a une approche de développement durable. Exemple : le ministère du Tourisme nous a proposé une action où il allait favoriser le transport collectif pour les grands événements. Parce qu'au Québec, nous avons beaucoup de festivals. Ces festivals sont beaucoup organisés l'été, évidemment : il fait plus chaud. Nous en avons même en hiver. À ce moment-là, il y a une collaboration entre le ministère du Tourisme, la municipalité et le ministère du Transport pour s'assurer que l'on va pouvoir permettre du transport actif ou des transports collectifs. Je mentionnais tantôt l'évaluation d'impact santé où les directions de santé publique vont travailler avec les municipalités. Le ministère du Transport nous a demandé d'être intégrés à cette approche. C'est-à-dire que, quand le professionnel par exemple de la santé publique va travailler avec une municipalité, si on veut avoir un meilleur aménagement du territoire (on parle à ce moment-là de routes, de boulevards, de transports collectifs), il y a un rôle important, je dirais. Un acteur du milieu du transport mentionnait à quel point, par exemple, la consommation de produits locaux peut avoir un impact sur la santé. L'important est que les gens de différents secteurs soient sensibilisés et comprennent bien qu'ils ont un rôle et, à partir de là, il y a toutes sortes de possibilités de collaboration entre les différents ministères.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres questions ? Françoise.

Mme JEANSON. - Oui. Merci Madame pour votre présentation très exhaustive, et vraiment passionnante. J'ai une question. Vous dites que vous voulez faire bondir de 20 % la proportion de jeunes de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et leurs déplacements. D'où un peu la même question que Madame TARIS tout à l'heure : comment vous y êtes-vous pris et est-ce que cela marche ?

Mme POIRIER. - Nous finançons différents projets. Et encore une fois, dans ces projets, comme je le mentionnais tantôt, il y a les porteurs de l'action et les collaborateurs. Parfois,

l'important de l'action est au niveau de la direction régionale, la direction de santé publique ; parfois, elle se situe au niveau d'autres ministères. Par exemple, le secrétariat à la Jeunesse a reçu des fonds pour encourager la pratique de l'activité physique chez les jeunes filles. Le ministère des Loisirs et du Sport a demandé un budget pour acheter de l'équipement sportif pour les communautés les plus défavorisées. Nous avons des communautés autochtones dans les régions plus nordiques, nous en avons un peu partout au Québec, mais elles sont beaucoup concentrées au niveau de nos régions plus nordiques. Elles nous ont demandé des fonds pour organiser de l'activité physique et aussi organiser une compétition qu'ils appellent « La compétition des ancêtres ». Il y a différentes activités comme cela que nous subventionnons. À ce moment-là, interviennent des professionnels de la santé publique et des professionnels de différents ministères ; mais parfois, ce sont des professionnels d'autres ministères qui travaillent à ce niveau-là. Cela ne peut pas être qu'une seule action. Il faut essayer d'en avoir plusieurs et, évidemment en parallèle, à l'extérieur de la politique gouvernementale, parce que vous comprendrez qu'avec un petit budget de 40 millions, on ne peut pas développer, il y a d'autres politiques. Il existe une politique du ministère des Loisirs et Sports pour bouger au Québec. On a une personne, Pierre Lavoie, qui croit beaucoup à l'activité physique, et qui se promène dans les différentes écoles pour faire des activités. Il y a un circuit en vélo et il y en a un qui est particulier aux enfants. C'est donc une cumulation, si l'on veut, de politiques et d'actions qui peuvent parvenir à avoir un impact au niveau des jeunes.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président. Bonjour Madame. Merci pour votre présentation. J'aurais deux petites questions. La première : je crois qu'au Québec, comme en France, la question de la formation et de la pénurie de main-d'œuvre est un sujet important. Comment vous y prenez-vous pour former plus de personnels, attirer dans ces métiers, et peut-être aussi faire travailler les différents métiers de la santé en commun, revoir la répartition des tâches (ce qui est un sujet important pour une meilleure organisation du système de soins) ? Donc une question liée à la formation, et la deuxième : on a bien entendu la nécessité de forte coopération entre les différentes structures. Comment vous y prenez-vous, là aussi concrètement, pour organiser ce dialogue entre les gouvernements locaux, comme vous les appelez, et le gouvernement de Québec ? Merci.

Mme POIRIER. - D'accord. S'agissant de la formation, effectivement, au niveau du réseau de la santé et de l'éducation ou des services de garde (pour nommer ceux que je connais plus), il y a évidemment une pénurie actuellement. Et au niveau de la formation, ce que je peux vous dire (bien que cela relève moins du secteur de la santé publique, mais plus du réseau de la santé), c'est que par exemple, au Québec, pour ce qui est de la formation

d'infirmière, on accepte davantage de personnes et le gouvernement paie les frais de scolarité. Bien que les frais de scolarité ne soient pas très élevés au Québec (au niveau universitaire, ils représentent à peu près 3 000 dollars canadiens pour une session), ils sont quand même remboursés par le gouvernement du Québec depuis probablement un an ou deux (je le dis vraiment de mémoire, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas mon secteur). On accepte davantage de personnes aussi au niveau du milieu de l'enseignement, au niveau des services de garde. La difficulté actuellement au niveau du réseau de la santé est que les infirmières par exemple font beaucoup d'heures supplémentaires obligatoires, ce qui fait que la profession est peut-être un peu moins attirante. On sait que c'est un milieu très féminin, alors c'est difficile de ce côté-là, et le gouvernement essaie de faire toutes sortes d'actions actuellement pour embaucher de nouvelles infirmières. Ils vont même dans d'autres pays actuellement pour recruter. Donc, au niveau des cours comme tels, on essaie aussi de favoriser le plus possible les stages en milieu de travail.

Pour ce qui est de la collaboration concrète, comme je vous l'ai dit, nous avons débuté au Québec cette collaboration intersectorielle pour les habitudes de vie autour de 2012. Ensuite, on avait ce qu'on appelait un plan d'action gouvernemental, mais qui était vraiment limité aux habitudes de vie. On travaillait beaucoup avec le ministère de l'Alimentation et quelques ministères. Ensuite, on a débuté ce qu'on appelle les travaux pour la politique intergouvernementale de prévention en santé, en 2014, pour avoir une politique en 2015. Nous avons constitué des comités où nous avons invité tous les partenaires. On leur demande de proposer des actions. Il faut savoir que les actions qui sont dans notre plan d'action interministériel, en ce qui concerne celles qui relèvent d'autres ministères, nous ne les avons pas proposées. Elles l'ont été carrément par eux. Nous avons fait cette première approche. Nous avons aussi le Dr ARRUDA, qui est sous-ministre adjoint, et qui était pendant un certain temps directeur national de santé publique. Nous avons organisé des rencontres avec plusieurs sous-ministres adjoints des autres ministères pour leur parler de la politique gouvernementale, les sensibiliser au rôle qu'ils pourraient avoir. Nous avons un comité des sous-ministres adjoints qui sont impliqués au niveau de la politique gouvernementale. Nous avons un comité de directeurs (plus à mon niveau) et nous avons, pour chaque ministère, un professionnel qui est un agent de liaison, en plus d'un professionnel qui est porteur d'une action. Nous communiquons régulièrement avec les différents niveaux de comité pour leur donner de l'information, partager de l'information. Nous avons aussi commencé plus récemment, depuis le deuxième plan d'action interministériel qui a été lancé en juin (mais nous avons commencé plus à l'automne, en septembre), une tournée des différentes régions du Québec effectuée par le Dr ARRUDA. À ce moment-là, nous invitons les différents partenaires qui travaillent aussi bien au niveau

municipal, de l'éducation ; et nous reparlons de la politique gouvernementale de prévention en santé et du plan d'action. Les jeunes nous expriment aussi toutes les actions qu'ils ont pu mener et nous font des propositions.

L'important est de garder le dialogue toujours actif. Même si nous avons débuté comme je le disais en 2016, nous continuons toujours. Nous avons seulement quatre professionnels qui travaillent au niveau du Bureau, mais nous organisons régulièrement des rencontres. Nous avons aussi un bulletin où nous partageons ce qu'on appelle « les bons coups » avec tout le monde. Cela peut inspirer d'autres idées. Nous organisons prochainement les Journées annuelles de la santé publique. Nous aurons un kiosque, un atelier où les gens vont pouvoir venir. Il s'agit toujours d'essayer de trouver les façons de communiquer avec les gens pour les rejoindre.

Mme TARIS. - J'ai encore une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres questions ?

Mme TARIS. - Oui, j'ai encore une question. Isabelle TARIS.

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle.

Mme TARIS. - Plus globalement, puisque ce modèle de santé date de 2015, à deux ans donc de la fin, quelles sont les conclusions positives que vous pouvez tirer de ces mesures, de cette dynamique de prévention ? Plus précisément, qu'est-ce que cela aura permis d'éradiquer ou de résoudre comme problème de santé ? Et deuxièmement, concernant l'état de santé de la population, êtes-vous arrivés à généraliser ces mesures à l'ensemble des communautés (y compris des communautés autochtones) et l'adhésion surtout à ces systèmes ?

Mme POIRIER. - Pour ce qui est de votre question par rapport à nos succès, je vous dirai que ce que nous considérons comme un succès, c'est que maintenant nous avons beaucoup de ministères, presque tous les ministères. De nouveaux ministères se sont joints à nous qui, eux, nous ont contactés pour nous proposer des actions, comme le ministère de la Culture qui veut faire des pièces de théâtre dans les écoles. Par exemple, le ministère de l'Enseignement supérieur veut faire de l'enseignement à l'extérieur ; parce que nous avons de l'enseignement à l'extérieur pour les écoles primaires et secondaires, mais nous n'en avons pas aux niveaux collégial et universitaire. Le ministère de l'Immigration nous a dit qu'il y avait ce qu'on appelle des accompagnateurs pour les nouveaux arrivants. Nous allons donc développer un guide sur les services de santé publique qu'ils vont pouvoir partager. Pour nous, et selon moi, la plus grande victoire c'est que nous avons réussi à « contaminer » plusieurs acteurs au niveau du gouvernement.

A-t-on réussi à éradiquer des maladies ou des problèmes de santé ? Non. A-t-on contribué à améliorer l'état de santé ? On l'espère mais, comme je vous le disais, il est très difficile de séparer l'impact. Par exemple sur l'activité physique, comme je vous le disais tantôt, nous avons certaines actions, mais le ministère des Loisirs et Sports a un budget qui, je crois, est de 90 millions pour favoriser l'activité physique. Notre gouvernement donne aussi de l'argent à d'autres organisations. Et je vous dirai même que, pour être très honnête, il est difficile de voir une amélioration que ce soit au niveau des habitudes de vie, de la santé mentale, du temps d'écran chez les jeunes, parce qu'avec la pandémie, on a eu un recul important. Nous essayons justement de sensibiliser tout le monde par rapport au fait qu'en période de post-pandémie, il faut mettre les bouchées doubles. Mais pour être très honnête, on ne peut pas dire que, grâce à notre politique, on a éradiqué des maladies, des problèmes de santé ou psychosociaux.

S'agissant de généralisation, vous parliez aussi des populations autochtones. Effectivement au niveau des populations autochtones, comme je le mentionnais, nous avons une direction des affaires autochtones, un ministère qui s'occupe des affaires autochtones. Nous collaborons beaucoup avec eux pour qu'ils puissent diffuser plusieurs de nos actions qui peuvent être extrapolées au niveau des communautés autochtones ; mais nous finançons des projets qui sont spécifiques pour elles et ce sont vraiment elles qui les ont choisis. Encore une fois, le budget que nous avons pour des activités autochtones, sur 40 millions représente 8 % à peu près. Il existe beaucoup d'autres financements pour des activités au niveau des communautés autochtones, pour les soutenir. C'est la difficulté que nous avons : faire une évaluation où l'on pourrait isoler l'impact que notre politique peut avoir versus toutes les autres politiques publiques qui sont en vigueur au Québec.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Madame POIRIER de votre témoignage et des réponses aux questions. On aura peut-être l'occasion de continuer ce dialogue dans la coopération qui lie la Nouvelle-Aquitaine au Québec. Merci beaucoup.

Mme POIRIER. - Merci beaucoup de l'invitation.

M. LE PRÉSIDENT. - Bonne journée au Québec. Je vais maintenant passer la parole à Gilles BŒUF que l'on ne présente plus, si j'ose dire.

M. BŒUF. - Bonjour à tous. Je vais vous exposer quelques faits scientifiques en préalable à ces questions particulières que l'on évoque ici ensemble, et je rappelle souvent que la science est tout sauf une opinion. Nous avons absolument besoin aujourd'hui de nous remettre sur des bases scientifiques pour répondre aux interrogations et gérer les problèmes que l'on rencontre autour de nous tous les jours.

On va démarrer sur la première image. Je vais vous montrer trois écosystèmes. Je rappelle qu'un écosystème est une construction du vivant sur une géologie antérieure. La Terre a 4,6 milliards d'années, c'est bien connu. La vie apparaît 700 millions d'années après et cette vie s'installe dans l'océan ancestral des cellules. Je rappelle que tout le vivant est cellule et que tous les êtres vivants sont faits d'eau liquide, n'oubliez jamais cela. L'eau c'est vraiment important et c'est pour cela qu'on en parle sans arrêt. Évidemment. Un bébé humain qui naît est constitué aux trois quarts d'eau liquide quand vous le prenez contre vous après sa naissance.

Donc l'océan, une goutte d'eau de mer ici. Cette goutte a pu être prise au large de La Rochelle, d'Arcachon ou de Biarritz. Les tout petits points jaunes sont des milliards de virus, les points jaunes moyens sont des millions de bactéries et les gros points jaunes sont des centaines de milliers de protistes. Protistes : grosses cellules à noyau. Les microalgues. Je rappelle que ces microalgues produisent quand même (on l'oublie souvent) la moitié de l'oxygène disponible sur la Terre. On parle de nos amis les arbres, mais le plancton marin également. Et cela représente pratiquement tout ce qui est vivant dans l'océan. Les poissons, les baleines ne sont que 2 % en biomasse de tout cela. Nous partons avec Tara Océans en 2009. Après quatre ans de tour du monde, en 2013, nous ramenons 600 000 séquences d'êtres vivants inconnus dans l'océan. Ce qui est intéressant, c'est de voir (je vous ai mis une image de Dinoflagellés ici sur la droite en bas) que lorsqu'on séquence ces êtres vivants, on se rend compte qu'on a des analogies (je vous en montrerai tout à l'heure) aussi avec l'être humain. Nous sommes tous issus du même moule biologique initial. Une goutte d'eau de mer, c'est environ 13 % des espèces connues sur la Terre.

La deuxième image, je vais prendre un sol. On peut prendre un Saint-Émilion, on peut le prendre en Médoc, là où vous voulez, mais un sol vivant, pas surlabouré, pas surtraité avec des produits chimiques. Le sol vivant, c'est de l'ordre de 2,5 tonnes de bactéries à l'hectare et 3,5 tonnes de microchampignons à l'hectare. Là, je vous ai mis des tardigrades, des lombrics des nématodes, des collemboles, des acariens. Cela est absolument fondamental pour nos sols. Je le crie souvent : sans s'occuper de tout ce qu'on pourrait voir autrement, on ne pourra jamais nourrir 8 milliards d'humains avec des sols qui sont morts. Notre premier objectif à tous ici, quelles que soient nos positions, c'est de ramener du vivant dans les sols. On fait beaucoup avec les viticulteurs en ce moment dans la Région sur ces questions-là. Sur le vivant des sols, aujourd'hui, c'est à peu près un quart des espèces connues sur la Terre. On connaît deux fois plus d'espèces vivantes dans les sols que dans l'océan. Vous voyez l'importance des sols au niveau de la construction du vivant sur la planète. Ces sols sont absolument essentiels.

On va revenir à l'eau. On parlait de l'eau tout à l'heure, durant ces étés de sécheresse que l'on vit en ce moment. Une goutte d'eau, quand elle tombe, doit s'infiltrer là où elle tombe, ne pas ruisseler à côté. On se rend compte que, dans les sols vivants avec beaucoup de bactéries, celles-ci font de tout-petits trous emplis de mucus. Ce mucus des microtrous de bactéries garde l'eau là et l'empêche d'aller ailleurs. Donc conserver l'eau dans les sols est aussi fondamental, comme garder du vivant dans ces sols.

Troisième et dernier écosystème que je vais vous montrer ce matin, voilà : qu'est-ce que c'est ? C'est l'intestin d'un bébé humain à la naissance. Vous connaissez bien le système : la maman est fécondée par le papa, neuf mois de grossesse, d'implantation dans la membrane utérine de la maman. Je vous ai mis en bas l'utérus de la maman, avec ses millions de bactéries. Le tube digestif du bébé au démarrage est quasi vierge de bactéries. Il est protégé du vivant extérieur par sa maman durant la grossesse. L'événement important pour nous aujourd'hui sur l'humain, c'est ce qu'on appelle la rupture de la poche des eaux. À ce moment précis, le bébé rentre en contact avec la biodiversité de la planète Terre. Il ne va pas se contaminer. Il va s'ensemencer par les bactéries de l'utérus maternel. Ce qu'on appelle les 1 000 premiers jours. Un bébé humain met à peu près trois ans à acquérir sa flore à lui, unique. Chaque être vivant, chaque humain dans la salle ici partage à peu près 200 espèces de bactéries en commun. Et je vous rappelle que les humains, nous tous ici dans la salle, avons beaucoup plus de bactéries en nous et sur nous que de cellules humaines. Vous comprenez la relation intime entre ma goutte d'eau dans l'océan, mon sol et puis ce qu'est un être comme l'humain. On a séquencé ces ADN dans les microalgues et dans l'intestin du bébé : on a pratiquement un tiers de choses qui sont les mêmes. Ce qui veut dire qu'un bébé, un humain, partage un tiers de son ADN propre avec les microalgues de l'océan. Vous comprenez cette relation unique entre le vivant qui nous entoure, le vivant non humain, et le vivant humain. Et cela, on l'a trop oublié jusqu'ici. Sur l'image suivante, vous avez en bleu l'ADN de la... On peut revenir un peu en arrière ? En bleu, vous avez l'ADN de nos microalgues que je vous ai montrées tout à l'heure ; en rouge, l'intestin du bébé : un tiers est le même.

On passe à la suivante. Le programme One Health santé, comment a-t-il été lancé ? D'abord il ne date pas d'hier. Depuis à peu près le début du siècle, depuis une vingtaine d'années, les Nations unies ont lancé ce programme. Vous avez une définition ici de ce que c'est au niveau initial, je vais la lire. Chaque mot est important : « programme qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique végétale, animale et environnementale aux échelles locale, nationale et planétaire ». On voit bien l'intérêt effectivement d'avoir un tel projet chez nous, ici en Nouvelle-Aquitaine. Sur l'image suivante (la même d'ailleurs) un peu plus bas, on regarde effectivement comment ces maladies qui

sont passées... Ce qu'on appelle les zoonoses : c'est une maladie qui passe d'une espèce vivante à une autre. On appelle cela un saut d'espèce en biologie. En infectiologie aujourd'hui, dites-vous bien que sur les cinq maladies nouvelles à peu près qui apparaissent chaque année chez l'humain, trois viennent d'espèces sauvages ou domestiques animales.

Nous avons une relation de 50 000 ans : l'humain s'est contaminé à partir de virus, de bactéries et de protistes qui étaient autour de lui. On prendra des exemples sur lesquels Denis va certainement revenir tout à l'heure (on va rester à la précédente) : les gripes, la rage, les brucelloses, la fièvre de la vallée du Rift, le H1N1. Je vous rappelle que le H1N1 tue entre 50 et 100 millions d'humains il y a un siècle et qu'il est passé d'élevages de canards aux États-Unis à des jeunes. Il tuait des jeunes. Donc méfions-nous énormément de ces arrivées de pathogènes qui viennent de l'extérieur. On a beaucoup parlé du MERS et du Covid-19, un très bel exemple survenu très récemment où une chauve-souris qui a des virus... L'humain n'a pas créé le virus, il a créé les conditions du saut d'espèce, du passage de la chauve-souris à l'humain, par des marchés ou des laboratoires, cela reste encore à élucider.

Ces épidémies s'appellent des zoonoses et, sur ma dernière image, je vais revenir à ce qu'est ce projet d'une seule santé. Il est lancé en France le 1^{er} octobre 2020 par des médecins, des vétérinaires, des écologues (je représentais l'écologie scientifique à l'époque) qui réfléchissent ensemble, à l'initiative de deux députés qui sont Yolaine DE COURSON, qui était responsable de la ruralité à l'Assemblée nationale en octobre 2020, et de Loïc DOMBREVAL qui est vétérinaire, et qui représentait tout ce secteur d'essence vétérinaire. Il y avait également la représentante de l'OMS qui s'occupe de la santé générale qui était avec nous à Paris au sein de l'Assemblée. On lance un programme national et l'idée est ici de décliner ce programme national au niveau régional. La Région a un gros avantage : ce n'est pas tout neuf, cela fait quelques années qu'on en parle. On s'appuie sur des programmes environnementaux très importants comme AcclimaTerra ou Néo Terra par exemple, qui nous amènent les données écologiques dont nous avons besoin. L'idée, je vous le montre ici, concerne effectivement toutes les pathologies animales. On perd des poissons, on perd des mammifères, on perd des oiseaux dans nos élevages, vous le savez très bien. La santé publique est bien évidemment également liée au changement climatique, à l'évolution du vivant, à l'arrivée de nouveaux transporteurs de pathologies. Je regardais le moustique-tigre : il a gagné 22 départements durant l'été dernier, il va vers le nord en permanence, et vous savez qu'il y a des cas français de maladies qui auparavant s'attrapaient ailleurs, mais pas en France. C'est très important de le rappeler. On a également les pathologies sur les plantes : le mildiou de la vigne par exemple, les problèmes qu'on a sur nos pins maritimes ; tout cela peut effectivement être mis en connexion. La question de la pollinisation aussi est

essentielle. Et puis, les problèmes aussi qu'on regarde en détail, ce sont les problèmes d'antibiorésistance. Les antibiotiques sont de merveilleuses molécules. A. FLEMING a eu un prix Nobel à l'époque pour sa pénicilline. Mais le mésusage ou le sur-usage de ces molécules entraîne des problèmes et les populations infectieuses résistent aujourd'hui. On a des cas assez effrayants. Le plus effrayant, c'est une maladie nosocomiale à l'hôpital : vous avez un germe très banal (un streptocoque, un staphylocoque, un Pseudomonas) qui résiste à tout, et qui pose bien sûr d'énormes problèmes au niveau des traitements. Donc, on relie la santé animale, la santé des plantes et de l'environnement, et la santé humaine. La question est de mettre tout ceci en relation et d'en faire un véritable projet, un programme politique d'usage de ces connaissances.

Je vais conclure en vous disant que la question est effectivement de mettre en place des choses participatives où finalement l'informateur peut être le médecin, le vétérinaire, le chasseur, le pêcheur, l'agriculteur bien évidemment, tous les gens qui sont liés au système naturel ; et de mettre cela en musique pour qu'on puisse : donner des soins de même qualité à chaque habitant de la Nouvelle-Aquitaine (le second accès dans l'accès aux soins est important et nous sommes dans une situation un peu difficile ; d'ailleurs c'est aussi vrai au niveau vétérinaire, nous manquons dramatiquement de vétérinaires) ; développer une organisation, une recherche en santé y compris en genèse de médicaments qui seraient construits et faits chez nous, et pas à l'extérieur (vous avez vu ce qu'on a vécu durant l'épisode du Covid) ; et puis enfin, un aspect très éducatif qui ressemble beaucoup à ce que disait notre amie du Canada tout à l'heure sur l'activité physique, donc sur l'éducation et l'alimentation. Là, je vous le dis clairement : vous êtes le reflet de ce que vous mangez. C'est très clair. C'est absolument indéniable. L'activité physique est également très importante. Aujourd'hui, on en manque dramatiquement. Même chez nos enfants, c'est un problème très sérieux.

Je vais conclure en vous disant que ce projet particulier, très ambitieux, consiste à se demander comment une Région, dans son échelle à elle... Au niveau national, il y a un projet, il y a un programme. On n'a pas exactement les mêmes pathologies, la même génétique au niveau de notre population, les mêmes types d'élevage, les mêmes types agricoles. Comment met-on tout cela en musique pour que nous puissions transformer en sujet politique des questions essentielles pour le bien-être de nos concitoyens ? Je terminerai en vous disant que l'éducation, c'est de mettre en mots tout cela. J'anime depuis maintenant quelque temps une émission scientifique sur France Culture, tous les jeudis après-midi à 15 heures, et ma dernière émission, jeudi dernier, s'appelait *Une seule santé*. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Gilles. Est-ce qu'il y a des questions à Gilles BŒUF ? Tout le monde est convaincu.

Mme TARIS. - J'ai une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle TARIS.

Mme TARIS. - Je suis inspirée par le sujet santé. Merci Gilles pour ces apports. Votre émission sur France Culture est en effet très intéressante. Je me pose la question sur l'avis de la communauté scientifique face à une telle approche. L'importance de la recherche, oui, c'est indéniable ; mais aujourd'hui, cette recherche médicamenteuse est quand même très orientée et sans doute aussi faussée par une certaine forme de commerce qu'on peut en faire. Il y a donc des antagonismes très forts entre la nécessité de penser et de soigner en tenant compte de tout cela, en intégrant les dimensions environnementales et en intégrant aussi la prise de conscience d'un nécessaire changement de comportement au niveau de l'alimentation et, en même temps, cette idée qui consiste toujours à prendre un médicament pour résoudre le moindre problème : cette démarche habituelle de se soigner en attendant d'être malade pour le faire. La prévention est quelque chose qui a du mal à rentrer, mais c'est un bon début. C'est très important, mais cette auto-responsabilité citoyenne face au rouleau compresseur de l'industrie pharmaceutique, là, il y a quelque chose qui est compliqué.

M. BŒUF. - Je suis entièrement d'accord là-dessus, bien évidemment. Vous savez, je préside le Ceebios : le Centre d'études et d'expertises sur biomimétisme et la bio-inspiration. Le vivant, depuis qu'il existe, va innover tous les jours, sans but particulier. En tout cas, il arrive à s'adapter aux conditions ambiantes qui changent et il le fait pour tous. Le vivant innove aussi pour les gilets jaunes ; je le dis souvent. Là, vous me posez la question du financement de la recherche scientifique. Je vous dirai une chose : moins vous prenez de médicaments, mieux vous vous portez bien souvent. Ce qui veut dire que, justement, l'aspect préventif qu'a exposé notre collègue du Canada tout à l'heure, et qu'on a envie de faire ici ensemble dans le programme Une seule santé, c'est d'abord cela : mieux vaut prévenir que guérir. Guérir, il y a des cas particuliers : vous faites une carence alimentaire précise, on va la déceler, on va traiter ; vous avez un problème d'hyperproduction hormonale ou d'hypoproduction, on peut intervenir par des méthodes chimiques, mais aussi par des méthodes chirurgicales. Ça, c'est bien ciblé, bien connu. Quelle recherche va-t-on accompagner au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine ? Telle est la vraie question que vous posez. Je suis entièrement d'accord avec vous : pas n'importe quoi, ce qui veut dire que les traitements doivent être pour tous.

Un problème aussi qui me touche beaucoup en écologie scientifique est la contamination de nos environnements. Récemment, mes amis hydrogéologues me disaient qu'on retrouvait du Doliprane dans les masses d'eau autour de nous. Dans le sol, on trouve des anxiolytiques. Comment est-ce qu'on utilise ces substances ? Comment est-ce qu'on peut d'abord les utiliser avec beaucoup plus de parcimonie que ce que nous faisons aujourd'hui ? Idem bien sûr pour les antibiotiques. Deuxièmement, comment est-ce qu'aujourd'hui on aborde ces questions ? Mais vous avez raison : notre rôle politique, ici, consiste à accompagner des gens que l'on trouve vertueux sur ces questions-là. Cela relance le débat sur le type de financement de la fonction publique. Encore une fois, selon moi, le médicament vient quand on n'a pas trouvé autre chose avant. D'abord, première question : pourquoi est-on devenu malade ? Est-ce que c'est effectivement quelque chose qui était inéluctable ? Sous quelles conditions ? Deuxièmement, comment est-ce qu'on fait ensuite ? Cela relance la discussion sur, parfois, le prix des traitements. Donc, pour qui travaille-t-on ? Pour qui met-on au point ces molécules ? Tout un débat autour des maladies orphelines aussi est lancé, que l'on a très peu travaillé. Oui, il y a un vrai rôle de réflexion politique là-dessus, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres questions à Gilles BŒUF ? S'il n'y en a pas, je vais maintenant passer la parole à Denis MALVY. Je le représente : Denis MALVY est professeur des universités, praticien hospitalier infectiologue et responsable des maladies tropicales au CHU de Bordeaux. Denis.

M. MALVY. - Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les élus. Collègues et amis. Je vais prendre attache aux propos de Gilles BŒUF en prenant le cadre de ce qu'on appelle les maladies infectieuses du XXI^e siècle ; celles que l'on appelle les maladies émergentes et réémergentes même si, dans ce cadre-là aussi, il n'y a rien de radicalement nouveau. W. CHURCHILL disait, à propos de la mémoire de l'histoire, que les hommes ont du mal à s'approprier précisément la mémoire. Finalement, dans un temps qui est devenu accéléré, on est obligés d'assumer la mémoire, de l'acquérir quelques fois en marchant. Vous avez posé tout à l'heure une question sur la science. Même si la science doit interroger ou éclairer le politique, elle doit revendiquer de s'inscrire dans un temps reconstitué, un temps moins liquide, un temps un peu plus long. Sinon, on raconte des histoires et l'on devient, dans le cynisme, les protagonistes de l'éclipse de la raison.

Je vais très pratiquement vous proposer de réfléchir. Je vais vous présenter trois problèmes qui concernent les maladies infectieuses dites nouvelles, émergentes, réémergentes, celles qui n'étaient pas connues avant, qui affectent une population inédite, qui n'avait pas connu cette maladie auparavant, et qui surtout amènent du malheur au niveau de l'individu, du malheur et de l'instabilité au niveau de la société. Pour émailler mon récit, je vais me baser

sur trois entités qui offrent des vérités territoriales. La première entité est portée parce qu'on appelle une crise sanitaire. Une crise sanitaire est un état sanitaire extrême, rompu, qui est défini par les autorités sanitaires, qu'elles soient internationales, nationales ou territoriales. La seconde est une émergence en rapport avec ce que l'on appelle un signal de vigilance renforcée ; et cela est important parce que ces signaux dits de vigilance renforcée, on les considère, on les affuble du qualificatif de signal faible. Or, ce sont bien les signaux faibles qui nous permettent d'arrêter de courir sans arrêt après les mutations. J'ai l'habitude de dire que l'Homme court toujours après les mutations, mais que les organismes microbiens auront toujours une mutation d'avance. Donc c'est un jeu qui est un peu désuet et si l'on veut éviter de trop souffrir, individuellement ou socialement, des ruptures de santé que sont les maladies, il faut être dans l'anticipation : l'anticipation du risque, l'anticipation de la réponse. Cette planche présente ce va-et-vient entre le penser global et l'agir territorial.

Je vous propose un fil conducteur sur ce récit qui est celui de la caractéristique de la Région Nouvelle-Aquitaine : au niveau de la géographie physique, elle est bordée à l'ouest par la façade atlantique. Cette façade accueille sur un rythme saisonnier, à l'entrée dans l'automne-hiver, depuis le nord vers le sud, des migrations d'oiseaux qu'on appelle l'avifaune migratoire. Ces oiseaux qui viennent de très, très, très loin (c'est pourquoi il faut penser quelquefois global en matière de santé et de sciences), de l'Asie du Sud-Est, de la région de la Chine, remontent à travers la Mongolie, passent par la Sibérie, redescendent par la Scandinavie, et puis rencontrent l'Europe septentrionale, puis la France, notre façade atlantique, avant de gagner la péninsule Ibérique et l'Afrique. Et au printemps, c'est l'inverse, ces oiseaux remontent depuis le Sénégal, la Mauritanie, jusque vers un autre tracé et, à chaque fois, ils vont trouver une aire de repos. Je ne sais pas si ce sont les mœurs de nos terroirs qui font qu'en plus du faciès atlantique, les oiseaux ont envie de se poser, de reprendre des forces sur la côte, mais ils trouvent une aire de repos dans la région landaise, autour grosso modo de ce qu'on représente par le parc du Teich. À l'aller, depuis l'Asie du Sud-Est, depuis les grandes villes d'Asie, ces oiseaux vont amener un certain type de virus qui pose des problèmes au niveau de l'Homme et au niveau des animaux. Ils nous amènent ce que l'on appelle les virus de la grippe. Dans notre langage barbare : les virus influenza. Et au retour, ils nous amènent d'autres virus, soit directement, soit de manière passive parce que les oiseaux eux-mêmes se sont fait parasiter par des vecteurs, des insectes tels que les tiques.

Sur la planche suivante, je vais vous dire un mot sur ce qu'amène cette avifaune sauvage depuis l'Asie de septentrion jusque chez nous en termes de maladie : une maladie réémergente, problématique, une zoonose par excellence en termes académiques. Ce sont les gripes. Les gripes humaines bien sûr, mais les gripes zoonotiques aussi. Sur cette

planche, vous voyez ô combien quand on parle de gripes, on ne peut pas évacuer le fait qu'elles nous renvoient à des éléments de civilisation et à la proximité consentie entre les animaux, toutes les sortes d'animaux : les canards, les chauves-souris évidemment (qui sont sans doute l'espèce qui représente une des sources, un des réservoirs des virus de la grippe), le porc, les mammifères marins et puis les oiseaux, qu'il s'agisse des canards et des autres volailles d'élevage ou de la faune sauvage. L'Homme est un partenaire de tout cela et on ne peut pas parler d'influenza sans parler de cette conjugaison. Le Sud-Ouest et au-delà la Région Nouvelle-Aquitaine paient un lourd tribut dans le monde des gripes zoonotiques, avec en particulier l'entité qui porte le nom de grippe aviaire. Pour ceux d'entre vous qui sont élus dans tous les départements et qui connaissent bien les ruralités, vous savez combien nous payons comme tribut au niveau de la filière de la viande de consommation de volaille depuis maintenant les années 1990, avec plusieurs vagues. Des vagues extrêmement vulnérantes. La dernière, celle de 2020 à 2022, a causé l'extinction consentie, l'euthanasie de 19 millions de têtes de volailles. C'est quelque chose d'absolument incommensurable. C'est terrible pour notre économie. C'est absolument catastrophique pour le moral de nos éleveurs et, en plus, cela nous adresse le fait que tant de virus qui circulent vont forcément rencontrer ce que Gilles appelait tout à l'heure des sauts d'espèce. C'est ce qui se passe, c'est l'interrogation extrêmement violente qui nous est adressée avec le fait que ces virus aviaires rencontrent sur nos écosystèmes, et tout simplement sur nos espaces, des virus de grippe affectant le porc : le porc d'élevage, de micro-élevage ou d'élevage un peu moins extensif. Et tout cela crée aussi de la rencontre, qui est un peu désespérée de la part de ces virus que l'on appelle des réassortiments, et qui créent les conditions de ces barrières d'espèce qui vont non seulement concerner les oiseaux d'élevage et les oiseaux sauvages, mais aller vers d'autres espèces jusqu'alors indemnes, comme les mammifères.

Sur la planche suivante, vous voyez la situation d'aujourd'hui. En 2022, on comptait 19 millions de volailles qui ont dû être abattues. Malheureusement, cette situation, pour le moment, je ne vais pas dire qu'elle était encore favorable, mais elle est devenue bien pire. Dans le passé, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, l'arrivée de ces virus dépendait d'un rythme saisonnier : lorsque l'avifaune migratoire les amène habituellement, c'est l'entrée dans l'automne et dans l'hiver. Des choses ont basculé en Nouvelle-Aquitaine et en résonance avec ce qui se passe désormais presque dans le monde entier, car ces virus ont évolué. Ils ont évolué avec une diffusion planétaire, une diffusion qui les affranchit de la transmission saisonnière. S'il y a parmi vous des gens qui sont enracinés dans les ruralités, je n'en manque pas, vous savez que la grippe aviaire est réapparue en plein été 2022 (déjà, cet été 2022 aura été un scénario de grande catastrophe, d'immense chagrin au niveau de la nature et de notre vie sociale), et cela était quelque chose de tout à fait

inédit. Deuxièmement, ils se sont transmis d'une manière extrêmement impressionnante à l'avifaune sauvage. Il y a l'avifaune migratoire et l'avifaune sauvage qui est celle qui ne bouge pas, autochtone, endémique et avec une atteinte de nombre d'espèces qui sont en train de mourir. Vous avez ici des Fous de Bassan. Juste au-dessus de la Région Nouvelle-Aquitaine, il y a celle de l'Ouest et, dans les îles de Bretagne, on assiste d'une manière absolument tragique à l'extinction de nombre d'espèces de cette avifaune. Le changement climatique, c'est une question. L'érosion de la biodiversité, c'est bien pire parce que c'est inéluctable. Si l'Homme se ressaisit sur le changement climatique, nous aurons 100 ou 200 années compliquées. Sur la biodiversité, malheureusement, l'affaire est entendue. Et de cette atteinte à l'avifaune sauvage dépend aussi un autre saut d'espèce qui fait que des oiseaux sauvages morts sont mangés de manière plus facile par leurs prédateurs. Leurs prédateurs sont des renards, des chats sauvages, des mammifères qui, dans ces conditions, vont trouver une opportunité d'être infectés, en été 2022, dans deux espaces de l'Europe. *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà*, la formule se manifeste en pleine réalité avec ce qui s'est passé, d'une part, chez nos voisins espagnols dans les élevages de visons avec la transmission d'une grippe aviaire devenue adaptée aux mammifères, d'une manière extrêmement agressive, extensive, avec une situation à risque malheureusement là aussi réalisée de transmission chez l'Homme, chez les éleveurs (ce qui signait le fait que, désormais, on ne peut plus parler de grippe aviaire mais de grippe zoonotique tout court) ; et puis de l'autre côté, c'est-à-dire chez nous, dans les Deux-Sèvres, en Nouvelle-Aquitaine, la rupture d'espèce entre l'avifaune et un mammifère qui est représentée par le chat. Cela s'est passé à Mauléon dans les Deux-Sèvres. Tout cela dans un contexte où l'affranchissement du rythme saisonnier et une agressivité tout à fait inédite nous font pencher vers un autre enjeu qui fait que le territoire, nos territoires doivent s'emparer de cette entité. Pour nous autres, nous étions habitués : parmi les contre-mesures, il y a celles qui sont palliatives et désastreuses (le dépeuplement, la dédensification dans les élevages, les euthanasies) ; mais il y a eu un pas majeur qui a été réalisé (certes insuffisant), à savoir la qualification de deux candidats vaccins prometteurs qui ont été évalués dans les Landes. Leurs publications sont très encourageantes. Mais qui dit vaccin ne dit pas vaccination, et la vaccination ne pourra être qu'un des éléments dans la manière de s'approprier la gestion de cette crise.

Sur la planche suivante, le pire n'est jamais certain mais qui dit porcs, qui dit l'Homme, qui dit les oiseaux, qui dit les mammifères, dit le risque de ce que l'on appelle des réassortiments géniques dans la génétique de ces virus. Il y a eu un scénario tout à fait catastrophique que Gilles a évoqué tout à l'heure : celui de la grippe espagnole du début du siècle dernier qui a fait tant de millions de morts ; et un autre, la pandémie de 2009 qui avait été considérée comme un risque de très grande crise et qui a heureusement pu être

conjurée rapidement. Mais nous sommes dans cette situation où, non seulement les barrières d'espèce sont rompues entre l'oiseau, le porc, les mammifères et l'Homme, mais le scénario qu'il nous faut trouver là aussi en termes de recherche scientifique consiste à trouver les moyens de qualifier, de mitiger, de diminuer, et de réagir s'il y avait un réassortiment entre tous ces nouveaux virus ; lequel produirait non seulement de la transmissibilité, mais aussi de la pathogénicité.

Diapositive suivante. La deuxième situation est celle de ce que j'appelais tout à l'heure les signaux faibles, dits de vigilance renforcée, là où nous avons encore les leviers, nous, dans les territoires, à produire de l'information, à nous armer et à résoudre. À la fin de l'été 2022, pour ceux qui ont lu la presse et qui étaient avertis des événements sanitaires, trois élevages équins dans la région du Blayais en Gironde ont été infectés par la virose du Nil Occidental : une virose qui peut affecter l'Homme également et qui, comme chez les chevaux (qui sont des fins de production de chaîne épidémiologique), peuvent atteindre le système nerveux central, et sont vulnérantes pour les personnes immunodéprimées. J'avais l'habitude, et lorsque j'ai rencontré le Président lors de la crise Covid – vous vous rappelez, Monsieur le Président –, je vous disais : « j'enseigne chaque année en virologie et en maladies infectieuses le fait que nous devrions un jour avoir le virus *West Nile* en Aquitaine. Et puis le temps passera, ce sera sans doute pour plus tard et tant mieux. » Malheureusement, avec l'année 2022, cette virose a émergé et elle a été de plus doublée avec une infection par le cousin germain ou le jumeau de ce virus, qui est le virus Usutu (ce sont des virus d'origine africaine), chez une personne humaine qui avait séjourné dans la banlieue de Bordeaux, à Parentis et à Mont-de-Marsan. Ce sont des virus qui sont transmis par des piqûres de moustiques ; des moustiques qui sont infectés par des virus apportés par les mêmes oiseaux évoqués tout à l'heure lorsqu'ils reviennent d'Afrique, à travers la péninsule Ibérique jusque vers l'Europe, en remontant au moment du printemps et tout au long de l'été.

Autre diapositive, et j'en terminerai avec cette entité qui est importante : celle, cette fois-ci, d'un signal d'alerte. Ce sont les arboviroses : les maladies virales transmises par la piqûre du moustique-tigre. Le moustique-tigre est un moustique qui est nuisant. Il s'est installé en Nouvelle-Aquitaine. C'est un virus. Il faut en parler dans le cadre du programme One Health parce que c'est un virus qui dépend de l'Homme. C'est l'Homme qui a élevé ce virus, qui se l'est adjoint. C'est l'Homme qui, par son activité, par L'Anthropocène commercial, l'a amené depuis l'Asie, l'Afrique, par le commerce des pneumatiques usagés, jusqu'en Italie. En Italie, il s'est implanté dans la région d'Émilie-Romagne, puis qu'a-t-il fait ? Il a pris l'autoroute depuis l'Italie du nord : Menton, Nice, Marseille, Narbonne. Il a pris l'autoroute du Sud et puis il s'est installé progressivement. Désormais, c'est un moustique dit plastique, c'est-à-dire qu'il est d'origine tropicale, mais qu'il peut s'adapter dans beaucoup d'endroits qui sont plutôt

péri-tempérés. Avec le réchauffement climatique, la vie lui est rendue beaucoup plus facile encore. Il est expansionniste. Il est nuisant. Il gâche nos soirées, mais en plus il peut convoyer des agents viraux, notamment ce que l'on appelle les arboviroses d'importance humaine, comme la dengue. La dengue est importée là aussi par l'Homme depuis les voyages internationaux, lorsqu'on se rend dans les territoires ultramarins ou en Afrique et qu'on revient de zones épidémiques, de zones où ce virus circule, en étant porteur. Avec la conjonction entre la présence de ce moustique qui est désormais pérenne, il y a un risque d'installation de viroses tropicales comme la dengue. En 2022 encore (décidément, cet été a été assez catastrophique) : 65 cas de dengue autochtone dans le sud de la France (Paca et Région Occitanie). Il y a eu des malades qui étaient infectés par la dengue dans Lot-et-Garonne, qui avaient séjourné à Toulouse et qui sont venus alors qu'ils étaient fébriles dans la région bordelaise. Cela a été quelques cas d'émoi évidemment, mais malheureusement ce risque est inéluctable : on ne peut pas le prévenir désormais, mais nous devons nous inscrire dans ce que l'on appelle une mitigation, c'est-à-dire l'accompagner pour le mieux, le mieux possible. On ne peut plus traiter désormais autant de cas de dengue importés, de dengue autochtone, comme on l'a fait jusqu'à présent avec des scénarios de cosmonautes. Vous savez : l'utilisation de biocides dans nos quartiers, dans nos villages, en disant que c'est sans danger. Les usagers du soin et des territoires, les membres de la société ne veulent plus d'usage de biocides parce qu'ils voient bien que, de toute façon, cela ne pourra pas être pérenne. Les biocides ont également leur facteur limitant de toxicité et aussi de sensibilité à une résistance de la part de ces moustiques.

Je salue les initiatives de certaines collectivités territoriales. Je pense à la commune de Périgueux qui a adressé une fiche de mission extrêmement pertinente pour que du service civil soit adressé au contrôle de la densité du moustique-tigre dans son périmètre. Dans ce cadre, il y a énormément d'innovations scientifiques qui sont déjà proposées comme des candidats heureux, notamment des changements de paradigme au niveau de la surveillance (les usagers de la ville comme de nos forêts sont mobilisés, une fois de plus) ; et aussi l'usage de piégeage, des méthodes biologiques qui en sont à leur première génération. Les collectivités auront besoin de la production scientifique pour être éclairées dans la décision à cet endroit. Deuxième point : ces arboviroses vont sévir là où il y a de l'habitat humain, notamment dans les cités et dans les espaces urbains ou périurbains. À l'heure du changement climatique, nous sommes obligés de nous adapter face aux îlots de chaleur, et de bâtir la renaturation de nos espaces urbains et périurbains (même quelque part ruraux). Là, il y a un enjeu à assumer : lorsque vous reverdissez une ville ou un espace donné, vous amenez de la chaleur et de l'humidité. Il y a donc une gestion de l'aménagement du territoire qui doit d'abord s'approprier le fait de ne pas nuire. Dans le monde de la médecine, de

l'infectiologie, de la virologie, et de l'écologie scientifique, nous savons qu'il y a un travail à produire dans l'urgence désormais qui fait que, non seulement ce reverdissement, cette renaturation doit nous amener du bien-être, doit nous amener à gérer les affres du réchauffement climatique ; mais qu'elle peut, par l'effet de la dilution d'espèces parmi les insectes, non seulement éviter que le moustique-tigre n'y soit d'autant plus heureux, mais qu'il soit quelque part affaibli. C'est une urgence et nous, scientifiques, sommes aux côtés des élus, de ceux qui auront à prendre ces décisions pour le bien et le bien-être de leurs concitoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Denis. Y a-t-il des interventions ?

M. TAUZIN. - Oui Président.

Mme DEWAELE. - Oui, s'il vous plaît après.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde parlera. Arnaud TAUZIN.

M. TAUZIN. - Oui. Je voudrais revenir sur la grippe aviaire, puisqu'il s'agit d'un sujet important pour notre région. Vous avez omis d'évoquer un des gros problèmes rencontrés l'été dernier, dans les pays de l'oie. Vous avez beaucoup insisté sur la bascule entre les animaux d'élevage et la faune sauvage ; mais elle est le fait de la mauvaise gestion sanitaire de la part des Hommes puisque nous avons dû abattre 17 millions de volailles sur un secteur réduit qui était au-delà de toute capacité d'abattage et de capacité d'équarrissage. Il y a donc eu de la lenteur dans le traitement. On a même fini par chauler des animaux qu'on a enterrés à même le sol ; et c'est sûrement cette mauvaise gestion sanitaire qui a provoqué la contamination de la faune sauvage individuelle. Je voulais ajouter à votre propos scientifique le regard agricole qui me semble nécessaire si l'on veut comprendre les enjeux et les solutions. Parce que l'ANSES a évolué : au début, on pensait que ce n'était que par la biosécurité qu'on arriverait à stopper la propagation d'élevage en élevage. On s'aperçoit de plus en plus que c'est aussi un virus qui se transmet de manière aérienne, ce qui rend la biosécurité nécessaire, sans en faire la solution parfaite. Toute la profession aujourd'hui s'est rendue à l'évidence qu'il fallait aller vers la vaccination et malheureusement, sur ce sujet-là, les décisions que nous attendions la semaine dernière n'ont toujours pas été annoncées par le Ministère. À un moment, il faudra bien entendu que des décisions fortes arrivent en la matière. Je crois que c'est aussi un enjeu très important pour notre Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Arnaud. Denis.

M. MALVY. - Je suis complètement d'accord avec vous, évidemment. Le manque d'anticipation crée du malheur. On ne peut que le déplorer. Nous sommes là précisément pour nous emparer de l'anticipation dans le risque, de l'anticipation dans les solutions. C'est exactement la même chose pour les sirènes qui veulent nous dire que, pour changer de

paradigme dans la lutte contre le moustique-tigre, nous avons déjà les pièges biologiques à notre disposition. Il y a des multinationales qui sont très fortes en termes de communication à cet endroit et qui peuvent brouiller les pistes.

S'agissant de la grippe aviaire et des gripes zoonotiques, je ne vais pas juger ce que les décideurs ont proposé, simplement déplorer une fois de plus un manque d'anticipation par rapport à des scénarios que nous pouvions déjà tout à fait envisager. Il y a des problèmes territoriaux en France, assurément, mais vu ce qui se passe actuellement en Argentine, en Colombie, au Canada, nous sommes dans un phénomène véritablement global. On ne peut que regretter les affres d'une planète qui fonctionne avec des territoires spécialisés ; spécialisés dans les productions, spécialisés dans ceux qui vendent les intrants, dans ceux qui vendent les protéines à la France. Même si nous exportons, si nous ne sommes pas en tout cas pris dans un piège apparent du marché, on ne peut que déplorer des erreurs qui se sont répétées et qui ne nous excusent pas.

S'agissant de la vaccination, je partage à la fois votre réserve, votre critique, et en même temps ma propre détermination. Je regrette que nous n'ayons toujours pas de vaccin tracé ; parce que même si nous avons des vaccins efficaces pour que la volaille d'élevage soit commercialisable, il faudra qu'on s'assure que la trace de l'infection est bien vaccinale et non pas sauvage. Deuxièmement, j'attends comme vous des décisions fortes de la part des décideurs, évidemment, mais je rappelle ici que le vaccin ne fait pas la vaccination. C'est-à-dire : quel sera le vaccin choisi ? Le vaccin sera-t-il administré au niveau de l'œuf ? Au niveau de J3 ou de J7 du poussin ? Je rappelle que l'évaluation des vaccins a été réalisée dans des élevages dans lesquels je me retrouve éthiquement, dirais-je, qui sont ceux du Sud-Ouest ; mais s'il faut changer d'échelle, nous sommes dans des conditions qui, pour le moment, ne sont pas non plus tout à fait anticipées ; même pas du tout. Le vaccin, oui. La vaccination surtout. Et puis, un ensemble concerté dans lequel il y aura sans doute un éventail de mesures qui encadreront cette vaccination ; parce que seule, elle ne parviendra pas à tout résoudre. Évidemment, la transmission se fait par la poussière, par voie aérienne via les poussières, puisque les fientes des oiseaux les transportent et que ces dernières ne sont pas le seul apanage que celui des marécages humides péri-côtiers. Le pan de la recherche est encore ouvert mais, en tout cas, il y a des demandes de financement auprès de l'Europe, même auprès d'autorités internationales, pour gérer ces aspects pluriels de la transmission, du risque, et des réponses qu'il faudra donner. Merci.

Mme DEWAELE. - Oui, je prends la suite sur la grippe aviaire. Vous avez dit qu'il y avait d'autres solutions que le vaccin, je serai intéressée de savoir lesquelles. Il me semble que, depuis des années, au niveau scientifique, il est bien documenté que le modèle agricole des élevages industriels est responsable des zoonoses ; en tout cas, que de nombreuses

zoonoses viennent de cette manière de gérer les animaux. Vous avez parlé de la catastrophe que ces abattages massifs représentent pour les agriculteurs. Ils sont aussi catastrophiques pour les animaux qui ont été abattus, même sans être malades, par précaution. J'ai été interpellée en Corrèze par des éleveurs, des paysans, donc un modèle agricole qui me paraît vraiment participer de cette anticipation dans la direction où l'on va. En fait, ils ne sont pas soutenus. C'est aussi cela peut-être une des solutions : soutenir les élevages qui sont vertueux et les accompagner, parce que ces gens-là vont devoir s'arrêter. Ils ne sont plus en capacité de gérer. On leur fait abattre leurs bêtes. Quelles sont les solutions que vous pouvez imaginer nous apporter en dehors de ces vaccins ? Merci.

M. MALVY. - Merci Madame. Malheureusement, je ne suis qu'un médecin et un chercheur. Je ne suis pas pour l'heure un décideur. Je voulais simplement tout à l'heure attirer l'attention sur le fait que le vaccin ne fait pas la vaccination ; et que dans les décisions qui vont être apportées, il faut accompagner ces schémas vaccinaux pour qu'ils soient réalisables facilement et accessibles. Il y a un manque d'échelle qui, pour le moment, m'effraie un peu en tant que membre de la société. En effet, comme dans toutes les crises, ce sont des mesures concertées qui apporteront une solution à ce drame qui est un drame pluriel, vous l'avez évoqué, et un drame mondial.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas.

M. FLORIAN. - Oui, Monsieur le Président, au-delà des questions (je ne vais pas nécessairement poser de questions), simplement peut-être remercier d'abord les différents intervenants, excusez du peu, particulièrement le professeur MALVY : c'est un Bordelais, on connaît l'action qu'il a menée depuis de nombreuses années à la tête de son service, et notamment les dispositions qu'il a pu prendre, l'éclaircissement, l'éclairage qu'il a apporté à chacun d'entre nous au moment du 1^{er} cas de Covid en France, à Bordeaux, le 24 janvier 2020. Grâce à lui et à tous ses travaux, nous avons pu justement anticiper un certain nombre de choses. Je voudrais simplement dire, de même que sur l'intervention de Gilles BŒUF, qu'il est intéressant pour nous d'avoir cette forme, non pas de vulgarisation, mais d'explication accessible de choses qui, non pas nous dépassent, mais peuvent parfois être confuses pour nous : tous ces acronymes, avec une source parfois en opposition, suivant les sources justement et les explications. Là, aujourd'hui, je veux vraiment en témoigner : ça éveille et ça explique. Ce que je retiens aussi, notamment de la participation du professeur MALVY, est que la volonté à toute sa place dans une action publique. Vous êtes, à mon avis (comme Gilles, mais surtout vous, Monsieur le Professeur), une forme d'incarnation de la lutte contre le défaitisme. Si nous devions nous résumer à ce que peuvent expliquer du matin au soir un certain nombre de commentateurs, d'analystes, nous serions simplement désespérés et nous baisserions les bras. Je relève que, par vos propos, vos explications,

tout n'est pas perdu. Vous nous donnez un certain nombre de cadres. Vous distinguez, et c'est à noter (c'est peut-être un débat qu'on aura cet après-midi), ce qui peut relever d'une santé individuelle (où justement le comportement, les choix de vie sont au cœur du débat) d'une santé collective. C'est peut-être là, aussi, où une institution comme la nôtre doit avoir une place prépondérante. Nous en parlerons cet après-midi, mais qu'est-ce qui relève de la prévention ? Qu'est-ce qui relève de l'aménagement du territoire ? De l'accès à la santé au sens large, de ce qu'on a pu appeler la fracture territoriale ? Qu'est-ce qui relève des moyens que l'on peut mettre en œuvre ? Au-delà de décisions très administratives, il peut y avoir des moyens financiers. Vous abordiez tout à l'heure, Monsieur le Professeur, les questions autour de la vaccination, de la recherche. Typiquement, la Région Nouvelle-Aquitaine a nécessairement un rôle à jouer en termes de financement, de mobilisation de fonds pour aller là-dessus.

Ce qui me rassure, après tous ces propos, c'est que, là où je faisais partie de ceux qui avaient une forme d'inquiétude face à ce qui aurait pu être une nouvelle forme d'eugénisme, avec des prescriptions très définitives, sur un ton sentencieux, du devenir de l'espèce humaine, vous nous offrez la possibilité de maîtriser quelque part, ou en tout cas de participer (vous avez bien insisté là-dessus) à ce qu'est une prévention qui s'appelle l'anticipation, face à ce qui n'est que du curatif, et des remèdes à trouver. Je distingue quant à moi toujours les deux. En matière de politiques publiques, une collectivité doit d'abord être sur le premier registre de la prévention, de l'anticipation, qui doit amener aussi, après, les solutions sur les remèdes.

Je vous remercie aussi Monsieur le Professeur d'avoir eu, de façon naturelle, une petite pensée pour un certain nombre d'acteurs de notre territoire : je pense aux éleveurs. Vous l'avez dit : il n'y a pas de lutte sur des modèles, il y a des gens dont c'est l'activité ; laquelle participe à l'équilibre d'une société. Vous l'avez fait et d'ailleurs Arnaud TAUZIN a rebondi là-dessus. Merci Monsieur le Président.

Un dernier petit mot : nous sommes un certain nombre à avoir été choqué par ce qui s'est passé en début de séance. Peut-être, et c'est votre rôle, Monsieur le Président ROUSSET, faudrait-il alerter ces jeunes très passionnés que, dans la vie, il y a aussi un certain nombre de règles de respect. Quand on a notamment la chance d'avoir la participation d'éminents professeurs, c'est l'occasion aussi de les écouter et de ne pas perturber, de ne pas tendre une séance qui n'avait pas lieu de l'être. Je compte donc sur vous, Monsieur le Président ROUSSET, pour peut-être recevoir une délégation de cette association, discuter avec eux, mais en tout cas nous épargner, si c'est possible, d'avoir une tension dans l'hémicycle, et que cela puisse libérer le respect collectif dans nos débats.

Dernière petite chose : avoir aussi une pensée pour les agents de la collectivité, qu'ils soient huissiers ou agents de la sécurité, qui ont été particulièrement malmenés dans cette opération. Je ne veux pas que l'on confonde tout. Je sais que certains vont regretter la participation de personnels pour amener ces jeunes à sortir de l'hémicycle. Je regrette quant à moi que certains aient été malmenés physiquement : un de nos agents est blessé, deux sont blessés. Je voudrais donc aussi dire à tous nos collègues, qui parfois sont des promoteurs d'actions civiles comme celle-ci, qu'il y a aussi des conséquences humaines sur celles et ceux qui travaillent au service de notre collectivité. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Si nous pouvions revenir aux questions posées à Denis MALVY. Oui, François.

M. VINCENT. - Merci Monsieur le Président. Je voulais reparler de ce moment de sensibilisation qui est assez rare dans une institution comme la nôtre. Je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, et remercier les deux orateurs, mes deux collègues : le professeur Gilles BŒUF et le professeur Denis MALVY. Comme l'a rappelé Gilles, il y a un autre élément silencieux que je me devais, non pas de rappeler, mais de signaler, un élément qui nous lie tous : c'est l'air. On l'a rappelé bien entendu dans le programme One Health : au-delà des virus ou des bactéries aéroportées, et comme l'a rappelé Gilles, l'eau que l'on boit est essentielle et nous constitue, mais l'air l'est également. Il est bon de rappeler qu'une des conditions essentielles de la santé est de respirer de l'air pur. C'est absolument important dans le bien-être de l'Homme. Je souhaite rappeler deux éléments. On inhale, on respire 20 000 litres d'air par jour et, bien entendu, au-delà de la constitution même de l'air, il y a tous les polluants : les polluants d'origine naturelle que nous ont rappelés Denis et Gilles (les embruns marins, les poussières, les pollens), et tous les virus aéroportés. Les activités humaines sont également et malheureusement constituantes de toute la composition de l'air : le trafic routier, la production d'énergie. Tous ces éléments contribuent, au-delà de la pollution atmosphérique, à un impact, à une pénétration de tous ces polluants dans l'organisme qui est aussi responsable de la santé, en tout cas qui peut avoir des conséquences sur la santé, à la fois à court et à long terme.

Ce ne sont que des chiffres, mais je rappelle que 40 000 personnes décèdent en France de la pollution de l'air et que, même à un faible niveau d'exposition, elle est responsable de complication dans notre santé, mais a également des conséquences économiques. Je rappelle qu'une partie de la communauté européenne a évalué le risque sanitaire lié à la pollution atmosphérique, en termes de coût économique, entre 189 et 609 milliards pour 2020. La pirouette est un peu large. Je voulais donc simplement sensibiliser à nouveau et redire toute l'importance de cette exposition qui se cumule totalement dans le programme

One Health, au-delà des propos des deux intervenants, et qui favorise un certain nombre de maladies. Je souhaitais simplement faire ce focus.

À nouveau, sans flagornerie pour l'institution, je tenais à vous remercier pour cette matinée de sensibilisation ; à la fois Gilles, bien entendu, en tant que collègue, mais également le professeur MALVY pour cette ouverture, sa clarté. C'est bien aussi que ce monde politique puisse s'articuler avec cette pensée, mais aussi avec l'ensemble des éléments que vous nous avez apportés. Merci à nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. - Denis MALVY.

M. MALVY. - Merci Monsieur, merci cher François. Évidemment, la démarche One Health est également un enjeu pour nous autres, les scientifiques. Nous devons apprendre (c'est cette fameuse co-construction) à parler entre nous et à donner une parole, non pas commune, mais convergente, que l'on soit un médecin, un vétérinaire ou un écosystémiste. Il faut avoir de l'audace. Je suis certain que cette audace porte de l'innovation et que, in fine, elle doit aboutir à de la filière ; y compris de la filière vertueuse, éthique et économique. Notre gouvernance économique, et en premier lieu médicamenteuse, est à ce prix dans le périmètre de la santé, de la santé partout et pour tout, dans nos politiques. Personnellement, en tant que praticien, le pire que j'ai connu (vous êtes pneumologue, c'est pour cela que j'y fais référence) était moins le manque d'accès au paracétamol (même si c'est absolument tragique) que, lors de la crise Covid, lorsqu'on ne disposait plus de curare pour pouvoir intuber de manière décente, dans une sédation acceptable, nos patients qui devaient recevoir des suppléances en oxygène à cause de la sévérité de la maladie. Il y a un lien entre tout cela. Les crises ne sont pas indépendantes et la santé est ce qui nous vérifie. Vous êtes pneumologue, vous avez fait le plaidoyer autour de l'air. Je me rappelle à l'époque de la crise, lorsque les autorités gouvernementales, sur les chaînes radiodiffusées ou télévisées, nous disaient : si l'on vous dit transmission, pensez aération. Et puis là, en vous écoutant, il y a deux éléments qui me sont revenus en mémoire : mon temps de collégien, lorsque je lisais Victor HUGO, et la dénonciation dans *Les Misérables* de la loi sur les ouvertures et les fenêtres, qui était l'anticipation de l'impôt sur le revenu et qui octroyait un bénéfice à ceux qui fermaient et s'affranchissaient des portes et des fenêtres. Victor HUGO, sous la parole de Monseigneur MYRIEL, défendait de manière âpre cette proposition inique de l'époque du Directoire. C'était l'an sept, mais je ne me rappelle plus du nom du mois. Il avait une parole, si ma mémoire est exacte, qui disait : « Dieu a donné l'air à l'Homme et la loi le lui vend. » Heureusement avec la phrase « si on vous dit transmission, pensez aération » – il y a des historiens parmi vous, ils vont rire, oui, c'était la loi du sept frimaire –, les contextes ont bien changé ; mais je pense que, sans flagornerie et sans trop d'humour noir, c'est quelque chose qui nous est adressé à l'époque où, dans les espaces habités

urbains en particulier, il nous faut penser un urbanisme favorable à la santé. La base du prétendu éco-habitat... Prenons garde de trop de label. La base est quand même un habitat traversant pour toutes les classes, pour toutes les personnes et pour tous les foyers. Un habitat traversant dans lequel on puisse créer de l'aération lorsqu'il fait chaud, lors des canicules à venir, et que l'on puisse aérer lorsque l'on est en période de pandémie avec un virus respiratoire. Donc merci encore de votre intervention, et merci à tous les élus de leur bienveillance et de leur coopération, parce que c'est ensemble que nous allons avancer dans le territoire apprenant et les sciences participatives. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Denis. J'ai deux souhaits d'intervention : Isabelle LARROUY et Edwige GAGNEUR. Isabelle.

Mme LARROUY. - Merci beaucoup, merci pour l'ensemble de ces interventions parce qu'on voit comment elles se répondent toutes les trois. Tout d'abord, je voudrais revenir sur l'incident de ce matin. Je pense qu'il est aussi et d'abord, malheureusement, l'expression d'une très grande angoisse. Parce qu'on fait vivre aussi notre jeunesse dans cette angoisse du futur, dans cette angoisse du lendemain, avec les exposés que nous avons entendus, bien sûr, avec quelques réponses qui sont apportées, et tant mieux, mais je crois qu'il faut quand même que nous ayons un petit peu de bienveillance par rapport à ces jeunes gens et que nous comprenions leur inquiétude.

Nous avons parlé de l'euthanasie massive. Sur un plan strictement citoyen (parce que je ne suis absolument pas scientifique), j'ai été comme beaucoup de personnes extrêmement choquées par cette euthanasie massive. Nous nous sommes demandé si telle était vraiment la bonne réponse à la question ; d'autant qu'on a déjà vécu cela, pour ce qui me concerne, vu mon âge, avec l'épidémie de vache folle qui avait aussi donné lieu à une euthanasie extrêmement importante et extrêmement inquiétante. L'intervention de Mme POIRIER tout à l'heure montre que c'est par la relocalisation que nous arriverons peut-être à répondre à ces problèmes de santé. Une relocalisation à travers la prévention bien sûr, l'éducation évidemment, et toutes les recherches qui sont faites. D'où ma question, qui est plutôt directe : est-ce que la relocalisation de la production, de la commercialisation et de la consommation est une réponse finalement aux problèmes que nous traversons actuellement ? Ce qui veut dire que c'est bien la recherche du rendement mondialisé qui nous amène aussi aux situations terribles auxquelles nous sommes confrontés.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - Oui. Vous regardez du mauvais côté. J'ai une question qui s'adresse autant à vous, Professeur, qu'à Gilles, je pense. Vous avez tout à l'heure parlé d'anticipation, à la fois des traitements et des maladies, et en même temps de maladies réémergentes. Est-

ce que vous considérez que tous les virus qui vont se dégager par exemple de la fonte du pergélisol (autrement dit le permafrost) comme des maladies réémergentes ? Et dans ce cas, comment, à l'échelle mondiale mais aussi néo-aquitaine, anticipe-t-on cette émergence ? Et comment anticipe-t-on son soin ?

M. LE PRÉSIDENT. - Denis MALVY, sur ces deux questions.

M. MALVY. - On ne sait pas quel sera le futur virus pandémique – ce qui est rassurant parce que celui qui le saurait serait sans doute un imposteur –, mais on en connaît les mécanismes. Telle est la démarche de l'écologie scientifique, qui est à la fois nouvelle et qui peut nous permettre, justement, de ne plus parler du virus ou penser au virus, mais de travailler sur ces fameux écosystèmes qui sont les ensembles à la fois sociologiques, de géographie physique, de conditions climatologiques et de conditions de vivre ensemble de la part des espèces, et qui sont le nœud du problème. On est un peu dans le temps long, mais mieux et plus vite on aura commencé, plus les fruits seront à terme susceptibles de porter. Je vous donne un exemple. Je ne sais pas ce que nous allons faire en Nouvelle-Aquitaine, même si certains d'entre nous ont quelques propositions, quelques expériences, mais rappelons-nous de celle qui a été faite par un homme qui n'était pas médecin. Il était physicien, avec une orientation de chimiste. C'était au siècle dernier, lorsque Louis PASTEUR travaillait sur la maladie du charbon. Il s'agissait d'une maladie redoutable qui pouvait affecter l'Homme et qui, surtout, exterminait les élevages ovins dans toute l'Europe, dans le monde entier, mais en particulier en Europe, en Allemagne et en France. Un jour, Louis Pasteur avait a priori identifié le pathogène qui en était responsable et pourtant cela était largement insuffisant. Il est allé directement sur les terrains d'élevage pour trouver les fameux chaînons manquants. Ce n'était pas un chaînon d'ordre microbien, d'ordre viral, d'ordre médicamenteux. Il s'agissait de comprendre ce qui se passait et de parler avec les partenaires de ce drame qui étaient en l'occurrence les éleveurs. Il s'est rendu compte que dans les espaces où la maladie sévissait (qu'on appelait les champs maudits), il y avait non seulement le pathogène, mais il y avait des conditions tout à fait propices à sa transmission aux moutons via d'autres intermédiaires, en particulier des lombrics et le mauvais usage des espaces ruraux. C'est ce dialogue sur la manière dont on vit ensemble, avec tous les partenaires... Je ne veux pas faire de la démocratie à 0,5 franc le kilo (à une époque où le franc n'existe plus) et on ne va pas rester sans arrêt dans l'histoire, mais il faut approcher de manière concertée, avec plusieurs acteurs, y compris au niveau scientifique avec des géographes, des philosophes, des historiens, des virologues, des immunologistes, des enzymologues, des structuralistes, pour considérer les risques et les réponses qui forcément y seront données.

Je vous ai proposé tout à l'heure un exercice qui finalement est déjà en train de donner des fruits : partir de la réalité, de la géographie physique de notre territoire. Et là, on croise plein de choses, ne serait-ce qu'au niveau physique : les marécages humides, et puis l'explosion de maréliens dont parlait tout à l'heure mon collègue et élu de cet hémicycle. C'est ce concept que je viens vous présenter et dont je vous ai fait le plaidoyer.

Ensuite, s'agissant des médicaments, évidemment, il faut à l'autre bout de la chaîne réagir, travailler et innover d'une manière à la fois éthique et réaliste. Le monde des vaccins doit nous apporter des solutions, mais comme la carte ne fait pas le territoire, l'outil ne fait pas le programme (c'est BEAUMARCHAIS à propos de l'art de la guerre, la carte et le territoire ne renvoyaient pas à la géographie). S'agissant du vaccin, il y a la recherche sur les virus respiratoires, en particulier, qui fait qu'on aurait des vaccins qui nous protégeraient non pas vis-à-vis de virus donnés, mais des familles, de ce que l'on connaît des familles de N-2, et qui pourraient être facilement adaptés avec des technologies innovantes, comme celle de l'ARN messenger, mais pas exclusivement. Des nanoparticules sont en train d'émerger en termes de technologie ; et c'est quelque chose qui est adressé à la Région pour être innovante sans doute en la matière, parce que la France et l'Europe en sont encore, comme vous le savez, extrêmement pauvres. Il en va de la santé de nos concitoyens bien sûr, mais aussi de notre indépendance dans la recherche et dans le recours aux moyens de se soigner. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien.

M. ROBERT. - Merci Gilles BŒUF, merci Professeur pour ces éléments extrêmement éclairants. Je voudrais vous poser une question à tous les deux en réaction à ce que vous avez pu dire, Gilles, notamment en commençant par expliquer et par rappeler que la science n'est pas une opinion. Effectivement. Et l'on voit bien depuis tout à l'heure qu'on tourne aussi autour de cette recherche de la preuve scientifique qui rendrait les choix politiques tout à fait incontestables. Ce n'est pas si simple, mais on observe en plus depuis la crise Covid une forme de montée en puissance de ce qui a touché avant d'autres secteurs, c'est-à-dire la désinformation, les *fake news* ; et le médecin n'est hélas plus préservé. Nous avons ici un plan à la formation scientifique qui a été voté par la Région, une feuille de route pour développer la culture scientifique dans notre population ; mais nous avons vu, nous voyons encore, et nous aurons un exemple hélas de promotion de sciences qui n'en sont pas. Je voudrais vous demander à tous les deux (et là, on fait un lien entre la médecine sans doute et le débat public ou la politique), comment lutter contre ces *fake news* ? Comment lutter contre la désinformation qui est aussi une autre forme de risque allant crescendo ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Gilles, tu commences ?

M. BŒUF. - Bien sûr, ce sont des cas qui nous préoccupent tout à fait. D'ailleurs, le Covid a été un moment où on a dit tout et n'importe quoi et j'observe la déconfiance politique : nous avons tous été élus, ici, avec combien de votants ? Il faut se poser la question, mais c'est la même chose au niveau scientifique. Une étude faite récemment sur 50 ans (1972-2022) montre que les Français n'ont pas une considération vis-à-vis de la science si bonne que ce qu'on pourrait imaginer. Je crois que notre combat, c'est effectivement des lobbies irresponsables qui ont encore, pendant quelque temps, intérêt à ce qu'on commence justement à jeter le doute scientifique. On dit : écoutez, tous les scientifiques ne sont pas d'accord. Je vais être très formel une minute : je défie un scientifique réel, qui publie dans de bonnes revues, de dire qu'il n'y a pas de changement climatique, que l'Homme n'y est pour rien ou que le vivant n'est pas en train de s'effondrer. En clair, je m'étais fâché il y a quelque temps à la télévision en disant que j'en avais assez qu'on revienne toujours en arrière. On a des « platistes », ce sont des gens qui vont dire des choses... Revenons à quelque chose de sensé : qu'est-ce qu'on enseigne ? Notre éducation, c'est extrêmement important pour nos enfants. Quand j'étais étudiant, à l'époque, ce qu'on lisait dans un livre était à peu près vrai. Maintenant, si vous passez en revue *Climate change* tout à l'heure en rentrant chez vous : les premiers sites sont climatosceptiques. Comment aujourd'hui prend-on cela en considération ? Nous, nous réagissons par des revues, comme *The conversation* par exemple qui a été lancée par des collègues. J'y écris pas mal d'articles. Nous sommes au moins 10 000 scientifiques français qui intervenons depuis 4 ou 5 ans en détricotant les *fake news*. On dit : cela non, ce n'est pas ainsi, ça a été inventé comme ça. Nous fouillons aussi des cas particuliers. Vous vous rappelez sans doute de Marlboro il y a quelques années sur le rôle des écologistes, lesquels ne faisaient pas de la science. Attendez, on se rend compte qu'un cigarettier est derrière par la suite, en faisant signer des prix Nobel qui n'ont même pas lu le texte qu'ils devaient signer. Méfions-nous, c'est vrai, vous avez raison. La question est comment détricote-t-on tout cela ? C'est compliqué pour nous, parce que c'est bien plus facile d'instiller le doute ou de donner une fausse nouvelle que de démontrer a posteriori que ce n'est pas vrai.

Nous avons de vraies choses qu'il faut que nous mettions en place, tous horizons confondus. Je ne pense pas que cela soit une opinion. Tout à l'heure, dans ce que nous avons dit, il n'y a ni droite ni gauche. Nous donnons des faits scientifiques, ensuite, nous analysons : le plancton est comme cela depuis 4 milliards d'années, un sol, c'est ça, une forêt, c'est ça, un lion vit comme ça. C'est cela qu'il nous faut regarder. Que l'on revienne à cela au niveau de l'enseignement. Le drame que l'on vit réside dans le fait qu'au niveau de l'Éducation nationale, l'enseignement est beaucoup trop en silo. Tout à l'heure, cela a été dit, j'ai beaucoup apprécié : il nous faut des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la

biologie, de l'écologie, mais aussi de la sociologie, de l'anthropologie, de la géographie. Et un poil de philosophie de temps en temps, c'est quand même pas mal. Qui sait faire ça aujourd'hui ? C'est une vraie question. La recherche scientifique elle-même (je reviens sur la question précédente de ma collègue portant sur qui finance la recherche) travaille elle aussi beaucoup trop en silo. C'est compliqué pour nous de mettre un jeune chercheur sur des questions transversales, parce qu'il faut qu'il publie, donc il est lié à la publication. Nous, les vieux, nous pouvons raconter des trucs pareils parce que notre carrière est faite, n'est-ce pas Denis ? Nous n'avons rien à démontrer ou à prouver, donc nous pouvons aller sur des choses un petit peu (excusez-moi) casse-gueule. Nous devons toutefois absolument arriver à persuader les gens que c'est fondamental. C'est compliqué à expliquer.

Je terminerai en disant que, pour répondre à votre question, pour un scientifique qui veut bien s'engager dans le débat et qui veut s'engager dans la vulgarisation (j'ai horreur de ce terme, je préfère la dissémination scientifique), il faut qu'il ait compris des choses extrêmement compliquées pour qu'il puisse les restituer avec des mots simples. C'est un petit peu ce qui a été évoqué tout à l'heure et cela est très important : d'un côté, il y a un pouvoir de conviction, mais qui n'est pas basé sur des opinions. C'est très important. Il est vrai que nous rejoignons un peu le même questionnement : comment le monde politique se fertilise-t-il de la connaissance scientifique ? Quant à savoir ce qu'est la bonne science et la mauvaise science, je ne vais pas me lancer là-dessus, mais il est clair que l'intérêt du scientifique qui va se soumettre à des pairs pour évaluer un travail, d'abord, c'est un rôle d'humilité : on accepte d'aller se faire évaluer par d'autres ; tel n'est pas le cas de tout le monde. Et puis il y a quand même un consensus international qui sort aussi en même temps et qui me rassure quelque part. Mais il est vrai qu'au niveau de la dissémination, il faut que nous fassions extrêmement attention. Je termine simplement en disant une chose : aujourd'hui, notre rôle... Le cas de ces jeunes tout à l'heure : comment les informer d'une époque très compliquée et difficile, sans les désespérer ? Nous sommes sur le fil du rasoir, je dirais que le propos lui-même, dans son fond et sa forme, est extrêmement important.

M. LE PRÉSIDENT. - Denis MALVY.

M. MALVY. - Oui, les thèses d'université devraient être en cotutelle. Ce sont des choses importantes, déjà. Et puis les grands programmes... Il y a des tribunes, des mobilisations et des initiatives citoyennes. Elles devraient mobiliser les membres de la société, par-delà leur formation. Nous disions tout à l'heure que, vis-à-vis des maladies infectieuses émergentes à transmission aérienne (on parlait des virus de la grippe, mais c'est pareil pour d'autres maladies émergentes dont nous n'avons pas parlé ici et qui sont celles transmises par les tiques), il nous manque des informations qui viennent des territoires. Il y a des acteurs des territoires, dont font partie d'ailleurs les élus, il y a des enseignants ou il y a des usagers des

territoires en question. Il faut trouver une manière de répondre aux mobilisations parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont prêts à contribuer à la production de savoir, à leur mesure et avec beaucoup d'humilité, peut-être plus encore que les scientifiques eux-mêmes. Il faut arriver à les mettre ensemble, à faire coexister les usagers de la forêt de sensibilité plutôt flexitarienne avec les sociétés de chasseurs qui font un boulot absolument incroyable, spontanément et cela depuis des années, pour nous renseigner sur d'éventuelles ruptures épidémiologiques. Et se dire que nous sommes tous ensemble dans un monde où nous devons faire ce que nous avons appris à faire avec le SARS-CoV-2 : nous devons vivre avec, mais pas comme au cinéma avec GABIN et SIGNORET dans *Le Chat*. Nous sommes condamnés à cela dans un monde globalisé et dilué.

Et puis, les *fakes*, les mauvaises nouvelles, que voulez-vous, il y a la viralité aussi des écrans. La dictature de l'écran. Comme dans la gestion des médicaments, il faudrait une gestion au moins à la fois territoriale et presque planétaire. Je ne suis pas historien, mais la grippe de Hong Kong était passée presque inaperçue à l'époque du président POMPIDOU. Qui aurait demandé au président POMPIDOU de rendre des comptes sur sa gestion de la grippe de Hong Kong en 1968 ? On sortait des événements de Mai 68, de la Révolution culturelle qui avait laissé la Chine exsangue, de la guerre du Vietnam. On était ailleurs, mais entre-temps, que s'est-il passé ? Trois scandales ont émaillé le monde de la science et de la santé. Nous les avons vécus de manière plus ou moins digérée au niveau de la France : le scandale du sang contaminé, de l'hormone de croissance, et là nous venons de sortir du scandale du chlordécone qui est passé presque inaperçu, sauf dans les territoires ultramarins lorsqu'on leur a proposé de la véracité de la parole publique argumentée par de la parole scientifique. C'est pour cela que nous avons besoin des humanités et des politologues : pour produire de manière concertée du savoir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Denis. Gérard BLANCHARD.

M. BLANCHARD. - Oui, merci Président. Je souhaitais juste compléter les propos de mes collègues et répondre précisément à la question. En effet, je vous avais proposé de voter une feuille de route scientifique au mois de septembre ; l'idée était de mettre en place de grands programmes de recherche qui répondent à des questions de société. C'est ce que nous avons fait : nous avons déjà lancé quatre grandes thématiques à travers un appel à manifestation d'intérêt. Et justement, sur la question des maladies infectieuses émergentes : tout à fait, selon le scénario qui vous a été présenté, nous sommes en train de travailler avec Denis MALVY à l'élaboration d'un grand programme comme celui-ci. L'ensemble de la communauté scientifique pluridisciplinaire a répondu. Nous avons une réunion mercredi dernier et, dès la semaine prochaine, nous allons continuer à fabriquer ce grand programme

pluridisciplinaire qui va s'étaler sur une période de cinq ans et qui adresse à peu près tous les sujets qui ont été évoqués ce matin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres questions ? Oui, allez-y.

M. OBRADOR. - Merci Monsieur le Président. Merci pour cet exposé. Juste avant, je tiens au nom du groupe Rassemblement National à apporter tout notre soutien aux agents qui ont été blessés ce matin suite à l'intrusion des militants d'Extinction Rébellion. Et puis, pardon Monsieur FLORIAN, mais quand des militants blessent des agents de la collectivité, on ne cherche pas à discuter avec eux. On les condamne et on condamne ces agissements.

J'avais une petite question par rapport à la démoustication. Je suis élu d'un territoire rural et on voit depuis quelques années que cela pose de gros problèmes, vous en avez parlé, notamment avec l'émergence des cas de dengue qui augmentent. Les dispersions par voie aérienne de certains insecticides ont été arrêtées, et on peut voir un lien entre la prolifération des moustiques et l'arrêt de ces insecticides. D'autres alternatives ont été mises en place (notamment avec des molécules), mais par rapport auxquelles nous n'avons pas encore énormément de retours, notamment sur le point de savoir si elles ne poseront pas de problèmes sanitaires et environnementaux à l'avenir. Face à cela, ma question est toute simple : selon une balance bénéfices-risques, ne serait-il pas judicieux de réautoriser la dispersion de certains insecticides, notamment par voie aérienne, dans les territoires ruraux ?

M. MALVY. - Merci Monsieur. En l'occurrence par rapport à la dispersion aérienne, je ne veux pas refaire de l'histoire, mais nous avons de très mauvais souvenirs de l'usage du DDT qui, en tant que molécule, a été très rapidement mis en défaut. Je suis tropicaliste et parasitologue de formation. J'ai beaucoup travaillé dans une première partie de ma vie professionnelle sur le paludisme et j'ai assisté à la limite de ce type de recours ; même si dans des circonstances données, dans le passé, ou dans des situations où il n'y a pas eu précisément d'anticipation – c'est ce qu'on a connu à la Réunion ou en Émilie-Romagne avec l'implantation du moustique-tigre, eux n'ont pas eu la dengue, mais des épidémies de chikungunya monstrueuses –, il y avait une telle prolifération qu'il a fallu faire l'usage de biocides pour diminuer de manière drastique la densité du moustique, dans une situation où il fallait absolument arrêter les chaînes de transmission.

En matière d'anticipation, je pense que nous pouvons faire mieux. Il y a des perspectives. La Nouvelle-Aquitaine a d'ailleurs dans ses filières de recherche scientifique et de start-up des gens assez ingénieux en la matière. Je vous donne quelques éléments : le monde des piégeages, c'est-à-dire ne pas agir sur ce qu'on appelle l'imago, l'adulte, mais sur la larve, via le piégeage du moustique dans ses phases premières de croissance et de multiplication,

avec des méthodes biologiques qui sont inoffensives, mais qui sont dans des situations de premier niveau d'innovation. On peut faire beaucoup mieux, et surtout beaucoup mieux que ce que, à grand renfort, certaines entreprises voudraient vendre aux élus. Il y a donc une certaine prudence et retenue dans l'urgence à réaliser.

Deuxièmement, il y a quelque chose de bien innovant que nous avons utilisé en médecine tropicale contre d'autres maladies vectorielles – je pense à la maladie du sommeil, qui est maintenant en train d'être éliminée, qui a été mon sujet pendant près de vingt ans et même ma leçon d'agrégation –, à savoir l'utilisation de mâles stériles. Ce sont des manipulations certes génétiques qui font qu'on empêche la multiplication du vecteur (le moustique) par une inopérabilité de sa reproduction. Et là, il existe des pistes qui sont extrêmement prometteuses développées par nos collègues de l'IRD et du Cirad, et qui pourraient faire l'objet d'évaluation assez rapidement.

Je répéterai une fois de plus le fait qu'à ce jour, plutôt qu'un retour en force de biocides très vulnérants et souvent vulnérables eux-mêmes, c'est la communication – et peut-être la communication vers la pédagogie –, c'est le monde, la société qui a en elle les moyens de conjurer la prolifération du moustique en évitant (toujours pareil) les réservoirs domestiques inappropriés d'eau plutôt claire, la gestion des réservoirs d'eau issus de l'activité humaine ou naturelle. Là aussi, on peut gérer et faire en sorte que cette densité qui nous est nuisante et qui est vulnérante vis-à-vis de futures maladies virales soit supportable. Donc, l'éducation, la mobilisation des membres de la société, et puis de nouvelles mesures qui devront être apportées avec de la sécurité, de la pérennité sur, au moins, du moyen et du long terme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres questions ? Isabelle.

Mme TARIS. - Je vais essayer de faire court. Merci au professeur MALVY. Tout cela m'inspire qu'il est très riche de considérer que l'être humain doit se penser comme faisant partie d'un tout, mais qu'il n'est qu'un élément de ce tout. Merci de nous le rappeler, parce que je pense que c'est aussi une ignorance en tout cas fondamentale qui a fait que la recherche, et nos comportements en général se sont malheureusement orientés vers une attitude antitout. Donc antimoustique, anti-insecte, anti, anti, anti. Et je crois que les jeunes générations d'aujourd'hui portent en eux cette inquiétude. Comme le rappelait Isabelle tout à l'heure, il y a matière à être inquiets face à l'avenir, mais en même temps, j'espère que nos politiques régionales seront porteuses d'espoir pour justement transformer ce mode de pensée, arrêter de penser anti, pour plutôt réfléchir sur l'idée de comment vivre ensemble dans cette biosphère, comment s'en protéger néanmoins et comment s'y adapter aussi. La recherche, je pense, c'est aussi réfléchir à de nouveaux modes de vie et peut-être apporter

une réflexion très poussée sur les moyens tout simples de s'en protéger. Cette réflexion a déjà fait ses preuves dans les pays où sévissait le paludisme, avec des moyens assez simples, mais qui ont permis quand même de protéger les populations, au-delà de l'administration de traitements qui ne sont pas sans effets secondaires dans la durée. Mais je ne suis pas certaine que nous soyons tous imprégnés de l'idée qu'éloigner les récipients d'eau, mettre des moustiquaires aux fenêtres, équiper nos maisons soient aussi des mesures phares pour nous protéger, par exemple, des moustiques. Tout cela mis à part, par rapport à la recherche contre les virus, nous voyons bien que les virus semblent être quand même l'ennemi, ou un des ennemis n° 1 de l'Homme, et qu'il est toujours très compliqué de s'attaquer aux virus. Je voulais juste peut-être conclure en disant que la recherche est un axe prioritaire régional. Nous pouvons être fiers de mettre en avant cet axe dans notre politique. C'est un axe très fort et j'espère que nous serons un exemple qui profitera au plus grand nombre pour avancer.

M. BŒUF. - Une toute petite remarque : quand nous partons en 2009 avec Tara (ce bateau racheté à Jean-Louis ÉTIENNE), nous allons découvrir, comme je vous le disais tout à l'heure, 600 000 êtres vivants inconnus (virus, bactéries, protistes) et nous allons analyser 100 000 relations entre des êtres vivants qui, tous les jours, sont ensemble. On se rend compte qu'il y a dans le vivant infiniment plus de coopération, de symbiose, de mutualisme que de compétition. Ce qui veut dire que la vie le sait depuis 4 milliards d'années. Je crois que notre solution face à ces problèmes, enfin un des comportements essentiels, est beaucoup plus de coopération et d'entente que de compétition. Et c'est à ce prix que le vivant est là depuis 4 000 millions d'années. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Gilles. Comme moi-même ou Françoise JEANSON avons eu l'occasion de le dire, nous travaillons depuis plusieurs mois maintenant avec Gilles BŒUF, Ceva Santé Animale, Françoise JEANSON, Claire JACQUINET, et un certain nombre d'autres, sur la notion d'une seule santé. J'ai bien noté le message de Fabien ROBERT : appelons cela une seule santé.

Et par ailleurs, nous allons essayer de fomentier avec Denis MALVY – bien entendu, il faudra des autorisations des universités, peut-être du Ministère –, l'idée étant de reconquérir (même si tel n'est pas le souci de Denis MALVY) cette compétence que nous avons sur la santé tropicale avec Santé Navale. L'idée consiste à créer une plateforme de recherche et de transfert autour des maladies émergentes et des maladies infectieuses. Nous reviendrons bien entendu devant les commissions et devant vous pour voir comment se construit cette réacquisition autour de Denis MALVY pour préparer ce qui a été évoqué tout à l'heure ; à savoir lier aux grands flux migratoires, lier au réchauffement climatique ces maladies

émergentes qui peuvent être extrêmement douloureuses, pernicieuses, parfois mortelles pour nos concitoyens.

Je vous propose de lever la séance. Nous nous retrouvons à 14 heures, bon appétit.

PAUSE DÉJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, merci de rejoindre vos places. Nous pouvons reprendre cette séance. Merci de rejoindre vos places. La séance est ouverte. Le quorum étant atteint, on peut donc valablement délibérer. Est-ce que Maryline BEYRIS veut bien être secrétaire de séance ?

M. ROBERT. - Président, on ne t'entend pas, je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que Maryline BEYRIS veut bien être secrétaire de séance ?

Mme BEYRIS. - Oui, Monsieur le Président. Je suis là.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Nous avons proposé un dossier transmis dans le cadre de la procédure d'urgence sur les frais exposés par les élus du Conseil régional et les membres du CESER, et les agents de l'administration dans le cadre d'Action publique. Pas de soucis particuliers ? Je vous remercie. Je rappelle les obligations de déport qui valent aussi pour l'exécutif, bien entendu.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Un mot peut-être traditionnel, après cette minute de silence émouvante à laquelle nous avons tous participé ce matin, et l'intervention d'une part des scientifiques et d'autre part de notre collègue du Québec sur la stratégie de santé. Nous l'avons souhaité avec Françoise JEANSON, car il est important que nous ne réinventions pas la roue. Si des expériences positives se tiennent dans d'autres pays ou d'autres régions, je pense qu'il est intéressant de les analyser.

Je ne reviendrai pas sur l'état du monde, même si nous voyons en Ukraine des souffrances, des massacres. Ce retour de la guerre en Europe est traumatisant. Traumatisant pour les familles et bien sûr, d'abord, pour les Ukrainiens. J'avoue qu'on ne peut que penser aux soldats ukrainiens, dont une grande partie est issue de la société civile ukrainienne, qui combattent pour leur territoire, avec un courage qui force l'admiration.

Et puis, nous venons de vivre une année 2022 qui a battu tous les records de température, des feux dévastateurs et une période de sécheresse qui continue malheureusement. Elle atteint, sur le plan de l'eau et sur le plan de la sécheresse des sols, des niveaux d'alerte ahurissants. Les informations que nous avons et que j'ai partagées notamment avec le monde agricole mais aussi avec le comité de bassin, le parlement de l'eau, montrent que les réserves sont dans un état, autour de 30 % pour la plupart. Le niveau des nappes, notamment en Charente et pour partie sur l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, est dramatique. Je ne crois pas qu'en cette enceinte le dérèglement climatique et les raisons de la biodiversité soient encore discutés. Mais en revanche, je sais que nous pouvons avoir des divergences sur les moyens de lutter contre. C'est pourquoi j'espère que de tels phénomènes pourront, par un travail acharné accompagné par les scientifiques, nous réunir autour de la révision liée au terrain, qui sera présentée en été.

Le problème de l'eau, je veux y revenir en un mot, frappe même la montagne. J'ai eu l'occasion de discuter, il y a quelques semaines, avec des bergers qui s'inquiétaient, les sources se tarissant, de la possibilité de maintenir le pastoralisme en montagne. Beaucoup d'éleveurs font « rouler l'eau » comme on dit, jusqu'à ces dernières semaines, la situation étant extrêmement préoccupante. Il nous faudra donc dépasser un certain nombre de remarques et essayer de construire autour du cycle long de l'eau, autour de la protection des zones humides, autour du maintien de l'élevage qui est un point important, car c'est aussi un facteur de maintien de la biodiversité et de la captation du carbone. Il nous faudra adapter nos politiques, faire en sorte que, dans le cadre de l'entente sur l'eau avec l'Occitanie et avec l'Agence de bassin Loire-Bretagne, nous puissions mettre en place des stratégies et des actions qui dépassent le débat sur la guerre de l'eau, que nous avons encore trop fortement. Il faudra que chacun avance, y compris sur l'accélération de la transition agroécologique sans laquelle, comme le disait Gilles BŒUF ce matin, nous ne pourrions pas retrouver une terre vivante. Nous savons que c'est autour d'une terre vivante que nous pouvons capter le plus d'eau possible et recréer un sol vivant et productif.

Nous aurons, chère Françoise, la feuille de route régionale de santé, à l'ambition elle aussi transversale et structurante. Il est vrai qu'à la différence de toutes les autres Régions démocratiques, enfin étant dans des pays démocratiques, nous n'avons pas, sauf marginalement, la compétence santé. Pour autant faut-il, en dehors de notre compétence qui

est celle de la formation des métiers de soin ou plutôt des métiers de santé, nous en tenir à cela ? Il y a, bien entendu, tout l'accompagnement de la recherche que nous faisons continûment depuis des dizaines d'années. Il y a la présence des maisons de santé et le fait que nous puissions répondre à la déprise médicale.

J'avoue que j'ai été très surpris pour ma part, et vous avez je crois sur vos tables une série de tableaux sur les formations des personnels de santé. Vous ne l'avez pas ? Comment ? C'est dans la feuille de route, me dit-on. En tout cas, il y a un certain nombre de tableaux. Nous allons essayer d'en passer un qui montre que, dans la compétence régionale, pour la formation infirmière et la formation sage-femme, la courbe est ascendante. Compétence de la Région. Dans la formation des médecins, compétence État, nous avons une stagnation du nombre de médecins formés. Les Régions ont fait leur travail. C'est pourquoi je comprends mal la loi qui est passée au Sénat et à l'Assemblée nationale, qui vise à nous retirer, dans quelques années, la compétence de formation des sages-femmes. Si c'est Bercy qui organise cela, c'en est fini de la formation des sages-femmes.

Je laisserai à Françoise JEANSON le soin de décliner cette feuille de route santé qui, je le rappelle, a été déclinée aussi avec chaque groupe de cette assemblée et avec le CESER. Elle va jusqu'au bien vieillir, selon cette formule un peu particulière. C'est dans la région qu'il y a le plus de personnes retraitées, de personnes âgées. On va peut-être diminuer les retraités. Bien entendu, il faut que nous parlions de l'ensemble du dossier sur le problème de la pénibilité et le problème des inégalités hommes-femmes.

Un mot aussi sur les infrastructures et les mobilités, le fameux DRR, Document de Référence du Réseau, avec une bonne nouvelle, l'annonce de la Première ministre des 100 milliards d'investissements sur le ferroviaire. Dans ce document figure, le diable est dans le détail, une partie des investissements régionaux. Et puis ce paradoxe qui nous inquiète un peu, qui serait validé par l'ART, d'augmentation considérable des péages de la part de SNCF Réseau sur les trains. On a d'un côté SNCF qui se retrouve en positif de 2,4 milliards d'euros, principalement obtenus sur les TER, les bus et les TGV d'ailleurs, et d'un autre les Régions qui vont devoir emprunter pour poursuivre la réparation et la régénération du réseau ferroviaire. Cette bonne nouvelle se trouve pour partie atténuée.

Un mot peut-être aussi d'information sur le problème du vignoble, notamment bordelais. Le ministre devrait annoncer dans quelques jours ou dans quelques semaines un plan d'arrachage en fonction de ce que demandent les viticulteurs eux-mêmes, auquel le CIVB lui-même et la Région, je l'espère avec le Département de la Gironde, participeront. Un travail important est mené à l'échelle du bassin de Haute-Garonne mais aussi par l'agence de bassin Loire-Bretagne sur l'agroécologie, sur l'accélération de la transition

agroécologique. Sans cela, nous garderons les problèmes que vivent les agriculteurs aujourd'hui.

Et puis, sans transition, les succès de la Région dans le cadre culturel. Les sept nominations des films soutenus par la Nouvelle-Aquitaine et la Compagnie ALCA qui ont illuminé la cérémonie des Césars vendredi. Sans oublier la nomination d'Adèle EXARCHOPOULOS pour le César de la meilleure actrice dans le film *Rien à foutre* produit par la société de production bordelaise KIDAM. Le retour, pour être dans la joie et la bonne humeur, du festival d'Angoulême pour une cinquantième édition d'exception. La Région est le premier financeur de ce festival. Nous allons porter, selon le souhait des éditeurs, la restructuration de la fameuse Halle 57 dite Alligator. Cette friche industrielle se trouve mise à disposition pour l'espace Manga. J'en profite aussi pour vous annoncer que nous avons dans le hall de la Région une exposition qui ira à Limoges et à Poitiers sur la résistante et journaliste Madeleine RIFFAUD, dont le premier tome de sa vie est déjà publié en BD et qui s'installera, après la Région, à la MÉCA.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais évoquer. Je vous propose de passer tout de suite à l'ordre du jour. À moins que, tradition oblige, les présidentes ou les présidents de groupe aient un mot à prononcer. Sinon, on passe de suite à la feuille de route santé. Alors, c'est un représentant par groupe.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Oui, Monsieur le Président. Très rapidement, je rebondis sur vos propos. Nous allons dans quelques minutes aborder des sujets structurants pour notre Région. On a commencé ce matin avec la feuille de route sur la santé. On va pouvoir parler d'aménagement du territoire au hasard de quelques délibérations, de rail, de fer.

Dans vos propos, vous signalez les grandes difficultés structurelles et le malaise ambiant autour de la viticulture. Je rajouterai tout ce qui touche également à la ruralité et à l'agriculture. Il y a quelques semaines, nous avons une manifestation d'agriculteurs de la région à Bordeaux. N'oublions pas aussi ces acteurs forts de l'aménagement du territoire. C'est une profession qui est en souffrance, on le voit bien. Elle se pose beaucoup de questions. On est tous très focalisés autour des discussions qu'il peut y avoir entre les grands distributeurs et les grandes industries. En dessous, au milieu ou au-dessus, je ne

sais pas comment les caractériser, on a aussi nos producteurs. Cela fait un lien aussi avec les préoccupations des débats de ce matin, nous avons des filières à protéger. Je me permets de rajouter à vos pensées pour les viticulteurs une pensée plus globale aussi pour nos agriculteurs et nos acteurs du territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Nicolas. Je serai d'ailleurs, pour rencontrer les organisations professionnelles, au Salon de l'agriculture avec Jean-Pierre RAYNAUD, mercredi. Françoise BALLEET-BLU.

Groupe Renaissance

Mme BALLEET-BLU. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite débiter mes propos en adressant, au nom du groupe Renaissance, nos plus sincères condoléances à la famille, aux collègues et aux élèves de la professeure assassinée au collège de Saint-Jean-de-Luz le 22 février dernier. Nous avons tous été profondément choqués et émus face à un tel drame. Cette violence, la violence quelle qu'elle soit, ne trouvera jamais sa place dans le berceau de notre République. Tout d'abord, pour rebondir sur l'article paru ce matin dans *Sud-Ouest*, vous dire que l'état de vigilance que vous portez sur GPSO nous semble devoir l'être plus envers la mairie de Bordeaux et la présidence du Département de la Gironde que sur l'Élysée et Matignon.

Cela étant dit, la séance plénière qui nous réunit aujourd'hui est l'occasion de débiter de la nouvelle feuille de route santé. Je remercie à ce titre les trois intervenants : Madame POIRIER, notre collègue Gilles BŒUF et le professeur Denis MALVY pour leurs propos très instructifs. Mon collègue Florent BOUDIE reviendra sur cette feuille de route tout à l'heure pour donner la position de notre groupe. Je peux d'ores et déjà vous dire que nous partageons avec vous la conviction que la Région, par ses compétences, a toute légitimité pour intervenir dans le domaine de la santé.

Nous partageons également avec vous l'idée que le paradigme Une seule santé redéfinit les frontières de la santé bien au-delà de la question des soins. La Covid-19 qui n'a épargné aucun pays nous rappelle une chose : la santé humaine est intrinsèquement corrélée à celle des animaux et de la biodiversité. Fonte du permafrost, déforestation, élevage intensif sont autant de causes qui pourraient nous mener à une nouvelle pandémie.

Mais pour l'heure, puisque nous en sommes au stade des propos liminaires, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'attirer l'attention de l'Assemblée régionale sur trois points. Le premier, vous l'avez évoqué il y a quelques minutes, concerne la situation climatique

particulièrement alarmante qui touche notre pays : un mois sans qu'il ait plu sur notre territoire. Du jamais vu. Comment ne pas parler des températures bien au-dessus des normales saisonnières, des premiers feux de forêt qui se déclenchent déjà en Gironde et dans les Landes, de la sécheresse des sols et du niveau très bas des cours d'eau et des lacs. Après une année 2022 qualifiée d'année la plus chaude jamais enregistrée par Météo France, après les mégafeux qui ont ravagé les forêts girondines l'été dernier et le rationnement de l'eau du robinet dans certaines communes du Var, l'heure n'est plus qu'à la lutte contre le dérèglement climatique mais aussi à l'adaptation face à ses conséquences. En Nouvelle-Aquitaine, le niveau des nappes phréatiques est historiquement bas, notamment dans trois de nos douze départements : la Gironde, la Vienne et la Haute-Vienne. Selon les estimations, nous terminerons le mois de février avec 50 % de déficit pluviométrique. Un chiffre d'autant plus inquiétant qu'à compter de mi-mars, la pluie rechargera moins les nappes puisque la végétation en absorbera une grande partie. Les études HMUC réalisées notamment dans mon département de la Vienne le confirment. Le préfet a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait probablement pas assez d'eau pour remplir les trente bassines prévues. Nous ne sommes évidemment pas là pour dresser des constats, mais bien pour apporter des solutions. L'État s'engage bien sûr, puisque le gouvernement a présenté le 26 février dernier un plan sur la gestion de la réserve en eau qui vise notamment à diminuer de plus de 10 % le volume prélevé dans nos sous-sols d'ici la fin du quinquennat. Il a d'ores et déjà été annoncé que les agences de l'eau soutiendront des projets de résilience face à la sécheresse à hauteur de 100 millions supplémentaires.

Le second point concerne la manifestation des agriculteurs qui s'est tenue il y a dix jours devant le Conseil régional, à l'initiative de la FNSEA et de l'association des Jeunes Agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine. L'agriculture française n'a jamais cessé de progresser pour répondre aux demandes d'amélioration sanitaire et environnementale. Malgré cela, la rémunération des agriculteurs n'est pas suffisante, loin s'en faut. Cela a pour conséquence le non-renouvellement des générations et l'importation de matières premières alimentaires produites dans des conditions que nous ne voulons pas chez nous. Il faut redonner aux agriculteurs l'envie et les moyens de produire et de vivre dignement de leur profession. Le gouvernement et la majorité présidentielle se tiennent évidemment à leurs côtés. Les lois EGalim, la réforme de l'assurance récolte, le soutien aux investissements via France 2030, le bouclier énergie à destination des agriculteurs et, dernièrement, le plan de 160 millions d'euros pour répondre à la crise traversée par la viticulture sont autant de mesures qui protègent et accompagnent les agriculteurs. Bien sûr, nous pouvons collectivement faire mieux et j'espère que la majorité régionale a su entendre leurs revendications.

Pour finir, le dernier point que je souhaiterais évoquer concerne une cause qui m'est particulièrement chère. À quelques jours de la Journée du droit des femmes qui se tiendra le 8 mars, je souhaitais porter l'attention du Conseil régional sur le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur l'état du sexisme en France. Ce rapport très alarmant conclut que le sexisme ordinaire persiste et que ses manifestations les plus violentes s'aggravent. Quelles que soient ses traductions, le sexisme doit être combattu à toutes échelles et on peut toujours faire mieux. Je rappelle simplement qu'en Nouvelle-Aquitaine, de 2021 à 2022, nous sommes passés de 12 000 à 15 000 victimes. Les pouvoirs publics ont le devoir de continuer à non seulement protéger, réprimer mais aussi prévenir en agissant sur les mentalités dès le plus jeune âge. Car malgré la vague Me Too, c'est chez les jeunes que le sexisme s'avère le plus important. Cela m'inquiète. Cela doit nous inquiéter. L'un des points qui m'ont le plus marquée à la lecture du rapport, c'est que 23 % des hommes de 25 à 34 ans estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter, contre 11 % en moyenne.

Si l'on entend encore certains nous dire que le combat féministe n'aurait plus son utilité, qu'il serait dépassé, que notre société serait désormais égalitaire, ce discours se heurte pourtant à la réalité. Dans de nombreux pays, les droits des femmes reculent : en Afghanistan, en Iran et même aux États-Unis où avorter devient maintenant un privilège. Nul besoin de traverser l'Atlantique pour appuyer mon propos. Peut-on se satisfaire quand 80 % des femmes en France estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe et 37 % disent avoir déjà subi des rapports sexuels non consentis ? Comment peut-on se satisfaire quand, dans la nuit du 21 au 22 février, les locaux du Planning Familial de Gironde ont été une nouvelle fois vandalisés par des membres de l'extrême droite pour qui s'attaquer aux droits sexuels est un combat politique ? Comment peut-on se satisfaire quand, en 2022, 111 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint ? Nous, élus, avons un rôle à jouer et devons nous sentir à la fois responsables et exemplaires face au sexisme.

Je finirai mes propos par les mots de Simone de BEAUVOIR que j'aime à rappeler : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant. »

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je passe la parole à Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous associons, évidemment, au nom du groupe Centre Indépendant, aux hommages que vous avez rendus ce matin face aux atrocités, qu'elles soient passées ou présentes.

Après la crise sanitaire et l'inflation, je crois qu'on considère et qu'on peut dire sans mal que les transports et la santé, qui sont un peu les deux sujets de cette plénière, sont des sujets prioritaires pour les Français. Ce sont des sujets liés entre eux puisque les émissions de CO₂ viennent à la fois grever notre santé et ont des conséquences sur nos mobilités.

Avant d'entrer dans le vif du sujet tout de même, une petite réaction à l'incident de ce matin. Certains lanceurs d'alerte ont contribué à éveiller les consciences. Ils sont d'ailleurs protégés par la loi. Mais je crois que la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte pour le climat ne doit pas se transformer en climat de lutte ou en occupation de nos assemblées démocratiquement élues. Je regrette que nos collègues écologistes aient cautionné ce moment par leurs applaudissements. Je voudrais répondre à ces jeunes militants parce qu'ils veulent parler. Ils veulent dialoguer. Il y a deux manières d'empêcher le débat : ne pas pouvoir prendre la parole ou bien la prendre tout le temps sans ordre et sans règle. Vous voulez vous exprimer ? Chiche ! Présentez-vous aux élections et vous aurez votre place légitime dans cet hémicycle.

Premier sujet qui occupe notre plénière, ce sont les transports. On ne peut pas ne pas dire que, le 24 février 2023, le Conseil d'Orientation des Infrastructures a rendu un rapport qui préconise une véritable planification écologique, dans tous les domaines : ferroviaire, routes (modernisation du réseau notamment), logistique également (comment massifier et comment organiser le dernier kilomètre). À regret peut-être, l'aérien est peu abordé. Thalès vient d'annoncer 12 000 créations de postes dont plus de 5 000 en France. Ce qui nous montre bien aussi l'intérêt de ce domaine. Le COI est un organe consultatif. Mais la réponse de l'État est extrêmement volontariste, puisque c'est un plan de 100 milliards d'ici 2040 qui est annoncé. C'est plus 50 % par rapport au cadrage actuel.

Évidemment, le projet GPSO est évoqué. Je crois que le rapport a donné lieu quand même à quelque lecture partielle, notamment que les experts auraient tout à fait renoncé et décrié ce projet. Aucune des trois hypothèses du rapport, aucune ligne du rapport ne remet en cause GPSO. Aucune, sans exception. Il y a même en réalité, page 111, cette phrase : « Dans les scénarios de planification écologique, priorité aux infrastructures. Ils sont inscrits au plus vite. » Par ailleurs, il y a même des calendriers de réalisation qui sont proposés. Bref,

aucune des lignes de ce rapport ne remet en cause GPSO. Évidemment, car personne au sein du Conseil d'Orientation des Infrastructures ne veut que notre Région soit une voie de garage. Personne au sein de ce conseil n'ignore que rénover uniquement la ligne actuelle, c'est plus de 100 passages à niveau, c'est des courbes à reprendre, c'est des habitations à proximité, c'est une ligne qui sera engloutie dans le sud de la région par la submersion marine. À terme, on le sait, c'est écrit dans les documents d'urbanisme. Bref, ça ne fonctionne pas. En réalité, l'argument le plus absurde peut-être que l'on puisse entendre en ce moment est celui qui consiste à opposer le train du quotidien avec le TGV. Allez voir quelqu'un qui prend le train une fois par semaine pour faire Bordeaux-Paris, qui fait un aller-retour toutes les semaines, c'est bien un train du quotidien pour lui. Ça continuera de le rester demain. Je crois que nous avons un Conseil d'Orientation des Infrastructures qui comprend et connaît l'intérêt de ce projet pour notre région.

Malgré cela, il y a une puissante campagne de désinformation. C'est pour moi l'occasion ici de le redire notamment à un certain nombre de membres de la NUPES, puisqu'il s'agit beaucoup des Écologistes, mais aussi du président socialiste du Département, cela a été rappelé. J'ai d'ailleurs ici une photo du maire de Bordeaux posant derrière un panneau sur lequel il est écrit « On n'a plus un rond et on annule le projet ». C'est digne d'un zadiste mais peut-être pas du premier magistrat de la commune. En tout cas, cela ne sert pas la qualité du débat démocratique.

Un argument qui mérite, sans doute, que l'on s'y arrête un petit peu plus, et les débats que l'on peut avoir, parce que tout projet mérite débat. On peut parler du financement et on peut parler du calendrier. Les deux étant liés. Le COI émet trois scénarios. L'un aurait ralenti le projet, l'autre le maintien, le troisième l'aurait amélioré, l'aurait accéléré. On peut toujours regretter et être vigilant sur le fait qu'il ne soit pas accéléré notamment pour le sud Gironde de Dax. Mais on peut aussi solliciter que des solutions soient proposées. La société de projet a proposé des solutions sur le portage financier pour essayer d'accélérer malgré tout le projet.

On peut aussi débattre du plan de financement et de son acceptation sociale. Je ne connais pas d'impôts ou de taxes qui soient populaires. En France aujourd'hui, il suffit de dire « moins de taxes » pour se faire applaudir. C'est facile. Mais l'honnêteté oblige tout de même de rappeler que la taxe dont nous parlons est en moyenne inférieure à 10 €, retire au plus 10 €. Elle est à comparer aux augmentations d'impôt qui peuvent exister dans certaines communes en ce moment. Pardon, je ne connais que la mienne, je ne parlerai que de la mienne : + 4,53 %. Elle est aussi à comparer au coût social et économique que représente l'absence de transports performants aujourd'hui pour certains territoires. En tout cas, quand

on parle finances, il faut être compris. Plus généralement, c'est tout le modèle économique des transports dans notre pays qui doit être revu et le COI en parle parfaitement.

Et puis on peut parler de la gouvernance. Là encore je cite : « Améliorer notamment en utilisant plus activement les outils prévus par la loi LOM, la gouvernance entre les collectivités et les différentes échelles de territoire. » Oui, nous devons progresser pour que les territoires soient mieux entendus. La future négociation entre l'État, la Région et les collectivités donnera lieu à beaucoup de vigilance de notre part, Président, pour que les demandes soient entendues. Je pense que, dans certains territoires parfois, la SNCF ne sert pas la cause. Quand elle a enlevé des fréquences Tours-Bordeaux, cela n'a pas aidé au projet de ligne à grande vitesse. Vous l'aurez compris, pour nous GPSO, c'est un sujet majeur.

Deuxième sujet important de cette plénière, c'est la feuille de route santé. Sur la forme, nous nous interrogeons toujours en voyant l'accumulation des feuilles de route. Cette feuille de route est reliée à d'autres feuilles de route et elle débouchera elle-même sur des feuilles de route automatiques. Le tout sans budget, sans calendrier, sans indicateurs. Ce qui rend assez impossible l'évaluation de la politique publique. Nous le regrettons parce que, pour nous, il est difficile de nous rendre compte de l'exécution des tâches. Sur le fond, cette feuille de route intervient dans un contexte particulier. On l'a entendu ce matin : l'évolution des risques, l'épuisement de notre système de soin et des soignants, la fragilité du financement et le manque de professionnels. Pour agir, il fallait d'abord prendre une mesure : c'était supprimer le *numerus clausus*. Cette mesure a été enfin prise par l'État et elle est source de bonnes nouvelles, mais il faut attendre puisque, pour former un médecin, il faut dix ans.

En attendant, il faut organiser le temps de travail, il faut revoir la répartition des tâches. Bref, il faut parler « formation ». Nous voudrions, Président, regretter que ce document n'aborde pas tout de suite et avec beaucoup plus de force, la formation en analyse. C'est le cœur de compétence de la Région. Ce matin, c'était passionnant. Mais en réalité, ce qui nous intéresse ici, ce sont nos compétences. On n'est pas une province canadienne avec beaucoup d'indépendance ni un Lander allemand, Président. Je sais que parfois vous le regrettez. On reviendra sur la formation dans le débat en vous proposant un amendement pour qu'il y ait plus de personnel dans nos territoires.

Deuxièmement, l'aménagement du territoire, justement. Mais on tenait à mieux soutenir de notre point de vue les initiatives des intercommunalités, pour la plupart. Et puis une meilleure prise en charge également des personnes âgées avec plus d'autorisation à discuter avec l'ARS. Bref, nous vous attendions plus sur les compétences au cœur de la Région et sur la gouvernance. Nous sommes un peu surpris que la Région n'agisse pas plus en partenariat.

Nous présenterons un amendement dans ce sens. On parle d'une seule santé, mais la santé est une compétence partagée. Il faut forcément entrer en dialogue, notamment avec les élus locaux. Ce qui, pour nous, est insuffisamment le cas.

Voilà ce que nous vous présenterons sur cette feuille de route santé. En fonction des amendements que nous avons déposés, nous verrons quel sera notre vote. En tout cas, je salue Madame la Vice-Présidente, le travail avec les minorités qui a été mené, la qualité du document qui est présenté. J'ai pointé les manques. Je pense néanmoins que c'est un document qui rassemble toute une série d'éléments de qualité, même s'ils sont éloignés parfois des compétences de la Région.

Je voudrais, sur ce sujet de la santé, regretter ou trouver paradoxal que le groupe Rassemblement National propose une motion pour supprimer les ZFE qui causent dans la métropole qui est la mienne, Bordeaux, 600 morts par an. La pollution cause 600 morts par an. Le jour où on présente une feuille de route santé, il fallait oser quand même ! C'est assez paradoxal. Non pas que les ZFE soient des sujets faciles. Il faut des plans d'accompagnement. Mais on peut moins polluer sans exclure, à condition, et c'est ce qu'il va se passer, de mettre en place une ZFE réelle. Je ne sais pas comment vous pouvez demander son retrait, elle n'a même pas été votée par la métropole. Personne n'en connaît exactement les modalités.

Enfin la science, rien que la science, toute la science. C'était pour extrapoler le propos de Gilles BŒUF ce matin. Chers collègues écologistes, pardonnez-moi mais la motion ou l'amendement que vous allez présenter sur le contact avec la nature nous pose gravement question. Bien sûr, pour le bien-être personnel, la nature est précieuse et j'atteste personnellement des propriétés médicinales de certaines plantes, bien sûr. Mais le contact avec la nature entraîne notamment une baisse de la pression artérielle et du cortisol, ça, c'est démenti par toute la science médicale que j'ai pu trouver. Toute, sans exception. Par ailleurs, la sylvothérapie est une parascience qui donne lieu à énormément d'escroqueries. Je crois que notre devoir est de rester sur des sujets scientifiques dans un domaine aussi important que la santé.

Enfin Président, je termine. Nous déposons une motion car les politiques régionales ne doivent pas nous faire oublier la marche du monde. Nous vous proposons, à l'image de la ville de Libourne d'ailleurs, qui a noué un partenariat avec une ville ukrainienne, que notre Région se tourne vers une région-sœur ukrainienne.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'aurai l'occasion, je le disais tout à l'heure, de pouvoir présenter un tableau, enfin, Françoise JEANSON présentera un tableau, qui montre les résultats des actions des Régions et des actions de l'État sur les différentes formations de soins, sanitaires et sociales. Vous verrez ce qu'est une décentralisation de la santé par les chiffres, par la science et pas par le discours. Christine SÉGUINAU.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

Mme SÉGUINAU. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous nous associons fortement à tout ce que vous avez pu rendre comme hommages ce matin ainsi qu'au soutien aux Ukrainiens, puisque cela va faire plus d'un an maintenant qu'ils sont en guerre. Mais nous avons aussi le souhait d'exprimer tout notre soutien aux populations de Syrie et de Turquie qui ont été douloureusement frappées par les séismes il y a peu de temps, qui ont fait plus de 45 000 victimes. Aujourd'hui, des milliers de personnes se retrouvent sans logement et dans le froid. Nous nous réjouissons de voir que la Région, on l'a vu via les réseaux sociaux, allait accorder une aide de 100 000 € pour aider ces populations. En revanche, nous avons une question : pourquoi attendre la Commission permanente du 13 mars ? Les besoins sont immenses, urgents. Ne pouvions-nous pas les faire voter aujourd'hui en plénière ?

Je reviens maintenant rapidement sur ce qu'il s'est passé ce matin avec l'action du groupe de jeunes militants et jeunes militantes d'Extinction Rébellion. C'était une action pacifique, non violente.

Pacifique et non violente. Il faudrait que certains arrêtent de tirer à boulets rouges contre ces jeunes. Leurs revendications et leur mobilisation nous obligent. Comment réussir à faire vraiment changer toutes les politiques devant l'enjeu planétaire auquel nous faisons face ? C'est la question qu'ils et elles nous posent et nous aurons à y répondre vraiment au niveau de la Région.

La sécheresse hivernale est une des plus graves en France, l'hiver le plus sec depuis 1954, depuis que les relevés existent. Quelques pluies sont arrivées mais ne suffiront pas à recharger les nappes, surtout en Limousin et Poitou-Charentes. Le débit de nombreux cours d'eau, vous l'avez rappelé Président, est très faible. Ceci laisse entrevoir la perspective d'un été encore plus sec et fait craindre le pire pour les risques d'incendie et l'accès à l'eau potable.

Des mesures doivent être prises pour anticiper. Là encore, la Région peut agir concrètement, par exemple en prenant la sage décision de ne pas financer et de ne pas soutenir ces projets de mégabassines en se basant sur des avis scientifiques, comme le demandait Nicolas FLORIAN. Oui, les scientifiques, même le BRGM vient de le reconnaître dans son étude instrumentalisée depuis des mois par les pro-bassines. Cela ne justifie en rien la construction de ces retenues. Dans le même temps, la décision de la cour d'appel de Bordeaux confirme l'illégalité de la construction des six bassines en Charente-Maritime.

Nous tenons également à apporter tout notre soutien au personnel de l'entreprise Elior, que notre collègue élue écologiste de la Vienne Christine GRAVAL a rencontré récemment. Elior est la nouvelle entreprise prestataire de nettoyage EDF pour la centrale de Civaux. Ces femmes de ménage sont en grève depuis deux mois. Car malgré leur ancienneté sur le site, leur salaire, les prestations sociales ou leur contrat de travail se sont fortement dégradés. On voit bien là encore combien les clauses sociales, environnementales et éthiques sont importantes dans les appels d'offres. Nous proposons que la Région montre l'exemple. Par exemple, pour le restaurant de la Région, des clauses devraient être intégrées, car là aussi les conditions d'emploi des salariés sont fortement pénalisées à chaque changement de prestataire.

À propos du nucléaire, j'en profite pour saluer l'amendement proposé et voté par Monique de MARCO au Sénat, pour la non-possibilité de construire des EPR2 sur des sites dits « sites submersibles ». Donc le site de la centrale de Blaye ne pourra pas être retenu. *[propos hors micro]* Non, il a été voté.

Le pouvoir d'achat des citoyens se dégrade avec les envolées du prix des énergies, des loyers, de l'augmentation des taxes foncières, avec la taxe GPSO. Nous saluons tout de même que, dans la délibération sur la tarification des transports scolaires, après le gel des repas pour les lycéens, la Région décide de geler également le tarif pour les plus modestes. Il est de 30 €, je le rappelle, ainsi que celui des élèves circulant dans les regroupements intercommunaux.

Mais la grogne monte chez les élus des collectivités locales et les citoyens, avec l'introduction, dans le projet de loi de Finances 2023, de la taxe additionnelle pour financer la société de financement GPSO. Cette hausse concerne les taxes foncières pour les particuliers et les entreprises. Mais nous avons également une forte augmentation de la valeur locative qui est de plus de 7,1 % et qui va servir de base pour le calcul de la taxe foncière. Cela fera donc une augmentation qui sera au-delà des 10 €. Cela va impacter fortement le pouvoir d'achat des propriétaires les plus modestes. Ils sont nombreux à habiter en ruralité, à une heure de la gare de Bordeaux. Cette taxe additionnelle, fortement soutenue

par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, frappe plus de 2 400 communes. Elle est injuste pour un projet qui ne correspond pas aux attentes des habitants pour leur mobilité. Monsieur FLORIAN, vous parliez de voyages quotidiens pour des gens qui prennent le TGV une fois par semaine, mais non, de nombreuses personnes ont besoin de se déplacer tous les jours pour aller travailler, pour aller étudier. De nombreuses collectivités tirent la sonnette d'alarme au-delà de toute approche partisane comme, par exemple, dans la communauté de communes de Saintonge. Ce qui est insupportable, c'est de ne pas avoir d'autre choix que de prendre sa voiture pour aller travailler, étudier ou se balader, faute de solution alternative de transport collectif efficace.

D'ailleurs, dans le rapport du COI, qui a enfin été remis, nous constatons que nous ne sommes pas les seuls à remettre en question les investissements pour les lignes à grande vitesse et à privilégier la régénération et la modernisation des lignes du quotidien. Donc je rappelle, Monsieur FLORIAN, qu'il ne faut pas confondre le TGV et la ligne LGV. Ce n'est pas du tout pareil. Nous, les Écologistes, nous sommes pour les TGV mais pas pour les LGV. Les lignes LGV sont fortement remises en cause. Il n'y a pas d'accélération pour les projets de Bordeaux-Toulouse et la ligne LGV Bordeaux-Dax est repoussée. Nous allons donc voir, d'après les annonces du gouvernement, dans ses plans de financement de 100 milliards d'euros, enfin un volet mobilité pour notre CPER en juin. En juin nous verrons alors si les actes et les paroles vont se concrétiser fortement pour la Région, puisque les besoins sont immenses.

Pour cette plénière, nous avons une délibération importante avec la feuille de route santé. Fait marquant également de cette plénière, nous n'avons pas les avis du CESER notamment sur cette feuille de route. Ces avis qui sont toujours pertinents nous manquent aujourd'hui, même si c'est indépendant de notre volonté. Notre groupe a toujours appelé à une vision transversale de la santé dans nos politiques régionales. En effet, on en a parlé longuement ce matin, nous devons tirer les leçons des pandémies actuelles et passées, la multiplication des zoonoses comme la Covid, la grippe aviaire, Ebola ou le VIH liés à la destruction massive des habitats naturels et au développement de l'agriculture intensive. Ces maladies prospèrent sur des maux déjà produits par la société de consommation comme l'asthme, l'obésité, le diabète ou l'hypertension. Leur diffusion est amplifiée par la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Nous ne devons pas simplement nous attaquer aux conséquences des maladies, mais agir également sur les causes profondes. Il nous faut donc être cohérents dans nos choix et considérer que le vivant, végétal ou animal, doit absolument être préservé, que le maintien de la biodiversité est une priorité absolue. Ne pas reproduire les erreurs du passé en soutenant de grands projets inutiles. Je rappelle simplement, par exemple, que l'autoroute A65 a détruit plus de 3 000 hectares. Aujourd'hui, cette même autoroute est celle

qui a la plus forte augmentation en Nouvelle-Aquitaine au niveau de son tarif de péage. On nous annonce le désastre de la destruction de 6 000 hectares pour le projet GPSO.

Enfin, je souhaiterais conclure par une rapide intervention sur les vœux, motions et questions orales que nous verrons ce soir. Une motion tout d'abord, appelant notre assemblée à ne pas soutenir ce projet de mise à trois voies avec ou sans concession d'autoroute que nous présentera Vital BAUDE. Un vœu également pour l'abandon du projet de la réforme des retraites qui sera présenté par Stéphane TRIFILETTI et qui sera soutenu, nous n'en doutons pas, par toutes les forces politiques de gauche présentes dans cette assemblée, comme lors des manifestations où nous avons défilé ensemble. Puis trois questions orales concernant des actualités en Nouvelle-Aquitaine que nous souhaitons évoquer ici car elles touchent des thématiques prioritaires de nos politiques régionales sur la biodiversité, l'environnement et le vivant : une sur les dauphins qui meurent par centaines sur nos côtes Atlantique depuis le début de l'année, une sur les coupes rases sur le PNR de la Corrèze et une autre sur les révélations de Disclose concernant les trafics de chênes.

Donc chers collègues, j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à voter nos motions, vœux et amendements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christine. Je rebondis sur une de vos réflexions. Certains n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture : c'est le cas des Langonnais, de tout le Grand Langonnais. Parce que nous ne sommes pas capables aujourd'hui de faire passer un seul TER supplémentaire. Un seul. Je veux bien qu'on critique la réalité, mais on ne sait pas faire passer un TER supplémentaire sur la ligne de Langon. Donc si on n'a pas la sortie sud de Bordeaux, via la LGV ou la deuxième ligne ferroviaire, on ne s'en sortira pas. Il y a un problème capacitaire. J'avoue que je suis toujours interrogatif à l'égard de nos amis de EELV qui prônent le train et qui, quelque part, le refusent. Il faut faire les deux : sur la réhabilitation des lignes du TER, reconnaissez que nous intervenons massivement hors compétences et que nous faisons cette deuxième ligne ferroviaire en direction du sud et en direction de Toulouse. Alain BACHÉ et Jean-Luc ARMAND.

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

M. BACHÉ. - Merci Jean-Luc de me laisser passer avant toi. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bien sûr que nos premières pensées vont à la famille de la professeure qui a été assassinée la semaine dernière. La deuxième chose que

je souhaitais vous dire, c'est qu'une nouvelle fois, dans la nuit de jeudi à vendredi, le local du Planning Familial de Bordeaux a été vandalisé par un groupuscule d'extrême droite. C'est absolument insupportable. Cela vient se rajouter à ce que j'avais pu dénoncer en Commission permanente, à l'agression dont ont été victimes des Poitevins, il y a quelques semaines, par ces mêmes personnes.

Nous voulons également saluer la réactivité de notre collectivité qui s'est exprimée envers le peuple turc et syrien. Ces 100 000 € ne seront pas de trop pour répondre à l'immédiateté des enjeux sanitaires. Comment également ne pas parler aujourd'hui de l'Ukraine, puisque cela fait un an que la guerre a démarré. Personne n'en parle, mais c'est quand même 300 000 vies qui ont disparu. Nous condamnons l'endettement du pouvoir russe et de son président Poutine qui, en choisissant l'épreuve de force, met aujourd'hui en danger la paix dans notre monde. Aussi puisqu'il y a escalade, nous pourrions, nous élus, à notre niveau, faire entendre les voix de la sagesse, c'est-à-dire les voix de la paix.

Le troisième point que je souhaitais développer est la question des retraites. Là aussi, comment ne pas passer sous silence l'entêtement du gouvernement dans sa volonté d'imposer sa réforme ? Celle-ci est aussi brutale qu'inutile. Je vous renvoie les uns et les autres au rapport du COR qui stipule que le budget restera équilibré dans les années futures, en mettant l'accent sur le fait que celles qui subiront le plus la réforme de cette retraite, ce sont les femmes. Il faut que nous en ayons conscience les uns et les autres. Dans cette réforme, en quelque sorte, ce sont les salariés qui servent de variable d'ajustement d'un gouvernement entêté dans sa volonté de faire des économies sur leur dos. Cette réforme est imposée à l'encontre de l'expression démocratique citoyenne. Je vous rappelle simplement que c'est 90 % des salariés qui s'opposent aujourd'hui à cette réforme.

Je reviendrai également sur les débats qu'il y a eu à l'Assemblée nationale. Nous savons les uns et les autres que nous avons ici, dans notre hémicycle, des députés et je considère, nous considérons que le débat qui a été celui sur cette réforme n'a vraiment pas été à la hauteur de ce qui nous serions en droit d'attendre. La faute à qui ? Y compris à ceux qui n'ont rien dit et qui jouent de manœuvre politique.

Oui, y compris ceux-là. Pour ce qui nous concerne, nous, sensibilité communiste, n'avons pas de leçon à recevoir de quiconque dans cette assemblée. Nous avons été, comme d'autres, Socialistes et Écologistes, d'une sagesse. Nous montrerons que les débats seront différents au Sénat à partir de cette semaine. (*propos hors micro dans l'hémicycle*) Nous étions peut-être moins nombreux mais plus efficaces que vous ! Laissez-moi terminer, ce

sera un peu plus correct. Je ne vous ai pas interrompus et vous ne m'entendrez jamais vous interrompre.

M. LE PRÉSIDENT. - Vas-y Alain. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Il va être question tout à l'heure de santé. En prenant autant en compte les aspects de la vie quotidienne, cela met à nu un grand nombre de causes détériorant notre santé individuelle. Elles démontrent ainsi que nous ne sommes pas égaux face à la santé et que nos conditions matérielles sont un facteur vital pour notre existence. Le seul petit bémol que nous trouvons dans cette feuille de route, je l'ai dit lors d'une réunion interne, c'est que nous trouvons qu'il y a un manque sur la santé mentale. Sur cette question, comment ne pas faire le rapprochement à tout ce qui fait la vie de chacune et chacun : le bien-être au travail, le bien produire, le bien manger ? Cela sans oublier une des problématiques essentielles : produire, comment et pourquoi ?

Nous le savons et l'avons dit dans cette enceinte, l'eau, essentielle à tout ce qui fait la vie, ne doit pas être source de conflits entre les usages. Il y a besoin réellement que cette ressource reste publique et que l'ensemble des questions se traite dans le cadre de la démocratie la plus transparente possible, en n'excluant personne. C'est sans doute là que le bât blesse. Si oui, il est besoin de revoir nos modèles agricoles. Il est aussi besoin de n'exclure personne sur l'ensemble de ces problématiques.

Les dernières décisions conduisant au rejet des projets en Charente-Maritime en sont une preuve supplémentaire. Nous ne pouvons également oublier et nous devons, au regard de l'ensemble de ces enjeux, creuser l'ensemble de ces problématiques, la France est par exemple déficitaire dans certaines productions. La France produit à peine 50 % de ses besoins en fruits et légumes. Pour la viande ovine, c'est à peine 20 % des besoins qui sont produits. Pour les céréales, c'est idem à l'exception du blé. Il y a là, de notre point de vue, matière à trouver des solutions pour l'accès à l'eau, pour le bien produire, pour le bien manger, et donc pour une bonne santé.

Et puis il y a une idée qui commence à germer dans la société qui est le principe de la sécurité sociale alimentaire, permettant un accès à une alimentation saine de toutes et de tous. C'est une idée généreuse qui s'inscrit dans le cadre d'une bonne santé pour toutes et tous, un peu comme la proposition du repas à 1 € pour les universitaires. Il y a sans doute à réfléchir, socialiser l'agriculture et l'alimentation, permettant de répondre aux urgences sociales, écologiques et agricoles.

Un dernier mot concernant un projet avec une intention de mise à péage sur l'A63. Là encore, un racket supplémentaire inacceptable. Je ne crois pas utile de rappeler les profits records des sociétés autoroutières. Et comme nous aurons encore à en discuter en fin de

journée par rapport à un vœu, je tiens à rappeler notre position qui est de renationaliser les sociétés autoroutières. Et plutôt que d'investir sur les routes, il y a besoin, vous l'avez dit, Monsieur le Président, à votre façon, d'investir beaucoup plus fortement sur le ferroviaire et l'ensemble du réseau ferré. Y compris jusqu'à un financement de GPSO, que nous appelons de nos vœux avec une réalisation le plus rapidement possible.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain BACHÉ. Je donne la parole à Jean-Luc ARMAND.

Groupe PRG, Le Centre Gauche

M. ARMAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, même si vous avez évoqué ces deux sujets en ouverture de séance, permettez-moi un mot sur le drame survenu dans le lycée néo-aquitain dans la ville de Saint-Jean-de-Luz. Un impensable et terrible drame qui met à la fois en lumière les risques qu'encourent les professeurs, les enseignants et les personnels de la santé mentale, l'auteur souffrant de troubles psychiatriques. Nous avons, bien évidemment, une pensée peignée pour l'enseignante, sa famille, ses collègues et pour les élèves témoins de cet acte d'une extrême violence. Violence gratuite et aux conséquences malheureusement irréversibles.

Je souhaite également au nom du groupe PRG centre gauche, rendre hommage à la mémoire de Robert HÉBRAS, disparu le 11 février dernier à l'âge de 98 ans. Il était le dernier témoin parmi les six survivants du massacre d'Oradour-sur-Glane et de la barbarie nazie qui s'abattit sur ce village martyr en juin 1944.

Enfin, notre groupe salue l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine aux côtés du malheur des sinistrés des régions turques et syriennes dévastées par un tremblement de terre d'une ampleur rarement égalée.

Mes chers collègues, nous avons, dans nos propos liminaires, souvent alerté sur l'abaissement du débat public. Les récents débats à l'Assemblée nationale ou sur d'autres tribunes politiques ne sont pas de nature à nous rassurer. Alors que la période requiert des débats empreints de pédagogie, de bonne foi et d'écoute réciproque au service de la noble politique. Ce qui n'exclut ni la force des convictions ni la confrontation des points de vue. Il nous a été offert un bien triste spectacle au Palais Bourbon, notamment sur l'épineux dossier de la réforme des retraites mal préparé et dont le caractère d'urgence n'a convaincu que les seuls élus de la majorité présidentielle. Chers collègues, espérons que nous conserverons toute notre raison et volonté de dialogue dans cet hémicycle.

Ces propos ne sont pas anecdotiques. La crise de la Covid a entraîné fébrilité, agacement et crispation au sein de la population. La guerre en Ukraine, couplée à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, est un nouveau coup porté au moral et au portefeuille des Français, notamment aux plus fragiles d'entre eux. L'heure est donc préoccupante et l'on ne compte plus dans nos campagnes, dans nos villages, au cœur de nos villes, les familles toujours plus nombreuses plongées dans la précarité ou réduites à vivre à minima, se privant de tous les petits plaisirs qu'elles n'ont plus les moyens de s'offrir : cinéma, restaurant, sorties associatives, et leurs conséquences de lien social dégradé.

À l'heure des chaînes d'information continue et des réseaux sociaux, tout va plus vite et parfois même trop vite. Il est temps que nous réalisions que nos engagements et actions. S'ils ne sont exemplaires, nos propos et comportements, s'ils ne sont sincères et irréprochables, peuvent être le fait s'ajoutant à des situations personnelles ou familiales anxiogènes, comme autant d'éléments déclencheurs, d'étincelles, propres à enflammer une situation sociale déjà fortement électrisée.

Ce mandat nous honore et nous oblige. Une belle séance nous attend aujourd'hui pour faire de la politique au service des Néo-Aquitains. Notre groupe formulera d'ailleurs des propositions dont je vous livre quelques éléments. Sur la feuille de route santé, nous souscrivons pleinement à la mission consistant à favoriser l'installation de start-ups et d'entreprises, afin de relocaliser les productions pharmaceutiques et les molécules qui nous font défaut. Nous irions même plus loin en proposant que la Région entre au capital de ces entreprises, afin que le fruit de la recherche et de l'installation profite réellement à la Nouvelle-Aquitaine.

Sur la feuille de route santé et en lien avec Néo Terra, nous proposons un débat sur un nouveau modèle agricole. Dire qu'il faut sortir des pesticides ne suffit pas. Pour quoi faire ? Comment faire ? Voilà des questions auxquelles il nous faut répondre. Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine doit être un laboratoire à ciel ouvert. Il est aujourd'hui essentiel d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle agricole le plus économe en eau, plus vertueux sur les intrants chimiques, la préservation de la biodiversité et les milieux, et plus rémunérateur pour les agriculteurs, qui sont les premières victimes d'un modèle agricole qui montre aujourd'hui ses limites, du mirage du bio et de l'agribashing.

Pour finir, nous revenons sur cette réforme des retraites qui est à la fois mal préparée et qui répond à une ambition purement comptable. Tout cela n'a pas grand sens sans une réflexion d'ensemble sur le travail. Réflexion dont nous avons aujourd'hui besoin à la suite de l'épisode Covid, compte tenu des avancées technologiques, de l'évolution de la société et des attentes de nos concitoyens. Le débat aujourd'hui centré sur l'âge légal doit s'ouvrir aux

considérations suivantes : la place du travail dans la vie, la durée hebdomadaire du temps de travail, l'égalité salariale et la condition féminine au niveau du travail et des retraites, les petites retraites, les carrières longues, la pénibilité.

Enfin, que dire de ce dernier pavé dans la mare portant sur une éventuelle énième réforme territoriale ? En avançant masqué et avec un curieux sens des priorités, le président de la République a annoncé vouloir réformer les Régions et remodeler les quatre plus grandes d'entre elles, parmi lesquelles la Nouvelle-Aquitaine. En agissant de la sorte, sans concertation et par vils calculs politiques, le Président propose à nouveau de diluer et d'affaiblir des Régions, sept ans à peine après les avoir créées. Régions qui, à l'image de la Nouvelle-Aquitaine ou de l'Occitanie sa voisine, ont fait la preuve de leur dynamisme, de leur rôle de proximité et d'aménagement du territoire.

Mais au-delà, c'est la vision d'un État centralisateur et technocratique qui perdure. Alors même que nous n'avons pas besoin de moins de régionalisation, mais de mieux. Notre groupe avait d'ailleurs déposé un vœu, adopté en séance, sur la décentralisation, la régionalisation et les moyens alloués aux Régions. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas certains que la lecture qui sera faite par nos concitoyens de la séquence politique actuelle soit de nature à renouer la confiance entre le peuple et ses dirigeants et que le débat démocratique en soit clarifié et renforcé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Luc. Edwige DIAZ.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Vous vivez un début d'année 2023 où s'accumulent les mauvaises séquences, les échecs et les remises en cause qui vous mettent particulièrement en difficulté. Car au-delà de donner raison à ce que dit le Rassemblement National depuis des années dans cet hémicycle, l'actualité récente a surtout démontré les limites de votre idéologie et de votre projet pour la Nouvelle-Aquitaine.

Tout d'abord, vous avez reçu il y a quelques jours une nouvelle claque au sujet du tonneau des Danaïdes qui est la ligne ferroviaire Pau-Canfranc. Le Conseil d'Orientation des Infrastructures a réitéré récemment le conseil qu'il avait donné à l'État en 2018 de ne pas soutenir financièrement ce projet. Et parce que c'est un avis que nous partageons, nous vous demandons d'arrêter d'essayer de défendre l'indéfendable, en gaspillant l'argent public. Ces derniers jours, nous avons aussi vu les annonces du ministre délégué chargé des

Transports, Clément BEAUNE, qui met à mal votre communication sur votre prétendue action pour désenclaver le Limousin. On peut certes saluer les annonces faites pour la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Mais après tout, elles ne sont que justice après des décennies de négligence et de sous-investissements financiers de l'État, transformant cette ligne en symbole de la casse du service public.

Cependant, au-delà de la POLT, on a bien compris qu'il va falloir tirer un trait sur le projet d'autoroute qui aurait permis de relier Poitiers à Limoges en moins d'une heure et de mettre Paris à 2 h 15 de la capitale limousine. Le tout en laissant entendre des alternatives auxquelles plus grand monde ne croit en Haute-Vienne. Et pour cause, cela fait des années qu'on entend systématiquement les mêmes promesses jamais suivies d'effets, à cause de certains responsables politiques qui, au nom de leur idéologie, freinent des quatre fers dès qu'il s'agit de réaliser des infrastructures routières. Vous en faites partie, Monsieur le Président. Votre idéologie anti-voiture et anti-route et votre refus d'investir le moindre centime dans des infrastructures routières condamne de nombreux territoires à l'isolement. Le Limousin continuera de se vider de ses habitants, de se paupériser et de perdre en attractivité économique. Vos promesses électorales de désenclaver le Limousin sont désormais bien loin derrière nous. Car, dans les faits, le Limousin est le grand oublié de votre politique d'aménagement du territoire.

Ensuite, toujours sur le thème des conséquences désastreuses de vos choix politiques, plusieurs centaines d'agriculteurs ont défilé dans les rues de Bordeaux le 17 février contre la concurrence internationale déloyale, l'agribashing, les charges trop importantes, l'excès de normes, la hausse du coût des matières premières et de l'énergie. Mais au-delà des griefs aussi importants que légitimes contre le gouvernement, les agriculteurs en veulent beaucoup à votre politique qu'ils jugent ni généreuse, ni juste, ni réfléchie. Une politique dont l'enveloppe est insuffisante pour répondre aux besoins de tous ces travailleurs qui nous nourrissent. Une politique qui se résume au minimum syndical sur de nombreux points, comme l'installation des jeunes agriculteurs ou l'accompagnement face aux victimes des aléas climatiques et sanitaires.

Vous menez aussi une politique agricole hors sol, très éloignée des réalités du marché, notamment en ce qui concerne l'agriculture biologique, vendue depuis des années comme un Eldorado. C'était oublier que le bio, malgré toutes ses qualités, demeure un marché de niche. Car tous les Français ne peuvent s'offrir ces produits. Résultat : face à une demande qui stagne, mais des agriculteurs bio toujours plus nombreux sous vos encouragements, vous avez créé une terrible crise de surproduction et beaucoup risquent de ne pas s'en relever.

Vous menez enfin et surtout une politique qui nuit gravement à la compétitivité de nos agriculteurs. Néo Terra menace la survie de l'agriculture néo-aquitaine en créant une distorsion de concurrence, notamment par l'éco-conditionnalité des aides et la surenchère de normes que vous mettez en place. En clair, un agriculteur néo-aquitain est doublement pénalisé. Tout d'abord par une surtransposition de règles européennes par le gouvernement, mais en plus par vos propres règles néo-aquitaines. Ce qui fait qu'ils sont en concurrence non seulement avec les agriculteurs internationaux, mais en plus avec les agriculteurs des autres régions françaises. Ne venez pas après vous étonner qu'en Nouvelle-Aquitaine, il y ait autant de fermetures d'exploitations agricoles et autant de drames humains.

Je voudrais également aborder un sujet qu'a évoqué récemment le président de la République et qui concerne notre collectivité. Il s'agit du projet de réforme territoriale. Autant je condamne le timing de cette annonce utilisée comme un contre-feu en plein cœur de sa réforme brutale des retraites, autant Emmanuel MACRON a donné entièrement raison aux critiques du Rassemblement National sur le périmètre des nouvelles Régions dessinées à la hâte et sur un coin de table par votre ami François HOLLANDE. C'est particulièrement le cas en Nouvelle-Aquitaine. Non seulement la fusion n'a jamais permis de réaliser les économies promises mais, pire encore, elle n'a jamais imprimé auprès de la population. Oui, le redécoupage séduit de nombreux néo-Aquitains soucieux d'une collectivité à taille humaine, particulièrement ceux qui ont le sentiment d'avoir été oubliés de cette nouvelle Région et de votre politique. Contrairement à vous, j'entends ces nombreux reproches et je ne suis pas opposée à un redécoupage, même si ce n'est pas une priorité dans l'immédiat. Mais il ne faut pas reproduire les erreurs du passé. Ce redécoupage, s'il devait avoir lieu, devrait être réfléchi, cohérent géographiquement, anticipé et surtout, cette fois-ci, il ne pourrait pas se faire sans consulter les agents de notre collectivité et les principaux intéressés. Demandons aux néo-Aquitains leur avis, organisons un référendum et je suis convaincue, là aussi, que votre vision d'une méga-Région toute puissante serait à des années-lumière des votes de nos concitoyens.

Un mot sur l'inflation et sur le coût du prix de l'énergie. Je me désole que le groupe écologiste salue l'amendement de la sénatrice DE MARCO qui vise à empêcher l'implantation d'EPR sur le site de la centrale nucléaire du Blayais. Parce que cet amendement est irresponsable, tant du point de vue de l'emploi local, que des ressources perçues par les collectivités territoriales, que de notre indépendance énergétique. Les députés du Rassemblement National ont déposé un amendement en Commission développement économique pour le supprimer. Vu le retournement de veste en matière de nucléaire des macronistes, qui est toutefois le bienvenu, même si je rappelle qu'ils ont fermé Fessenheim, qu'ils n'ont pas investi un euro dans le nucléaire sous le précédent quinquennat

et qu'ils ont abandonné le projet Astrid, j'espère que ces députés de la majorité présidentielle ne feront pas preuve de sectarisme et voteront notre amendement.

Je ne veux pas non plus terminer ce propos liminaire sans évoquer ce qu'il s'est passé ce matin au sein de cet hémicycle démocratiquement élu. Je voudrais tout d'abord saluer le professionnalisme des agents de sécurité de la Région auxquels nous adressons notre soutien et particulièrement aux agents bousculés. Parce que non, chers collègues écologistes, cette intrusion n'était pas non violente, comme vous osez l'affirmer. Monsieur le Président, votre comportement nous a déconcertés. Alors que l'article 10 de notre règlement intérieur et plus particulièrement ses alinéas 2 et 3 ont été violés par des activistes d'extrême gauche galvanisés par des conseillers régionaux écologistes qui les ont applaudis, qui ont assuré leur communication sur les réseaux sociaux et qui ont même osé réaffirmer leur soutien, vous avez montré, Monsieur le Président, au mieux que vous étiez dépassé par la situation, au pire que vous étiez complaisant vis-à-vis de ces agissements.

Monsieur le Président, nous vous avons entendu tout à l'heure dans les travées de cet hémicycle dire à ces individus radicalisés : « Revenez cet après-midi. » Non, nous ne sommes pas d'accord avec vos propos laxistes. Nous vous demandons de faire preuve de la plus grande sévérité vis-à-vis de ceux qui ne respectent ni la démocratie ni nos institutions. Nous vous demandons tout d'abord de vous désolidariser des propos tenus par une élue communiste, c'est-à-dire de votre majorité, qui appelle à la bienveillance vis-à-vis des revendications de ces anarchistes. Nous vous demandons d'ouvrir une enquête pour déterminer comment cette bande organisée a pu pénétrer dans les parties non autorisées au public du Conseil régional, équipés de sacs à dos. Je pense par exemple au parking où il faut rentrer à l'aide de badge.

Dans ce cas, Monsieur le Président, il vous faudra faire la lumière sur la complicité dont ces anarchistes auraient pu bénéficier. *(Réactions dans l'hémicycle et applaudissements)* Monsieur le Président, si une quelconque complicité était avérée par un agent, par un prestataire ou, pire, par un élu, il faudrait que vous preniez des sanctions parce que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n'a pas vocation à devenir une ZAD. Puisque cette intrusion a été revendiquée par Extinction Rébellion, il faut que vous ayez le courage de déposer plainte. Enfin, saisissez-vous de l'article 4132-11 du CGCT pour alerter immédiatement le procureur de la République. Enfin, parce que le nombre croissant de délits commis par Extinction Rébellion n'est plus acceptable et qu'il reflète l'ensauvagement de notre société, je vous informe que le groupe Rassemblement National va interpeler le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, et va demander sans délai la dissolution de ce groupuscule d'extrême gauche.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je donne la parole à Éric SARGIACOMO.

Groupe Socialiste, Place Publique et Apparentés

M. SARGIACOMO. - Monsieur le Président, cher Alain, chers collègues, en premier lieu je voudrais tout d'abord m'associer à vos propos de ce matin, Président, et aux hommages rendus. À Agnès LASSALLE, enseignante assassinée dans l'exercice de ses fonctions d'enseignante. À Robert HÉBRAS dont le destin n'est pas sans faire écho à certains drames que nous vivons aujourd'hui. Bien sûr, je pense à l'Ukraine. Le 24 février 2022, la Russie envahissait l'Ukraine, entraînant le monde dans un basculement majeur. Chaque jour de guerre est le choix de Poutine, comme l'a rappelé très justement le président Jo BIDEN. Au-delà des milliers de victimes, cette guerre dépasse désormais largement le simple destin de l'Ukraine pour devenir chaque jour un enjeu plus existentiel pour nos démocraties et les valeurs qui les fondent. La démocratie est l'état de droit. Pour notre part, nous subissons des répercussions dévastatrices avec la flambée des coûts énergétiques et des prix entraînant des perturbations sur les chaînes de production, notamment les productions alimentaires. L'inflation des produits de la vie courante devient insupportable pour nos concitoyens.

C'est dans ce contexte chaotique de tensions sociales et économiques très fortes que le gouvernement a décidé d'imposer son agenda avec une réforme injuste et inutile, à marche forcée : la réforme des retraites. Une réforme où l'obsession d'une vision idéologique sans écouter experts, citoyens ou syndicats bafoue sans ambages la justice sociale et l'équité, et génèrera des conséquences durables pour des millions de nos concitoyens. Une réforme qui aggravera les inégalités de pension au lieu de les réduire. Une réforme qui pénalisera d'abord les personnes ayant des carrières hachées ou interrompues, notamment les femmes et les travailleurs précaires. Parmi eux, de très nombreux premiers de cordée qui ont tenu notre société à bout de bras pendant la crise Covid. Les femmes devront travailler en moyenne plus longtemps que les hommes. Elles porteront sur leur dos 60 % du coût de la réforme. Peut-on l'expliquer, le justifier ? À cela s'ajoutent les tergiversations, approximations, pour ne pas dire plus, concernant la retraite à 1 200 € brut. D'abord présentée comme un plancher, puis concernant 200 000 personnes, puis 40 000 nouveaux retraités chaque année. Nous le savons désormais : rien de cela n'est vrai.

Le volontarisme politique doit être un outil puissant pour conduire des réformes nécessaires. Mais il ne peut se confondre avec l'entêtement, lorsque des choix impulsifs et déconnectés des réalités sont opérés. En réponse, des milliers de Français, partout dans notre pays et dans notre région, se sont mobilisés aux côtés de l'intersyndicale pour dire « non » à ce

projet injuste et démontrer leur attachement au modèle de retraite par répartition. Profondément attachés à la justice sociale, aux valeurs humanistes et progressistes qui sont les nôtres, nous ne pouvons pas accepter une réforme des retraites qui est tout sauf juste et égalitaire. Le gouvernement cherche à faire peser les économies budgétaires sur les classes populaires. C'est inacceptable. Je le dis sans détour, nous serons aux côtés des syndicats, des Français et des Françaises dans la rue, le 7 mars et peut-être les jours suivants. Si blocage du pays il y a, la responsabilité incombera à ceux qui refusent d'écouter 70 % de la population et 90 % des actifs.

Comme si cela ne suffisait pas, peut-être comme manœuvre de diversion, au sommet de l'État, certains s'interrogent sur un détricotage territorial cherchant à déstabiliser les collectivités territoriales. Elles sont pourtant le moteur de l'investissement public, de l'innovation et des politiques de transition. Non, au contraire, c'est d'un véritable choc de décentralisation dont nous aurions besoin dans ce pays. Ici en Nouvelle-Aquitaine, nous avons su impulser une véritable dynamique territoriale en matière de développement économique, de création d'entreprises et d'emplois, avec une vision sur le long terme. Nous avons pris à bras le corps la question des transitions, notamment environnementales mais aussi énergétiques. Le nécessaire investissement dans l'avenir est la recherche et les lycées.

Alors, tout n'est pas simple et, si j'osais, tout n'est pas rose. Nous le verrons tout à l'heure au cours de cette séance plénière, la question des transports et notamment des péages d'infrastructures ferroviaires pour 2023 et 2024 où l'État, via SNCF Réseau, augmente les péages en faisant porter l'effort sur les Régions est profondément inacceptable, injuste et contre-productif lorsqu'on veut développer le rail.

Mais cette volonté de projeter notre Région dans l'avenir, c'est la raison principale du dossier majeur de cette session qu'est la feuille régionale de route santé. Bien évidemment, la santé est l'affaire de tous. J'en veux pour preuve les riches échanges et les réflexions de la matinée. Elle concerne toutes nos politiques. Favoriser l'accès aux soins sur notre territoire en maintenant ce niveau d'excellence en matière d'innovation dans le secteur de la santé, permettre à notre jeunesse de ne pas sacrifier son avenir avec une meilleure éducation à la santé, sont les principaux enjeux de cette feuille de route. Elle décline la stratégie de la Région en matière de santé globale dont la boussole reste une seule santé, intégrant les enjeux de santé humaine, animale et environnementale.

Voilà mes chers collègues. Je le disais précédemment, le volontarisme en politique peut être un outil puissant pour conduire des réformes nécessaires. Le volontarisme en politique est

avant tout l'art de transformer les idées en actions, les ambitions en résultats et les rêves en réalité. Je crois que notre majorité régionale en a fait son parfait adage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Éric. Peut-être quelques précisions, même si je sais bien que c'est parfois inutile. Je rappelle que la Région va investir plus de 45 millions d'euros sur la RN141 et la RN147, dans le cadre du désenclavement de Limoges.

Deuxièmement, Jean-Luc ARMAND nous évoquait pourquoi la Région n'intervient pas au capital d'un certain nombre de start-ups liées à la santé. On le fait. On l'a fait pour une entreprise qui a été créée par un brillant chercheur de l'INSERM, Pierre di PIAZZA, qui s'appelle Alysena, avec un médicament contre les addictions. On l'a fait indirectement avec nos fonds d'intervention au capital pour Triforce, l'entreprise qui, à travers l'industrialisation des cellules souches, guérit. C'est une vraie révolution industrielle. C'est une entreprise qui est venue de l'École polytechnique de Lausanne et de Lyon, qu'on a accueillie ici et qui est en train de traiter le Parkinson pour l'instant. Voilà. C'est en tout cas une transition toute trouvée pour passer la parole à Françoise JEANSON sur la feuille de route santé.

Mme JEANSON. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, d'abord je voudrais, ils ne sont plus là, il ne reste plus que Gilles, remercier les intervenants qui sont venus nous éclairer ce matin. Ils ont mis la barre très haut. C'était passionnant d'avoir une introduction de ce niveau-là. Surtout, ils ont parfaitement expliqué ce pour quoi cette feuille de route est assez spécifique d'une collectivité territoriale. Elle permet, au-delà des actions que je vais décrire dans cette feuille de route, d'avoir ce débat sur la place de la santé dans notre collectivité. Santé qui, vous le savez, est une des premières préoccupations des Français. Même si la santé, dans l'imaginaire collectif, reste le système de soins, notre pauvre système de soins qui n'est d'ailleurs pas en très bon état. C'est un système de soins piloté par l'État. Il n'est pas du ressort de la Région, du moins, pas pour une grande partie. Nous y avons deux compétences : celle de la formation des paramédicaux qui représente quand même près de 80 % des professionnels de santé ; et puis celle de la recherche dans les nouveaux traitements, dans la prévention, dans les organisations de la recherche et des industries de santé.

Mais ce système de soins, je crois que cela n'a pas été dit ce matin, même si le Dr POIRIER a très bien expliqué les enjeux des conditions de vie, ce système de soins n'est que pour 20% dans la bonne santé d'une population contre 80 % qui dépendent de ses conditions de vie. Il y a un chiffre très simple que sans doute vous connaissez tous. Il indique qu'il y a 13 ans d'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes les plus pauvres et les hommes les plus riches. Idem d'ailleurs pour les écarts d'espérance de vie en bonne santé. Ce qui va déterminer l'espérance de vie et la bonne santé d'une personne, ce sont ses revenus, son niveau d'éducation et de formation, son emploi, son activité physique, son alimentation, son entourage familial et social, ses capacités de déplacement et son environnement. C'est pourquoi cette feuille de route va chercher, dans le cadre des compétences de la Région, et nous avons souhaité rester uniquement dans ce cadre, à cibler ces différents enjeux ainsi que les populations les plus vulnérables et celles qui souffrent le plus de tout ce qu'elles n'ont pas, en particulier des revenus les plus bas, des niveaux d'éducation, etc.

Tout ceci nous amène à One Health. Je crois que cela a été parfaitement expliqué ce matin, combien cette notion d'une seule santé est une question qui nous concerne tout spécifiquement puisque nous avons, au Conseil régional, les leviers au travers de l'ensemble de nos politiques. Il faut, je crois, que nous sachions que nous sommes finalement tous un

peu responsables de la santé de nos concitoyens. Dans nos politiques, il faut réfléchir à la façon dont nous sommes responsables de cette santé.

Cette feuille de route ne sort pas de nulle part. Elle est bâtie sur les résultats de la précédente feuille de route. Elle est surtout bâtie sur une très forte concertation. Je voudrais commencer en remerciant tous ceux qui ont accepté d'y participer, de donner leur avis, de coconstruire avec nous, d'animer des ateliers, qu'ils soient élus, dans les services, au groupe ou au cabinet. Vraiment, sans eux, nous n'aurions pas pu faire une feuille de route aussi complète.

C'est effectivement une feuille de route qui est un chapeau. Nous n'avons pas voulu faire une encyclopédie régionale. C'est vrai que va démarrer dans quelques semaines le tour de la Région pour les concertations sur le schéma des formations sanitaires et sociales. Comment allons-nous former les infirmières, les kinés, les aides-soignants mais aussi les assistantes sociales de demain ? Ce sera le sujet de cette concertation et du schéma qui sera voté par ailleurs. Le plan régional santé environnement 2024 se travaille en partenariat avec l'ARS et avec l'État. Dans un autre cadre, il devrait être voté dans un an. Il y aura un programme une seule santé et un plan thermal qui vous sera présenté par Julien BAZUS je l'espère, lors de la prochaine plénière et un plan silver économie.

Cette feuille de route santé a trois orientations phares, trois grandes priorités. Elle se base, je n'insiste pas car je crois qu'on en a largement parlé ce matin, sur la question d'une seule santé dans toutes nos politiques. Une seule santé doit être la boussole de notre politique régionale. Elle est placée évidemment au cœur de Néo Terra et de la transition écologique. Et puis nous déploierons un plan plus spécifique : une seule santé.

Les trois priorités de cette feuille de route :

La première est celle qui préoccupe effectivement nos concitoyens : comment je peux avoir accès à un soignant quand je suis malade ? Peut-être que nombreux sont ceux d'entre vous qui ont déjà fait l'expérience, un samedi ou un dimanche, de se dire : je suis malade et je n'ai pas de médecin. Ce qui était inconcevable il y a 70 ans. Il est vrai que notre système de soins ne s'est pas transformé. Il connaît un déficit grave de professionnels de santé, en particulier des professionnels médicaux.

Ce déficit se concentre évidemment sur les territoires ruraux. Vous avez dans la feuille de route santé deux cartes : celle qui représente l'évolution du nombre de médecins sur les six dernières années. Plus vous voyez de bleu, plus il y a de médecins. Plus le jaune est foncé, moins il y en a. On remarque une véritable « littoralisation », si je puis dire, des médecins. On remarque que l'est de la région est beaucoup moins bien pourvu et que, dans cette fameuse diagonale, se trouvent toujours moins de médecins qu'il n'en faudrait. Cette carte,

et c'est une vraie problématique, est quasiment à l'inverse, et vous l'avez dans la feuille de route, de la carte des maladies chroniques et du vieillissement de la population.

Cela signifie que, dans nos premières priorités, quand on veut lutter contre la déprise des soignants sur les territoires, il est bien question des soignants c'est-à-dire des médecins, des pharmaciens, des dentistes, mais aussi des infirmières et des kinés car, maintenant, il faut vraiment parler de l'ensemble des soignants. Ce que nous voulons, c'est que les jeunes professionnels de santé viennent s'installer dans les territoires les plus en déprise. Pour cela, il faut vraiment favoriser les stages et l'installation dans ces territoires. C'est important. Nous le ferons en soutenant les Départements qui ont des démarches globales, comme par exemple l'AFEV 64 ou les Deux-Sèvres. Nous les soutenons en ayant des hébergements territorialisés pour les étudiants en santé.

Vous le savez peut-être, les étudiants en santé sont ceux qui font le plus de stages. Chaque année, la moitié du temps de formation d'un étudiant en santé se passe en stages. Ils ne se passent pas toujours au même endroit. Ça veut dire que si vous êtes étudiant en médecine, en pharmacie ou infirmière, vous habitez peut-être certes à Limoges, mais vous pouvez aller faire des stages tous les deux mois à droite et à gauche et changer de lieu de stage, à des distances plus ou moins éloignées de chez vous. L'idée des hébergements territorialisés est de permettre que les jeunes aillent faire leur stage dans des endroits qui ne sont pas forcément toujours très attractifs, mais où il y a de bons maîtres de stage, où l'accueil est chaleureux et convivial. Il faut qu'ils soient ensemble, à plusieurs, sur ces territoires.

Et puis la proposition de faire des campus santé territorialisés sur la base des lieux où on avait fait des PACES délocalisées il y a quelques années. L'objectif est qu'ils puissent accueillir des étudiants en deuxième cycle des études médicales pour y faire des stages de façon prolongée. Qu'ils prennent le goût de vivre à Périgueux, à Pau, dans des hôpitaux secondaires où ils pourraient tout à fait être accueillis pour leur stage.

Ensuite, c'est évident mais j'en dis quand même un mot même si on n'est pas dans le schéma des formations sanitaires, comment on développe les formations et on renforce l'attractivité des métiers de soignant ? Développer les formations, on l'a déjà fait. On a augmenté de 25 % le nombre de places en écoles d'infirmière. On a augmenté de presque 50 % le nombre de places en écoles d'aide-soignant. On l'a fait en plus en ouvrant de nouveaux sites de formation infirmier/aide-soignant, pour que les gens soient formés au plus près de là où ils vont travailler. Il faut maintenant travailler aussi sur la qualité de vie des étudiants. Il ne faut pas que les étudiants paramédicaux soient dégoûtés de leurs études au cours de leur cursus. Il faut travailler aussi sur les nouveaux modes de management dans les services de santé et former au numérique.

Le deuxième volet sur cet accès aux soins et aux soignants, c'est de promouvoir les nouvelles organisations de travail. Innover, ce n'est pas forcément les MSP, les centres de santé que nous finançons depuis longtemps, mais c'est aussi soutenir les pratiques collaboratives innovantes dans les territoires. Par exemple, Philippe LAFRIQUE n'est pas là, il est allé l'autre jour inaugurer un centre de santé en Creuse, qui est un centre de santé tout à fait innovant. Ce sont des médecins remplaçants qui viennent se succéder tout au long de l'année. Ce n'est pas l'idéal, mais pourquoi pas ? Ça peut être aussi des projets de territoire qui vont regrouper des médecins, des infirmières, des EHPAD. Ils vont permettre, avec ou sans outil numérique, d'aller au mieux soigner les personnes âgées à domicile ou les plus éloignées de la santé.

C'est évidemment accompagner les solutions numériques de santé. On ne peut pas se passer du numérique. Cela signifie qu'il est indispensable que les professionnels de santé soient formés au numérique. Est-ce que vous savez que dans les référentiels de formation de tous les paramédicaux, il n'y a ni le mot « digital », ni le mot « numérique », ni le mot « informatique » ? Cela veut dire que, encore dans les référentiels, et même ceux qui ont été refaits pour l'instant, l'État n'a pas considéré utile d'introduire en tout cas la question de la formation au numérique. Cela va être fait maintenant en particulier grâce aux derniers AMI. Ce travail sur la formation des soignants est essentiel. Il s'agit aussi pour eux de savoir travailler sur la façon de préserver nos données de santé et de savoir déjouer les pièges qu'il peut y avoir dans le numérique, c'est-à-dire de pouvoir les travailler correctement.

Le deuxième grand sujet est le rôle de leader de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'innovation en santé. Fabriquer les médicaments et les dispositifs médicaux en Nouvelle-Aquitaine. On en a parlé ce matin. Les ruptures, on ne parle pas des ruptures de masques, ou de pénicilline, enfin d'amoxicilline. Je pense qu'il faut que notre tissu industriel existant soit soutenu et soit en capacité de créer et de fabriquer les médicaments dont on a besoin au quotidien, de fabriquer les masques dont on a besoin, les dispositifs médicaux. Des entreprises savent le faire : CATANA, ALPHA CHITIN, B. BRAUN. Elles savent travailler, elles savent le faire. Il faut que nous continuions à les soutenir. Il faut qu'on les accompagne aussi dans l'indispensable transition qu'ils doivent souvent affronter.

Il faut aussi continuer à faire émerger des start-ups. La Région investit beaucoup dans la recherche en santé. Cela représente plus de 15 millions par an sur ces cinq dernières années. Cela a été parfois beaucoup plus. Cela s'avère payant. Beaucoup de jeunes start-ups naissent. 25 % de celles qui sont accompagnées chaque année par la Région Nouvelle-Aquitaine sont des start-ups de santé. Elles doivent être accompagnées en mettant en place des dirigeants. De l'argent est nécessaire pour ces start-ups, on en a parlé tout à l'heure, pour investir dans leur capital. Ce continuum doit continuer à être favorisé entre la

recherche, l'industrie et les usagers, pour avoir des outils de santé qui soient pertinents et efficaces.

Là encore, on en a parlé ce matin, un campus biotechnologique régional doit être créé. Nous avons des forces réelles et industrielles sur la bioproduction. Nous avons un outil de formation des ingénieurs en biothèque. Nous allons l'augmenter. Nous fédérerons les forces régionales de bioproduction et de biotechnologie, avec en particulier le cluster en santé que nous avons créé lors du dernier mandat.

Vient aussi la question du biosourcé. Biosourcer les médicaments est un rêve, un Graal. Est-ce qu'on y arrivera ? On peut y arriver. On sait que la cosmétique est une vraie force industrielle de la Région. On le fait très bien et de plus en plus. On travaille avec les agriculteurs pour effectivement biosourcer ces produits. Cela peut exister aussi sur les médicaments. Les groupes de travail vont se poursuivre.

Appuyer la recherche et les entreprises de santé, c'est bien, mais il faut aussi que la santé ne soit pas nocive pour son environnement. La santé émet plus de 8 % de gaz à effets de serre, en particulier en raison des achats de médicaments et de dispositifs médicaux. Il faut aider les professionnels de santé, les hôpitaux, les industriels avec ADINA qui a lancé le programme Louv'Santé que nous continuerons à soutenir, à travailler sur l'écoconception, sur les alternatives à usage unique. Ce dernier a été une grande avancée à la suite du VIH. Il existe peut-être des alternatives différentes. En tout cas, un certain nombre d'entreprises dans la Région ont intenté des systèmes de nettoyage qui peuvent être utilisés. L'ensemble du système doit être engagé dans ce développement durable.

Nous avons d'autres secteurs phares : la santé numérique, la filière thermale. Nous avons également toute une économie en faveur des aînés. Elle est soutenue et accompagnée par le Gérontopôle. Celui-ci est basé à Limoges, comme vous le savez. Il permet aux entreprises de se ressourcer et de travailler avec les chercheurs et avec les usagers.

Tout ceci ne peut se poursuivre que si nous continuons à soutenir fortement la recherche en santé. Vous savez qu'il a été démontré dernièrement combien l'État avait diminué son appui à la recherche fondamentale. Ce n'est pas le cas de la Région qui continue à appuyer en particulier la recherche fondamentale et pas seulement. Dans ce soutien offensif à la recherche en santé, il y a ce que nous soutenons et que nous continuons à soutenir : la cancérologie, soit 750 chercheurs fédérés dans un réseau qui s'appelle ONCOSPHERE, L'Homme Réparé à Poitiers, tout le travail sur la cardiologie avec l'électricité du cœur ici à Bordeaux, tout le travail sur les neurosciences avec peut-être, on l'espère, on croise les doigts, un nouvel IHU sur la prévention des AVC et des démences. Et puis un domaine

d'excellence doit être structuré : une seule santé. Je crois que Denis MALVY l'a raconté ce matin beaucoup mieux que je ne saurai le faire.

Dans la recherche en santé, deux volets me tiennent à cœur : créer un Comité d'éthique qui nous permette de réfléchir à un certain nombre de questions qu'on peut se poser et lutter contre la désinformation en santé. Il me semble qu'après ce que l'on a vécu au moment du Covid, mais là aussi on en a parlé ce matin, il devient essentiel que la vérité scientifique soit annoncée aux jeunes et pas seulement aux jeunes. Il faut effectivement qu'elle soit aussi annoncée d'une manière facile à comprendre et facile à communiquer.

Le dernier sujet est vraiment celui de la politique santé dans toutes nos politiques. Il consiste à faire de notre territoire celui qui serait le plus âgé d'Europe. On doit essayer de parier que nous serons en meilleure santé. En tout cas, c'est l'enjeu. Je ne peux pas vous donner de chiffres ou d'objectif. Mais nous pourrions en trouver. Il faut donc déployer un plan régional santé environnement ambitieux en essayant d'atteindre les axes donnés. Le terrain des pesticides en particulier en est un, ainsi que les CMR. Cela implique de mettre en œuvre la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens ». Il me semble que c'est un PRSE.

Au moment où *Le Monde*, vous l'avez sans doute vu, a fait cette enquête remarquable sur les PFAS, les polluants éternels qui sont en particulier rejetés dans la nature par la fabrication du téflon, on voit que ces polluants éternels se retrouvent dans l'eau, dont on se demande s'ils n'ont pas contaminé les jouets girafes que l'on donne aux bébés. Cela pose la question non seulement de la santé mais, dans notre environnement, de ces produits qui, en plus d'attaquer notre santé, peuvent aussi menacer la survie de l'espèce. Quand un produit s'attaque au système de reproduction ou au cerveau, et ce sur plusieurs générations, on peut se poser la question de notre intérêt à travailler vite sur ces sujets-là.

Je terminerai sur les jeunes et sur la promotion de la santé. Nous avons décidé de ne pas tout faire. Nous ne sommes pas l'ARS. Nous n'avons pas 25 millions à mettre dans la prévention. Mais nous avons choisi un axe qui est celui de l'activité physique. Vous avez vu ce matin que le même sujet a été choisi au Québec. Ce qui serait bien c'est que nous soyons un peu plus ambitieux qu'eux. L'idée est que les jeunes de notre Région et en particulier les plus éloignés de l'activité physique (je pense aux filles, aux jeunes qui ont des problèmes de santé ou un handicap) puissent pratiquer cette heure d'activité physique recommandée par l'OMS. Le programme « Tu bouges, t'es bien » doit être lancé. Il est piloté par Marie-Laure LAFARGUE avec beaucoup de brio. Il doit être tenu compte de cette volonté dans nos politiques, quand on refait nos lycées, nos centres de formation sanitaire et sociale. Mais cela implique aussi de travailler avec les autres collectivités sur l'aménagement

du territoire, sur l'urbanisme, pour que ce dernier favorise cette heure d'activité physique. Cela ne nous empêche pas de mener des actions structurantes en matière de promotion et de promotion de la santé avec un appel à manifestation d'intérêt qui se poursuivra, mais qui sera toujours centré sur cette question de l'activité physique.

Le sport santé au travail doit être développé. Ce serait peut-être d'ailleurs l'occasion, le Président le disait tout à l'heure, d'avoir une réflexion sur la question de la pénibilité au travail. Ce serait tout à fait pertinent de la part de la Région.

Idem pour les personnes âgées, dans nos politiques de prévention, comment travaille-t-on sur cette question de l'activité physique ? Cette dernière est un des meilleurs médicaments. Elle est bonne pour la santé mentale, pour la santé des articulations, contre l'hypertension, contre l'obésité. Elle n'a pas de surdosage, ne génère aucun rejet toxique dans l'eau. Elle est vraiment à pratiquer sans modération que ce soit par les plus jeunes ou par les plus âgés.

Voilà pour cette politique que nous voulons mener en termes de prévention ou même plutôt en termes de prévention de la santé. Je rajoute quand même à la fin que nous poursuivrons la politique culture et santé. C'est une politique qui permet de joindre le mental, le psychique et le corps. C'est vraiment une politique avec laquelle on fait beaucoup de bien avec peu de choses.

Sur la gouvernance de cette feuille de route, elle sera partagée avec les collectivités, avec l'ensemble des personnes qui ont participé à la création de cette feuille de route. Encore une fois, je les en remercie.

Monsieur le Président, voilà ce que j'avais à présenter pour cette feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Françoise. Qui souhaite intervenir ? Là, tout le monde lève la main. Allez-y. Si vous voulez vous présenter, pour que je puisse noter. Madame COLLARD - groupe Rassemblement National, Madame ESTRADE - groupe Les Républicains, Madame JARRY – groupe Centre et indépendants, Madame BOULMIER - groupe Les Républicains, Madame LAURENT-GUEGAN – groupe PRG Le Centre Gauche, Monsieur BACHÉ, Monsieur BOUDIÉ - groupe Renaissance, Madame BOURDIN – groupe Écologiste, solidaire et citoyen, et Monsieur VINCENT – groupe Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés. On va prendre cette rafale. Madame COLLARD.

Mme COLLARD. - Monsieur le Président, chers collègues, à première vue, cette feuille de route ressemble surtout à un petit palliatif régional, compte tenu d'un système de santé complètement obsolète en France. Depuis plus de 20 ans, nos différents gouvernements ont saccagé notre système de santé qui est aujourd'hui en voie de tiers-mondisation, après avoir été l'un des meilleurs du monde.

En effet, les différentes réformes de financement et notamment la tarification à l'activité n'ont fait qu'appauvrir les établissements hospitaliers, dégradant ainsi leur mission de service public avec des réductions de lits, de moyens, désorganisation, fermeture des établissements. Aujourd'hui, le premier désert médical en France est bien l'hôpital. Nous manquons de médecins, de soignants, d'équipements, de médicaments. La Région Nouvelle-Aquitaine ne saurait à elle seule faire face à cette situation. D'ailleurs, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de régionaliser la compétence de la santé, n'en déplaie à vos obsessions décentralisatrices, car c'est bien l'État qui serait le mieux placé pour revoir en profondeur notre système. À condition d'avoir, évidemment, un gouvernement qui s'en donne les moyens.

Dans l'ensemble, votre feuille de route est pleine de bonnes intentions que nous ne pouvons que partager. On ne peut qu'approuver votre volonté de lutter contre la déprise des soignants dans les territoires. Encore faudrait-il rendre davantage attractives les formations sanitaires et sociales dans la mesure où 20 à 30 % des places ne sont actuellement pas pourvues et que 40 % du personnel soignant quittent leur fonction dans les 30 premières années de leur exercice. L'idée de proposer davantage de formation médicale à proximité des territoires périphériques devrait aller plutôt dans le bon sens. Par ailleurs, nous sommes favorables à la relocalisation de la fabrication des médicaments en Nouvelle-Aquitaine, mais n'oublions pas que votre majorité socialiste porte aussi une lourde responsabilité dans la désindustrialisation de notre pays.

Cependant, certains points nous semblent contestables dont l'idée d'accompagner à tout va le déploiement de solutions numériques en santé, dans la mesure où la télémédecine ne peut pas être un substitut complet à de véritables consultations médicales. Le numérique ne pourra être qu'un outil complémentaire et en aucun cas une solution pérenne pour favoriser l'accès aux soins de chaque néo-Aquitain. Le développement de ces pratiques de télémédecine, en plus de leur limite inhérente, se heurte au mur de la fracture numérique et générationnelle. Comment la mettre en place dans les zones rurales où l'accès internet reste faible au quotidien ? Comment toucher un public très âgé qui maîtrise très mal l'utilisation de ces nouvelles technologies ? Autant de questions auxquelles les réponses sont très souvent évasives.

En outre, quand vous parlez de, je vous cite : « lutter contre la désinformation en santé, notamment durant l'épidémie du Covid », nous vous ferons l'économie de tous les mensonges prononcés par le gouvernement durant cette période. La suspension totalement injuste et arbitraire des soignants non vaccinés n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. En ce qui nous concerne, nous adressons une fois encore notre soutien plein et entier aux soignants suspendus, d'autant que la Haute Autorité de santé envisage à présent de lever

l'obligation vaccinale les concernant. Que de temps perdu pour ces hommes et ces femmes qui ont été empêchés de pratiquer leur métier.

Pour conclure, nous partageons globalement la plupart des orientations de cette feuille de route qui va plutôt dans le bon sens, mais nous veillerons à disposer dans le temps de la mesure de la réalisation des objectifs annoncés pour ces cinq années. Nous vous remercions et nous voterons donc pour cette feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT. - – Merci. Juste deux ou trois choses. J'admire ceux qui tiennent un discours en disant : « ça ne va pas, ce n'est pas bon » dans le cadre d'une compétence d'État qui, en France, est centralisée alors que, dans tous les pays démocratiques, elle est décentralisée. Mais on continue de poursuivre avec l'État. Deuxièmement, vous parlez de désindustrialisation. Savez-vous, Madame, que le discours vient du patron du CNPF de l'époque Serge TCHURUK, sous le septennat de GISCARD D'ESTAING, qui portait la France sans usines ? Et enfin, sur le numérique, je pense qu'on est en train de mettre en place avec toutes les communes, toutes les collectivités, des médiateurs et les infirmières peuvent en être, pour justement utiliser ce numérique. Hélène ESTRADE.

Mme ESTRADE. - Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, chers collègues, en décembre 2017, nous adoptons une première feuille de route Santé intitulée « Sécuriser le présent, préparer l'avenir ». C'était un vaste programme avec de grandes ambitions autour de quatre chantiers : l'égalité des territoires face à l'accès à la santé, les défis technologiques de la médecine de demain, le chantier industriel avec l'industrie cosmétique et les dispositifs médicaux et, enfin, celui de la prévention et de l'environnement avec une priorité destinée à la santé des jeunes et une attention particulière pour les pesticides impactant la santé.

Le bilan en annexe de cette feuille de route, et je remercie Madame la Présidente d'avoir veillé à ce qu'il y soit, est très mitigé, parfois sévère. De toute évidence, il n'est pas à la hauteur des objectifs que nous nous étions fixés et de nos espérances. Si cette évaluation pointe certes de beaux projets aboutis, et nous en sommes heureux, il en ressort néanmoins une feuille de route restée trop confidentielle, y compris en interne, un plan d'action trop segmenté autour de quatre chantiers, une action régionale pas identifiée dans sa globalité et des outils peu mobilisés, une communication insuffisante et mal ciblée, une gouvernance et un pilotage insuffisants, des temps d'ingénierie trop importants et des partenariats complexes à monter.

Aujourd'hui, six ans après, dans un contexte général encore moins favorable, de désertification médicale amplifiée, de médicaments contingentés quand ils ne manquent pas, de lits d'hôpitaux qui ferment, de personnel soignant épuisé et manquant, et avec les

compétences qui sont celles d'une Région, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, vous nous proposez une nouvelle feuille de route 2023-2028. Dans cette nouvelle feuille de route, nous retrouvons les quatre chantiers de 2018-2021, mais transformés en trois priorités, une formulation légèrement modifiée qui en dit long sur les difficultés à obtenir des résultats tangibles ces dernières années. Avec ces trois priorités, cette feuille de route affiche une nouvelle ambition phare, importante, celle de « une seule santé ». Moi j'aime bien « une seule santé » parce que j'aime bien parler français, alors on va ajouter One Health. Avec une recherche essentielle de transversalité, de complémentarité entre la santé humaine, la santé animale et celle du végétal. Une grande ambition qui devra veiller à ne pas déstabiliser encore plus notre modèle néo-agricole, néo-aquitain, déjà bien fragilisé.

Dans cette nouvelle feuille de route 2023-2028, le diagnostic sur l'état de délabrement inquiétant de notre système de santé est malheureusement le bon. La thérapie à mettre en œuvre est bien ciblée, pertinente et ambitieuse. Mais, car il y a un mais, pour parvenir à ces objectifs de nouveau très ambitieux, quels moyens aurons-nous ? Aurons-nous à notre disposition les principes actifs nécessaires et surtout les excipients indispensables à une administration efficace, pour un traitement réussi et une guérison rapide de notre santé ? Comment ces actifs et ces liants absolument nécessaires pour pallier les défaillances identifiées et pointées dans le bilan précédent, comment ces actifs, gages de réussite, seront-ils mobilisés et mobilisables ?

À vrai dire, en lisant avec beaucoup d'attention cette nouvelle feuille de route, nous n'avons pas trouvé de vraies réponses à ces questions pourtant fondamentales. Ce n'est certainement pas avec l'enrobage vert Néo Terra de cette nouvelle feuille de route que nous gagnerons la bataille de l'efficacité, du pragmatisme, mais surtout du résultat. Pour mémoire, la fonction première d'un enrobage est uniquement de mieux faire passer la pilule dans certaines gorges étroites ou sclérosées. Il ajoute souvent des contraintes à la fabrication.

Monsieur le Président, malgré ces questions, malgré notre inquiétude légitime sur les moyens pour y répondre efficacement, mais face à l'urgence bien réelle de la situation et en responsabilité, nous voterons pour cette feuille de route tout en restant extrêmement vigilants dans la traduction qui en sera faite dans la feuille de route Néo Terra. Je vous remercie et je remercie Françoise JEANSON pour son écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Et moi, je vous remercie parce que, par rapport à votre discours, on s'attendait à une autre chute.

Mme ESTRADE. - C'était pour mieux vous faire avaler la pilule.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est toute la contradiction des propos de l'opposition. C'est très bizarre.

Mme ESTRADE. - Vous devriez être ravi, Président. Nous avons dit que nous allions la voter.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, j'apprécie. Je pense que Françoise JEANSON et moi aussi, on s'attendait...

Mme ESTRADE. - Il faut toujours regarder le côté positif.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Je vous rappelle, comme l'a rappelé notre collègue du Rassemblement National, que la Région n'a pas de compétence. J'aimerais bien, je ne sais pas si vous pouvez le faire, qu'on repasse sur une des compétences de la Région, le tableau où on a la compétence État et la formation des médecins et la compétence... Non, c'est le tableau suivant. Voilà. Je ne sais pas si on peut le mettre en grand écran pour tout le monde. (*Affichage du tableau Projections de la DRESS – Augmentation à venir de la démographie des IDE et des sages-femmes*) Vous avez en bas la formation des médecins : compétences État. Et vous avez les deux autres courbes : compétences de la Région. (*Propos hors micro*). C'est globalement toutes les Régions. C'est facile. Compétences des Régions : formation infirmières et formation sages-femmes. Et puis à un moment donné, je pense que ce sera en 2027, il va y avoir la compétence Bercy sur la formation des sages-femmes et le nombre de sages-femmes va s'effondrer. C'est une des comparaisons de nos deux compétences.

Marie JARRY. C'est ça ?

Mme JARRY. - Absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - À vous Madame.

Mme JARRY. - Bien. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, nous tenons tout d'abord à saluer le travail des services et de Françoise JEANSON pour élaborer ce document qui est de qualité. Mais il nous est difficile de porter un jugement sur cette feuille de route, car non chiffrée et peu précise. Aucune mesure proposée ne fait mention d'un montant précis de dépenses et d'un calendrier d'actions. Ce plan n'aura un impact que s'il répond aux urgences et besoins de court terme et ils sont nombreux.

Sans doute est-ce une volonté de votre part de ne pas parler de « désertification médicale », mais de « déprise ». Un euphémisme qui minimise la portée de ce phénomène au sein de notre Région. Vous ne citez d'ailleurs que les Deux-Sèvres au titre de pénurie caractérisée. Or, nous aurions aimé un constat plus poussé, rappelant l'urgence dans certains

départements. Je pense par exemple à la Corrèze ou à la Creuse. Nos territoires méritent une politique en cohérence avec les difficultés qu'ils rencontrent.

S'il y a bien un levier sur lequel la Région peut s'appuyer, c'est la formation sanitaire et sociale. Ce doit être un axe fort de cette prochaine feuille de route. Au-delà de la proposition de création de nouveaux sites de formation sanitaire et sociale de proximité, il convient de répondre aux besoins en professionnels de santé des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux. Pour y répondre, il conviendra que la Région augmente dans les meilleurs délais le volume de personnes formées dans les instituts et écoles et, en conséquence, finance l'adaptation en capacité des structures au niveau immobilier et logistique. Car nous savons tous que depuis des années, les problématiques RH fragilisent la profession en entier.

La Région a le pouvoir de soutenir les centres hospitaliers que l'on retrouve généralement dans les plus petites villes. J'ai vu que vous l'aviez déjà fait. Il s'agit d'investir dans certains équipements hospitaliers de pointe. D'autres Régions l'ont fait. Je pense à la Région Normandie qui, à parité avec l'État, mobilise ainsi 200 millions d'euros dans un plan régional d'investissement dans les établissements de santé.

Nous attendons également de cette feuille de route qu'elle prenne en compte les conditions de vie des apprenants dans leur globalité : difficultés de logement, de mobilité, d'éloignement. Ce sont des freins énormes pour certains.

La Région doit aussi anticiper l'arrivée dans ces territoires en déprise des docteurs juniors. En effet, suite à la réforme de l'internat de médecine générale, qui est passé de trois ans à quatre ans, ces jeunes diplômés seront déployés sur nos territoires pendant un an. Il sera bon d'envisager des soutiens aux collectivités qui les accueilleront, via peut-être les contrats de territoires et leur volet santé.

La troisième priorité tourne presque exclusivement autour de la notion d'activité physique. Madame la Vice-présidente, vous avez répété en commission qu'il fallait bien différencier activité physique et sport. Certes. La mise en place du programme « Tu bouges, t'es bien », avec les missions locales, peut être une bonne chose. Mais quels en sont les retours ? Et comment allez-vous chercher les jeunes isolés que vous évoquez ? La Région dispose de leviers incontournables : les lycées et l'enseignement supérieur. Mais bouger ne va pas résoudre tous les problèmes que connaissent nos ados, nos jeunes et les jeunes adultes. Le sport peut être une des solutions. À ce propos, mon collègue Fabien ROBERT vous présentera un amendement concernant ce sens.

Triste constat : le récent rapport de l'INSERM est édifiant. L'obésité a quadruplé chez les jeunes depuis 20 ans. Près d'un jeune sur trois souffre de troubles de santé mentale. Deux

tiers des 18-24 ans avouent que les émotions ressenties au cours des deux dernières semaines ont rendu difficiles leur travail, leurs apprentissages ou leurs relations à l'autre. Selon l'observatoire régional de la santé en Nouvelle-Aquitaine, chez les jeunes adolescents ou jeunes adultes, apparaissent comme prioritaires des actions à conduire sur les thématiques des addictions et de la santé mentale. Les jeunes de Nouvelle-Aquitaine présentent un profil de surconsommation comparativement à la France métropolitaine, quelle que soit la substance étudiée. En outre, le taux d'hospitalisation lié à une tentative de suicide est de 19 pour 10 000 jeunes de 12 à 18 ans. Il est de 16 pour la France. Et enfin, n'oublions pas la santé sexuelle et reproductrice des jeunes. Les MST touchent 40 % des 15-24 ans.

En bref, cette feuille de route peut être améliorée. Les conditions de vie et de prévention des jeunes, le vieillissement de la population, la pénurie de soignants, l'aménagement des territoires de santé, etc. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - En bref, chère collègue, vous voudriez que la Région ait la compétence santé. Parce que le procès que vous venez de faire, notamment sur la présence des médecins, est une critique des politiques d'État. Vous venez même d'évoquer le problème de la santé mentale. On a un spécialiste des problèmes du suicide. Je viens d'échanger avec Jean-Louis DAMONI, Monsieur POMMEREAU. Savez-vous quelle est la plus grande source de stress, d'inquiétude, de mal-vivre, des jeunes ? Parcoursup. Oui Madame, Parcoursup. Quant aux résultats de la formation, je vous ai présenté tout à l'heure la politique d'État sur la formation des médecins et la politique des Régions sur la formation qui est sous sa compétence : infirmières, aides-soignants, sages-femmes. Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Oui, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je m'associe évidemment aux paroles d'Hélène. Je remercie Françoise JEANSON d'avoir mené ce très large travail. Sauf qu'avec les ambitions qui sont notées, j'ai deux questions auxquelles, je suis sûre, vous pourrez répondre.

La première c'est que nous cherchons tous comment attirer les professions médicales et notamment les médecins dans nos territoires. Je me souviens que nous avons soutenu l'opération « médecins solidaires ». J'entendais ce matin que c'étaient des choses qui revenaient, entre nous. Moi, je me dis : est-ce que dans les premières années d'internat, on ne pourrait pas orienter ces jeunes étudiants en médecine vers les hôpitaux des villes moyennes ? C'est à voir évidemment avec les universités. En commission, j'ai posé cette question. Un universitaire qui était avec nous m'a dit que c'était envisageable. Vous voyez où je veux en venir ? Au-delà de forcer le trait de la formation vers les territoires, je veux aussi revenir à la question du logement des étudiants dans son spectre le plus large.

L'ancienne municipalité de Bordeaux avait déployé un fort programme de logements étudiants, y compris avec l'université. Nous nous sommes...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pardon Muriel. Témoinnez quand même que la collectivité qui a pris l'initiative, c'est la Région.

Mme BOULMIER. - J'y arrivais Monsieur le Président, j'y arrivais. J'ai le souvenir très récent d'une réunion à laquelle j'étais associée sous la présidence du président de la Métropole Alain ANZIANI. Vous-même étiez à ses côtés, évidemment. Vous avez l'un et l'autre demandé à l'université d'avoir la générosité de mettre à disposition des terrains qui lui restent pour poursuivre l'action de logements. Vous savez quel est le prix des logements. Vous savez la situation des étudiants et notamment des premières années d'étude de médecine.

Je sais que la feuille de route est complète, je sais que Françoise va me répondre que les territoires n'ont pas été oubliés. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher d'insister sur ce sujet, les acclimater à la valeur de la vie dans nos territoires et leur permettre d'y vivre dignement avec les logements qui conviennent à ces professions que nous espérons garder.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame BOULMIER. Je donne la parole au PRG.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues, la santé publique est une chose essentielle que nous appréhendons maintenant de façon plus globale que par le passé. Cette feuille de route en témoigne. La santé, c'est tout d'abord la science. Dans une période de doute, où des discours antivax et antiscience se sont largement exprimés, il est important de réaffirmer le respect que nous avons pour les scientifiques, leur rôle sanitaire et sociétal. À ce titre, nous devons comprendre les interrogations légitimes mais rejeter le prosélytisme obscurantiste.

Il est donc important de développer la dissémination, comme l'a relevé ce matin Gilles BŒUF, et non la vulgarisation, et la culture scientifique chez nos concitoyens mais aussi chez nos politiques. C'est un enjeu fort. Citons un illustre PRG Roger-Gérard SCHWARTZENBERG qui fut ministre de la Recherche et qui déclarait : « Pour que la science redevienne citoyenne, il faut établir le triptyque information-débat-décision. » Ce qui est en jeu, c'est le droit de savoir et de débattre, pour disposer du pouvoir de décider. À ce titre, cette feuille de route régionale n'en est que plus importante. Le PRG est convaincu que l'œuvre républicaine ne peut s'envisager sans politique de santé publique et sans amélioration de l'accès aux soins. Nous saluons donc la volonté ici exprimée de prendre notre part à ce niveau et dans le respect de nos compétences, bien sûr.

À ce titre, nous formulons la demande que les formations soient assorties d'une période d'installation et de travail en Nouvelle-Aquitaine. Cette politique de santé publique passe

aussi par la souveraineté nationale et régionale. Nous avons trouvé les manquements de l'État lors de la dernière crise sanitaire et les récurrentes pénuries de médicaments qui touchent nos territoires. Il est donc temps de relocaliser afin de ne plus dépendre de production et de molécules étrangères, ainsi que l'a souvent exprimé le président ROUSSET. L'aspect innovation exprimé à travers cette feuille de route nous semble donc également essentiel pour voir loin et anticiper.

Aussi, nous souscrivons pleinement à l'ambition consistant à favoriser l'installation de start-ups et entreprises afin de relocaliser les productions pharmaceutiques et les molécules qui nous font défaut. Nous allons même plus loin en proposant que la Région entre au capital de ces entreprises afin que le fruit de la recherche et de l'installation de ces entreprises profite réellement à la Nouvelle-Aquitaine.

La santé, c'est aussi la prévention. Un mot sur le cannabis en rappelant à un nouveau converti que le PRG propose, pour des raisons de santé publique, d'ordre public et de réinsertion de tous les territoires dans la République, de légaliser le cannabis, de rendre sa production et sa distribution publiques. Cette décision pragmatique portée depuis de longues années par notre parti est aujourd'hui une mesure de santé publique afin de développer des politiques de prévention et de santé publique efficaces. La Fédération Française d'Addictologie présidée par le professeur Amine BENYAMINA ne dit pas autre chose. Il faut mettre fin à l'hypocrisie.

Un mot aussi sur les pesticides. Nous connaissons leur dangerosité, mais la question est maintenant de faire émerger un modèle agricole vertueux et rémunérateur, de reconnaître la place sociétale que doit jouer une agriculture citoyenne. C'est tout un monde qu'il faut réinventer et réenchanter, sans agribashing, en tenant compte des efforts réels des agriculteurs qui sont avant tout et majoritairement les victimes du modèle dominant. Il ne s'agit pas, comme certains, de mettre au pilori le monde agricole. Au contraire, de reconnaître son rôle dans une période où la souveraineté alimentaire est déjà un enjeu fort.

Cela rejoint aussi nos ambitions en matière de santé. Santé des producteurs tout d'abord, des consommateurs, de la terre et de la Terre, celle que nous prenons dans nos mains et celle qui nous porte. Les enjeux sont nombreux et vastes. Il est temps de sortir le monde agricole d'un modèle subventionné qui *in fine* le place en situation de dépendance et de faiblesse. Il est temps aussi de lui redonner toute sa place au sein de la société et de redonner fierté au monde agricole.

Enfin mes chers collègues, Néo Terra et One Health sont deux politiques transversales et structurantes, qui doivent, à notre sens, devenir les deux jambes de l'action régionale. Nous devons poursuivre notre mue afin de faire évoluer nos politiques par l'évaluation de leur

impact carbone via Néo Terra et par le bénéfice en termes de santé. La santé est la base de ce qui doit guider la politique et au-delà de cela, le bonheur que nos concitoyens peuvent retirer de nos politiques. À côté du PIB, l'OCDE a d'ailleurs créé un nouvel indice en 2011, le BIB (Bonheur Intérieur Brut). À cela aussi, nous devons tendre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame LAURENT-GUEGAN. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Très brièvement Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, quelques réflexions dans la feuille de route qui nous est présentée. Car il y est souvent question d'inégalités territoriales, de déserts médicaux. Nous en discutons dans notre groupe, il y a quelques jours. Contrairement à ce que nous pourrions penser, les déserts médicaux ne sont pas forcément en Creuse mais aussi à Paris. Car à Paris, il y a moins de médecins en nombre d'habitants qu'il n'y en a en Creuse. C'est aussi paradoxal que cela, mais ça fait partie de nos réflexions.

En même temps, dans la feuille de route, on ne peut pas oublier que la question de la santé est aussi une question de moyens. Des moyens financiers. Moi, je me prenais à rêver qu'en France, on mette autant de moyens pour la santé qu'on en met pour la guerre. Je vous rappelle l'annonce du gouvernement il y a quelques jours, où on va pratiquement doubler le budget de la loi de la programmation militaire. Mettons pour la santé autant d'argent que nous en mettons pour la guerre et nous résoudrions bon nombre de problématiques.

La troisième chose que je souhaitais dire c'est que, quand on parle santé, il nous faut aussi parler de Sécurité Sociale. On voit bien que les politiques qui ont été menées ces dernières années ont détricoté ce qu'a fait la Sécurité Sociale, à savoir chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. C'est de ça dont il s'agit quand nous discutons santé.

Il y a également des choses sur lesquelles il nous faut avoir un œil et des oreilles attentives, c'est sur la prévention. Prévention de la médecine scolaire mais aussi prévention de la médecine du travail. Regardons les transformations et les suppressions qu'il a eu ces dernières années qui font qu'aujourd'hui nous rencontrons des difficultés.

Autre point que je souhaitais développer. Cela fait sursauter Monsieur le Président à chaque fois que j'en parle. Nous considérons que l'ARS aujourd'hui n'a aucune utilité. Aucune utilité. Pour une seule raison : parce que c'est quelque chose qui n'est pas démocratique. Je prendrai un seul exemple. J'en discutais avec ma collègue, il faudrait que l'ARS, pour qu'elle soit efficace, accorde à celles et ceux qui font le plus d'efforts pour des questions de santé, à savoir les élus de proximité, de pouvoir y siéger et décider. Je prends un seul exemple : dans ma collectivité, nous décidons d'ouvrir une Maison d'Accueil Temporaire, une MAT. On sait qu'il nous faut pour fonctionner 450 000 €. L'ARS nous donne allègrement 250 000 €. Ce

qui fait que nous avons dû retarder l'ouverture et nous avons été obligés d'ouvrir avec un fonctionnement moindre. C'est de ça dont il s'agit quand je parle de l'ARS. Il faudrait qu'à l'ARS, les élus de proximité puissent tout à fait y trouver leur place.

Dernier axe que je souhaite développer, vous y avez fait allusion, Madame la Vice-présidente, quand vous avez évoqué la nécessité de réindustrialiser la filière du médicament dans notre région. Nous y souscrivons. Effectivement, il faudrait que là aussi l'État mette en œuvre les conclusions du rapport LIBAULT qui avait été commandé par le gouvernement et que la Sécurité Sociale prenne en charge la dépendance des personnes âgées.

Et je le dis pour terminer, car si on ne prend pas cette question à bras le corps, la santé est aussi une question de finances et de choix politiques. Aujourd'hui, ce qui cause problème sur les territoires, c'est ce qui est décidé au niveau du gouvernement. Il n'y a pas les bons choix et il n'y a surtout pas l'argent.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain BACHÉ. Florent BOUDIÉ.

M. BOUDIÉ. - Oui, merci Monsieur le Président. Pardon, j'allais m'exprimer au nom du groupe Renaissance, mais je vais d'abord quand même répondre à Alain en deux temps. Alain BACHÉ, Monsieur le Président. Premièrement, lui dire que j'étais d'accord avec lui sur l'image qu'a pu donner l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat sur les retraites. Le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, Laurent CHASSAGNE, député du Puy-de-Dôme, a eu des mots très forts pour dire qu'il était à la fois choqué et humilié. Il considérait que ce comportement était inacceptable. Il ne renvoyait pas dos à dos les partis politiques. Il citait un parti politique en particulier, celui de Jean-Luc MÉLANCHON. C'est aussi bien d'être clair.

Je veux lui dire que je ne partage pas du tout les propos qu'il vient de tenir. Dire qu'il aimerait bien qu'il y ait plus d'argent sur la santé qu'il y en a pour la défense. Enfin, il faut donner les éléments en proportionnalité de ce qu'est le budget de la France. Sur 1 000 € de dépense aujourd'hui, il y en a très exactement 205 € pour la santé. 205 € contre 35 € pour la défense. 262 €, je le dis au passage, c'est un autre sujet, je ne répondrai pas à ce qui a été dit sur cette question, sur le sujet, 262 € pour les retraites. Donc 205 € pour la santé, 262 € pour les retraites et 35 € pour la défense. Je pense que, quand on veut parler de choses sérieuses, il faut éviter, pardon cher Alain, les approximations. Ça n'est jamais bon et jamais bon pour personne.

Sur la question de l'ARS, du débat sur l'hypercentralisation-décentralisation, je le dis au Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine qui va s'asseoir, c'est que je crois que ce qui résulte de la crise sanitaire, c'est un double enseignement : l'hyperdécentralisation ne fonctionne pas (confère l'Italie et l'Espagne, cela n'a pas mieux fonctionné qu'en France) et

l'hypercentralisation de l'autre côté ne fonctionne pas non plus. Ce qui fonctionne, c'est la coopération des niveaux de responsabilité. Donc il faut qu'on arrête dans cet hémicycle de se renvoyer systématiquement la parole, de celles et ceux qui défendraient l'étatisation, celles et ceux qui défendraient les territoires. En réalité, ça ne fonctionnait et ça n'a fonctionné que là où les territoires et l'État parvenaient à coopérer. C'est là que l'ARS est un vrai sujet et nous pouvons partager un certain nombre de questions qui sont posées sur cette institution qu'est l'ARS.

Peut-être vous dire, Monsieur le Président, que votre courbe est quand même relativement faussée, vous me permettrez de vous le dire, sur les formations médecins et sanitaire et social. Pour une raison très simple, c'est que depuis 1972 et jusqu'en 2021 s'applique le *numerus clausus* pour les médecins. Par conséquent, la ligne était étale effectivement, l'électroencéphalogramme était plat depuis 1972 parce que le *numerus clausus* l'imposait. Il l'imposait pourquoi ? Parce que le lobby, disons-le médical, et en particulier des médecins, il faut être très clair, y compris d'ailleurs à l'Assemblée nationale ou dans les gouvernements et quels que soient les gouvernements, était très puissant et qu'aucune majorité n'a eu le courage de lever le *numerus clausus*. Cela a été fait en 2021. Je pense que c'est une bonne chose. Mais bien sûr, les conséquences positives sont à dix ans. Donc la question de la déprise médicale est entière.

Sur les sages-femmes, je vous rappelle, Monsieur le Président quand même, le vote unanime de tous les groupes politiques à l'Assemblée nationale : parti socialiste, les écologistes, tous ont voté pour le transfert ou plutôt l'intégration de la formation des sages-femmes dans les UFR de médecine, à l'université par conséquent, et tout cela deux ans ou trois ans pour être précis après la revalorisation de 500 € net par mois qui avaient été accordés aux sages-femmes dans un accord entre le gouvernement et les syndicats. Je voulais quand même au préalable donner ces éléments.

Sur la feuille de route santé, très brièvement. Un accord bien sûr de notre part. Il n'y a aucune raison de négocier sur les propositions qui sont faites à travers cette feuille de route. Je pense en particulier à ce qui concerne les avant-directions des collectivités locales, la question de l'innovation en santé, qui rejoint bien sûr l'objectif de souveraineté industrielle, le campus de biotechnologie régionale, une idée qui est particulièrement intéressante.

Je voudrais quand même poser trois questions. La première est l'articulation de cette feuille de route, chère Françoise, avec le projet régional de santé. Je regrette, en tout cas pour ce qui me concerne et en ce qui concerne le groupe Renaissance, le décalage dans le temps entre les discussions du PRS qui sont en cours et qui pour son contenu sont à venir, et le fait que nous soyons déjà appelés à voter maintenant, aujourd'hui, la feuille de route santé de la

Région. Il y a là un décalage de temps que je ne trouve pas tout à fait efficient. Je comprends bien que chacun doit assumer ses responsabilités, mais quand on reprend ce que je disais il y a quelques instants c'est-à-dire la coopération entre les niveaux de responsabilité, j'aurais apprécié que la Région fonde sa feuille de route en parallèle de la discussion avec l'État sur le projet régional de santé. Cela m'aurait paru plus cohérent peut-être, nous indiquer par conséquent comment se font les connexions entre la feuille de route et le futur projet régional de santé. Vous avez dit en effet qu'il sera signé à la fin, si je me souviens bien, de l'année 2023 ou en début d'année 2024.

Sur les formations sanitaires et sociales, une question, Monsieur le Président. Tous les chiffres montrent qu'il y a un très fort taux d'abandon au cours de la formation sanitaire et sociale. Les chiffres nationaux sont assez importants : 61 % d'abandon dans certaines parties du territoire, 39 % en moyenne, 13 % entre la première et la deuxième année. Je crois que là-dessus, il faut qu'on travaille ensemble : l'hémicycle régional et l'exécutif, pour trouver des options qui consistent à faire en sorte que les étudiants restent en formation jusqu'au bout. Il y a un enjeu évidemment de les conserver dans le circuit paramédical et des soins, comme le disait Françoise JEANSON. Nous avons, nous, une proposition. Mais nous sommes prudents. Nous ne savons pas si elle est la meilleure possible. C'est la question du tutorat, qui pourrait être développé. Ce tutorat est défendu d'ailleurs et proposé en tout cas par la Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Sciences Infirmières que nous avons rencontrée récemment.

Une dernière question sur la déprise médicale. Je me demande si la Région Nouvelle-Aquitaine ne peut pas aller plus loin. Je pose cette question quand je regarde ce que fait l'Occitanie. Je ne cherche pas à entrer dans une comparaison politicienne entre deux Régions, cela n'a pas beaucoup d'intérêts. Mais la Région Occitanie s'est fixé des objectifs en termes de recrutement sur son périmètre. Elle s'est fixé un objectif de financement beaucoup plus ambitieux sur les maisons de santé. Là aussi, nous aurions souhaité peut-être que la feuille de route soit l'occasion d'affirmer des ambitions plus fortes dans ce domaine. Donc nous écouterons avec attention les réponses à ces questions, bien sûr dans le cas d'un vote qui sera favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Florent. Françoise répondra sur le taux d'arrêts. On a été très surpris quand le président de la République a évoqué un chiffre de 23 %. Françoise vous donnera le chiffre dont on a connaissance, parce qu'on n'a pas, en matière de responsabilité de santé, la maîtrise des chiffres. Les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure sur l'augmentation des aides-soignants, sages-femmes, etc., ce sont des chiffres qui viennent des services du ministère de la Santé. Ce n'est pas nous. Je rappelle, cher Florent, que ça date de 2012. Quand on regarde la cinétique des chiffres qui vont jusqu'à 2035-2040, on voit

une légère hausse du nombre de médecins. Simplement en réalité, sur le terrain, les services peuvent le dire, nous avons des réunions régulières avec l'ARS. Françoise JEANSON a des réunions régulières avec l'ARS. Le problème n'est pas simplement celui-là. C'est que, par exemple, la stratégie d'une maison de santé pluridisciplinaire, à l'initiative souvent d'ailleurs d'un médecin ou d'un groupe de médecins, qu'il n'est pas si facile d'obtenir, doit être validée par l'ARS, et on le fait systématiquement, nous en avons créé plus de 80 ces dernières années, financées ensuite par la Région, l'interco, la commune, le Département. C'est là qu'il ne faut pas confondre « coopération » et « responsabilité ». Parce que si c'est pour être sept derrière un ruban, comme cela se passe aujourd'hui, cela prend sept ans. À partir du moment où on laisse défilier le temps, cela coûte sept fois plus cher. C'est pour ça.

Je vous fais une confidence, je ne sais pas si je vous l'ai déjà faite. Au début de la crise Covid, j'ai fait une visio avec mon collègue, puisqu'on est jumelés, du Land de Hesse, 6 millions d'habitants, et mon collègue d'Émilie-Romagne. Je leur demandais (compétence régionale) : combien avez-vous de lits de réanimation ? En Land de Hesse, on est avec un gouvernement conservateur, de droite : 4 000 lits. De réa, en France, en Nouvelle-Aquitaine : 750 lits. Cherchez l'erreur.

Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, vous vous en doutez, cette feuille de route, source de réjouissance à plusieurs titres. Tout d'abord nous nous réjouissons que la feuille de route s'inscrive dans une stratégie globale, surtout pour nous qui prenons depuis si longtemps le décroisement des politiques et la sortie du pilotage en silo. Vous dites que One Health sera votre boussole. Nous nous en félicitons, bien sûr. Mais attention cependant à la façon dont cette boussole sera orientée. En effet, si une boussole n'est pas tenue de façon horizontale, vous le savez comme moi, elle n'indique pas la bonne direction.

Nous nous félicitons également du changement de perspective en n'abordant plus seulement des problématiques de santé sous l'angle de l'accès aux soins, par une approche curative, responsable de beaucoup de souffrances évitables, de dépenses publiques déraisonnables et générant d'importants bénéfices privés. En effet, l'intérêt de cette feuille de route, c'est surtout l'opportunité d'agir enfin sur les déterminants de santé, comme l'a expliqué le Dr POIRIER ce matin.

Concernant les déterminants liés au système de santé, la Région a peu de leviers, vous le reconnaissez, sauf à reconquérir la fameuse filière pharmaceutique. Comme nous souhaitons que cette feuille de route soit efficiente, nous vous invitons également à imaginer

des dispositifs de protection et de soutien des lanceurs d'alerte que l'État ne soutient plus et qui ont, par le passé, largement démontré leur rôle capital dans la protection de la santé de nos concitoyens et concitoyennes.

Concernant les déterminants environnementaux, les compétences de la Région permettent une action concrète. Par exemple, pour lutter contre l'artificialisation des sols, avec le SRADDET, notamment pour les grands projets dits structurants, qui participent pourtant à la destruction des zones humides, à la destruction des zones sauvages, facteurs aggravants on le sait, du développement des zoonoses. Possibilité également de lutter contre les politiques d'aménagement qui autorisent l'implantation de fermes-usines qui sont des réservoirs et des nurseries d'une très grande qualité pour les virus, comme en témoignent les trop nombreux épisodes de grippe aviaire que traverse notre région.

Parmi les leviers régionaux, évidemment l'agriculture, avec la responsabilité impérieuse de sortir d'un modèle désastreux et sortir du label mensonger de la HVE, engageant la Région à agir doublement sur la santé, sur la santé environnementale avec la sortie des pesticides qui infestent nos milieux, notre environnement, mais aussi sur le facteur santé lié à l'alimentation. Mais là où l'action régionale peut être la plus efficace, c'est dans la mise en œuvre réelle des écoconditionnalités. Par exemple, en ne soutenant plus le développement économique des industries climaticides et écocidaires. Petite actualité : alerte d'Atmo Nouvelle-Aquitaine sur la présence, en très nette augmentation, de solvants dans l'air entre 2010 et 2018 liés aux émissions de certaines industries.

Sur tous ces leviers, qui sont accessibles pour une Région résiliente, il nous faut des indicateurs précis permettant de mesurer et d'évaluer l'opérationnalité de cette feuille de route. Mais les grands oubliés de cette ambition, ce sont les déterminants socio-économiques. Le Haut Conseil à la santé publique nous le rappelle : les inégalités sociales de santé ne cessent d'augmenter, de se creuser en France, contrairement aux autres pays européens.

Urgence à agir parce que les mauvaises conditions économiques et psychosociales multiplient le risque de mauvaise santé physique et mentale. Parce que, dans les catégories les plus défavorisées, l'exposition environnementale notamment sonore est démultipliée, de même que l'exposition à une alimentation de mauvaise qualité. Parce que les études démontrent que l'espérance de vie en bonne santé est en baisse dans les milieux les plus défavorisés, où la question n'est plus celle de l'accès aux soins, mais du recours aux soins. Sur ce point, on notera l'oubli de prise en compte des situations spécifiques des personnes en situation de handicap qui sont particulièrement concernées.

Agir aussi parce que le travail s'est ubérisé dans ces mêmes catégories. Il s'est déshumanisé. À commencer par le travail dans les hôpitaux en ruine où le stress est quotidien. Agir parce qu'en proposant un autre modèle de travail, y compris pour les personnels de la Région, un autre modèle de société, plus respectueux, plus inclusif, on peut endiguer les risques psychosociaux, endiguer les addictologies, les violences sexistes et sexuelles, les suicides, l'obésité et la sédentarité qui restent les principales causes de mauvaise santé et de surmortalité dans notre pays.

Pour conclure, votre main ne doit pas trembler, Monsieur le Président, nous vous invitons à actionner des politiques convergentes pour réduire le gradient social des inégalités sociales de santé comme dans les autres pays européens. Nous vous invitons à préserver le vivant, parce que la préservation des écosystèmes est à la fois la solution préventive et la solution curative pour la santé de tous les néo-Aquitains. Nous vous invitons tout particulièrement à étudier nos amendements, considérant la santé comme un patrimoine fragile à préserver. L'enjeu est capital pour sauver notre modèle de protection sociale, pour le bien-être de chacun et chacune, pour une gestion responsable des dépenses publiques, et encore parce que soigner le présent, c'est préserver l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais demander... Oui, François VINCENT ?

M. VINCENT. - Merci Monsieur le Président. Je voulais faire une intervention pour rebondir sur un élément qui a été mis en avant dans la formation des étudiants en médecine. Avant de faire cette remarque qui sera rapide, Monsieur le Président, je voulais vraiment, comme je l'ai dit en commission, féliciter cette feuille de route, au-delà de son ambition, qui structure une pensée très complexe. Parce que sous One Health, quand on le pratique, lorsqu'on le vit, lorsqu'on l'analyse, lorsqu'on le fait sous cette forme, sur cette feuille de route, il faut sortir des chemins connus pour pouvoir affronter le complexe. Cette feuille de route est à la fois ambitieuse et répond à cette complexité.

Simplement mon intervention, Président, est par rapport au risque qui est devant nous, qui a été évoqué par certains de mes collègues, en particulier des élus locaux, des maires, sur la déprise médicale et nous allons vivre un risque encore plus important que celui de la déprise médicale que nous vivons en 2023 jusqu'en 2032. C'est-à-dire que nous sommes encore dans une zone un peu faste, je le dis sans aucun cynisme, je parle des médecins, je parle de la formation médicale qui a augmenté récemment mais qui ne verra le jour dans nos territoires qu'en 2030-2032. Donc nous avons devant nous certaines années difficiles.

Je le redis parce que c'est de mon point de vue important, même si, comme l'a rappelé le Président, la formation des médecins n'est pas de notre compétence, l'ARS jouant ce rôle-là avec bien entendu les élus publics que nous sommes dans cette articulation, le risque est de faire porter sur les plus jeunes (des apprenants, des internes en médecine) cette déprise médicale dans les territoires. Je pense que cette quatrième année, en particulier pour la médecine générale, est une fausse bonne idée. Parce que, pédagogiquement, elle ne sera pas encadrée. Je vous rappelle que, dans les territoires où la déprise médicale est la plus forte, il n'y a plus de tuteurs, il y a de moins en moins de médecins généralistes, donc il y a de moins en moins d'encadrants spécialisés dans le domaine de la formation médicale pour les plus jeunes d'entre nous. De faire vivre ce risque ne va répondre à aucun des objectifs qui sont devant nous. Je suis très circonspect, non pas de cette feuille de route, mais de la mauvaise indication que nous aurions à mettre la formation pour les plus jeunes d'entre nous, en particulier, je le dis bien, les internes en quatrième année d'internat de médecine générale en formation.

Et puis une chose, pour aller très vite, Monsieur le Président, que je trouve excessivement intéressante, je vous l'ai dit et je l'ai redit à Françoise, on parlait de One Health ce matin, et je pense que cette idée qui est dans cette feuille de route, dans la traduction de faire du One Health pratique, c'est de mêler justement la formation des jeunes médecins, je parle cette fois des externes en médecine, les étudiants (on en reparlera plus tard) en sciences infirmières, les kinésithérapeutes et les étudiants vétérinaires, dans ce que Françoise a appelé les campus dans les territoires que nous allons, avec la Région, grâce à ce soutien, accompagner. Je trouve que c'est une excellente idée de pouvoir faire apprécier, connaître un territoire pour avoir envie après, d'y rentrer.

Je voulais finir mon propos par un chiffre, que je vous livre comme ça, que je ne connaissais pas précisément, qui est la dépense que fait la Nouvelle-Aquitaine au niveau de ses médicaments. C'est-à-dire que nous tous, qui sommes des consommateurs, des élus mais également des consommateurs de soins médicaux mais uniquement de soins pharmaceutiques de médicaments, quel est le chiffre exact que nous consommons par an ? Il s'élève à 8 milliards pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. 8 milliards de consommation de médicaments. Pour la Haute-Vienne, c'est 850 millions. Donc voyez un peu l'ampleur et le coût que représente la prise en charge d'une santé qui pourrait être bien entendu écartée, parce que les médicaments c'est aussi se soigner. Se soigner c'est aussi peut-être parce que nos actions de prévention ne sont pas opérantes. Et permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer, parce que Françoise l'a rappelé en introduction, 80 % des déficits que nous aurons sont dus à des facteurs de risque évitables : je parle du tabac, de l'alcool, de la sédentarité, de la nutrition, de la malnutrition. La feuille de route aussi, avec l'activité

physique, comme l'a rappelé Françoise, est une excellente idée, une bonne dynamique, que nous ne pouvons qu'engager avec énergie dans cette feuille de route qui portera ses fruits.

Cela fait partie des choses que l'on ne voit pas, ma chère Hélène, avec beaucoup de visibilité. Mais dans cette ambition, la traduction en particulier pour traiter tous ces facteurs de risque qui représentent 80 % des risques de tomber malade, elle est soulevée, elle est soutenue par cette feuille de route. Je suis très heureux, bien entendu, de l'accompagner. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci François. Je donne la parole à Françoise JEANSON pour répondre aux différents intervenants et nous donner sa bénédiction ou sa position sur les amendements.

Mme JEANSON. - Merci Monsieur le Président. Quelques réponses, même si je ne vais pas répondre à tout. Quand même un mot sur les formations sanitaires et sociales. Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais peut-être qu'il faut que je le redise. Nous avons augmenté de 25 % le nombre de places dans les formations sanitaires et sociales et elles sont pourvues. Je dois vous dire qu'en France, pour 32 000 places dans les formations sanitaires et sociales, 3 250 en Région Nouvelle-Aquitaine, il y a 100 000 vœux. C'est-à-dire que la formation infirmière est attractive. Que se passe-t-il ensuite ? Nous n'avons pas les mêmes chiffres que les autres pour l'instant, mais il y a peut-être eu une interruption avant la période Covid. Deux grands bouleversements simultanés ont eu lieu : l'arrivée de Parcoursup et la Covid 19 qui ont beaucoup modifié cette formation. Pour l'instant, le taux d'abandon, c'est-à-dire d'étudiants qui arrêtent leurs études d'infirmiers, est de 3 %, et pas de 50 % (*propos hors micro*). Si, Florent. En Nouvelle-Aquitaine, d'accord ? En revanche, entre le taux d'abandon et le taux de non-diplômés, il y a une différence. Le taux de non-diplômés est pour l'instant de 20 %. Ce sont des chiffres qu'il faut qu'on approfondisse effectivement, parce qu'on voit qu'il y a d'énormes variations entre les lieux où les gens sont formés. 3 %, c'est un chiffre que l'on a travaillé avec l'ARS. Pour l'instant, ceux qui sont sortis en 2020, ce n'est pas la même chose effectivement que ceux qui sont entrés en 2019, qui ont subi les deux ans de Covid, les réquisitions par l'État sans être payés pendant la pandémie, etc. Ce ne sont pas les mêmes étudiants et ce ne sont pas les mêmes circonstances de formation. C'est pour ça que la question de la qualité de vie pendant la formation est importante. Je le redis. Nous pourvoyons les 25 % de places en plus. Ce qui n'est pas le cas dans les études médicales. Je rappelle que si le *numerus clausus* a été supprimé, cela a été fait en même temps que la réforme de la PACES. Résultat : les 30 % de places supplémentaires à Bordeaux, à Limoges et à Poitiers n'ont pas été pourvus ou quasiment pas, et il manque la moitié des étudiants en pharma. Ce qui n'est quand même pas une grande réussite.

De plus, le numerus clausus avait été largement augmenté les années précédentes. Sur les sages-femmes, tout le monde était d'accord pour qu'elles soient universitaires. C'est une des quatre professions médicales. Cela ne signifie pas qu'elles gagneraient vraiment à sortir du giron des Régions. Les formations kiné, infirmière sont des formations qui deviennent universitaires. Elles le deviennent, on y travaille. J'étais, en tant que présidente de la commission de Régions de France, vraiment acharnée à faire en sorte qu'elles le deviennent. Je peux vous dire que les infirmières n'ont pas envie de sortir du giron des Régions et que nous verrons ce que cela donnera pour les sages-femmes. On essaie tout de même de les bichonner.

Madame ESTRADE, sur le bilan du précédent mandat, c'est vrai qu'il y a besoin d'un temps long. Je crois que ce matin, la médecin qui nous parlait de Québec a bien dit qu'il leur avait fallu plus de dix ans pour mettre en place leur politique. En tout cas, l'évaluation nous donne quitus des objectifs. Elle nous dit qu'effectivement, nous ne sommes pas allés au bout. C'est pour cela que nous n'allons pas changer au milieu du gué. Sur le constat plus poussé que vous avez fait sur les médecins, les cartes sont quand même très explicites sur leur nombre. Ce sont les quatre cartes qui sont d'ailleurs dans la feuille de route.

Sur les hôpitaux secondaires, Madame BOULMIER, c'est ce qu'on prévoit de faire. Des campus santé dans les lieux où il y a des hôpitaux, ce qu'on appelle des centres hospitaliers généraux. Effectivement, nous pensons que les étudiants y sont très bien pris en charge et la question du logement est en cours de réflexion.

Alain BACHÉ, sur la prévention. Il y a eu, il n'y a pas longtemps, une enquête IGAS EnR à laquelle on a répondu avec les services de l'éducation sur : qui devrait récupérer la médecine scolaire ? Je pense que peut-être on pourrait se dire que la santé scolaire et la santé au travail pourraient tout à fait devenir du ressort des Régions. C'est d'ailleurs quelque chose qui n'est pas tout à fait exclu de la réflexion nationale.

Sur l'articulation avec le PRS, on participe à toutes les réunions. C'est un toilettage du PRS qui est en train de se produire. Comme nous sommes sur nos compétences et l'ARS sur les siennes, on dit qu'on travaille de concert. En revanche, c'est quelquefois un peu compliqué. Quand, ces quatre dernières années, l'ARS a augmenté fortement et légitimement le nombre d'IRM et de scanners, si elle nous l'avait dit, nous aurions pu anticiper l'augmentation du nombre de manipulateurs radio. Mais comme elle ne nous l'a pas dit et que nous ne l'avons pas su, cela a été plus compliqué et nous nous retrouvons devant une pénurie.

Sur les centres de santé en Occitanie, effectivement cette Région, comme le Centre-Val de Loire, a décidé d'ouvrir des centres de santé régionaux. Enfin, pas tout à fait régionaux car c'est interdit par la loi, mais avec des Départements. Nous verrons ce que cela donne.

Effectivement, c'est une façon de faire. Nous en pratiquons d'autres qui consistent à travailler davantage avec les collectivités territoriales et les Départements. Je crois que s'il y a une décentralisation et que chacun trouve ce qui est le plus adapté à son territoire, c'est bien.

Enfin, sur la question de travailler auprès des plus précaires, je suis tout à fait d'accord. Quand on est pauvre, on subit la double peine, c'est-à-dire qu'on est pauvre, donc on est davantage malade et on est davantage touché par tout ce qui rend malade. C'est bien pour cela que la feuille de route cible prioritairement les personnes les plus en difficulté.

Voilà pour les réponses à ces questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On va maintenant passer au vote. Non, on a terminé le débat, Monsieur GUÉRIN.

M. GUÉRIN. - : On a des amendements. On présente nos amendements ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, on va présenter les amendements...

M. GUÉRIN. - Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. - ... dans l'ordre, évidemment. Il y a une série d'amendements du groupe EELV. Rapidement, mais vous ne lisez pas s'il vous plaît. Qui s'exprime pour les amendements ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ici, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Katia ?

M. BAUDE. - Vital BAUDE pour l'amendement pesticides.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, allez-y.

M. BAUDE. - Très bien. Merci Monsieur le Président. Les pesticides et leurs effets méritent bien qu'on les présente puisque...

M. LE PRÉSIDENT. - On ne vous entend pas.

M. BAUDE. - OK, je vais essayer de me rapprocher du micro. Ça va mieux là, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Parfait.

M. BAUDE. - Très bien, merci. Simplement, je disais que les pesticides représentent certainement un de plus grands enjeux ou peut-être même d'ailleurs le plus grand scandale sanitaire que nous connaissons, tant leur responsabilité est grande. Que ce soit sur la contamination de l'air, de l'eau, des sols, sur l'effondrement du vivant, sur la santé des personnes, avec notamment une responsabilité de plus en plus avérée sur la multiplication

des cancers. L'enjeu n'est pas, comme j'ai pu l'entendre dans un certain nombre d'interventions de nos collègues, de clouer les agriculteurs au pilori. L'enjeu n'est pas de les stigmatiser. L'enjeu est en réalité de regarder le problème en face et de répondre aux réalités scientifiques qui ont été brillamment évoquées ce matin. C'est d'ailleurs notre collègue Gilles BŒUF qui rappelait la dimension fondamentale, qui n'est pas souvent évoquée de façon aussi brillante, du caractère vivant des sols. L'enjeu est de faire d'ailleurs des agriculteurs néo-aquitains, de mon point de vue, des précurseurs de l'agriculture de demain et des aliments sains pour les Néo-Aquitains.

Il nous apparaît donc important, mes chers collègues, en particulier dans une démarche une seule santé, One Health, de bien rappeler les engagements Néo Terra, notamment la sortie des pesticides cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques à l'horizon de 2025. La sortie des pesticides...

M. LE PRÉSIDENT. - On a écrit 2030.

M. BAUDE. - En 2030. J'ai écrit la sortie des cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques. S'agissant de 2025, cela interviendra de toute façon dans la feuille de route qui va se dérouler jusqu'en 2027.

Dernière chose, nous vous avons proposé, Monsieur le Président, le 18 octobre dernier, une motion pour que la Région s'implique aux côtés des familles et du territoire de la plaine d'Aunis, qui a été victime d'une contamination de l'air sans précédent, mesurée par Atmo, par des pesticides soupçonnés d'être à l'origine de la multiplication des cancers pédiatriques qui ont spécifiquement, pour ne pas dire dramatiquement, frappé ce territoire. Et donc reconsidérer nos propositions sur ce dossier, Monsieur le Président, serait une traduction opérationnelle de cette feuille de route. Nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur ce dossier le cas échéant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Il me semble que cet amendement sur la règle de l'utilisation des CMR et la sortie des pesticides de synthèse à horizon 2030 est ce qui est inscrit dans Néo Terra. Donc on ne va donc pas faire moins. Nous sommes d'accord pour cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur cet amendement, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement « Respecter nos engagements sur la sortie des pesticides CMR » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance, Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-Participation : Les Républicains

Ensuite il y a un second amendement. Je voudrais que vous ne refassiez pas un discours politique général, s'il vous plaît, mon cher, rapidement. Deuxième amendement EELV.

M. PERREAU. - Merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-présidente. Cet amendement est directement inspiré de l'intervention du Pr François ALLA, professeur de santé publique à l'université de Bordeaux, qui est venu en introduction de la commission N°6. Il avait une argumentation assez simple, assez dynamique, limpide. Il disait que pour la bonne santé, il fallait créer les conditions de la bonne santé. Il prenait l'exemple de la ville de Bordeaux qui est dans le top 15 mondial de l'utilisation et de la pratique du vélo. Je ne rentre pas dans les détails, mais ce n'est pas que le climat, la première ville est Strasbourg, c'est bien autre chose. Ce que nous pensons dans cette proposition concrète, c'est qu'en remettant une génération d'enfants sur les vélos, on aura dans vingt ans une génération d'adultes avec l'autonomie et une santé globale qui auront progressé.

Pour cette bonne santé, il faut des vélos partout dans nos politiques. C'est à nous d'être imaginatifs. En fin de compte, en souvenir, ce n'est pas forcément si ancien que ça. Jusqu'aux années 1980, il y avait des fabricants de vélos partout en France. On pourrait avoir les noms en mémoire : Gitane, Mercier ou Sutter à Châtelleraut, qui a travaillé près d'un siècle sur la fabrication de cycles. Donc on pense vraiment que réunir les bonnes conditions pour la remise en place du vélo partout, c'est retrouver une bonne santé en Nouvelle-Aquitaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Thierry PERREAU. Marie-Laure LAFARGUE, pour l'avis de l'exécutif.

Mme LAFARGUE. - Oui, merci beaucoup. Évidemment, le vélo est un outil indispensable à la bonne santé. Il ne nous paraît pas souhaitable néanmoins de l'inscrire tel qu'il est proposé là dans la feuille de route. Françoise JEANSON l'a rappelé, un groupe de travail « Tu bouges, t'es bien » est en train de se réunir. Il évoque évidemment le vélo parmi une multitude de solutions. Ce sont des problèmes qui sont différents selon l'endroit où l'on se situe dans le territoire. Il intègre aussi la stratégie vélo, c'est l'esprit de ce que nous a expliqué ce matin Madame POIRIER, une politique de santé, la santé dans toutes les politiques. La politique vélo, la réflexion est en cours depuis le mois de novembre dernier sur ce volet vélo, intègre le vélo comme solution de mobilité quotidienne, mais aussi comme vous l'avez suggéré, la structuration de la filière économique du cycle et le développement d'un tourisme autour du vélo. Pour cette raison, nous allons intégrer progressivement cet aspect dans la réflexion. Mais on ne souhaite pas et on ne pense pas opportun de l'inscrire en tant que tel dès aujourd'hui, face à la multitude des solutions abordées.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Moi je suis pour la marche à pied, surtout en montagne. Qui est d'avis de voter ce texte ?

M. OBRADOR. - Il y a une explication de vote, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Allez-y.

M. OBRADOR. - Oui, donc bien sûr, je m'inscris dans ce qui a été dit par les différents collègues. La pratique du vélo doit être encouragée et personne n'est contre ce principe. Mais le problème, chers collègues écologistes, on vous connaît trop bien dans cet hémicycle, est qu'on a vu vos diverses prises de position et encore ce matin. Vous êtes en vérité contre tous les modes de transport, que ce soit le train, la voiture, etc., et donc derrière cet amendement, c'est encore votre idéologie décroissante de vouloir mettre tout le monde au vélo et nous allons voter contre cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui est pour ? Qui est-ce qui prend les votes ? C'est fait ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

M. FLORIAN. - Nous, on s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Cet amendement n'est donc pas adopté.

Vote sur l'amendement « Promouvoir le vélo au quotidien » porté par le Groupe
Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance, Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

Y a-t-il un autre amendement ?

M. TRIFILETTI. - Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Président. Un troisième amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste un conseil. Quand on présente une politique globale, je pense qu'on a intérêt à rester sur les choix de cette politique. Après, si on veut faire briller les chromes d'untel ou d'untel, faisons-le en dehors. Parce que quelque part, si on fait une précision, pourquoi pas la randonnée ? Pourquoi pas, quand je regarde les jeunes, ils sont plutôt sur le skate. Enfin, quelque part, ça ne va pas. Alors, allez-y.

M. TRIFILETTI. - C'est dommage qu'on n'ait pas fait briller les chromes, mais vous avez raison sur le vélo, notamment. Vous dire sur ce troisième amendement que la première mention d'une politique Nouvelle-Aquitaine dédiée à la santé globale date de fin 2016. C'était un appel à projets qui s'appelait One Health – ENEDS. C'était encore son titre précis en 2022. Il était porté par les politiques d'éducation à l'environnement. Cet appel à projets malheureusement semble disparaître cette année. On va voir, peut-être qu'il va réapparaître.

Pourquoi ce troisième amendement ? Parce qu'il est nécessaire de prendre en compte la carence de contact avec la nature au-delà des seules activités physiques. Le syndrome de trouble de la santé est lié à cette carence de nature, engendre du stress chez les jeunes et les moins jeunes, et est largement documenté scientifiquement. Je le dis notamment à mon collègue, Monsieur ROBERT, effectivement, ses approximations ce matin. Sachez que l'on met à votre disposition, Monsieur ROBERT, 139 références bibliographiques si vous le souhaitez.

Au cours des trente dernières années, la superficie du territoire sur lequel les enfants peuvent jouer sans la supervision directe de leurs parents a diminué de 90 %. À cela s'ajoute le boom des écrans, incitation pour beaucoup à moins sortir de chez eux. On les appelle maintenant souvent d'ailleurs les « adolécrans » et notamment les 13-18 qui y passent en moyenne sept heures par jour. Cela a évidemment une incidence directe sur leur santé.

Cet amendement propose de soutenir une politique sociale de santé « droit à la nature », pour permettre à chacune et chacun d'accéder à l'expérience de contact avec la nature. Et puis n'oublions jamais, pour le dire de manière un peu plus poétique, il suffirait souvent aux plus jeunes des Néo-Aquitains de les laisser creuser la terre, se rouler dans l'herbe ou palper l'écorce des arbres pour qu'ils se sentent mieux dans notre monde. C'est aussi ça, chers collègues, un pan important de santé globale. Comme le disait Henry David THOREAU : « Dans la nature se trouve la préservation du monde. » Chers collègues, soignons l'humain pour guérir la terre. Soignons la terre pour guérir l'humain. J'espère que vous allez voter favorablement ce bel amendement innovant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Marie-Laure LAFARGUE. S'il vous plaît, Marie-Laure.

Mme LAFARGUE. - Oui. Pour le coup, on nous a reproché plusieurs fois sur cette feuille de route un manque d'opérationnalité. S'il y a bien un amendement qui nous éloigne de l'ambition d'opérationnalité, c'est celui-ci. Le « droit à la nature » est trop vaste. On ne peut rien faire de très concret aujourd'hui avec cela. Bien sûr, l'activité physique se pratique en espaces extérieurs. Elle se pratique aussi en espaces clos, au sein des lycées, sur les lieux de travail. Les actions de la politique d'activité physique pourront bien sûr privilégier les pratiques en extérieur, si c'est opportun. Mais l'objectif est de parvenir à une pratique tout au long de l'année, sur tous les territoires, dans tous les environnements, qu'ils soient ruraux et urbains, et pour tous. On passe sur les variations saisonnières et météorologiques. J'en profite aussi pour nuancer votre propos sur l'action de la nature sur l'hormone du stress, en vous rappelant que l'un des plus grands obstacles à la pratique de l'activité physique est le sentiment d'insécurité ressenti dans les pratiques en plein air. Pour tous ces éléments, l'amendement est dans l'ensemble tout à fait inapplicable.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président. Très brièvement, puisque j'ai été interpellé. Je persiste et je signe. Il n'y a aucune preuve scientifique et une publication ou quelques publications qui ne sont pas partagées par le reste de la communauté scientifique ne sont pas une validation. Il y a des corrélations qui ont été établies. Il n'y a aucun lien direct certain qui prouverait qu'il y aurait une diminution de sécrétion de cortisol. Ça n'existe pas. Regardez le fondateur de ce mouvement japonais qui dit même que « aucun médicament

n'a autant d'influence directe sur votre santé qu'une marche dans la forêt ». Il faut arrêter de répandre, à mon avis, de telles pseudosciences qui n'en sont pas. Je répète et je signe. Il n'y a pas de lien scientifique. Même si pour le bien-être, on peut tous apprécier de se balader dans la nature. Mais ce n'est pas le même sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc vous n'êtes pas pour enlacer les arbres ?

M. ROBERT. - Je le fais discrètement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Rejeté. Ensuite on a deux autres amendements. Ils sont très indépendants. Qui les présente ? Allez-y.

M. DEVÈZE. - Merci Monsieur le Président,

M. LE PRÉSIDENT. - Et essayons de faire court s'il vous plaît.

M. DEVÈZE. - Madame la Vice-présidente vient de le rappeler il y a quelques instants, la santé est dépendante à 80 % des conditions de vie, dont la pratique physique et sportive en particulier. Vous l'avez dit, vous souhaitez miser sur l'activité physique. Précisément, notre groupe Centre et Indépendants entend insérer un focus dans cette feuille de route concernant donc, certes l'activité physique, mais surtout l'activité sportive. En effet la pratique du sport contribue à atteindre un état de bien-être physique, psychologique et social. Pour les jeunes, il favorise croissance et développement sains en ce sens. Merci de votre attention ! Le gouvernement a d'ailleurs mis en place le Pass...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous pouvez résumer.

M. DEVÈZE. - ... Sport consistant en une aide financière visant à inciter les enfants à s'inscrire dans une structure sportive. Nombre de communes, dont la mienne, ne manquent pas de proposer ce dispositif Pass'Sport à ces associations sportives.

Par cet amendement, nous sous-tendons d'une part réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en favorisant la mise en place de partenariats avec les clubs sportifs et en contribuant à la rénovation et l'installation d'équipements sportifs. Et ainsi accompagner chacun et plus particulièrement les jeunes, vers un mode de vie sain et équilibré. À l'instar de notre gouvernement, la Région devrait pouvoir créer des synergies entre pratiquants et structures sportives pour favoriser précisément la mise en place de projets répondant aux besoins des personnes, particulièrement donc des jeunes. De nombreuses collectivités locales promeuvent déjà le sport santé en sensibilisant les populations à la pratique d'une activité sportive. J'ai moi-même, en tant que maire, inauguré il y a peu une unité dédiée au sport santé au travail, vous en parliez également Madame la Vice-présidente, au sein d'un centre médical de ma commune. D'autres sont déjà en gestation. La lutte contre la

sédentarité que vous proposez au sein du plan santé commence par des actions comme celle-ci.

D'autre part, nous proposons un autre axe de cet amendement afin d'accompagner les communautés éducatives des lycées, des CFA, des MFR, dans l'organisation de séances de prévention. Les chiffres concernant la santé mentale des jeunes ont été rappelés. Ils sont particulièrement préoccupants, c'est vrai. Je n'y reviendrai pas. Les jeunes doivent donc être informés, écoutés, accompagnés au mieux et cela passe par une sensibilisation au sein des structures éducatives. À noter que la prévention notamment, on en a parlé également, sur la santé sexuelle est trop peu développée et c'est regrettable. Les jeunes doivent être la cible prioritaire sur ces sujets. J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Essayez de faire court. Parce que tout le monde a lu les amendements.

M. DEVÈZE. - Je n'ai pas relu l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment ?

M. DEVÈZE. - Je n'ai pas relu l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde a lu l'amendement.

M. DEVÈZE. - L'amendement consiste à...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, Monsieur DEVÈZE.

M. DEVÈZE. - Je ne l'ai pas relu. Je rappellerai d'ailleurs que Nicolas FLORIAN ce matin a...

M. LE PRÉSIDENT. - Excusez-moi. Nous sommes en plénière. Nous avons d'autres dossiers à voir. Arrêtons de nous faire plaisir.

M. DEVÈZE. - On a rappelé ce matin, Nicolas FLORIAN l'a rappelé, qu'il convenait effectivement, face au curatif, le premier registre devait être celui plutôt à exploiter, celui de l'anticipation, de la prévention. Et en premier lieu...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce qu'a dit Françoise JEANSON.

M. DEVÈZE. - Oui, le sport santé, tout particulièrement chez les jeunes. Donc la Région, à son échelle, a son rôle à jouer pour accompagner ainsi les jeunes et les personnes qui les entourent. Je ne lirai pas la motion que vous avez...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je voudrais simplement que nos collègues, nous-mêmes, l'exécutif s'habituent, quand ils présentent quelque chose, à ne pas lire les textes. C'est insupportable, vu d'ici et vu des journalistes, quand on vous voit lire vos textes. Cela signifie qu'on ne prend pas en compte ce qui a été dit avant. Marie-Laure LAFARGUE.

M. DEVÈZE. - Je parle de l'intervention de Madame la Vice-présidente et de Nicolas FLORIAN ce matin, je pense que je fais référence à ce qui a été dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis NEMBRINI pourra rappeler mieux que moi tout le travail que l'on fait pour le sport dans les lycées. OK. Sur le sport, sur les lycées, je rappelle que ce que vous demandez, c'est le rôle des profs et de l'Éducation nationale. Marie-Laure LAFARGUE.

Mme LAFARGUE. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, l'ambition de cette politique n'est pas de renouveler une politique sportive qui existe déjà, mais bien d'aller chercher pour une pratique d'activité physique ceux qui sont les plus éloignés de cette pratique-là. On parle de murs et de construire des gymnases. On a entendu ce matin le Québec nous dire et nous rappeler ce qu'a dit un maire : « Pendant longtemps on s'est occupé des routes et maintenant on s'occupe des gens qui marchent dessus. » C'est un peu la même chose que l'on veut faire avec l'activité physique. C'est aller chercher ceux qui en sont les plus éloignés. Pour cette raison-là et sur le sujet de la communication, on sait aussi, et le Pr ALLA nous l'a dit la semaine dernière en commission N°6, que « la communication ne suffit pas à une bonne politique de prévention ». Ce sont bien des actions de promotion de la santé active et opérationnelle dans les lycées qui feront le travail. Pour cela, on s'oppose à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter ce texte ?

Mme SÉGUINAU. - Excusez-moi, Président. Le problème, c'est que les amendements n'ont pas été énoncés clairement.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous les avez sous votre... Alors, je rappelle. Qui est d'avis de voter ce texte ?

Mme SÉGUINAU. - - Excusez-moi, Président. Le groupe a présenté deux amendements en un. Je demande simplement sur quel amendement on vote là, maintenant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - On vote un amendement pour santé indépendante qui a été présenté, qui passe de la notion de « Bouge-toi, euh... » L'activité physique en général...

Vote sur l'amendement « Favoriser le contact avec la nature » porté par le Groupe
Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - DARTIGOLLES, ça suffit. Occupez-vous des jeunes à Pôle Emploi pour les faire...

M. DARTIGOLLES. - Que c'est courtois ! Franchement, Président, c'est d'un niveau...

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole. Mais comme j'ai une amitié avec un des DARTIGOLLES, et peut-être avec vous, j'ai le droit...

M. DARTIGOLLES. - En plus. Franchement, ne vous enfoncez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne m'enfonce pas. J'assume. J'assume mes amitiés où qu'elles soient. Je reprends le vote. C'est le vote de ce premier amendement, plus particulièrement sur le sport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

Mme SÉGUINAU. - Excusez-moi, mais le deuxième amendement...

M. LE PRÉSIDENT. - On ne parle pas du deuxième amendement. On parle du premier amendement.

Mme SÉGUINAU. - Le sport est dans le deuxième amendement et pas dans le premier.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le N°2. Pardon.

Mme SÉGUINAU. - Nous suivons.

Mme SÉGUINAU. - C'est l'amendement N°2 de la délibération N°1.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qu'est-ce que vous voulez dire encore ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, ce serait sympathique quand même que le droit à l'amendement qui est notre droit fondamental soit respecté.

M. LE PRÉSIDENT. - Vu le temps que le rapporteur a mis pour le présenter.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on n'abuse pas dans cette assemblée des amendements. Allez, on y va. Au nom du groupe Centristes et Indépendants, je vais vous présenter un amendement qui vise...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais on vote d'abord sur l'amendement que M. DEVÈZE a présenté.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est fait.

M. ROBERT. - On vient de le voter Président, vous l'avez mis aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc il est rejeté.

M. TRIFILETTI. - L'abstention n'a pas été proposée, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment ?

M. TRIFILETTI. - L'abstention n'a pas été proposée, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui s'abstient ? Donc l'amendement est rejeté. L'amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement « Amendement n°2 à la délibération n°1 » porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche**
 - **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme MOTOMAN. - C'est plus clair comme ça en tout cas. Je pense qu'il est important que ce soit clair.

M. LE PRÉSIDENT. - Effectivement, il y a l'amendement N°1. On m'avait placé ça...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, celui-là, il devrait passer.

M. LE PRÉSIDENT. - Amendement N°1 à la délibération N°1.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Celui-là, il devrait passer. Alors, on y va. Le groupe Centristes et indépendants vous propose de repenser la formation des IPA (Infirmières en Pratique Avancée). Qu'est-ce que c'est que les IPA ? Ce sont des infirmières...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais tout le monde le sait.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Attendez. Chut. Dans quatre spécialités : pathologie chronique stabilisée, oncologie et hémato-oncologie, maladies rénales, psychiatrie et santé mentale. Quatre spécialités dont on a un besoin criant, urgent. On devient IPA par formation continue, Monsieur le Président, c'est-à-dire une compétence de la Région. Une formation continue d'une durée de deux ans. Or aujourd'hui cette formation est un échec total. Car elle oblige des hommes et des femmes qui sont ancrés dans leur territoire, avec des responsabilités familiales et professionnelles, à faire deux ans d'études à Bordeaux au beau milieu de leur carrière.

L'échec est flagrant. À titre d'exemple, deux IPA en Lot-et-Garonne. Deux. Et c'est pareil dans tous les départements ruraux. Notre amendement propose de ramener la formation continue dans les territoires, de la ramener dans nos départements où nous disposons de l'infrastructure de nos hôpitaux et des futurs campus de santé qui sont défendus, c'est une très bonne idée, par votre Vice-présidente. Nous vous demandons de vous saisir de ce dossier, Monsieur le Président, de formation continue. C'est de la formation continue. C'est la Région. Ne sous-traitez pas ça ni à l'université ni à l'ARS. Commencez d'ailleurs par la relocalisation de la première année, c'est à portée de main. Nous avons pris de premiers contacts avec le Pr DUBUS, qui est le doyen de la faculté de médecine. Cela nous fait penser que ce changement est à portée de main.

Si cet amendement, sur une compétence qui est régionale, la formation continue, n'était pas adopté, alors franchement c'est à désespérer du droit à l'amendement dans cette assemblée. Monsieur le Président, la formation des infirmières et des infirmiers, c'est la mère des batailles.

M. LE PRÉSIDENT. - Et vous avez vu qu'on en a considérablement augmenté le nombre.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Peut-être pas assez, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr. Comme les médecins.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Les médecins, l'amélioration sera dans cinq-six ans. Mais les infirmières, c'est tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Aujourd'hui vous avez six millions de Français qui sont sans médecin traitant.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne savez pas lire les graphiques ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si, ça va à peu près. 600 000 patients en maladie chronique. Écoutez bien. Il y a une proposition de loi d'une députée, Madame RIST, qui a été adoptée au Sénat et qui donne le droit d'ordonnance médicale dans un nombre de circonstances élargies aux IPA. Donc le Parlement a fait son travail. C'est maintenant à la Région, à nous, mes chers collègues, de faire le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. - Nul n'est là pour contester les infirmières de pratique avancées. La question c'est : qui forme ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est nous. Formation continue.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça se voit que vous n'êtes plus député depuis longtemps.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Formation continue.

M. LE PRÉSIDENT. - Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Non, formation continue, ce n'est pas nous. Nous faisons la formation initiale et la formation des chômeurs. Ceci dit, les gens en formation continue sont dans nos instituts de formation. En revanche, je suis désolée, mais les IPA, c'est l'État qui paie directement aux universités. C'est un Master. Les Régions ont été totalement sorties de la compétence sur les IPA. Ça a été la volonté de l'État, c'est une chose. Donc on ne va pas revendiquer de les faire dans les instituts fussent-ils ? En revanche, effectivement comme on le fait...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Formation continue. Madame la Vice-présidente, c'est de la formation continue.

Mme JEANSON. - Monsieur le Maire, ceci dit, si c'est possible effectivement, et c'est possible que les IPA aillent faire leur stage, parce que comme toutes formations, la moitié de leur temps se passe en stages et se passe dans des hôpitaux généraux, qu'elles fassent une partie de leur formation théorique à distance, les instituts de formation en soins infirmiers seront toujours ouverts pour accueillir ces formations. Mais nous ne pouvons pas nous engager à former dans les instituts de formation. Donc c'est possible. Il faut que l'État sollicite de la place dans les instituts de formation s'il y en a. Mais on ne peut pas accepter cet amendement tel qu'il est aujourd'hui.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Aujourd'hui, on a la place...

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Amendement n°1 à la délibération n°1 » porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

AMENDEMENT ADOPTÉ

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Là, ça se compte.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui s'abstient ? Non, ça ne se compte pas. J'ai tout compté. Tu n'avais qu'à gagner les élections à Agen. Cet amendement est rejeté. Il y a un autre amendement, je pense.

M. ROBERT. - Oui, je vais le présenter Président. Nous vous proposons que sur la gouvernance, comme on l'a exprimé, la Région travaille plus étroitement avec les collectivités locales et nous pensons que la CTAP est le bon outil pour cela. À condition qu'elle soit suivie, régulière et organisée. J'ai connu des CTAP dans d'autres domaines, qui avaient un effet aussi porteur que ce qu'on a dit tout à l'heure sur les câlins aux arbres. Donc j'aimerais vraiment que ce soit un outil qui fonctionne, que ce soit une gouvernance organisée, déclinée territorialement. En tout cas pour nous, prendre le temps d'échanger avec les collectivités sur ce sujet avec les EPCI qui vont générer des projets, notamment à l'exemple des maisons de santé. Pour nous tout ça, c'est fondamental. Voilà pourquoi, en 37 secondes, nous vous proposons cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai à Françoise JEANSON le soin de dire le droit, si j'ose dire. Simplement premièrement, en tant que président de la CTAP, j'ai inscrit à plusieurs reprises le problème que vous évoquez. On a déjà fait le job. Deuxièmement, avec les intercos, les communes et l'ARS, on travaille sur l'installation des maisons de santé, puisqu'on en a déjà créé 80. Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - La réponse est oui. Merci pour cet amendement parce qu'effectivement, nous avons noté dans le pilotage de cette feuille de route qu'elle se réfère en association avec les principaux partenaires. Il y a deux lieux importants : la CTAP effectivement et la

CCPP (Commission de Coordination des Politiques Publiques) qui venait par l'ARS. Mais dans la CTAP, il est logique que ce sujet soit débattu, d'autant plus que la CTAP a demandé à avoir une commission santé.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui s'abstient ?

Mme SÉGUINAU. - Quelques mots peut-être pour l'abstention ? C'est qu'il nous semblait justement que l'ARS était davantage un outil qui peut-être devrait être plus développé mais qui était plus efficient que la CTAP.

Mme JEANSON. - Je peux vous dire que la CCPP, qui est donc un outil de l'ARS, a en général 10 personnes, ce qui n'est pas le cas de la CTAP qui est beaucoup plus pratiquée par les collectivités territoriales. C'est pourquoi c'est pertinent.

Mme SÉGUINAU. - Excusez-moi...

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc adopté. (*Contestations hors micro*). On ne l'a pas voté ? Mais si, j'ai demandé de le voter. (*Propos hors micro*) Je remets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement « Amendement n°3 à la délibération n°1 » porté par le Groupe Centres et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG – Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

Je vais mettre aux voix cette feuille de route santé amendée. Qui est d'avis de l'adopter ? À l'unanimité. Bravo.

Mme JEANSON. - Merci à vous et je tiens particulièrement à remercier tous les services de la Région qui se sont beaucoup engagés pour en faire quelque chose de lisible et de compréhensible par tous. Merci

N° 1

Vote sur «FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE SANTÉ 2023-2028

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02 – APPROBATION DU PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ROUTE DES LASERS AU CAPITAL DE LA SCI PARKING SILO AMPERIS

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les deux prochains dossiers, je pense qu'ils n'appellent pas beaucoup de débats, je vais céder la présidence à Jean-Louis NEMBRINI. Et les dossiers sont présentés par Bernard UTHURRY. Comme on n'a pas le droit d'entendre ce qui est dit, vous nous laissez sortir avec Andréa, s'il vous plaît ?

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Vice-président,

en l'absence momentanée du Président.

M. UTHURRY. - Merci Président. Bonne pause. Je vais donc vous présenter la deuxième délibération de la journée, en espérant recueillir autant de passion que la précédente. Mais si la passion pouvait se faire dans un temps plus court, ça ne dérangerait personne, j'imagine. Je vais vous proposer d'approuver successivement le projet de participation de la société d'économie mixte locale route des Lasers au capital de deux sociétés en création : la société civile et immobilière Parking Silo AMPERIS et la SAS Bio Galien.

Je vous les présenterai en synthèse, je vous le promets, mais permettez-moi quelques mots en préambule pour définir la société d'économie mixte route des Lasers, pour mieux comprendre. Il s'agit d'une société immobilière créée en 2004, il y a longtemps, et dédiée au soutien du développement économique sur son territoire. Les domaines d'intervention de la SEML route des Lasers relèvent principalement de l'industrie, de la recherche, mais aussi des services à l'industrie. Les cibles qui sont celles de la société d'économie mixte sont les mêmes que celles de la Région en matière de développement économique, à savoir : les PME, les ETI (qui sont des établissements de taille intermédiaire, de grosses PME mais qui ne sont pas des groupes), et aussi les start-ups et les sociétés innovantes qui sont en lien avec tout le travail qui est fait à la suite du schéma régional de développement économique pour ce qui concerne la Région, mais également sur les politiques Bordeaux Métropole puisque les deux actionnaires principaux sont la Région et Bordeaux Métropole à hauteur d'à peu près 35 % des parts chacun, aux côtés d'autres structures – collectivités territoriales, collectivités locales voisines et d'autres institutions comme la Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière, lors de la dernière capitalisation, a monté son capital à hauteur de 15 % environ.

Que fait la SEML ? Depuis l'implantation initiale du Laser Mégajoule à son début, jusqu'à la récente acquisition du parc AMPERIS dont nous avons parlé, et en passant par la construction de la Cité Photonique, par l'acquisition du site préalablement dédié et occupé par Thalès, la SEML a ainsi vu croître ses activités et se diversifier ses activités au service des filières pour ce qui concerne la construction, l'acquisition et le fonctionnement de locaux adaptés.

Pour répondre par anticipation à une question posée lors de la commission N°4 à propos de la chronologie des faits, parce que nous allons valider une décision prise par le Conseil d'administration de la SEML route des Lasers, je précise qu'il appartient au Conseil d'administration dans lequel nous siégeons, avec trois postes (c'est la raison pour laquelle trois personnes sont sorties dont le Président, la première Vice-présidente et je crois Florent BOUDIÉ également), trois postes aussi pour Bordeaux Métropole, et deux postes depuis récemment pour la Caisse des dépôts et consignations sur les 14 postes. C'est la société qui a pris cet engagement mais il nous est demandé aujourd'hui de le valider parce que le législateur a souhaité qu'*in fine*, en dernier recours, ce soient les collectivités publiques qui valident le bon usage de ces décisions, qui engagent les finances et l'avenir de la société d'économie mixte. Je pense que c'est une bonne idée. Enfin, je crois.

Passé ce préambule, pour ce qui concerne la délibération N°2 concernant la société civile et immobilière Parking Silo AMPERIS réservée aux différentes entreprises installées sur le parc du même nom à Pessac, l'objectif est de poursuivre l'aménagement d'un parking de 1 100 places. Il s'agit pour la SEML route des Lasers et pour la Caisse des dépôts et consignations de créer cette société civile et immobilière dans laquelle la SEML détiendra 55 % des actions. Pour mémoire, la dernière capitalisation, je l'ai dit je crois, a permis à la Caisse des dépôts et consignations de monter sa participation à 15 %.

La société créée a pour objet, à titre principal, la réalisation et l'exploitation d'un parking silo comprenant une centrale photovoltaïque et des bornes de recharge pour des véhicules électriques. À titre accessoire, la production d'électricité est issue de la toiture photovoltaïque.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité de ses membres le projet de sa participation au capital. Cette participation de la société d'économie mixte locale n'a pas d'incidence sur le budget ni sur les finances de la Région. Je vous demande donc de donner votre accord à cette participation et de prendre acte de cette prise de participation qui sera de 3 500 000 €, dont 5 500 € en capital et le reste en comptes courants d'associés.

Voilà Monsieur le Président, cher Jean-Louis, pour la première délibération, enfin pour la deuxième de la journée.

M. NEMBRINI. - Merci mon cher Bernard. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette première délibération ?

Mme BEDU. - Oui, Monsieur le Président. Je vais essayer de vous répondre sans les notes, sans les lunettes et sans les mains. Notre prise de parole va porter sur trois délibérations : il y a cette délibération N°2, cela m'évitera de m'exprimer sur la N°3, et puis sur la N°9 qui, pour nous, doivent être rassemblées puisqu'il s'agit d'une prise de participation dans le capital de certaines sociétés, soit des sociétés d'économie mixte, des sociétés publiques locales, ou d'autres types de sociétés. Merci beaucoup Bernard d'avoir donné quelques éléments de précision qui n'étaient pas dans la délibération et qui effectivement manquaient. Il nous semble qu'il faudrait revenir sur le fond de ces délibérations puisqu'on ne comprend pas, au-delà du sujet qui est nommé, des parkings, de l'aménagement ou bien tout simplement de la gestion locative, on ne comprend pas forcément pourquoi la Région se trouve être impliquée dans ces financements. Ce que nous voulions vous proposer, plutôt que de faire des commentaires sur chacune des délibérations, c'est d'avoir finalement une manière systématique d'aborder les sujets de prise de participation de la Région dans des sociétés quelles qu'elles soient, en regardant l'objet sur lequel elles portent. Par exemple, il nous semble que soutenir des sociétés qui font du parking ou de la gestion locative ne soit pas complètement adapté puisque l'argent public finalement est rare, l'affectation des moyens de la Région doit se faire, d'après nous, sur des objectifs prioritaires qui doivent servir nos différents engagements, vous les connaissez, notamment ceux qui nous sont chers : Néo Terra, tous ceux qui sont en termes de justice sociale, etc. Finalement, l'argent qui ne va pas sur les sujets que je viens de citer, qui est pris ailleurs sur d'autres budgets, cela ne nous semble pas une bonne manière de faire les choses. Nous aimerions, effectivement, avoir sur chacune de ces propositions des éléments qui servent véritablement l'explication de fond. Quel est l'intérêt public, l'intérêt général à ce que la Région participe à l'ensemble de ces financements ?

Pour cette raison-là, nous avons proposé sur les délibérations N°2 et N°3 de nous abstenir. En revanche, sur la délibération N°9, qui concerne la société publique locale de Pyrénées-Atlantiques et du Département, de voter favorablement puisque, là, il s'agit de compétences qui sont strictement régionales et qui sont en cohérence avec ce que nous avons pu voter auparavant. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci. On a bien noté pour les trois délibérations. Il y a une autre prise de parole sur la délibération N°2 que vient de présenter Bernard ? Il me semblait avoir vu quelqu'un d'autre. Non ? Bernard, tu veux répondre ?

M. UTHURRY. - Oui. Cela va me permettre de présenter encore plus en synthèse la délibération N°3 qui est du même tonneau, finalement.

La raison pour laquelle la Région est présente dans ces dispositifs. Que diable la Région vient-elle faire dans un actionnariat ? C'est justement pour habilement impliquer à la fois de l'argent public et de l'argent privé ou des banques, des institutions ou de la Caisse des dépôts et consignations, de manière à ce que les projets d'hébergement adaptés pour chacune des industries ciblées – après de cela nous pouvons en discuter – puissent être réalisés. Autrement, il y aurait peu de chance que cela puisse voir le jour. En l'occurrence, pour faire du parking, effectivement ce n'est pas le métier de la Région de faire du parking, c'est peut-être le métier de la Région de se préoccuper d'un renouvellement de mix énergétique et d'utiliser, comme la loi en fait obligation pratiquement maintenant d'ailleurs, ces grandes surfaces, ces grands bâtiments, ces grands parkings, pour capter l'énergie solaire qui vient en déduction des autres énergies fossiles. Cela permettra aussi aux salariés – 1 100 places de parking, cela fait plus de 1 000 salariés qui seront hébergés, beaucoup plus je l'espère car il faut préconiser le covoiturage – de rouler dans des véhicules moins attentatoires à notre couche d'ozone.

M. NEMBRINI. - Je mets aux voix la délibération N°2. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

N° 2

Vote sur «APPROBATION DU PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ROUTE DES LASERS AU CAPITAL DE LA SCI PARKING SILO AMPERIS»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

*** NON PARTICIPATION AU VOTE : BOUDIÉ Florent concernant la SEML Route des lasers - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) BROUILLE Andréa concernant la SEML Route des lasers - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et la SEML Route des lasers - Assemblée Générale (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) ETCHEÇAHAARETTA Bixente (Arrêté de déport n°2022_0054_DARE) ROUSSET Alain (Arrêté de déport n°2022_0048_DARE)**

**03 – APPROBATION DU PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML ROUTE
DES LASERS AU CAPITAL DE LA SAS BIO-GALIEN**

M. UTHURRY. - Sur la délibération N°3, il s'agit d'une autre forme de société. C'est une société par actions simplifiée, SAS. La société par actions simplifiée qui est Bio-Galien a attiré à l'ensemble immobilier à usage de bureaux et de laboratoires de 5 200 m² qui sont répartis sur deux bâtiments dans l'espace que j'ai évoqué tout à l'heure. Il est projeté la participation de la SEML route des Lasers à hauteur de 5 % du capital. En comptes courants associés, le montant total s'élève à 374 000 €. Je précise encore une fois que cette délibération ne pèse pas sur les finances et sur les budgets de la Région. C'est une affaire de choix de la SEML de créer ses propres objectifs. Je vous invite à voter sur le même principe cette troisième délibération.

M. NEMBRINI. - Est-ce qu'il y a sur cette troisième délibération des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix la délibération N°3. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Voilà, mon cher Bernard, les choses sont faites. Je crois, Renaud, que c'est à toi maintenant avec la délibération N 4. Le Président va revenir ainsi que la première Vice-présidente. Mais je crois qu'il faut commencer donc je te laisse la parole sur cet avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur un document de référence du réseau 2023M et 2024.

N° 3

Vote sur «APPROBATION DU PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION DE LA
SEML ROUTE DES LASERS AU CAPITAL DE LA SAS BIO-GALIEN»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;
Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

*** NON PARTICIPATION AU VOTE : BOUDIÉ Florent concernant la SEML Route des lasers - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine) BROUILLE Andréa concernant la SEML Route des lasers - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et la SEML Route des lasers - Assemblée Générale (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) ETCHEÇAHAHARETTA Bixente (Arrêté de déport n°2022_0054_DARE) ROUSSET Alain (Arrêté de déport n°2022_0048_DARE)**

04 – AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA TARIFICATION ET LES CONDITIONS D'ACCÈS DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES (DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU RÉSEAU -DRR -2023M ET 2024). LES PÉAGES D'INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES POUR 2023 ET 2024 : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE INSOUTENABLE ET INJUSTE POUR LES RÉGIONS.

M. LAGRAVE. - Merci Jean-Louis. Je voudrais vous indiquer que nous avons souhaité passer cette délibération exceptionnellement en séance plénière alors que cette dernière passait depuis très longtemps en Commission permanente. Le vote en Commission permanente était systématiquement à l'unanimité. Ce qui était une très bonne nouvelle. Et avec un avis, de la part de la Région, qui était systématiquement le même : contre, et un avis plus que défavorable sur ce rapport.

De quoi s'agit-il ? Comme vous le savez, je ne sais pas si le PowerPoint peut éventuellement apparaître, si c'est possible. Je ne sais pas qui le manipule. Merci beaucoup. Nous allons vous proposer, il n'y a pas de suspens, un avis défavorable sur ce document annuel de SNCF Réseau. Tout simplement parce que, et vous allez le comprendre très vite, plus vous commandez et vous faites circuler de trains, plus vous payez des péages. Aujourd'hui, dans une convention que nous avons actuellement avec la SNCF, nous avons à peu près une soixantaine de millions d'euros, voire un petit peu plus, qui transitent via SNCF TER dans le cadre de notre convention et qui sont reversés immédiatement, à l'euro près, à SNCF Réseau pour payer les péages de nos TER. Ces 60 millions d'euros sont destinés à entretenir le réseau ferroviaire sur lequel les TER circulent. Ça, c'est pour la partie pédagogique, pour que tout le monde comprenne de quoi nous parlons.

Une fois que nous avons dit ça, on aurait pu estimer que sur le fait que les Régions, depuis maintenant quelques années, ont repris les TER chacun le sait, ont fait évoluer le nombre de trains et font circuler encore plus de trains ces dernières années. Preuve en est que la fréquentation est totalement au rendez-vous chez nous puisque, vous avez peut-être le chiffre : plus 22 % de fréquentation en 2022 par rapport à l'année 2019, qui était une année de référence. Cela signifie environ 90 000 voyageurs par jour dans nos TER de Nouvelle-Aquitaine et avec une création d'offres qui a été très importante depuis ces trois dernières années. Ce n'est pas fini puisqu'on prévoit d'en créer encore à nouveau.

La vérité c'est qu'aujourd'hui, quand vous rajoutez du train, et donc à chaque fois qu'un train prend une ligne, les calculs sont extrêmement compliqués et, qu'il passe sur telle ou telle ligne, vous payez un péage. Je rappelle que, à part sur les autoroutes, personne d'autre ne paie de péage. Mais nous, nous en payons.

Alors, si on peut... Je ne sais pas qui clique, excusez-moi, c'est vous Cécile ? Non, ce n'est pas vous. Pour expliquer pourquoi on vote contre, c'est qu'en plus, nous subissons la double peine : plus vous faites circuler de TER, plus vous payez de péages, vous l'avez compris. Et plus vous avez un réseau qui est dans un état catastrophique, c'est-à-dire le nôtre en Nouvelle-Aquitaine, plus on vient vous faire les poches pour financer ledit réseau, hors de nos compétences je le rappelle.

Ce qui fait que, et vous le voyez sur les cartes qui vont apparaître, nous avons un audit du réseau qui datait de 2017. Il n'a pas tellement été réactualisé parce que, franchement, il n'y avait pas nécessité de le faire. On estime aujourd'hui le besoin de régénération pour les prochaines années de près de 1,3 milliard, peut-être même un petit peu plus, avec un engagement de la Région dans le cadre du protocole dit « des petites lignes de desserte fine du territoire » à hauteur de 910 millions d'euros.

Sur le slide suivant, vous allez voir que ce n'est pas parce qu'on n'a pas assez d'investissement que des travaux ne se font pas en partie et surtout d'ailleurs, grâce à l'engagement de la Région sur les travaux d'urgence, à peu près 20 à 25 millions d'euros par an. Surtout les travaux qui sont actuellement dans le CPER dans l'avenant 8, le dernier en date, sachant que, vous avez compris comme moi qu'un nouvel avenant, j'y reviendrai tout à l'heure, pourrait éventuellement voir le jour dans les prochains mois.

Sur le slide suivant, vous allez voir qu'aujourd'hui, la Région, comme dirait le Président, « a fait le job ». Tout simplement parce qu'on est à un taux de réalisation d'environ 92 % sur le CPER 2015-2022 actuel qui continue en 2023. Avec finalement un certain nombre de travaux qui ont été faits, où les études ont déjà démarré, parfois même qui sont terminées, et parfois qui vont avoir lieu en 2023 et en 2024, sur la finalisation du CPER tel qu'il était auparavant. Qu'avons-nous réellement en 2023 ? Vous voyez, quelques travaux vont avoir lieu et vous notez à chaque fois la part de la Région. Ce ne sont pas des bricoles si on veut bien regarder : la régénération de Nexon-Saint-Yrieix, Limoges-Saillat, la préparation de tous les travaux liés à l'aménagement ferroviaire du sud de Bordeaux, la modernisation d'Angoulême-Beillant, et puis le financement d'un certain nombre d'études dont je vous fais grâce, les travaux de maintien de la performance et les travaux d'urgence qui sont payés exclusivement par la Région.

Nous avons en outre, en 2023, un certain nombre d'orientations qui sont prises puisque, vous le voyez, on est sur des niveaux de régénération qui sont assez inédits, notamment sur Niort-Saintes, sur Poitiers-Limoges et encore une fois des travaux d'urgence qu'il va falloir entreprendre pour des limitations de vitesse. Vous ajoutez à cela les engagements qui sont

pris sur le RER Métropolitain notamment sur les gares, sur l'attraction électrique, sur les modernisations sur la ligne du Verdon.

Sur la hausse des péages, puisque c'est de ça dont nous parlons aujourd'hui, la trajectoire est ainsi faite que vous voyez que, depuis 2002, date à laquelle les Régions ont pris la compétence TER, nous avons une augmentation de 8,6 % environ par an, y compris dans les années où il n'y a pas d'inflation. Vous vous retrouvez donc avec un péage qui était à 1,6/train-km en 2002 et qui passe à 7,1/train-km en 2019, avec une augmentation, comme vous le voyez. L'année dernière, nous avons payé 65 millions (j'ai dit 60 tout à l'heure). Cette année nous nous apprêtons à payer 69 millions et, en 2024, 82 millions. C'est là que se situe une autre peine pour les Régions : dans le protocole que nous avons signé, des lignes ont été reprises par l'État, que SNCF Réseau nous fait payer à travers l'augmentation des péages sur lesdites lignes qui ont été transférées à l'État. Ajouté à cela, le fait que les péages des Intercités et des TGV vont augmenter de 0,8 % pendant que la Région Nouvelle-Aquitaine prendra 4,3 %. C'est d'une inégalité totalement flagrante.

Vous vous dites que tout ceci n'est pas grave. Si, c'est grave, regardez. Si les péages servaient à financer les travaux sur le réseau pour l'entretenir, il ne serait pas vieillissant. Son âge est d'environ 33 ans alors que celui de l'Allemagne est de 18 ans environ. Mais surtout, et on y reviendra j'imagine dans le débat, la nécessité d'un investissement de 100 milliards. La présentation et la délibération avaient été envoyées bien avant vendredi, date à laquelle, cela ne vous aura pas échappé, un certain nombre d'annonces ont été faites et sur lesquelles nous pourrions revenir. Mais comme dit le Président, « le diable se niche dans les détails ». Le scénario prévu et qui a été annoncé vendredi n'ira véritablement pas dans le meilleur sens possible, même si nous attendrons d'avoir les éléments définitifs.

Mais quand vous regardez le prix des péages rapportés par rapport aux investissements qui ont été faits par les autres pays, vous voyez que la France a le prix des péages ferroviaires les plus chers de toute l'Europe. Toute l'Europe. Par exemple aujourd'hui, là où l'État met 25 % des financements à SNCF Réseau pour les travaux, l'Allemagne met 45 % et, entendez bien, dans les pays nordiques, l'État met 80 %. Ce qui fait que vous avez aujourd'hui une corrélation avec ce qu'on vous présente et l'avis qu'on vous propose d'adopter, vous allez le voir sur le slide suivant, si mes souvenirs sont bons. Nous indiquons ainsi que nous souhaitons que les péages puissent baisser à terme, c'est une évidence, mais nous vous proposons d'avoir un avis négatif.

C'est en liaison avec ce qui a été annoncé vendredi, qu'on n'avait pas forcément prévu d'évoquer lors de la séance plénière. Nous annonçons donc un budget inédit de 100 milliards d'euros en faveur des mobilités. Nous allons commencer par chercher à savoir

ce qu'il y a dans les 100 milliards. Pour l'instant, personne ne le sait. Ce qu'on entend, en tout cas de source journalistique, c'est que l'État, sur les 100 milliards, prendrait à sa charge 25 milliards. Il n'échappe à personne qu'il reste encore une petite partie à trouver. Dans ce cadre-là, il y aurait une discussion avec les Régions pour le volet mobilité et ses PER que nous attendions. Tant mieux, il aura lieu. Si c'est pour venir voir les Régions et leur dire que $100 - 25 =$ la part des Régions, cela risque d'être un peu compliqué dans la mesure où ce n'était pas tout à fait ce qui était prévu. Ajoutée à cela, la hausse des péages prévue par SNCF Réseau.

Je le dis très simplement, si l'engagement de 100 milliards d'euros de la part de l'État, j'insiste sur la part État, dans le réseau ferroviaire est à la hauteur de ce qui est fait, je l'ai dit, en Allemagne ou dans d'autres pays européens, je pense que nous signerons dès demain les uns et les autres. Mais je me permets de dire que, connaissant un tout petit peu le mécanisme des contrats de plan État-Région et, indépendamment de la volonté du ministre des Transports, de ce que le Président disait il y a un instant sur « Bercy viendra en deuxième semaine, anéantir si je puis dire, toutes les annonces », nous sommes un certain nombre au niveau des Régions à réclamer une loi de programmation ferroviaire, de manière à ce que tout cela soit inscrit dans la durée comme pour le groupe : puisqu'on a évoqué tout à l'heure la loi de Programmation militaire, exactement la même chose pour le ferroviaire. Ainsi, les 100 milliards offriront une visibilité pour l'avenir.

La deuxième chose et elle est impérative, c'est qu'au-delà de notre avis sur le DRR, il y ait une révision du Contrat de Performance entre l'État et SNCF Réseau. Parce que s'il n'y a pas cette révision, cela tendra à faire penser que la somme aujourd'hui inscrite dans le Contrat de Performance sera exactement la même à l'avenir, même avec les annonces qui ont été formulées vendredi.

Tout ceci pour vous dire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que conformément à ce que nous avons fait les autres années, nous avons décidé de faire de la pédagogie sur le sujet, parce que nous estimons aujourd'hui que c'est suffisamment grave pour que tout le monde soit bien informé sur ce qu'il va finalement se passer. Plus on va créer de trains, plus on va payer de péages. Ce qui est complètement antinomique avec le choix politique porté par les uns et par les autres depuis 40 ans de faire du report modal. Ce sera la même chose demain pour le fret. Là c'est du transport de voyageurs dont on parle. C'est la raison pour laquelle on vous propose de voter un avis comme c'est indiqué ici très défavorable sur le DRR de SNCF Réseau.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez fait le choix de présenter en séance publique ce dossier. Je pense que vous avez eu raison. En fait, nous sommes un peu les perdants de l'affaire. On cherche à développer le transport ferroviaire pour de multiples raisons : transition écologique, meilleure desserte, report modal. Chacun y trouvera un peu ce qu'il veut. Chaque fois qu'on fera circuler des trains, on paiera plus cher. Vous me direz, dans l'esprit, pourquoi pas. Sauf qu'on ne finance pas que ça. On finance toutes les lignes. On a financé Tours-Bordeaux et Bergerac. On a même financé une ligne qui voit passer cinq trains par semaine qui va à Ambès, sur la presqu'île. Ce qui signifie que les collectivités au sens large du terme, je n'y associe pas uniquement la Région, il y a aussi les communautés de communes, la métropole. Sur Bergerac, tout le monde a émarginé pour faire en sorte que cette ligne ne ferme pas. Cela signifie qu'on nous met même des péages sur des voies que nous avons nous-mêmes rénovées. Je ne suis pas du genre à taper sur la SNCF ou alors pas trop fort, mais là, reconnaissons qu'ils ne font pas d'efforts. Ils ne font pas d'efforts du tout.

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, ils viennent nous chercher de manière assez régulière pour rénover les gares. Rénover les rails ne suffit pas. On ne les nomme plus « gares » parce que ça ne sonne pas bien. On les appelle « pôles multimodaux » pour qu'on puisse financer les parkings, les vélos, les abris, du covoiturage. Enfin tout. Finalement, il ne reste plus qu'à la SNCF à faire de l'ingénierie. Vous me direz : c'est vrai, ils font l'ingénierie. Nous sommes même obligés, mes chers collègues, de faire faire des études par des cabinets extérieurs pour être bien sûrs qu'ils ne nous escroquent pas. Je prends l'exemple de Talence Médoquine où l'étude qu'on a fait faire par un cabinet indépendant montre que cela a coûté plus cher que ce que ça valait vraiment.

À un moment donné, quand ça suffit, ça suffit. Dans ce cas présent, je pense qu'il ne faut absolument pas accepter ce genre de chose. La Région Nouvelle-Aquitaine serait la seule dans cette histoire, mais ce n'est pas le cas. Toutes les Régions sont dans le même état d'esprit. Je pense qu'il faut que l'association des Régions de France rencontre le président de la SNCF et lui explique clairement en lui disant : Monsieur le Président, il ne faut pas aller plus loin.

Vous avez évoqué les 100 milliards. Cette somme me fait penser un peu à l'horizon. Plus on s'en approche, plus il s'éloigne. Le président de la République, un dimanche après-midi, annonce sur les réseaux sociaux qu'il allait mettre 100 milliards sur les RER métropolitains. Très bien. Des semaines ont passé. La Première ministre est venue expliquer qu'ils serviraient à financer les trains du quotidien. Chiche. Et même au-delà du RER métropolitain

bordelais, d'autres RER métropolitains, d'autres agglomérations en Nouvelle-Aquitaine ont besoin d'être aidées. J'ai envie de dire que s'il y a de l'argent, soyons optimistes l'espace de quelques instants, il faudra l'investir sur de la fréquence, parce que le RER métropolitain sera vraiment efficace et rapportera du report modal que si la fréquence en heures de pointe est de 15 minutes et non de 30. À 15 minutes, vous attrapez des clients. À 30 minutes, ils regardent leur montre et repartent chercher leur voiture s'ils l'ont loupé ou s'ils ne peuvent pas monter dedans.

Je suis assez inquiet, alors que ce n'est pas dans ma nature d'être particulièrement inquiet, sur GPSO. On décale de deux ans, c'est foncièrement ce que le temps aurait mis pour pouvoir décaler ce chantier. Mais on décale d'une mandature la ligne vers Dax. Tout le monde sait bien que, pour avoir les financements européens, c'est la ligne vers Dax qui les amène. Ce n'est pas la ligne vers Toulouse. Je pense qu'il ne faut surtout pas arrêter de construire cette ligne, pour la première partie. Et pour la deuxième partie, les deux sont liées. Nous n'allons pas refaire le débat : pour ou contre ? Quand le sujet a été un peu creusé, quand on a creusé le sillon, pour faire un mauvais jeu de mots, si l'on veut améliorer les dessertes, les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux sont absolument indispensables. Quand le Président disait tout à l'heure qu'on ne peut pas faire passer un seul train supplémentaire vers Agen, c'est vrai. D'abord parce que la signalisation ferroviaire est dans un état moyen. On viendra nous voir pour pouvoir la remettre en état. Vous vous rendez compte, on va même refaire la signalisation ferroviaire à l'intérieur de la gare d'Arcachon qui voit arriver des TGV directs. Pour vous dire jusqu'à quel point on nous demande d'intervenir. Mais nous devons absolument faire cette ligne qui est un aménagement du territoire.

Secrètement, chacun d'entre nous pourrait quand même penser que travailler en plus grande symbiose entre la Région Occitanie et la Région Nouvelle-Aquitaine irait dans le sens de l'histoire. Nous ne sommes pas si éloignés les uns des autres. Nous avons une industrie ainsi que des paysages et une agriculture qui se ressemblent beaucoup. Il y a de nombreux points communs entre ces deux Régions. Le passage d'une heure entre les deux plutôt que deux heures (qu'on ne me raconte pas d'histoire, on ne gagne pas suffisamment de temps avec l'ancienne ligne), je pense que cela apportera un vrai aménagement du territoire à ces deux grandes Régions. Arrêtons de penser que nous serons le cul-de-sac ferroviaire de notre Région.

Mon collègue Guillaume GUÉRIN en dira quelques mots après mais, sans trahir de secret, nous voterons défavorablement. Cela nous fera drôle de voter contre, à l'instar de la majorité. Nous ne sommes pas trop habitués. Généralement, nous votons contre quand la majorité vote pour. C'est un peu nouveau. (*Propos hors micro*) C'est vrai que c'est toujours

comme ça la première fois, après, je n'en sais rien... Nous pourrions toujours essayer. En tout cas, nous serons très défavorables à cette proposition. Il faut, par ce vote que j'espère unanime, non pas se faire plaisir, mais adresser un signal au président de la SNCF pour dire : l'Assemblée régionale dans son intégralité refuse ces péages. Donc, il faut revoir le dossier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christophe DUPRAT. Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, après le panorama ferroviaire de l'orateur qui m'a précédé, qui était très intéressant d'ailleurs, je cite souvent la Région, vous le savez, comme une vache à lait. Je crois que là, nous sommes dans un domaine en effet où, je rappellerai quand même, ayant une certaine ancienneté dans cette assemblée, que depuis des années, nos relations avec la SNCF ont toujours été difficiles et même tumultueuses. Dures négociations lors des discussions pour l'établissement du contrat, des dispositions contractuelles et, trop souvent, non-respect des engagements de SNCF, notamment sur la ponctualité des trains ou leur régularité.

La Région, reconnaissons-le, et je le fais avec plaisir, a toujours tenu ses engagements au plan financier, ne serait-ce que pour l'achat des rames des TER. Au plan plus matériel, nous nous sommes même engagés, hors compétences, sur le principe, à remettre en état un certain nombre de petites lignes intrarégionales, en partenariat. Ceci vu l'état de délabrement dû au manque d'entretien, rappelons-le, du réseau de la part de l'État. Celui-ci doit s'engager enfin non seulement à restaurer mais à moderniser et à développer le réseau dont il est, je le rappelle, le propriétaire.

Le résultat de nos efforts fut, pour notre Région, une augmentation de l'offre de transport. Elle a été citée comme une augmentation, ainsi que l'évoque votre document, de la fréquentation de 33 % en cinq ans. Ceci nous a apporté une hausse de 0,7, qui malheureusement ne compense pas le poids inacceptable en effet des péages ferroviaires. Péages en hausse permanente et exponentielle qui pèsent lourdement sur le coût d'exploitation du TER de près de 9 % supplémentaires, vous le disiez, chaque année. Résultat : le coût des péages fut pour notre Région, pour l'année 2022, de 65 000 millions. Je le rappelle, en 2023, nous montons à 69 millions. La SNCF Réseau prévoit 82 millions en 2024, estimant de plus que cette évolution est parfaitement cohérente et soutenable pour les finances régionales. Elle nous dit ainsi : acceptez et payez. Circulez et payez. Circulez, il n'y a rien à changer. C'est inacceptable.

De plus, ces hausses importantes s'inscrivent dans un contexte non satisfaisant malgré tout, puisque la baisse du taux de ponctualité s'accroît un peu plus en 2022. L'État doit remplir

son rôle et obliger SNCF Réseau à prendre sa juste part financière. Surtout lorsque l'on apprend que la SNCF a réalisé cette année un bénéfice record de 2,4 milliards.

Il est impensable, et surtout dans le contexte économique actuel, d'accepter de telles augmentations, des tarifs des péages qui se répercuteraient en fin de compte ou qui pourraient se répercuter sur les voyageurs. La Région doit mobiliser ses ressources pour protéger les voyageurs face à ces hausses. Elle le pourrait d'autant plus qu'elle aurait eu les ressources nécessaires pour préserver l'offre ferroviaire si elle n'était pas allée dilapider des dizaines de millions d'euros dans la ligne Pau-Canfranc. Surtout, Edwige DIAZ le rappelait ce matin, lorsque le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures conseille à nouveau à l'État de ne pas participer au financement de celle dernière.

Ceci étant, l'avenir n'est pas plus serein quand on apprend par l'association des Régions de France que de nouvelles dispositions amèneront de nouvelles redevances sur les voies de service, sur le stationnement en gare ou la majoration des péages en heures de pointe. Dès 2023 une hausse de près de 10 % est envisagée sur le périmètre des gares de voyageurs. Ceci représenterait, précise le rapport, près de 200 millions supplémentaires qui seraient demandés à toutes les Régions. Combien pour la nôtre ? Évidemment, nous le saurons peut-être. Toutes ces augmentations actuelles et à venir sont un véritable danger pour l'offre du service ferroviaire. Nous devons tout faire pour le préserver, attachés que nous sommes pour les Néo-Aquitains au maintien d'un service public ferroviaire de qualité.

Pour finir, tout faire en effet, alors que l'ouverture à la concurrence des lignes TER se profile et qu'un premier sondage régional récent révèle que 60 % des interrogés sont opposés à la mise en concurrence, comme notre groupe. Aussi, nous nous associerons sans problème et pleinement à l'avis très défavorable de la Région sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous avons bien lu la délibération et nous vous avons écoutés. Mais nous n'allons pas vous suivre sur ce terrain. Nous nous abstiendrons. Ceci pour plusieurs raisons.

D'abord SNCF Réseau propose une augmentation des péages de 65 millions d'euros et de 69 millions de 2022 à 2023. Cela représente 6,1 %. Cela n'est franchement pas scandaleux dans un contexte inflationniste et... (*Propos hors micro*) Non mais attendez. Arrêtez. Des taxes foncières qui dépassent les 7 %, etc. Ce n'est pas scandaleux sur la première année. Sur la deuxième année, on passe de 69 à 82. Effectivement, la hausse est de 18,8 %, soit une moyenne annuelle de 13 %. Est-ce justifié ? Est-ce scandaleux ? Vous avez dans cette assemblée nombre de maires qui ont vu un certain nombre de postes doubler, voire tripler.

Demandez ce qu'ont fait les factures de gaz et d'électricité dans les communes et dans les EPCI.

Sur le fond, nous avons cherché à plusieurs dans le dossier quel était l'avis du régulateur, l'agence régulatrice des transports, quel était l'avis de SNCF Réseau. Nous ne l'avons pas trouvé. D'ailleurs, vous le dites honnêtement dans votre délibération. Mais une telle délibération s'instruit à charge et à décharge. Monsieur le Vice-président, vous m'avez renvoyé à la lecture du DRR. J'ai trouvé celui de l'an passé mais pas celui-ci. Peut-être avez-vous d'autres informations que moi. De toute façon, pour un conseiller de base qui dispose de peu de temps de lecture, c'est assez illisible. Nous aurions aimé quand même que vous présentiez dans la délibération l'argumentaire de SNCF Réseau de manière à ce qu'on puisse arbitrer en ayant les éléments à charge et à décharge.

La dernière chose est la plus fondamentale. Mon collègue l'a abordée. Quelle est notre relation avec SNCF Réseau ? J'entends qu'il s'agit d'une relation de partenaire à partenaire, que nous ne sommes pas dans un monde parfait, que nous avons des négociations à mener. Nous entendons tout cela. Nous essayons de le faire au niveau local. Toutefois, SNCF Réseau est un partenaire stratégique. Il y a quelque chose d'un peu contradictoire à renvoyer sur une augmentation de 13 % sur 2 ans un avis très défavorable à quelqu'un qui vient de vous dire : on va mettre 100 milliards d'euros sur le train du quotidien. (*Propos hors micro*) D'accord, très bien. Vous n'y croyez pas, très bien. On verra. Je dis juste que le gouvernement a porté une parole forte dans ce domaine. On verra là aussi. Il vient de le faire.

Deuxièmement, SNCF Réseau est un partenaire stratégique pour GPSO. Notre position est constante, Monsieur le Président. Vous le savez, nous vous soutenons sur ce dossier. Nous vous soutenons notamment sur un point très précis qui est celui de la concomitance Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Vous avez raison sur ce point. S'il est un aspect que l'on peut critiquer dans l'annonce faite par la Première ministre, c'est effectivement d'avoir dit Bordeaux-Toulouse 2028-2032 et Bordeaux-Dax 2038-2043. Cela, il faut le critiquer. Mais aller s'emplafonner aujourd'hui, sans argumentaires précis, sur des augmentations dans un contexte inflationniste à 7 % sur des augmentations en moyenne de 13 %, cela, nous ne le ferons pas. Nous essaierons d'avoir une autre position qui est guidée par un souci de cohérence globale dans nos relations avec SNCF Réseau.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est dur parfois de soutenir... Mais bon. Guillaume GUÉRIN.

M. GUÉRIN. - Oui, merci Monsieur le Président. Un mot rapide. Je ne vais pas vous parler de GPSO. Je vais vous reparler d'un sujet que vous connaissez bien qui est les

problématiques que rencontre un bassin de vie de près de 5 millions d'habitants sur la ligne historique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Vendredi prochain, le 3 mars, se tiendra une réunion en mairie de Limoges en présence du président FARANDOU et du ministre BAUNE. Monsieur le Président, vous évoquez à juste titre que cette ligne est une ligne d'équilibre du territoire, qui est une ligne nécessaire à l'aménagement du territoire. Sur cette ligne, les usagers ont le sentiment d'avoir fait un retour en arrière de près de 30 ans tant les conditions de transport se sont dégradées, pour ne pas dire sont devenues totalement indignes. Ce sujet, Monsieur le Président, préoccupe l'intégralité des élus, bien au-delà du nord de la Nouvelle-Aquitaine. Les élus de la Région Centre, les élus du sud de l'Île-de-France.

J'ai une question très simple à vous poser, Monsieur le Président : serez-vous présent vendredi matin ? Ceci est la première question car tous les exécutifs seront présents. Il est peu probable que nous soyons extrêmement aimables avec la SNCF. Ce sujet en effet est triple : d'abord un retour des cadencements acceptable, c'est-à-dire revenir aux treize rotations initiales pour ce qui était de l'ex-capitale régionale qu'est Limoges vers Paris-Austerlitz. L'accélération du calendrier de travaux. Renaud LAGRAVE connaît le dossier bien mieux que moi. Vous nous expliquez que ce n'est pas à nous de payer. Techniquement, je ne vous contredirai pas. C'est sans doute défendable. Mais politiquement, je considère que vous avez tort de ne pas accompagner davantage ce projet. Donc on peut avoir techniquement raison et politiquement tort. Je ne vais pas vous refaire la phrase de LAIGNEL sur la majorité.

Ce sujet devient inquiétant, Monsieur le Président. Il est lassant. Il est dangereux pour nos territoires puisque vous avez vu l'alerte d'un certain nombre de nos entreprises. Vous vous plaisez à nous dire que vous êtes un défenseur de l'emploi sur l'intégralité de la Région. Le groupe LEGRAND, seule entreprise cotée au CAC 40, évoque le fait que si la ligne ne s'améliore pas, leurs organes de décision pourraient quitter la région Nouvelle-Aquitaine. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour Limoges. Ce n'est pas non plus une bonne nouvelle pour la Région que vous présidez.

Michel BERNARDAUD évoque la même chose. MADRANGE s'interroge. Bref, il y a un sujet, Monsieur le Président, qui va au-delà de ma petite personne de président de l'intercommunalité de Limoges Métropole, qui va au-delà des seuls intérêts de Limoges et sur lequel, je crois, il est urgent qu'il y ait une union sacrée, un feu sacré de tous les acteurs politiques qui sont concernés par ce dossier.

Monsieur le Président, vous avez évoqué le fait que les travaux dureraient longtemps. C'est un euphémisme. Le premier plan a été voté par un de vos amis politiques sous le mandat de

François HOLLANDE. En l'occurrence c'était le ministre des Transport, Monsieur VIDALIES, 1,6 milliard en 2016. Aujourd'hui nous sommes en 2023, 40 % de l'enveloppe est consommée. Il reste 60 % de l'enveloppe à dépenser. Or aujourd'hui, les 40 % qui sont consommés, Renaud le sait encore une fois je crois mieux que personne, c'est majoritairement au sud de la Région Île-de-France, quasiment rien dans la Région Centre et rien dans le nord de la Région Nouvelle-Aquitaine. La question que les élus vont devoir se poser, les responsables d'exécutif, les présidents de Département, les maires de grandes villes et vous-même, Monsieur le Président, c'est : est-ce qu'il ne faut pas, pour avoir enfin un service digne de ce nom, pour être à 2 h 45 de Paris – on ne parle pas de GPSO là, on parle d'un train du quotidien qui amène des usagers à 2 h 45 de Paris, ce n'est pas la gloire – accepter politiquement de fermer certains tronçons et de demander à la SNCF de nous trouver des solutions alternatives entre Brive et Limoges notamment ? En ce qui concerne la Région Centre en particulier, pour Châteauroux ? Je crois que c'est la question qu'il va falloir poser à la SNCF. Je leur ai déjà posé. La réponse me sidère. En résumé, politiquement, vous ne le ferez pas. C'est un pari qu'ils font. Je ne suis pas sûr qu'ils aient gain de cause sur le sujet. Admettons que nous le faisons, que nous soyons d'accord pour fermer sur un laps de temps certains tronçons pour qu'ils puissent enfin faire les travaux. Ils vous répondent qu'ainsi c'est compliqué, parce qu'ils ne disposent pas de l'ingénierie ni des hommes. Monsieur le Président, c'est quand même assez inquiétant que, dans ce pays qui se veut encore être une grande puissance mondiale, on confie les rênes de notre réseau ferré à des gens qui vous expliquent que, malgré des fonds disponibles, ils ne sont pas capables de réaliser des travaux. Donc je vous réitère ma question : serez-vous présent à nos côtés vendredi 3, avec Messieurs BEAUNE et FARANDOU ?

Deuxièmement, que comptez-vous faire, parce que quand bien même nous fermerions les tronçons, nous en aurions pour des années de travaux. Que comptez-vous faire pour qu'on gagne du temps et qu'on soit raccordés à la capitale de ce pays dans des délais raisonnables ? Vous avez évoqué un projet sur des financements sur la ligne historique Limoges-Poitiers. Monsieur le Président, j'aimerais que vous nous éclairciez sur le sujet. Qui paie ? Comment ? Quand ? Est-ce que c'est le même engagement de votre part, puisque celui que vous avez formulé en 2019 devant les consulaires au sujet du projet d'autoroute concédée vient d'être enterré en grande pompe tant votre silence a été assourdissant sur le sujet ? Mais je comprends. Ce n'est pas simple. On ne peut pas vouloir faire plaisir à tout le monde pour avoir une majorité, c'est évident. Force est de constater que quand il n'y a pas une union sacrée sur les territoires, les projets structurants ne voient jamais le jour.

Aussi, moi je veux bien vous croire. J'ai quelques réticences, eût égard à ce qu'il s'est passé sur l'autoroute concédée, mais je voudrais juste savoir comment. Parce que dans le budget actuel de la Région, pas un centime n'est fléché sur cette voie Limoges-Poitiers sur le plan ferroviaire. Rien. Si c'est avec cela que vous allez nous faire un train express régional, cela ne va pas être suffisant, Renaud. On ne va pas se raconter des histoires. On ne va pas se mentir. Tout le monde sait que c'est très insuffisant pour pouvoir gagner du temps et pouvoir aller à Poitiers. Si vous pensez faire croire à la population des territoires concernés que c'est juste avec cet argent-là qu'on va pouvoir rénover la ligne de manière massive pour pouvoir bénéficier d'une desserte rapide, permettez-moi de penser que beaucoup vont en douter. Voilà pour le sujet désagréable.

J'ai un autre sujet pour lequel j'ai besoin de votre éclaircissement parce que je ne me suis pas encore engagé avec le territoire qui est le nôtre, c'est votre position sur RAILCOOP. Je n'ai pas d'avis tranché sur le sujet. RAILCOOP veut réactiver des lignes de transport de voyageurs et lève actuellement des fonds. En résumé, la ligne Bordeaux-Lyon, pour ce train du quotidien, représente 43 millions. La Caisse des dépôts vient de participer à hauteur de 2,5 millions. Ils ont levé 7,5 millions de fonds propres. Aujourd'hui, j'ai vu la réponse que leur avait faite Carole DELGA. D'ailleurs, ils vous ont écrit. Je n'ai pas vu votre réponse. Madame DELGA annonce garantir l'emprunt à hauteur de 4,5 millions. Bourgogne Franche-Comté s'apprêterait semble-t-il à faire la même chose. Ils vous ont écrit le même courrier qu'au président de Région concerné. Que faites-vous sur le sujet ? Ce n'est pas une question piège. Pour ma part, pour l'instant, nous n'avons pas fléché d'argent sur RAILCOOP. En revanche, je regarde avec attention ce que font les autres collectivités et particulièrement ce que vous allez faire en Nouvelle-Aquitaine. Je n'ai pas d'avis extrêmement formel sur le sujet. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je comprends pourquoi vous intervenez sur un sujet qui n'a rien à voir avec le dossier qui a été présenté par Renaud. Nous sommes totalement synchronisés avec les batailles que vous menez, que l'on mène sur le désenclavement de Limoges. Il n'y a pas de débat là-dessus. Pour peu je le dis, c'est un des points de votre questionnaire, qu'on ne soit pas, parce que les problèmes n'ont pas été réglés dans l'histoire quelle que soit la sensibilité politique, à découvrir l'après-demain, mais que l'on s'occupe, et c'est ce que j'avais dit notamment à Pierre MASSY, je vous l'ai dit à vous aussi : la première chose à faire sur le désenclavement notamment routier de Limoges, c'est la sortie nord de Limoges.

M. GUÉRIN. - On ne va pas me l'expliquer à moi. Nous avons augmenté l'enveloppe de l'intercommunalité.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais oui. À ce moment-là, ayez d'autres sous-entendus par rapport à ma position. La seule, comme aime à le répéter Jean DIONIS, le seul endroit où nous intervenons sur le plan routier, c'est la RN 141 et la RN 147. Il n'y en a pas d'autres. (*Propos hors micro*) Toi, tu n'en as pas besoin. Limoges en a besoin. Donc si ce n'est pas une preuve.

En plus, c'est un peu moi qui ai suggéré avant les études qu'une autoroute puisse se faire. Mais quand on regarde, même les services de l'État, et nous étions dans une réunion où je ne sais plus quels élus de Limoges étaient présents, étaient totalement gênés de présenter au ministre de l'époque Jean-Baptiste DJEBBARI, à moi-même et à Pierre MASSY le dossier de l'autoroute. Pour une raison très simple, c'est que cela se serait passé comme avec la LGV, le Conseil d'État dans cinq-six ans, dans sept ans aurait tombé le dossier. Les financements publics étaient supérieurs à 50 %. Jamais le Conseil d'État n'aurait accepté le projet d'autoroute et ses financements. Mais moi, je n'avais pas d'aprioris sur ce projet-là. J'avais simplement expliqué que, comme on l'a fait sur Bordeaux et Pau, si on ne commence pas par démontrer notre volonté, on n'a rien. Et je ne renvoie pas aux calendes grecques : la LGV, Hyperloop, l'autoroute. Tant qu'on restera sur ce genre de chose et qu'on ne fera pas du concret, nos concitoyens de Limoges ne verront pas le démarrage. C'est pourquoi je me bats, et je pense que je l'ai obtenu, pour que les travaux puissent être commencés sur la sortie nord de Limoges. L'autoroute n'aurait pas été faite pour une raison aussi, c'est que l'agglomération de Poitiers est contre. Donc ça ne serait jamais passé.

Deuxième point. Nous nous mettons d'accord, Renaud l'a un peu évoqué tout à l'heure, on se met d'accord avec Jean-Baptiste DJEBBARI, on signe une convention. L'encre est à peine sèche, on va renégocier les choses pour savoir qui fait quoi. Et comme l'a dit Christophe DUPRAT, on est totalement hors compétences. Jacques COLOMBIER l'a dit, totalement hors compétences. On n'a pas de recettes en face. On n'a pas la maîtrise de l'ingénierie. On n'a pas la maîtrise du temps. Donc, on dit : nous on va, y compris avec l'avance que j'ai proposée de 15 millions d'euros pour faire la totalité des trajets DUP au nord de Limoges. Sur le projet Limoges-Poitiers, on est, je me tourne vers Luc FEDERMAN, on va financer 41 millions sur 73. Avec un premier problème : si nous ne réalisons pas ces travaux, y compris une part de régénération, la ligne Poitiers-Limoges va fermer. Je ne vous dis pas ce que LEGRAND, ce que BERNARDAUD et ce que les autres grandes entreprises vont dire. Ce serait irresponsable. Alors même qu'en commençant les travaux, on peut lancer un projet deux voies beaucoup plus rapide, relever la vitesse et prendre le TGV à Poitiers.

Ce que vous évoquez ensuite, vous dites : pourquoi la Région n'intervient pas sur le POLT ? Et vous dites dans le même temps que SNCF vous explique qu'ils ne peuvent pas aller plus

vite sur les travaux et sur le 1,4 milliard dont ils disposent. Si la Région mettait de l'argent sur ce dossier dont on avait dit qu'il était de compétences totales État, qu'est-ce que cela va faire ? Cela va diminuer la part de l'État. Ce sera un phénomène de vases communicants. Et notre participation ne servira strictement à rien.

M. GUÉRIN. - Alain, excusez-moi, mais vous connaissez bien les...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, attendez. Je suis désolé, je préside, comme vous présidez l'agglomération de Limoges, c'est moi qui donne la parole.

M. GUÉRIN. - Je laisse beaucoup plus la parole à mes opposants. Ils peuvent te le dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez parlé très longtemps hors sujet de...

M. GUÉRIN. - Je sens que ça vous agace. Je sens que c'est compliqué, mais il ne faut pas...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ce n'est pas compliqué. Je ne serai pas, pour des questions d'emploi du temps, vendredi matin je ne sais pas où. C'est Renaud LAGRAVE et Andréa BROUILLE qui y seront, mais je ne peux pas y être. Donc, je vous propose maintenant de continuer à faire le tour de table sur le dossier que nous a présenté Renaud. Frédéric MELLIER.

M. MELLIER. - Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord notre groupe se félicite que ce débat soit sorti de la Commission permanente afin que notre collectivité ait un débat politique constructif sur le devenir de nos infrastructures ferroviaires. Effectivement, ce rapport sur les péages pose bien évidemment la question de nos finances, de notre potentiel à proposer une filière de qualité. Mais il pose en grand la question du financement de notre réseau.

En instaurant la règle d'or à SNCF Réseau, le Président MACRON et Élisabeth BORNE alors ministres des Transports ont placé la Société nationale gestionnaire du réseau dans la seringue. J'avoue que je suis un peu étonné du fait que l'on attaque, même si je peux le comprendre, le président de la SNCF. Mais ce dernier a un donneur d'ordre qui s'appelle le gouvernement et l'État. Il met en œuvre ce qu'il lui a été demandé en 2018 lors de la réforme ferroviaire. C'est ce qu'il se passe. Bien sûr qu'on manque d'ingénierie à la SNCF, car pour faire de l'ingénierie, il faut avoir des hommes et des femmes dont c'est le travail et donc il faut les payer. Aussi en mettant la règle d'or en place, on a mis la SNCF dans la seringue.

Face au mur d'investissements qui doivent être réalisés, il n'y a d'autres choix dans ce cadre budgétaire que d'augmenter les péages et de faire payer les Régions, dans des proportions qui ne sont pas en lien avec la qualité du service. C'est aujourd'hui une double peine, Renaud le disait, pour notre collectivité puisque nous voyons nos péages augmenter, alors

même que nous finançons à hauteur de 60 % le renouvellement du réseau. Dans les faits, nous payons deux fois.

Madame la Première ministre a annoncé ce vendredi un investissement de 100 milliards pour les 20 années à venir dans notre infrastructure ferroviaire. Au premier abord, on pourrait s'en féliciter. Cependant, comme ce gouvernement est devenu coutumier des annonces qui se révèlent creuses, à l'image de la retraite à 1 200 €, cette annonce méritait une petite analyse. À la différence du Vice-président Renaud LAGRAVE, on va me traiter d'optimiste, peut-être de naïf, mais j'ai fait quelques additions. J'ai lu et repris le discours de la Première ministre et j'ai vu qu'il y avait 1 milliard par an pour la régénération, 500 millions pour la modernisation. J'ai additionné tout cela avec le contrat de performance. J'arrive à 4,3 milliards par an que je multiplie par 20. Ce qui nous fait 86 milliards sur les 20 prochaines années. Autrement dit, laissez-moi finir, on nous propose d'investir en 20 ans ce que l'Allemagne fait en 10 ans, l'Italie mettant 110 sur la table en 15 ans et la Grande-Bretagne 60. Et encore, à la différence de Renaud LAGRAVE, c'est la version optimiste que je vous présente, tant avec ce gouvernement le diable se cache dans les détails, mais cela a été répété plusieurs fois. Tout cela ne fait pas le compte et tout cela n'est pas très sérieux, je vous le dis. Nous avons pris un grand retard en matière ferroviaire du fait de ce sous-investissement ces 20 dernières années. Plutôt que de redresser la barre, ce gouvernement nous propose d'améliorer à peine l'ordinaire.

Alors, je sais, Messieurs et Mesdames de la majorité présidentielle, vous nous expliquez qu'il n'y a pas d'argent. Permettez-nous de nous étonner qu'en quelques mois, le gouvernement ait été capable de trouver 9 milliards pour financer les groupes pétroliers afin de maintenir le prix de l'essence. Même si les caisses sont vides, alors remplissons-les. Laissez-moi faire quelques suggestions au nom de mon groupe, suggestions d'ailleurs déjà en vigueur sur une partie du territoire ou qui vont l'être. C'est le cas par exemple de la taxe sur les bureaux pour l'Île-de-France qui permet la construction du Grand Paris Express mais aussi de la taxe parking. La collectivité d'Alsace va mettre en place en 2025 une taxe sur les poids lourds à la frontière. Imaginons les résultats qu'elle pourrait avoir sur notre Région. Nous pourrions également réfléchir à une taxe additionnelle sur les droits de mutation. Nous savons tous qu'un euro levé par une taxe, c'est trois euros que nous pouvons emprunter. Autant de pistes de travail qui pourraient nous placer dans une autre ambition et nous permettre de faire face aux défis écologiques et sociaux.

Mais la réalité est que ce gouvernement n'a pas de vision, pas d'ambition pour le ferroviaire sinon de le livrer aux appétits des grands groupes. Nous le disons : nous avons une vision, une ambition, celle d'un grand service public ferroviaire intégré, décentralisé et démocratisé

dans sa gestion, associant élus, usagers et salariés. Pour cela, il faut y mettre des moyens conséquents et des financements à la hauteur de cette ambition.

Ceci étant dit, nous voterons cet avis de la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je pense que tous les groupes se sont exprimés. Renaud peut-être...

Mme SÉGUINAU. - Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ?

Mme SÉGUINAU. - Christine SÉGUINAU.

M. LE PRÉSIDENT. - Christine.

Mme SÉGUINAU. - Oui, merci Président. Simplement dire quelques mots. Bien sûr nous allons voter cet avis très défavorable pour cette augmentation de péage. Renaud LAGRAVE nous a expliqué les augmentations qui étaient prévues pour nos TER. Je voulais aussi faire remarquer que, dans le rapport du COI, on voit également qu'une augmentation de plus de 30 % est prévue pour les 10 ans à venir. Donc il est certain que si nous voulons avoir un report modal efficace, avoir des gens qui prennent le train très facilement, avec des voies régénérées, il faut qu'on se mette dans des conditions pour avoir des financements pour régénérer ce trafic et ne pas augmenter des taxes qui, de toute façon, vont se répercuter ensuite sur les voyageurs.

Je rappelle aussi que la situation que nous avons en France commence à devenir assez inquiétante puisque, et j'en remercie beaucoup Renaud LAGRAVE de l'organisation de ce groupe transpartisan, nous avons eu une réunion dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, des explications sur ce qu'il se passait ailleurs en Europe. Il faut savoir quand même que l'Angleterre, qui était un peu le chiffon rouge du point de vue de la sécurité ferroviaire, est en train de devenir un des réseaux les plus sûrs. Nous, en France, nous commençons à basculer vers l'orange-rouge. Je voulais le rappeler ici. Nous avons eu une politique nationale depuis de longues années qui a focalisé sur la construction de lignes à grande vitesse, sur des routes et des autoroutes.

Je ne sais pas si vous connaissez ce chiffre qui est assez intéressant, c'est qu'au niveau national, on a à peu près 30 000 kilomètres de voies ferrées et versus plus de 1,1 million de kilomètres de routes. Vous imaginez un peu les écarts que nous pouvons avoir ? Ce qui fait qu'aujourd'hui, le rail, qui est quand même une solution pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, est très abandonné. Il faut absolument qu'on y revienne.

On peut aussi, et ça vous le proposez dans la délibération, revoir avec l'Etat. On peut tout à fait imaginer des financements autres en prenant par exemple une participation sur la redevance poids lourds, en l'affectant au niveau de la redevance et à re-flécher vers la FIF.

Président, je vais me permettre de vous faire deux propositions : quand on voit le débat qu'on a eu aujourd'hui sur ce sujet avec parfois des écarts, je ne les relève pas parce que le temps nous est compté, on voit bien là que le sujet du ferroviaire est vraiment un sujet qui nous concerne toutes et tous élu.e.s. Si nous voulons avoir quelque chose de performant, des solutions économes, innovantes pour notre Région, il serait peut-être intéressant de pouvoir mettre en place un groupe de travail transpartisan, notamment pour travailler sur le volet CPER qui va arriver assez vite. Bien sûr, nous avons ce protocole des petites lignes qui est écrit noir sur blanc sur le papier mais, en euros trébuchants, nous n'avons encore rien. Un CPER est une construction d'un plan de régénération de toutes nos voies sur une période donnée. Ce serait peut-être aussi intéressant, par rapport aux connaissances qu'ont les élus de leur territoire, de pouvoir coconstruire au moins ce calendrier, ces financements à aller chercher. Je pense que l'urgence est là et les citoyens nous attendent beaucoup sur cette question des mobilités par le train. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'autres interventions ? Renaud ?

M. LAGRAVE. - Oui, Président, juste pour, non pas répondre à tous mais à quelques questions et quelques suggestions. D'abord pour répondre à Monsieur DUPRAT, en l'occurrence. Régions de France vient de missionner un cabinet d'avocats pour attaquer ou en tout cas regarder avec l'ART le DRR qui nous est proposé de manière commune avec toutes les Régions. Ce qui signifie que nous n'en restons pas à une délibération des Régions. Nous allons au-delà. Puisque Régions de France a mandaté un cabinet spécialisé.

La deuxième chose c'est que vous avez entièrement raison et c'est finalement le « pourquoi ». On nous propose de voter cela. C'est que, sauf évidemment à ne pas comprendre l'évolution de nos concitoyens depuis maintenant quelques années, il est évident qu'il faut continuer le choc d'offre. Cela fait maintenant quatre ans que l'on additionne les kilomètres train, c'est le langage de la SNCF, dans cette région. Pratiquement 15-20 % de kilomètres train supplémentaires et qui fait que nous avons cette fréquentation en hausse dont je parlais tout à l'heure. C'est-à-dire que plus on met de train, plus il y a de monde. C'est bizarre, non ? Cela correspond vraiment à une demande. Il faut continuer. Pour continuer, il faut un réseau digne de ce nom, y compris sur des lignes qui, pour l'instant, sont suspendues ou sur lesquelles il y a des limitations de vitesse à 40 km/heure. Et là, ce n'est pas Pierre, Paul ou Jacques qui doit donner son point de vue ou qui doit financer, c'est l'État. J'entends : oui mais alors privatisations, ouvertures, ou je ne sais quoi. Personne

n'a proposé, jusqu'à preuve du contraire, de privatiser SNCF Réseau. La question est qui finance SNCF Réseau ? C'est cette question qui est posée.

Aujourd'hui, par rapport à ce que disait Jean DIONIS, c'est là où c'est totalement surréaliste, parce que je ne sais pas si tu gères comme ça. Je ne le pense pas. Nous sommes victimes de la double peine. J'ai essayé de l'expliquer, mais visiblement je n'ai pas été assez clair. La double peine c'est que nous payons les péages et qu'en plus, on nous fait les poches pour pouvoir régénérer le réseau. C'est-à-dire que nous payons deux fois. Et en plus, tu nous dis : c'est supportable. 25 % en 2 ans, c'est supportable ? Mais dans quel monde vit-on ? 25 %, c'est supportable. Peut-être par la communauté de communes d'Agen, mais pas par nous. Et je te le dis amicalement, par aucune Région. Tu pourrais te dire qu'il n'y a encore que la Nouvelle-Aquitaine qui boude, mais pas du tout. Ce sont toutes les Régions de France qui disent aujourd'hui à l'unanimité, je le dis bien : ce n'est pas possible. Cela repose la question du modèle ferroviaire. Parce que, bien évidemment dire comme ça : ils augmentent. Bon, on verra bien. Et puis de toute façon, les finances régionales n'ont qu'à se débrouiller. La réponse est non. Car +25 % en 2 ans. La troisième année, si c'est +30 %, tu diras : ce n'est pas grave, nous allons prendre +30 %. La quatrième année ce sera +50 % jusqu'à ce que SNCF Réseau soit à l'équilibre sur le dos des Régions ? Cela s'appelle « une tarte à la crème » et cela s'appelle « je renvoie le ballon aux Régions parce que je ne veux pas financer ». Donc, nous n'acceptons pas les +25 %. Nous ne pouvons pas accepter les +25 %. C'est antinomique avec ce que nous voulons faire pour avoir justement un choc d'offre. Et si tant est qu'en plus, on nous justifie les +25 %, y aura-t-il plus de travaux ? La réponse est non. Y aura-t-il plus d'entretien ? La réponse est non. L'inflation sera-t-elle à +25 % dans 2 ans ? La réponse est non. À un moment donné, tu te dis : mais alors, où ? Quand ? Comment ? Aucune justification. C'est la raison pour laquelle je t'invitais à lire le DRR, parce que si tu trouves les justifications de cette augmentation, nous sommes preneurs. Mais personne ne les trouve.

Ensuite tu dis : la relation avec SNCF Réseau. Oui, elle est tendue. Mais, c'est justifié. On ne peut pas avoir aujourd'hui des lignes suspendues, comme par exemple entre Angoulême et Limoges, sans que ça n'intéresse personne, pas même la SNCF. On ne peut pas avoir des limitations de vitesse entre Nantes et La Rochelle à 60 km/heure, tu as bien entendu, alors qu'aujourd'hui cette ligne a véritablement besoin de travaux pour la rouvrir. C'est exactement ce que vient de dire Guillaume GUÉRIN tout à l'heure sur le POLT. Nous ne pouvons pas être contents et heureux de ce qu'il se passe sur le POLT quand on sait que 45 % des travaux ont été effectués de 2016 à 2023. Il reste donc tout le reste à réaliser, notamment sur la Région.

Vendredi, nous serons évidemment présents. Mais je voudrais dire à Guillaume, car je pense que nous n'avons pas encore été assez clairs, je ne sais pas comment il faudra le dire. Oui, je finis, Président. Nous avons payé 105 millions d'euros de péage sur le POLT pour faire rouler nos TER en l'espace de 20 ans. C'est l'objectif de la délibération. C'est de vous dire que non seulement c'est ce que nous avons payé, mais nous allons payer encore plus cher les prochaines années. Nous sommes en droit aujourd'hui d'exiger de la part de la SNCF que les travaux d'entretien et de régénération soient effectués. C'est d'autant plus que, contrairement à ce qui a été dit, nous allons participer sur les gares, je n'y reviens pas, cela a déjà été dit.

Pour terminer par rapport au financement. Finalement, le sujet par rapport à tout ceci est extrêmement simple : à un moment donné, soit des propositions sont faites et nous verrons ce que sont les 100 milliards. Jean dit : ce sera Noël. Frédéric fait des calculs. Nous allons attendre d'abord de savoir ce qu'il y a derrière et comprendre de quoi il s'agit. Mais nous, nous avons fait des propositions concrètes : la baisse de la TVA à 5,5 % pour tous les transports collectifs. Cela concerne ceux qui utilisent les transports urbains. Nous sommes tous d'accord sur ce point de manière à pouvoir obtenir le véritable choc d'offre pour la suite. Mais objectivement, dans la question qui vient demain et notamment dans la négociation des CPER, la feuille de route est toute tracée. C'est le protocole LDFT. C'est l'état du réseau tel qu'il nous a été fourni par SNCF Réseau et c'est déjà ce que nous avons comme retour de la part de nombreux élus sur les territoires pour l'état du réseau actuel.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je comprends bien, Jean, tu as parfaitement intégré que cette augmentation, c'est en gros la part régionale qui pourrait aller sur le Barreau de Camélat. Cela m'a été soufflé, ce n'est pas de moi.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est François POUPARD quand il est au volant...

M. LE PRÉSIDENT. - Tu te vengeras. Je vais mettre aux voix cet avis. Je crois qu'à part le Centre, tout le monde partage cet avis ? Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre cet avis ? Qui s'abstient ? L'avis est massivement adopté.

Est-ce que je peux demander, Renaud, qu'on raccourcisse parce qu'il est 19 heures. Nous avons encore beaucoup de dossiers. Il y a des amendements, il y a des motions, etc.

N° 4

Vote sur «AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA TARIFICATION ET LES CONDITIONS D'ACCÈS DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES (DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU RÉSEAU -DRR -2023M ET 2024). LES PÉAGES D'INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES POUR 2023 ET 2024 : UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE INSOUTENABLE ET INJUSTE POUR LES RÉGIONS.»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

05 – RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION

M. LAGRAVE. - Oui, Président. Je vais faire plus court. Je pense que cela devrait aller relativement vite.

Sur les transports scolaires, Président, je rappelle pour celles et ceux qui n'étaient pas parmi nous en 2017, lors de la loi NOTRe et de la fusion des Régions, que nous avons repris la compétence des transports scolaires sur les 12 départements. À ce moment-là, nous avons adopté ici un nouveau règlement d'utilisation des transports et une nouvelle tarification qui s'appuyait et qui s'appuie toujours d'ailleurs sur le quotient familial des familles, avec cinq tarifs différents à l'échelle de la Région, donc avec cinq tranches. C'est toi qui cliques Pauline ? Merci beaucoup.

Aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? Nous parlons de 173 000 élèves qui sont transportés par jour, dont 10 000 en TER. C'est énorme car, au début, quand nous avons récupéré le dossier, il n'y avait pas tout ça. C'est plutôt une bonne nouvelle, avec aujourd'hui un coût pour la Région qui est d'environ 147 millions, en augmentation régulière. Sachant que les familles paient environ 10 % du service et que nous récupérons, et Sandrine en est bien contente, 10 % de TVA sur ces transports. Ils ne sont toujours pas à 5,5 % comme nous le réclamons.

Les tarifs sont aujourd'hui ceux que vous voyez à l'écran, vous avez 30 €, 51 €, 81 €, 114 € et 150 € en fonction du quotient familial. 195 € pour les non-ayants droit et 30 € pour les navettes. Le coût d'un élève transporté par an était de 925 € en 2019. Il est passé à 953 € en 2022 et il est projeté à 1 066 € cette année. Ceci est dû, je ne vous l'explique pas, à toutes les hausses que nous pouvons avoir dans l'ensemble des marchés publics que l'on a dans le cadre des transports, c'est-à-dire environ 84 € par an.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. LAGRAVE. - Je propose juste les nouveaux tarifs, Président. Ceux-ci sont les tarifs actuels.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. LAGRAVE. - Ne vous inquiétez pas, je fais vite. On ne touche pas au système de tarification sur la base du quotient familial. On augmente les aides individuelles du pourcentage de la hausse de tarification. On modifie les quotients familiaux au regard des évolutions qui ont eu lieu depuis 2019.

Cela nous donne une augmentation que nous vous proposons d'appliquer sur les trois prochaines années, c'est-à-dire 23 €, 24 € et 25 €, à hauteur de 3,5 % par an. On aurait pu faire le choix d'appliquer 10 d'un coup, mais ce n'est pas la proposition qu'on vous fait. Nous procéderons par 3,5 % par an, ce qui fait qu'on ne touche pas à la première tranche de 30 € et l'ensemble des autres tranches augmente de 3,5 %. Cela nous permet de garder le niveau de recettes des familles aux alentours de 10 %, de garder la TVA, de continuer nos choix par rapport à la sécurité, au verdissement de la flotte et à l'accompagnement des élèves. J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe DUPRAT. Essayez de faire court.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, ça va être très rapide. Nous voterons cette évolution de tarif. Juste un petit point de vigilance sur le règlement intérieur. Nous nous apercevons que quelques maires font des retours sur le fameux forfait des trois kilomètres. Cela peut poser un certain nombre de difficultés. Ce n'est pas le lieu pour régler ce problème, bien évidemment, c'est plutôt la Commission, mais nous pouvons en parler. Trois kilomètres en urbain ou trois kilomètres en rural, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a certes des dérogations qui sont attribuées mais, ce qui nous remonte, c'est que cette dérogation a lieu pour un an. Il faut la redemander l'année suivante alors que l'on sait très bien que, lorsque l'on est au lycée, c'est au moins pour trois ans minimum, si tout se passe bien. Peut-être faut-il regarder ce point-là par rapport au règlement intérieur. Mais encore une fois, ce n'est pas en séance de Conseil qu'on peut régler ce problème. Mais que l'on ait un petit bilan en Commission me semblerait intéressant, après quelques années de mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres... Pardon ? Mme COUSIN.

Mme COUSIN. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs mois les contraintes financières pèsent de manière bien plus importante qu'à l'accoutumée sur les budgets des familles. Entre la guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les difficultés se font largement ressentir et le contexte social délétère de la réforme des retraites n'apporte rien de positif à la situation. Comme si cela ne suffisait pas, c'est en plein cœur de cette période extrêmement compliquée pour tous, notamment les Néo-Aquitains, que vous avez sciemment choisi d'ajouter à ces différentes problématiques une augmentation progressive sur les années à venir des tarifs du transport scolaire. Compte tenu du contexte, cette annonce est particulièrement malvenue.

Cela n'est pas une grande surprise car celle-ci avait déjà été évoquée dans le débat sur le budget que nous avons eu au mois de décembre. J'étais d'ailleurs intervenue à ce sujet, vous rappelant que cette augmentation était une ligne rouge à ne pas franchir. Mais vous avez quand même choisi de le faire, malgré cette mise en garde.

Comme à l'accoutumée, vous continuez donc de faire les poches des familles de Nouvelle-Aquitaine, dans une période où elles auraient grand besoin qu'on les soulage plutôt qu'on les assène d'augmentations et de nouvelles tarifications, et ce alors même que la qualité du service des transports scolaires pose grandement question. J'en veux pour preuve les nombreux témoignages d'incidents, de retards, de problèmes de desserte, de sécurisation des arrêts et j'en passe. Ils nous sont rapportés très régulièrement par les familles et les maires ruraux, visiblement mécontents du service proposé.

Avant d'augmenter les tarifs, la moindre des choses serait quand même de proposer un service convenable et satisfaisant. Dans les conditions actuelles, une augmentation des tarifs va bien évidemment provoquer une incompréhension totale de ceux qui le voient se dégrader continuellement sans qu'aucune solution ne soit apportée.

Il semble loin le temps de la campagne électorale où la démagogie régnait et où vous disiez à qui voulait l'entendre que nous étions presque à la gratuité et que nous allions tendre vers celle-ci. Ce n'est évidemment pas en augmentant les tarifs que nous allons nous en approcher. Quel cynisme de votre part. D'autant qu'il n'est pas exclu que cette augmentation progressive continue. Un bilan sera fait en 2025 pour réévaluer ces évolutions, nous est-il dit dans les délibérations. Comprendre : en 2025, après une augmentation successive de 4 % chaque année, on verra ce que l'on fait. Statuquo. En attendant, les Néo-Aquitains paient.

Bien évidemment, nous sommes particulièrement opposés à ces évolutions tarifaires. Malgré le contexte particulièrement difficile, vous décidez de faire peser cette nouvelle contrainte financière sur les habitants de notre Région et nous ne pouvons évidemment pas cautionner cela. En conséquence nous voterons contre cette délibération. D'ailleurs, mon collègue Damien OBRADOR voulait évoquer quelques cas concrets.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, il y a une personne par groupe, s'il vous plaît.

M. OBRADOR. - Tout le temps n'a pas été utilisé. Monsieur le Président, je voulais me faire, en quelques secondes, le messenger...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, Jacques COLOMBIER, écoutez, on a aussi des détails...

M. COLOMBIER. - Le groupe LR a eu deux orateurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Je demande qu'on essaie de ne pas lire...

M. COLOMBIER. - Je te signale que le groupe LR a eu deux orateurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Quoi, Alain ROUSSET ? Le groupe LR a eu deux orateurs, je suis désolé, il y a quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT. - Mme TARIS, vous avez la parole. Non, ce n'est pas Mme TARIS.

Mme TARIOL. - C'est Mme TARIOL.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, je souhaite d'abord rappeler l'attachement de notre groupe à la gratuité de l'enseignement public comme un outil fort de l'accès de tous à l'éducation. Ce principe fondamental de notre République n'a d'une part jamais été achevé, et d'autre part a été mis à mal à bien des égards, ces dernières années.

C'est le cas pour l'accès des élèves aux transports scolaires qui connaît une véritable inégalité territoriale qui fait qu'un enfant, selon sa commune, son département, sa région, a accès ou non à des transports gratuits. Il y a, à notre sens, une vraie rupture sur cette question. La libre administration des collectivités ne peut en être la seule explication. Cela renvoie à la manière dont la République, l'État, assure de fait cette égalité, en l'inscrivant dans la loi et en donnant les moyens aux collectivités pour la mettre en œuvre.

Le rapport qui nous est présenté acte une augmentation du prix des transports. Vous connaissez, Monsieur le Président, notre réticence sur ce genre d'augmentation, nous avons eu l'occasion d'en débattre. Cependant, le contexte inflationniste mais surtout le cadre législatif nous lie les mains, à moins de faire le deuil de 15 millions d'euros qui pourront être utiles à nos services publics. Nous apprécions le geste en direction des familles les plus modestes qui ne subiront aucune augmentation.

Ces remarques faites, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Allez-y mais très vite, s'il vous plaît.

M. OBRADOR. - Merci Monsieur le Président. Ça me tient à cœur, cette intervention, parce que je me fais le messager en vérité d'Anne-Marie CAUSSÉ, maire de Cabanac-et-Villagrains, commune où je suis élu et qui est de votre sensibilité politique. Madame CAUSSÉ vient d'annoncer qu'elle rendait son écharpe parce que les maires ruraux, à son sens, n'étaient pas très écoutés et entendus, notamment par les pouvoirs publics et notamment sur la question des transports. Dans la commune de Cabanac-et-Villagrains, voilà plusieurs années que les maires successifs se battent parce que des ramassages scolaires ont été supprimés de façon totalement arbitraire, laissant des familles et des enfants sans possibilité. Des courriers ont été envoyés. Les maires différents ont lors du précédent mandat dont Anne-Marie CAUSSÉ interpellé la Région, etc. Aujourd'hui, c'est toujours une vingtaine d'enfants qui sont laissés sans ramassage scolaire.

Le cas de Cabanac-et-Villagrains n'est pas un cas isolé parce que, j'en ai discuté avec d'autres collègues de cet hémicycle, c'est le cas dans beaucoup de communes rurales où

les familles et les enfants se retrouvent sans ramassage scolaire. Au moment où vous augmentez une fois de plus les tarifs des transports, il serait peut-être bon de se pencher sur ces communes rurales et d'écouter un peu plus les élus de ces petites communes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Justement, toute l'action de la Région vise, avec des conditions de sécurité, avec en fait le même système qui était géré par les Départements. Nous n'avons pas arrêté de circuits. Nous sommes contraints d'avoir cette augmentation par rapport à l'inflation, comme vient de le dire notre collègue. Mais je l'évoquerai bien entendu aux chauffeurs des bus. J'évoquerai aussi aux entreprises qui font rouler la façon avec laquelle Madame COUSIN a pu parler de ce service public.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ?

M. LAGRAVE. - Président, une minute. Je n'en ai pas pour longtemps. Juste pour dire, par rapport à ce qui vient d'être indiqué, j'ai eu Madame le Maire de Cabanac-et-Villagrains moi-même au téléphone. Et il y a une réunion qui va se tenir avec Frédéric MELLIER, qui est l' élu référent de transport.

Je voudrais en profiter, puisque vous avez mis en cause les équipes de la Région, pour les remercier pour tout le travail qui est fait et effectué, y compris dans les territoires ruraux. (*Applaudissements*) Vous avez ici 12 élus référents transport, conseillers régionaux qui vont voir tous les maires ruraux chaque semaine pour aller déplacer des arrêts de car pour mettre les enfants en sécurité. Ils font un boulot énorme avec toutes les équipes, avec les transporteurs et avec les maires. Donc merci, mais surtout, pas de leçon de votre part.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais vous savez bien que l'extrême droite a besoin de la démagogie.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Je redis, chers collègues, tout le monde connaît ses dossiers puisqu'une spécialisation est faite. Arrêtons de lire. On pourra faire ainsi des interventions plus écoutées et plus courtes.

N° 5

Vote sur «RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**06 – MISE À JOUR DES CONTRATS D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA
RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORTS DES LANDES ET DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE TRANS-LANDES**

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, vous vous déportez, pardon.

M. LAGRAVE. - Président. C'est sauf s'il y a des questions. Voilà. Il n'y a pas de...

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Mais bien entendu, je vois la question que vous allez poser.

Mme COMBRES. - Pas tout à fait peut-être ce que vous pensez, mais on va voir.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme COMBRES. - Monsieur le Président, effectivement ces mises à jour n'appellent pas de commentaires. Je commencerai par ça. Néanmoins notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, car elle ne répond pas aux recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes de 2020 où elle s'interrogeait sur la nécessité de laisser coexister les deux structures Trans-Landes et la Régie Régionale de Transports des Landes. Cette situation provoque en effet un manque de transparence et surtout, ça a été confirmé en Commission, elle fragilise financièrement la Régie Régionale de Transports des Landes, amenant la Région à prendre des décisions quelque peu contestables comme celle de retirer un lot d'un marché pour l'attribuer à la Régie Régionale de Transports des Landes, contournant ainsi les règles de la concurrence. Je pense que vous avez tous reconnu, en tout cas Monsieur le Président, vous avez dû reconnaître la ligne Agen-Villeneuve-sur-Lot.

M. LE PRÉSIDENT. - On me rappelle que je vous ai écrit trois fois qu'il n'y a pas de problème. C'est cette espèce de redondance, vous essayez de...

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adopté. Monsieur LAGRAVE ne prend pas part au vote. Cap métiers, Jean-Louis NEMBRINI.

N° 6

Vote sur «MISE À JOUR DES CONTRATS D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORTS DES LANDES ET DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TRANS-LANDES»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

*** NON PARTICIPATION AU VOTE : BACHÉ Alain concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
CHARPENEL Frédérique concernant la RRTL - Régie Régionale des Transports des Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Vice-Présidente)
DAMESTOY Didier concernant la RRTL - Régie Régionale des Transports des Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
DUFAY Michel concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LAGRAVE Renaud concernant concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration et Assemblée Générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LAUSSU Guillaume concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
MOTOMAN Laurence concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
SARGIACOMO Eric concernant la SPL Trans-Landes (Membre) et la RRTL - Régie Régionale des Transports des Landes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Président)
TAUZIN Arnaud concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
WEBER Sophie concernant la SPL Trans-Landes - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**07 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC
CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE - AGENCE RÉGIONALE POUR
L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI**

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération qui est bien connue ici, puisqu'il s'agit de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023-2025 de notre Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi tout au long de la vie : Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Je crois que la convention est particulièrement claire, notamment l'article 2 qui rappelle les grands objectifs de cette convention qui tournent autour de deux grandes idées : la première est l'analyse des évolutions des besoins de compétence dans les filières économiques, en particulier celles qui sont jugées prioritaires pour la Région. La deuxième grande mission de cette Agence est l'information sur les métiers, notamment depuis que la loi de 2018 nous a donné compétence sur l'information et sur les métiers. Cette Agence travaille donc sur un certain nombre d'outils qui sont de nature à faire connaître ces métiers aux jeunes et à nous aider notamment à les faire connaître en collège. C'est le moment où des paliers d'orientation principale au collège où on choisit une voie générale ou on choisit une voie professionnelle. Cap Métier nous aide grandement dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec cette Agence, une convention d'objectifs que je ne lis pas, puisque vous l'avez lue. J'ai donné simplement les têtes de chapitre. L'engagement financier pour les trois années est autour de cinq millions d'euros pour les années 2023, 2024 et 2025. Voilà, chers collègues, très brièvement présentée cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Louis. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'observations sur ce... Oui ?

Mme BOURREL. - Cher Président, mes chers collègues, je tiens au nom du groupe Centre Indépendants à saluer l'existence de l'AROFÉ dont les missions d'information et d'accompagnement sont essentielles. Force est de constater que la plateforme Rafael tient ses promesses et constitue une source ô combien utile pour les actifs en recherche d'orientation. Après lecture de cette nouvelle convention, un article nous interpelle tout particulièrement : celui du suivi et de l'évaluation. C'est l'occasion pour nous de rappeler, Monsieur le Président, notre attachement à la culture de l'évaluation et notre souhait de voir se développer davantage cette pratique pour les dispositifs emploi et formation. Nous nous réjouissons donc de la place qu'elle occupe dans cette délibération.

Néanmoins, il y a certains points sur lesquels nous aimerions revenir. L'évaluation dont il est question dans cette convention prend en compte une majorité de données quantifiables telles que le nombre de personnes informées, de contrats proposés, de candidats, etc. Ces informations, aussi pertinentes soient-elles, ne sont pas suffisantes pour évaluer le plus justement possible la réalisation des objectifs. Nous nous étonnons de l'absence de deux indicateurs non négligeables : le taux de satisfaction des usagers et le nombre de formations effectuées par les personnes passées par l'AROFÉ. Tout cela est un peu trop généraliste.

En réalité, c'est en discutant avec les concernés, en recueillant leur ressenti au sein du focus group que l'on peut juger de la pertinence des dispositifs. C'est d'ailleurs eux qui seront les plus à même par la suite, de faire des recommandations et ainsi, d'améliorer le programme. Sans ces données des plus essentielles, Cap Métiers ne sera pas en mesure d'adapter son offre et de rendre plus performants encore ses outils.

Enfin, une autre donnée importante n'apparaît pas : le taux de transformation. Ce dernier détermine le taux de personnes ayant accédé à une formation après avoir utilisé l'un des outils ou après avoir été conseillées par Cap Métiers. Il s'agit pourtant probablement de l'indicateur le plus révélateur des effets de cette politique régionale en faveur de l'accès à la formation. La mise en place en septembre de HUB AGORA est à notre sens l'occasion de déterminer le nombre de personnes qui vont au bout du dispositif et qui accèdent à une formation.

Enfin, nous n'allons pas insister davantage sur la nécessité d'une évaluation transparente puisque mon collègue Daniel d'ARTIGOLLES s'est déjà chargé, dans un courrier en date du 3 février, d'interroger Madame la Vice-présidente sur l'accès aux résultats des évaluations pour les membres de la Commission.

En somme, cette convention manque un peu d'ambition. Les chiffres sont connus : 1 700 personnes accueillies individuellement et annuellement. Très bien. Mais pour cette nouvelle convention, il faut voir plus haut. La Région doit désormais se doter d'un processus d'évaluation à la hauteur des enjeux actuels concernant la formation et l'orientation.

Par ailleurs, si les différents outils dématérialisés mis en place par l'AROFÉ semblent opérationnels, nous ne devons pas pour autant oublier l'offre en présentiel. Certaines personnes ne disposent pas d'un accès à internet ou rencontrent des difficultés pour l'utiliser. Comme le préconise France Travail, il faut aller vers les publics isolés au cœur de nos territoires. Le Cap Métiers Tour gagnerait à se développer davantage. Vous ne le mentionnez que très peu dans cette convention, mais cet outil itinérant est précieux. En plus de le développer, vous devez accentuer la communication et la promotion au sein des structures partenaires. Un maximum de communes doit être concerné, en particulier celles

les plus éloignées des grandes villes et qui ne disposent pas de structures à proximité. Nul doute que si l'évaluation s'intéressait au taux de satisfaction des concernés comme nous le demandons, elle aurait révélé l'impact positif que les événements en présentiel ont sur eux. Qui préfère découvrir des métiers derrière un écran ? L'action de Cap Métiers doit se recentrer sur le présentiel et la rencontre avec les publics partout en Nouvelle-Aquitaine. Nous regrettons que cette prise en compte des territoires via l'organisation d'événements ne soit pas le cœur de cette délibération et de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

N° 7

Vote sur «CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE - AGENCE RÉGIONALE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* **NON PARTICIPATION AU VOTE : BLANCHARD Gérard** concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
DARTIGOLLES Daniel concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
DESROSES Karine concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
JEANSON Françoise concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
JOINT Frédérique concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
NEMBRINI Jean-Louis concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
RIVIÈRE Yann concernant l'Association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale et Conseil d'administration (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

08 – FUSION DES LYCÉES LOUIS DE FOIX DE BAYONNE (64)

M. NEMBRINI. - Oui, Monsieur le Président. Il s'agit de donner, suite à une demande de l'État de fusionner les deux lycées, le professionnel et le Lycée Général et Technologique Louis de Foix de Bayonne. Ils se situent dans le même ensemble bâtementaire. Il s'agit de créer un LPO (Lycée Polyvalent). Nous avons voté plusieurs de ces fusions qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons, notamment pour la voie professionnelle des élèves, de la voie professionnelle, de la voie technologique, de la voie générale. Ce sont des élèves comme les autres, qui passent un baccalauréat. Ces fusions sont les bienvenues, de notre point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 8

Vote sur «FUSION DES LYCÉES LOUIS DE FOIX DE BAYONNE (64)»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais demander à Sandrine HERNANDEZ de dire un mot sur la société publique locale des Pyrénées-Atlantiques.

Mme HERNANDEZ. - Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues, le Département des Pyrénées-Atlantiques et 65 collectivités du Département ont créé en 2021 la société publique locale des Pyrénées-Atlantiques. Cette société nouvelle exerce son activité aux côtés de la société d'économie mixte locale des Pays de l'Adour, la SEPA, exclusivement pour le compte de ses actionnaires dont la Région fait déjà partie. Cette nouvelle société a pour mission à la fois l'aménagement du territoire en espace urbain, rural ou naturel, notamment par la requalification, le développement des centres-villes et des centres-bourgs, par l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat et par le développement des équipements touristiques et de loisirs.

Elle a également pour missions la construction, la rénovation, la restauration, la démolition, l'entretien d'équipements publics, de bâtiments, d'infrastructures, notamment pour contribuer au développement de l'offre d'habitat et au renouvellement résidentiel, au développement de l'offre médicosociale. Dans ces domaines, la société réalise auprès d'assistants qui font des études, conseillent et analysent, des opérations d'aménagement et de construction, de rénovation et d'entretien de tout immeuble ou ouvrage et l'exploitation, la gestion d'entretien et la mise en valeur d'immeubles ou d'ouvrages et d'équipements. Le Département des Pyrénées-Atlantiques a invité la Région Nouvelle-Aquitaine à entrer au capital de cette société en lui cédant des titres qu'il y détient.

Il est proposé par cette délibération d'entrer au capital de la SPL et d'acquérir, à cette fin, des actions. L'opération de cession fera l'objet d'une délibération à la Commission permanente du 13 mars 2023, précisant la qualité des actions à acquérir, l'engagement financier qui en résulte et la désignation de son représentant à l'Assemblée générale et au CA. Voilà, chers collègues, rapidement pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Sandrine. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 9

Vote sur «ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*** NON PARTICIPATION AU VOTE : DEVÈZE Christian concernant la SPL des Pyrénées-Atlantiques (Membre)**

**10 – ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES,
L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)**

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne pense pas, Laurence, qu'il y ait des...

Mme ROUÈDE. - Non rien de particulier. On adhère. C'est 2 500 € cette année. Ce sera 5 000 € à partir de la fin de l'année prochaine. Cela nous permet de rentrer dans la gouvernance du CEREMA. C'est l'évolution de la loi 3DS qui en fait un établissement public national et local en même temps. Il y a pas mal de collectivités qui sont dans la même démarche que nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Le gouvernement s'est arrangé pour qu'on puisse rentrer au capital pour leur apporter du financement. On est en concertation avec eux, notamment sur les parties de la falaise de Biarritz. Je ne sais pas si Maïder est là. On a tout une étude. Mais ça vaut la peau du dos. Qu'on soit au Conseil d'administration ou au capital, ça ne change rien au coût des études. Je le dis pour que ça reste au procès-verbal et que le CERAMA m'entende.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 10

Vote sur « ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES
RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA) »

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 – CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES EUROPE DIRECTS
ET LES MAISONS DE L'EUROPE LABELLISÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2025**

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle.

M. DUFORESTEL. - Président, je vais suppléer Isabelle...

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal.

M. DUFORESTEL. - ... qui est souffrante.

M. LE PRÉSIDENT. - Mince.

M. DUFORESTEL. - Si tant est qu'on puisse remplacer Isabelle BOUDINEAU, pour présenter en effet cette convention triennale avec les Centres Europe Directs et les Maisons de l'Europe labellisées en Nouvelle-Aquitaine, soit un réseau d'une petite dizaine de structures qui nous aident dans notre volonté de communiquer sur l'action de l'Union européenne, suite à la feuille de route que nous avons adoptée, action extérieure, en décembre dernier, suite également au diagnostic qui a été réalisé par Planète Publique sur ce qui était fait préalablement. Nous vous proposons une action volontaire cadrée sur trois ans, qui permet de donner de la visibilité, avec des moyens accrus, à savoir 200 000 € par an, pour aider ce réseau à faire connaître et mieux connaître l'action de l'Europe sur les territoires.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Vice-président,

En l'absence momentanée du Président.

M. NEMBRINI. - Oui, Madame.

Mme BOULMIER. - Oui, Monsieur le Président, je comprends la proposition qui est faite et la nature indispensable du déploiement des Maisons de l'Europe sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Ceci dit, force est de constater que leurs activités sont diverses. D'ailleurs, cette nouvelle formule permettra sans doute d'éviter certaines labellisations, etc. en les mettant presque toutes sur un pied d'égalité.

Je ne voudrais pas revenir sur un fait divers, mais qui a quand même touché une Maison de l'Europe qui était déjà sous surveillance il y a peu. La Région est au Conseil d'administration, mais nous siégeons dans de si nombreux Conseils d'administration qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas tout voir. Chaque année, un compte rendu de l'activité est rédigé pour la collectivité. Je serais partisane de proposer qu'il y ait un contrôle aléatoire et annuel sur une

ou deux d'entre elles par nos services directement, pour éviter cette différence d'actions dans les territoires et ne pas se satisfaire d'un bilan déclaratif. Voilà, Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? M. DARTIGOLLES ? Allez-y.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, chers collègues, en cette période troublée où les fondements européens sont fragilisés par la montée des populismes, par la guerre sur les territoires ukrainiens, porter l'information sur l'Union européenne auprès des lycéens, des jeunes accompagnés par les missions locales, mais aussi par les écoles de la deuxième chance, les EPID et le service militaire volontaire, qui ne sont pas mentionnés dans cette délibération, est essentiel. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération qui va dans la bonne direction afin de promouvoir l'action de l'Union européenne auprès des Néo-Aquitains.

À saluer également l'augmentation substantielle de 90 000 € dédiée à cette convention pluriannuelle et l'extension de ce soutien financier pluriannuel non plus au seul centre européen direct mais aussi aux Maisons de l'Europe, tout en prenant en compte ce que vient de dire la collègue sur l'évaluation de ces mêmes fonds.

Après ces points positifs, la question du maillage de ces structures de valorisation de l'Europe reste néanmoins toujours présente. En l'espèce, je ne vois aucune structure en Charente-Maritime avec laquelle la Région conventionne. Peut-être pourrions-nous être plus proactifs quant à la création de ces structures qui portent l'idéal européen au sein des territoires non encore pourvus.

Il y a aussi pour nous deux autres priorités d'implantation de ces structures. Les zones de revitalisation rurale et les quartiers prioritaires de la ville, comme par exemple la Maison de l'Europe des Landes située, non pas à Dax ou à Mont-de-Marsan, mais à Pontonx-sur-l'Adour, où les jeunes ruraux s'acculturent sur les missions et aides européennes, comme par exemple Erasmus Plus. Par ailleurs, dans les priorités régionales fixées dans la nouvelle convention est mentionnée la sensibilisation au sujet d'actualité européenne.

En 2024 il y aura des échéances électorales importantes pour l'Union européenne. La question de la légitimité démocratique en général et la participation en particulier doivent être au cœur de nos préoccupations. Je rappelle que 50,12 % de participation en 2019 en France pour les dernières élections européennes, c'est moins que la moyenne dans l'Union européenne. Les Maisons de l'Europe et Centres Europe Direct seront en première ligne pour contribuer au défi de relever la participation citoyenne. Car l'Europe, nous le voyons tous les jours à la Région, est au cœur de nos préoccupations. Nous devons, en tant que collectivité, via ce soutien pluriannuel, être pleinement mobilisés pour ces futures échéances.

Enfin, l'instance participative des jeunes est un outil à actionner, car parler d'Europe, c'est aborder tous les défis auxquels notre jeunesse est et sera désormais confrontée. L'idée n'étant pas de transformer cette instance en mini-Parlement européen, il y a des initiatives en ce sens, mais d'insister sur cette ambition de parler d'Europe dans cette nouvelle assemblée jeune.

Voilà pour ces quelques éléments de réflexion. Merci pour votre écoute.

M. NEMBRINI. - Merci. Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - Oui, merci beaucoup. Cette nouvelle convention avec les Centres Europe directs et Maisons de l'Europe cache à peine son ambition. C'est faire l'apologie de l'Union européenne en particulier, je cite : « auprès des jeunes et des établissements scolaires et ainsi les sensibiliser aux sujets d'actualité de l'Union européenne ». Permettez-moi de dire que le message qui sera délivré transmettra une vision complètement partielle et politisée. Il suffit d'ailleurs d'aller voir sur les sites internet et les Facebook des Maisons de l'Europe de Bordeaux par exemple, du Limousin ou du Lot-et-Garonne pour s'en rendre compte. Je vais vous citer quelques exemples éloquentes : « promotion de l'accueil de migrants en Europe en présence d'intervenants soigneusement sélectionnés pour éviter surtout toute voix dissonante », intervention dans des écoles, intitulée : « les Européens, un peuple de migrants », ou une autre consacrée à l'Europe contre les discriminations. Mais plus grave encore du côté de Vannes, la Maison de l'Europe a ouvertement appelé à faire barrage contre Marine LE PEN lors des dernières élections présidentielles. Vous comprendrez pourquoi nous avons proposé à plusieurs reprises de conditionner les aides régionales au respect du principe de neutralité politique. Mais à la lecture de cette délibération, nous comprenons surtout pourquoi vous y êtes opposés.

Notre groupe votera contre cette délibération parce que nous estimons que l'argent des contribuables néo-aquitains, en l'occurrence ici 200 000 € alors que c'était 120 000 € précédemment, n'a pas vocation à financer une telle propagande politique. Pour cela, il existe les comptes de campagne.

M. NEMBRINI. - Pascal, as-tu quelque réponse à apporter ?

M. DUFORSTEL. - Oui. Très rapide. Comme je vous l'ai dit au préalable, seule Isabelle BOUDINEAU aurait pu amener l'unanimité dans cet hémicycle, mais je n'ai pas sa compétence pour amener Edwige DIAZ et son groupe à voter pour ce projet pro-européen, comme il a été dit.

Plus sérieusement, je m'en tiendrai à l'autre remarque sur les logiques d'évaluation. J'ai été un peu vite pour dire que, préalablement à cette convention, un travail d'évaluation avait été fait par un cabinet extérieur pour justement faire en sorte que le maillage, qui a été par

ailleurs évoqué, et que l'efficacité de ces dispositifs soit améliorée. C'est donc le fruit de cette évaluation et de ce travail qui a amené à la présente convention qui est proposée au vote aujourd'hui.

M. NEMBRINI. - Merci. Pardon Nicolas, j'ai omis de te donner la parole.

M. GAMACHE. - Je t'en prie. Je te remercie. Mais ça ne se fait pas de parler derrière le... Juste un propos qui va être très court et qui va se rapprocher de ce que vient de dire Pascal et complètement à l'inverse de ce que j'ai entendu précédemment évidemment. On ne se retrouve pas dans ce qui a été dit par le Rassemblement National sur l'Europe. Cela ne vous étonnera pas.

Juste une explication très courte pour souligner l'importance de soutenir toute initiative et tout initiateur participant à la connaissance de l'Europe, sujet au cœur de cette délibération à travers l'information et la communication sur l'Europe, notamment par des interventions auprès des jeunes et des scolaires. On sait aujourd'hui encore plus que jamais, cela a été dit précédemment, le besoin d'Europe, pour la paix notamment. Cela commence par ces espaces de partage du projet européen. Projet européen auquel je rappellerai l'attachement historique des Écologistes. Donc nous votons évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci. J'ajouterai que chaque fois que l'on intervient devant des élèves, c'est toujours par le truchement de l'enseignant qui sait à quoi s'en tenir en matière de neutralité et, on va dire, de respect des valeurs de la République.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N° 11

Vote sur «CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES EUROPE DIRECTS ET LES MAISONS DE L'EUROPE LABELLISÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2025»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**12 – PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT
CHARGÉS DE LA GESTION DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE
DÉVELOPPEMENT RURAL AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DÉBUTANT EN 2023**

M. NEMBRINI. - Ma chère Sandrine. J'ai fait déjà beaucoup en lisant le titre.

Mme DERVILLE. - Oui, je pense que je serai plus brève que le titre. Simplement chers collègues, c'est la suite d'un sujet qu'on a déjà évoqué, vous savez, le transfert de la compétence FEADER. Il y a un certain nombre d'agents pour lesquels nous avons déjà créé les postes à la précédente séance plénière qui travaillent sur l'assistance technique. Ces postes-là, c'était réglé. Il nous restait les agents chargés de l'instruction, pour lesquels nous étions dans l'attente d'un décret qui est paru en toute fin d'année 2022, le 22 décembre.

Ce décret nous permet maintenant de signer la convention de mise à disposition des agents qui étaient actuellement dans les services de l'État, qui sont chargés de cette gestion du FEADER. Cela concerne exactement 56 ETP répartis tels que décrits dans la délibération. Vous verrez, les ETP correspondants sont créés dans la délibération suivante puisque les agents sont actuellement mis à notre disposition, mais il nous faut créer les ETP. À noter qu'ils ont jusqu'à 2025 pour faire agir ce que l'on appelle « un droit d'option », c'est-à-dire qu'ils peuvent décider d'intégrer définitivement les effectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant l'impact financier, tout ceci est compensé par l'État soit dans le cadre de la mise à disposition, soit pour les postes que j'évoquais et qui ont été précédemment créés, par l'octroi d'enveloppes financières complémentaires. Voilà, chers collègues, c'est une opération qui nous est donc compensée.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup Sandrine. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non ? Je mets aux voix ? M. FREYCHET, brièvement.

M. FREYCHET. - Une explication de vote. Le groupe RN s'est opposé précédemment au transfert de compétences du FEADER. Toutefois, dans un souci de continuité du service, la délibération ne touchant pas au fond du transfert de compétences, nous nous abstenons.

M. NEMBRINI. - Merci. Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N° 12

Vote sur «PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT CHARGÉS DE LA GESTION DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DÉBUTANT EN 2023»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

13 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. NEMBRINI. - Pierre CHERET.

M. CHERET. – Merci, Monsieur le Président de séance. Comme à chaque fois en plénière, nous présentons cette délibération du tableau des emplois avec trois sujets : la modification de ce dit tableau qui correspond à la mise en conformité du tableau au niveau des corps et des grades, au fil des recrutements et des créations. Dans la continuité de la délibération 12 présentée par Madame la Vice-présidente, la création d'emplois permanents au nombre de 52 dans le cadre du transfert de la compétence FEADER et, comme elle l'a expliqué, la mise à disposition à titre gratuit pour 2023 et le droit d'option en 2024. Et 65 emplois non permanents, principalement d'ailleurs 56 renforts pour l'inscription aux transports scolaires et 9 autres emplois pour des durées variables pour faire face à des besoins temporaires, notamment l'intégration des agents FEADER, comme évoqué précédemment, le suivi et la création de deux nouveaux au lycée ainsi que le renforcement d'implantation et la sécurisation du système d'information du pôle ressources. Voilà, Monsieur le Président, l'essentiel de cette délibération dont vous avez le détail dans le corps de la délibération.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup. Qui vote pour ?

M. FLORIAN. - J'ai une demande de parole, pardon Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Oui, allez-y.

M. FLORIAN. - Pour dire simplement que d'habitude nous votons contre le tableau des effectifs. Je ne vais pas de nouveau exprimer à chaque fois notre ligne à ce sujet. C'est essentiellement sur les frais de fonctionnement que nous pouvons dégager des marges de manœuvre. Là, nous allons nous abstenir. La délibération précédente le justifie aussi et la faiblesse des augmentations de postes. Mais nous redirons quand même, c'est la raison pour laquelle nous ne votons par pour, que c'est sur ces frais de personnel au sens large qu'on pourra dégager des marges de manœuvre. Bien évidemment le service public doit être assumé, il y a des accroissements temporaires d'activité. Mais nous préférierions que ce soit contrôlé davantage, en tout cas contenu. Je le dis ou le redis : avons-nous assez exploré de pistes notamment sur les comptes épargne-temps qu'on pourrait monétiser ? Ils le sont peut-être déjà, Pierre. Je ne sais pas. Je n'ai pas tous les éléments. Mais cela peut faire partie des pistes à étudier, que la monétisation des comptes épargne-temps permet de dégager du temps passé dans ces fonctions. Donc nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. NEMBRINI. - Merci. Pierre, un mot ?

M. CHERET. - Oui, je remercie le groupe LR pour son inflexion. Je vois que tout espoir est toujours permis.

M. FLORIAN. - C'est provisoire.

M. CHERET. - Oui, c'est provisoire, mais c'est vrai que souvent je ne comprends pas le vote contre sur des délibérations qui sont très techniques. D'autant que par rapport à l'expression que vous avez, M. FLORIAN, et que je respecte, nous sommes particulièrement frugaux sur le sujet de l'emploi, avec notamment, contrairement à beaucoup de collectivités, ce qui nous rend parfois le travail difficile d'ailleurs, des plafonds d'emploi extrêmement stricts. Ce qui fait qu'on ne peut vraiment pas avoir de dérive. Après, on peut toujours contester les choix. En tout cas à ce niveau-là, il y a vraiment un effort. D'ailleurs, la délibération suivante va aussi l'exprimer d'une certaine façon, si je puis me permettre, Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Oui. D'abord, nous allons voter celle-ci.

M. CHERET. - Oui, bien sûr.

M. NEMBRINI. - Pour ? Contre ? Abstention ? Très bien.

N° 13

Vote sur «TABLEAU DES EMPLOIS»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

14 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2023

M. NEMBRINI. - C'est toujours Pierre CHERET.

M. CHERET. - Donc toujours une délibération que l'on passe une fois par an. Le taux de promotion vous le savez, est fixé librement par les collectivités sur des taux entre 0 et 100 % après débats en CST, ex-CT maintenant, et votes. Le choix de la collectivité est d'avoir des taux variables en fonction notamment des effectifs des différents grades pour ne pas pénaliser les filières à faibles effectifs, que l'on nomme aussi parfois « filières orphelines ». Tout en maîtrisant l'évolution du GVT, avec des taux qui ne sont pas à 100 % pour beaucoup de corps et de grades, le nombre de promouvables diminue globalement. Ce qui fait qu'il n'y a pas non plus un frein extrêmement fort à la promotion et, en même temps, le GVT est maîtrisé ainsi que la masse salariale.

Vous disposez, pour l'ensemble des corps et des grades, du détail dans le corps de la délibération. Je ne vais pas vous égrener, bien évidemment, l'ensemble de ces chiffres qui seraient fastidieux à évoquer. Mais si vous avez des questions, je suis bien sûr à votre disposition.

M. NEMBRINI. - Y a-t-il des questions justement ? Pas de question ? Je mets aux voix. Si, il y a une question ?

Mme FORGENEUF. - Marilynne FORGENEUF.

M. NEMBRINI. - Oui, allez-y.

Mme FORGENEUF. - Merci Monsieur le Président, je vais essayer de faire court, car j'étais déjà intervenue l'année dernière sur le même sujet. Malheureusement, celui-ci n'a pas évolué malgré le contexte social actuel. Lors de la Commission traitant de ce dossier, il nous a été mis en avant les économies effectuées en diminuant ces taux d'avancement il y a quelques années. Permettez-moi de ne pas m'en réjouir et particulièrement dans la période que nous vivons actuellement.

Oui, les coûts de fonctionnement de la Région explosent sur de nombreux postes tels que l'énergie, le carburant, les matières premières. Mais les agents de la Région ne sont eux-mêmes pas épargnés par ce phénomène. On retrouve dans cette délibération toujours cette même iniquité entre les catégories C, B et A. On nous a expliqué en Commission qu'un cadre emploi a vu son taux d'avancement augmenter cette année car peu d'agents sont

concernés et qu'ainsi, les conséquences financières seraient minimales. En réalité, j'ai fait le comparatif, ce sont 15 grades de catégorie A qui ont été revalorisés. Je me réjouis pour ces agents, mais vous avouerez qu'il y a de quoi s'interroger sur l'équité de cette proposition.

Pas de chance pour la majorité des agents de la catégorie C qui sont nombreux dans le même grade. Le nombre d'agents par grade est donc devenu un critère de détermination des taux de promotion ? De qui se moque-t-on ? Est-ce de la faute de ces agents s'ils sont nombreux au sein de la collectivité ? Pensez-vous que leur travail et assiduité méritent moins que les autres ? Oui, les avancements de grade ont un impact non négligeable sur la masse salariale, mais les agents en sont-ils responsables ?

La retraite est au cœur de l'actualité et nous, la plus grande Région de France, plutôt que d'aider nos agents à avoir une retraite décente, nous allons décider d'amputer le montant de leur retraite. En plus, nous freinons leur pouvoir d'achat actuel. L'avancement de grade comme les avancements d'échelon sont les seuls moyens pour les agents de valoriser leur salaire, mais aussi leur retraite principale. Je me permets de le rappeler. La cotisation de retraite principale ne s'applique que sur le traitement brut indiciaire. En prenant ce type de décision, vous participez à creuser un peu plus encore l'écart entre les classes sociales. Notre groupe ne peut cautionner cela.

Vous allez une nouvelle fois nous expliquer qu'une augmentation de ces taux de promotion ferait exploser à moyen et long terme la masse salariale. C'est une fois de plus le moment de voir quelle politique doit être prioritaire dans notre Région. Je suis convaincue qu'en cherchant un peu, vous arriverez à trouver un moyen de financer des taux de promotion que les agents de notre collectivité méritent.

Malgré cette délibération qui n'est pas, à notre avis, satisfaisante, nous nous abstiendrons et ne voterons pas contre car nous nous réjouissons néanmoins que certains cadres d'emploi aient un taux de promotion de 100 %. Nous espérons que vous reverrez ces critères afin d'être une Région exemplaire en termes de politique de gestion des ressources humaines, qui intègre l'équité entre les agents et une vraie justice sociale. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

N° 14

Vote sur «DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2023»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;
Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

15 – MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

M. NEMBRINI. - Ma chère Sandrine, je te redonne la parole.

Mme DERVILLE. - Oui Monsieur le Président, cher Jean-Louis, il s'agit en fait d'une mise à jour de notre précédente délibération. Ce forfait mobilités durables, ai-je besoin de le rappeler, est évidemment conforme aux objectifs fixés par la feuille de route Néo Terra. Il vise à encourager, comme vous le savez, le covoiturage, l'utilisation des vélos, y compris à assistance électrique notamment, pour les déplacements de nos agents entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Un décret paru le 13 décembre 2022 élargit assez considérablement les conditions d'octroi de cette aide forfaitaire...

M. NEMBRINI. - S'il vous plaît, si vous pouviez faire silence, ce serait plus respectueux.

Mme DERVILLE. - ... y compris pour nos agents.

M. NEMBRINI. - Oui, pour les agents aussi.

Mme DERVILLE. - Donc ce décret élargit les conditions d'octroi. En résumé, le forfait mobilités durables sera désormais compatible avec l'aide à l'abonnement aux transports en commun. Je pense que c'est plutôt une très bonne nouvelle puisque, souvent, les deux sont utilisés conjointement. Le seuil est légèrement baissé. Pour l'obtenir, il fallait que les agents s'engagent par le passé à l'utiliser...

M. NEMBRINI. - Quand je le demande silence, cela vaut aussi pour vous, Madame DIAZ et toute votre équipe. On n'entend que vous ici et pas Madame DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Pardon, je n'ai plus beaucoup de voix, cher Président, donc cela ne m'aide pas. Auparavant, il fallait que les agents utilisent ces moyens de transport pendant un minimum de 100 jours. Ce seuil est abaissé à 30 jours. Le montant est également légèrement augmenté. À noter que cette mesure prise en décembre 2022 s'applique de façon rétroactive pour l'année 2022 et l'année 2023. Donc nous vous proposons de modifier notre délibération pour que nos agents puissent désormais bénéficier pleinement de ces droits élargis qui leur sont offerts.

M. NEMBRINI. - Merci. Qui demande la parole ? Oui ?

Mme JOUBERT. - Une explication de vote. Monsieur le Président, chers collègues, loin de nous l'idée de nous opposer sur le principe, au développement des mobilités durables, même si nous tenons à vous rappeler la nécessité absolue de pouvoir utiliser la voiture individuelle dans tous les territoires périphériques et ruraux de la Nouvelle-Aquitaine. En

matière de mobilité, nous avons toujours défendu des mécanismes incitatifs et non coercitifs. Alors, votre idée peut paraître séduisante à première vue. Cependant, nous trouvons qu'une simple déclaration sur l'honneur est un justificatif bien léger pour un dispositif dont le coût est tout de même estimé à 270 000 € sur l'année 2023 et pour lequel les mécanismes de contrôle nous semblent vraiment très aléatoires.

En outre, le fort élargissement des conditions d'octroi de ce forfait à travers l'abaissement du plafond minimal de 100 jours d'utilisation des mobilités durables par an, à seulement 30 jours par an, nous paraît un peu trop généreux. Cela accrédi-te cette idée d'un dispositif conçu à la va-vite qui risque d'être peu efficace pour changer réellement les habitudes de transport.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération, dans l'attente d'éventuelles améliorations à ce dispositif. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci. Pas d'autres demandes ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

N° 15

Vote sur «MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

**16 – COMMUNICATION SUR LES MESURES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AU
TITRE DE L'EXERCICE 2022**

M. NEMBRINI. - Sandrine, toujours. Oui, on a bientôt fini, Monsieur le Président. Là il s'agit, chers collègues, de vous informer des opérations techniques comptables que nous avons réalisées en fin d'exercice 2022. Je vous rappelle que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, le Président peut effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits sur la section.

Là, nous vous rendons compte des opérations effectuées en ce sens, qui correspondent à un montant, on est loin du seuil autorisé, puisqu'on est à 0,1 % des crédits. Les virements concernés sont décrits dans la délibération. Voilà Monsieur le Président.

N° 16

**« COMMUNICATION SUR LES MESURES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES AU
TITRE DE L'EXERCICE 2022 »**

L'Assemblée Donne Acte

**17 – FRAIS EXPOSÉS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX, LES MEMBRES DU
CESER, ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ACTION
PUBLIQUE RÉGIONALE**

M. NEMBRINI. - Un amendement proposé par le groupe Écologiste, solidaire et citoyen. On présente d'abord la délibération, Sandrine, et ensuite on votera l'amendement ?

Mme DERVILLE. - Oui. Rapidement, cette délibération est une délibération technique qui apporte des précisions utiles aux gestionnaires dans la constitution des pièces comptables nécessaires pour justement rembourser les frais de déplacement, tant des élus que des agents. Depuis le premier janvier, vous le savez, dans le cadre de la réforme relative à la responsabilité financière des gestionnaires publics, nos services et la péri-régionale travaillent conjointement, afin de sécuriser l'ensemble de nos procédures. C'est l'objet de cette délibération qui ne crée pas de droits nouveaux, qui ne change pas de droits existants, mais qui vient transposer des décrets nationaux et qui s'avère plus complète et plus précise dans sa rédaction, en adossant notamment à la délibération un règlement d'application.

Voilà chers collègues pour la présentation de la délibération. Je répondrai ensuite, si vous le voulez Monsieur le Président, sur notre position concernant l'amendement.

M. NEMBRINI. - Très bien.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Oui.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi. Je voudrais qu'on puisse avoir une interruption de séance. Nous devons justement discuter sur le vingtième point de l'amendement.

M. NEMBRINI. - D'accord. Vous avez trois minutes, cela vous suffit ?

Mme SEGUINAU. - Merci.

M. NEMBRINI. - Trois minutes d'interruption de séance.

Interruption de séance

M. NEMBRINI. - S'il vous plaît, la séance va reprendre. S'il vous plaît. Chacun reprend sa place. S'il vous plaît ! Tout le monde est en place ? Je vais laisser la parole au Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que la parole est au groupe EELV.

Vote sur l'amendement « FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR DES
CONSEILLERS RÉGIONAUX, DES MEMBRES DU CESER ET DES AGENTS DE
L'ADMINISTRATION, ENGAGÉS DANS LE CADRE DE L'ACTION PUBLIQUE
RÉGIONALE » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

AMENDEMENT RETIRÉ

Mme SÉGUINAU. - Oui Président. Nous allons retirer notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je peux passer aux votes maintenant sur les frais des conseillers régionaux ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il en est ainsi décidé.

N° 17

Vote sur «FRAIS EXPOSÉS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX, LES
MEMBRES DU CESER, ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LE
CADRE DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE»

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT EN MATIÈRE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET DE MANDATS SPÉCIAUX DES CONSEILLERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL À SA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de remarques ? Pas d'abstention ? Pas de contreproposition ?
Pas de vote contre ? Il en est ainsi décidé.

N° 18

Vote sur «FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT EN MATIÈRE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET DE MANDATS SPÉCIAUX DES CONSEILLERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL À SA COMMISSION PERMANENTE»

POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**19 - COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE**

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 19

« COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES
INDEMNITÉS D'ASSURANCE »

L'Assemblée Donne Acte

VŒUX ET MOTIONS

MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS :

**« POUR QUE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE METTE EN PLACE UN FONDS
D'URGENCE POUR AIDER LES COMMERÇANTS FACE À L'EXPLOSION DES PRIX DE
L'ÉNERGIE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons alors passer au plat de roi, au plat de choix, sur la première motion qui est présentée par le Rassemblement National. Je ne sais pas si quelqu'un veut la présenter.

M. OBRADOR. - Oui. Merci, Monsieur le Président. Cette motion devrait faire et fera consensus. Face à l'augmentation des prix de l'énergie, multipliée par dix pour certains, à laquelle s'ajoute une forte hausse des coûts des matières premières, les commerçants sont en grande difficulté. Face à cette situation dramatique, l'État effectivement a mis en place des aides mais qui se révèlent bien souvent trop complexes. C'est ce que nous disent les commerçants.

En tant que collectivité territoriale d'importance, la Nouvelle-Aquitaine a son rôle à jouer. À titre d'exemple, la Région Occitanie a mis en place un fonds d'urgence de quatre millions d'euros pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries en grande difficulté. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un guichet pour aider les commerçants à hauteur de six millions d'euros. L'heure est grave. Nos commerçants sont en grande difficulté, je dirais même en grande souffrance. À nous d'agir et d'agir vite pour pouvoir les aider à traverser cette période difficile. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Philippe ? Philippe NAUCHE.

M. NAUCHE. - Oui, merci Monsieur le Président. Je crois que quand on fait un vœu ou une motion de cette nature, il faut essayer de regarder les choses avec réalisme. Imaginons, nous en avons déjà beaucoup parlé, il y a 4 000 entreprises de boulangerie-pâtisserie dans notre Région. Si on imaginait les aider par rapport à toutes les dérives tarifaires qu'ils subissent, à raison de 1 000 € par entreprise une fois, nous serions à quatre millions d'euros pour quelque chose qui ne réglerait aucun problème. Peut-être pourrions-nous dire que nous l'avons fait, mais cela ne réglerait aucun problème sur le long terme. Et cela consommerait à peu près le quart du budget annuel que nous consacrons à l'accompagnement des très petites entreprises. Sur un coup, pour un mois.

Je veux bien que nous fassions des propositions comme les vôtres. Certes l'accompagnement de l'État est probablement insuffisant, mais il y a le bouclier tarifaire, je le rappelle, et une aide pour lisser un certain nombre d'augmentations. Il faut savoir qu'à ce jour, seule une entreprise sur deux qui pourrait être éligible en a fait la demande. Je pense que les Chambres des Métiers et les Chambres de Commerce incitent leurs adhérents et leurs ressortissants à demander cette aide. C'est le premier niveau. Sachant que, si vous en connaissez, la date limite pour pouvoir bénéficier d'une aide rétroactive à partir du 1^{er} janvier, c'est le 31 mars. Après, il n'y aura plus de rétroactivité.

Je crois que, dans votre motion, vous proposez une aide en trésorerie et une aide à l'investissement de 10 000 € pour améliorer les conditions énergétiques de fonctionnement de ces entreprises. Simplement, ce vœu n'est pas nécessaire pour le faire puisque, d'ores et déjà, dans notre règlement d'intervention, nous intervenons sur les dossiers de transition énergétique dans les TPE à hauteur de 35 % d'un plafond de 50 000 €, soit 17 500 € qui peuvent être versés à des entreprises qui font ce choix de la transition énergétique.

Donc entre une mesure inefficace et une proposition qui est déjà couverte par le règlement d'intervention de la Région, je propose le rejet de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je rappelle que la Région intervient et a investi déjà 37 millions d'euros sur la baisse de la facture énergétique. Nous sommes plutôt, avec la difficulté que vient d'évoquer Philippe NAUCHE, sur le moyen terme, pour permettre aux entreprises de négocier des PPA, je crois que ça s'appelle comme ça, des contrats de gré à gré et assurer par la suite. Alors, on va voter. Qui est pour cette motion ? Qui est contre ? La motion est rejetée.

Ensuite, on a une motion toujours déposée par le groupe RN sur les ZFE. Je vous en prie.

Vote sur la motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés « POUR QUE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE METTE EN PLACE UN FONDS D'URGENCE POUR AIDER LES COMMERÇANTS FACE À L'EXPLOSION DES PRIX DE L'ÉNERGIE »

(ci-annexé)

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETÉE

Non-Participation : Les Républicains

**MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET
APPARENTÉS :**

« POUR LA SUPPRESSION DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS »

M. ELOPHE. - Merci Président, chers collègues, une nouvelle fois avec la création des ZFE, les automobilistes et les motards sont persécutés. La coupe est pleine. Il y a cependant un caractère aggravant à cette mesure. Jusqu'à présent, l'État et la Région ont racketté fiscalement et financièrement les automobilistes avec la hausse de la fiscalité sur les carburants, la taxation maximum sur les cartes grises, la hausse de 4,95 % des péages et le projet de création du contrôle technique pour les deux roues. Bien entendu, l'Union européenne ne pouvait pas ne pas participer à cette persécution. De façon complètement folle, elle a pris la décision unilatérale et sans l'avis des populations bien entendu, d'interdire la vente des véhicules essence et diesel à partir de 2035.

Concernant les ZFE, nous atteignons un degré d'injustice supérieur pour nos concitoyens. En effet, cette mesure va créer une fracture sociale et territoriale dont les victimes vont être, comme d'habitude, les habitants ruraux, les artisans, les commerçants, les libéraux, les étudiants, les stagiaires et bien entendu, nous aussi. Moi, en tant qu'élu régional, je ne vais plus pouvoir rentrer dans Bordeaux quand nous devons y siéger, puisque mon véhicule n'est pas éligible à cette disposition.

La voiture en ruralité, faute de service public, est une nécessité pour nos déplacements du quotidien. Pour nous rendre à Bordeaux, c'est le moyen de transport le plus pratique. Par exemple, depuis Beyssenac, village isolé et encore paisible de la Corrèze, il faut d'abord se rendre à Brive en voiture, se garer et donc payer, et enfin être tributaire des horaires et des fréquences du service. Au vu du contexte de crise et de perte de pouvoir d'achat, l'investissement pour acquérir une voiture répondant aux critères de la loi LOM de 2019 est impossible. ZFE = Zone à Forte Exclusion sociale, économique et territoriale. Nous demandons de nouveau la fin du matraquage fiscal pour les automobilistes avec la baisse de la TVA sur les carburants de 20 % à 5,5 %, la suppression de la part de la Région sur la TCIPÉ que vous avez portée à son maximum, la diminution de la taxe régionale sur les cartes grises, la nationalisation des sociétés d'autoroute.

Bien entendu, nous réclamons la suppression des ZFE qui ne sont en vérité qu'un gadget de plus pour se donner bonne conscience, au détriment des classes populaires et laborieuses. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Oui ?

M. ROBERT. - Oui, Président, une explication de vote sur cette motion, si vous le permettez. La ZFE métropolitaine n'est pas connue. Son dispositif n'a été présenté à personne. Vous affirmez que vous ne pourrez plus rentrer : c'est faux. Non seulement c'est inconnu, mais il a toujours été dit depuis le début qu'il y aurait un nombre de visites forfaitaires pour que les gens qui ne peuvent pas immédiatement changer leur voiture ou qui n'en ont pas l'usage puissent quand même rentrer dans la métropole.

Par ailleurs, il fallait oser, le jour où on présente la feuille de route santé, proposer le retrait de cette mesure sans même évoquer le fait que la pollution fait à peu près 600 morts par an dans la métropole. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les scientifiques que nous avons vus ce matin. 600 morts par an. Je ne pense pas que cela vous laisse indifférent. Mais que fait-on pour cela ? Nous retirons la ZFE ? Et ensuite que se passe-t-il ?

En réalité, il y a mieux que cela à faire. Plutôt que cette motion anti-climat, nous pouvons, oui, moins polluer sans exclure, grâce à tous les dispositifs d'accompagnement et de concertation qui sont mis en place. Je ne peux pas vous laisser dire que rien n'est fait, que c'est de la ségrégation sociale ou que c'est du racket. Cette mesure est utile pour notre santé, à condition de l'appliquer avec intelligence.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Mathieu HAZOUARD, pour la position à la Majorité.

M. HAZOUARD. - Oui, je vais compléter. Mais pour aller dans le sens des propos tenus par Fabien ROBERT à l'instant, je pense que votre groupe politique ne se rend pas compte de la qualité de l'air, plusieurs fois par an dans la ville de Bordeaux et au sein de la métropole bordelaise, principalement des oxydes d'azote et des particules fines. C'est bien ça l'objet des Zones à Faibles Émissions. Il y a une certaine incongruité, même je dirais une indécence à nous proposer cette motion alors que nous avons largement débattu en début de séance plénière sur une feuille de route santé. On ne vous apprend rien. La feuille de route présentée par Françoise l'a dit, la pollution de l'air représente un risque environnemental et sanitaire majeur aujourd'hui. Alors, certes, effectivement si vous me laissez parler, il faut être vigilants à faire en sorte que ces ZFE ne deviennent pas des zones d'exclusion territoriale. Mais aujourd'hui, le débat vient juste de commencer au sein de Bordeaux métropole et nous ne savons pas comment cette ZFE sera mise en œuvre. Il nous faudra faire en sorte que les personnes les plus défavorisées, un certain nombre de commerçants, de professionnels puissent effectivement être accompagnés dans la mise en œuvre des ZFE pour pouvoir entrer au sein de la métropole. C'est la raison pour laquelle nous attendons des mesures fortes de la part de l'État.

Mais en regard de ça et avec la présentation tout à l'heure de Renaud LAGRAVE, on ne peut pas dire que la Région n'a pas mis depuis des années un certain nombre de dispositifs,

d'innovations, de modalités de transports alternatifs. Quand on lit « transports collectifs alternatifs crédibles », de voir écrit que nous n'en disposerions pas est une hérésie.

En conclusion, globalement le fonds de commerce de votre formation politique, c'est de jouer sur les peurs. Nous, nous avançons, nous bâtissons des politiques publiques et nous apportons des solutions pour les habitants de la Nouvelle-Aquitaine. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, le groupe Socialistes et Apparentés votera contre.

M. COLOMBIER. - Ton intervention est indécente. C'est toi qui es indécent.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour cette motion ?

M. TRIFILETTI. – Président. Simplement une explication de vote pour le groupe Écologiste, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. TRIFILETTI. - Bon, effectivement rappelons ce jour si extraordinaire. Nous votons une feuille de route pour une santé globale. Au moment où, franchement, l'État a été condamné par le Conseil d'État à payer une somme record de 20 millions d'euros d'astreinte pour n'avoir pas agi assez rapidement contre la pollution de l'air. Elle cause et cela a été rappelé par un certain nombre de collègues des dizaines de milliers de morts chaque année en France. 40 000, le nombre de décès prématurés liés à la pollution de l'air en France et 600, ce chiffre a été rappelé, sur la métropole bordelaise. Donc face à cet enjeu de santé publique majeur, la ZFE est un levier pour améliorer la qualité de l'air et réduire le risque pour la santé des habitants. C'est de l'irresponsabilité, à un moment donné, de ne pas le dire, non seulement le climaticide mais aussi souhaiter le statu quo et la mort d'un certain nombre de nos concitoyens. Donc les ZFE sont...

M. COLOMBIER. - Allez, on vote. On vote.

M. TRIFILETTI. - ... disons-le, des outils sanitaires pour lutter contre la pollution. Ça ne vous fait pas plaisir Monsieur ? Mais écoutez Monsieur COLOMBIER, écoutez un peu. Écoutez. Justement en termes de consultation publique, vous savez que ça va courir jusqu'en mars 2023 et qu'il y aura consultation, qu'il y a consultation publique. Avant cela, il y a eu concertation avec les institutions et les partenaires ainsi qu'un panel de citoyens à la recherche d'un accompagnement adapté pour chaque métropolitain et Girondin. Les solutions alternatives à l'autosolisme tout d'abord, puis en dernier recours au changement de véhicule pour protéger la santé de tous. La participation de toutes les collectivités et notamment de la Région, des Départements, des EPCI pour aider artisans, citoyens et Girondins peut s'avérer essentielle pour trouver la réponse adaptée aux résidents qui sont de Bordeaux Métropole et hors Bordeaux Métropole.

Loin des simplifications évidemment éhontées du RN qui étranglent souvent la réalité...

M. COLOMBIER. - Cela fait cinq minutes.

M. TRIFILETTI. - Non, je ne crois pas Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Si, il y a un règlement.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Nous souhaitons, et ce sera ma dernière phrase, mais je vais m'arrêter si je ne peux pas la dire.

M. COLOMBIER. - Ici, il y a deux poids, deux mesures. On le constate très souvent.

M. TRIFILETTI. - C'est d'accompagner effectivement financièrement et garantir une équité (ça, ça ne vous dit rien !) des aides quel que soit l'endroit où on vit en Gironde. Merci, Monsieur le Président. Nous voterons évidemment contre ces élucubrations RN.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

Mme DIAZ. - Explication de vote. Car nous avons présenté la motion mais on va expliquer rapidement. Juste pour dire que je m'étonne des propos que j'ai entendus parce que je crois savoir qu'au sein de la gauche...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président.

Mme DIAZ. - ... il n'y a pas unanimité en matière de ZFE. Donc là, vous nous démontrez une fois de plus un spectacle lamentable de sectarisme et pardon de le dire par rapport aux sièges que j'ai entendus, les leçons de morale et les indignations relatives aux morts prématurées, moi je peux aussi...

M. TRIFILETTI. - On en reparlera des 600 morts annuels, Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - ... vous posez la question de savoir combien de morts prématurées à cause du manque de médicaments dans le Covid.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas le rapport.

M. TRIFILETTI. - Il n'y aucun rapport. Aucun rapport. Vous êtes hors sujet Madame DIAZ.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui vote pour cette motion ? Qui est contre ? Cette motion est rejetée.

Nous avons un vœu déposé par le groupe Communiste, Écologique, Citoyen. Je ne sais pas qui le présente.

Vote sur la motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés « POUR LA SUPPRESSION DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS »

(ci-annexé)

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETÉE

Non-Participation : Les Républicains

VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN :
« POUR L'EXTENSION UNIVERSELLE DES REPAS UNIVERSITAIRES À 1 EURO »

M. BACHÉ. - Sur le repas à un euro, Monsieur le Président ? C'est le repas à un euro ? Vous avez bien entendu ? Simplement, cette question a fait l'objet de débats à l'Assemblée nationale. Il y eu un vote. Nous souhaitons, au regard des difficultés que connaît notamment le monde étudiant, qu'on puisse avoir un vœu à l'intention du gouvernement pour proposer ce qui est effectivement le repas à un euro, que ce soit inscrit dans le Code de l'éducation et que cela soit étendu à l'ensemble des étudiants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je connais la générosité du groupe communiste. Ce qu'il faudrait, c'est que l'on propose des vœux qui soient liés à la Région. Qui est pour ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Sur cette motion, nous regrettons l'utilisation de l'écriture inclusive. Nous trouvons assez curieux de demander qu'un Conseil régional demande à l'Assemblée nationale de revoter. Mais passons parce que nous partageons le constat relatif à la précarité des étudiants et le combat contre celle-ci.

Mais je voudrais juste quand même rappeler quelques éléments de contexte pour éclairer nos collègues qui n'auraient peut-être pas suivi les débats à l'Assemblée nationale ou qui n'auraient peut-être pas lu l'excellent article du journal *Libération* du 9 février dernier qui explique pourquoi le vote n'est pas passé, comme vous le dites de manière assez rapide dans votre motion, à une voix près. Le 9 février dernier était la journée consacrée à la niche parlementaire PS. Au moment du vote, ce que je vous dis est vérifiable naturellement sur le site de l'Assemblée nationale, il manquait des élus, particulièrement sur les bancs de la NUPES et encore plus particulièrement sur les bancs des Écologistes.

Mme BOURDIN. - On peut parler de l'assiduité sur les rangs du RN aussi.

Mme DIAZ. - Justement Madame, très bien. Vous faites bien de me tendre la perche, nous sommes le groupe le plus assidu à l'Assemblée nationale. Les trois députés RN que vous avez dans cet hémicycle, nous étions présents au moment du vote. Ce n'est pas le cas en revanche de tous vos collègues sur vos bancs.

Donc je voudrais juste rappeler pourquoi il manquait des députés écolos au moment de ce vote. Au lieu de soutenir la qualité des finances et de l'alimentation des étudiants, les députés écolos avaient autre chose de mieux à faire. Ils ont décidé d'aller savourer un

cocktail sur une péniche parisienne. Donc, chers collègues communistes, nous, en cohérence avec notre vote sur la PPN socialiste à l'Assemblée nationale, nous allons voter votre motion et nous allons juste vous demander une faveur.

M. TRIFILETTI. - Vous avez perdu le sens des réalités, Madame DIAZ, on le sait.

Mme DIAZ. - Nous vous demandons de demander à vos amis de la NUPES de faire un peu moins les zouaves à l'Assemblée nationale et d'être un peu plus présents en hémicycle au moment des votes importants, cela vous évitera de déposer ce genre de motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce vœu. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Ce vœu est adopté.

Nous avons ensuite un vœu déposé toujours par le groupe Communiste, Écologique, Citoyen sur les volailles.

Vote sur le vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen
« POUR L'EXTENSION UNIVERSELLE DES REPAS UNIVERSITAIRES À 1 EURO »

(ci-annexé)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

VŒU ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Non-Participation : Les Républicains

VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES COMMUNISTE ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN, PARTI SOCIALISTE - PLACE PUBLIQUE ET APPARENTÉS, ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN ET LE PRG – CENTRE GAUCHE :

« PROTÉGEONS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES EN PLEIN AIR / EN LIBERTÉ »

M. BACHÉ. - Très brièvement là aussi, Monsieur le Président, mais je crois que c'est un vœu qui est aujourd'hui consigné par le groupe Europe Écologie les Verts. Vous me confirmez, et normalement le Parti Socialiste. Donc c'est un vœu commun. Tout simplement pour dire par rapport au danger qui existe notamment sur des vellétés de supprimer l'élevage en plein air, qui aurait pour conséquence d'éliminer les labels. C'est pour réaffirmer la position de la Région pour avoir une agriculture propre, saine, et à laquelle les citoyens puissent avoir accès, en laquelle ils puissent avoir confiance en termes de bonne qualité. Voilà, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT. - Et vacciner, mon cher Alain.

M. BACHÉ. - Et pourquoi pas vacciner s'il le faut.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des... Oui.

Mme REQUENNA. - Explication de vote, Monsieur le Président.

M. GUIBERT. - Explication de vote, Monsieur le Président.

M. BACHÉ. - J'ai oublié de dire que cela concernait aussi nos amis les radicaux de gauche qui le signaient.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y, Pascale.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, si la Commission européenne a effectivement évoqué un projet de décision de modification des normes européennes de commercialisation des volailles, il n'en est aucunement de suppression de label. Nous y sommes extrêmement attachés, mon cher collègue. Néanmoins dans cette motion, il y a un mélange des genres certain. Il y a des amalgames qui sont peu responsables, voire coupables. La mise à l'abri sanitaire qui vient en complément de mesures de biosécurité qui ont été mises en œuvre dans de nombreuses exploitations, cette mise à l'abri sanitaire se fait dans des conditions de diminution des effectifs pour garantir à la fois le bien-être animal et à la fois la qualité des produits.

D'ailleurs, de nombreux éleveurs, après les normes de biosécurité, ont aussi pris des mesures de mise aux normes des bâtiments pour réussir cette mise à l'abri avec notamment

des pailleuses ou des chaînes d'alimentation. Donc vous faites un mélange des genres, un amalgame peu responsable. Nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que, quel que soit le confinement, le virus est capable de passer partout. J'ai appris par François VINCENT qu'il y avait une contamination humaine au Cambodge sur la grippe aviaire. Donc tant que nous n'aurons pas la vaccination, nous ne réglerons pas le problème. Qui vote pour ce...

M. TAUZIN. - Monsieur le Président, Arnaud TAUZIN.

M. GUIBERT. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Arnaud.

M. TAUZIN. - Je suis le maire de la commune où a été créé le Label Rouge en 1965. Il porte toujours le 001. Donc je voudrais m'associer, c'est rare, je suis d'accord avec Alain BACHÉ, sur la défense du Label Rouge. Comme quoi, il peut nous arriver d'être d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout arrive. (*Commentaires dans l'hémicycle*) Pardon, allez-y.

M. TAUZIN. - Pour autant, j'avais deux commentaires à faire. Je trouve que, dans cet hémicycle, on a tendance à souvent attaquer le Label Rouge en privilégiant le bio au Label Rouge et aux autres signes officiels de qualité. Je suis heureux de constater que l'on cherche à réhabiliter et à mettre sur un même plan tous les signes officiels de qualité. Cette motion me donne l'occasion de rappeler que le Label Rouge défend aussi une forme d'élevage naturel qui n'a pas à être méprisé, comme il l'est trop souvent par les Écologistes.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer, c'est que nous aurons, selon les vétérinaires qui travaillent sur la vaccination, sûrement deux, trois, quatre ou cinq années de biosécurité avec des mises à l'abri des animaux qui entraveront le plein air. Je crois que ce message est de responsabilité. Il faut qu'on le porte collectivement. À la fois défendre notre mode d'élevage en plein air qui doit être la destinée, mais qu'on va sûrement être amenés pendant plusieurs années à voir entravé. Tous collectivement, qu'on soit en filière courte ou longue, on sache défendre le plein air mais avec des exceptions liées à la vaccination et à la crise aviaire dont on ne va pas sortir de sitôt.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour ?

M. GUIBERT. - Monsieur le Président, explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas qui parle. Pardon, j'entendais une voix grave. Allez-y.

M. GUIBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, par cette intervention, je tenais à réaffirmer notre soutien et notre attachement au mode d'élevage que constitue l'élevage de

volailles en plein air, ainsi que notre soutien à la filière agricole et avicole qui traversent une crise très importante.

Le Label Rouge garantissant un niveau de qualité supérieure, surtout face aux importations notamment d'Amérique du Sud, doit nécessairement être préservé. Nous réaffirmons notre opposition à la Commission européenne et ses normes hors sol, normes qui obligeront à une importation massive de l'étranger, comme le montrent les accords de libre-échange conclus avec le Chili, par lesquels 40 000 tonnes de volailles, soit 45 millions de poulets, seront apportées chaque année dans ce pays par l'Europe.

Je tiens à rappeler que nous avons été les premiers à nous opposer également au Mercosur et autres traités qui mettent gravement en danger notre agriculture locale sous toutes ses formes. Nous avons également été les défenseurs des expérimentations de la vaccination contre la grippe aviaire, notamment avec le laboratoire Ceva à Libourne dont une motion de soutien présentée par le RN lors de la précédente mandature avait été rejetée par le Conseil régional.

C'est pourquoi, malgré le sectarisme de l'extrême gauche, vis-à-vis d'autres motions et amendements déposés par le Rassemblement National, nous voterons pour cette motion qui va dans le bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est de l'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette motion est adoptée.

Nous avons une motion maintenant le Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires sur la proposition d'une coopération décentralisée avec une région ukrainienne.

Vote sur la motion déposée par les groupes Communiste, Ecologique et Citoyen, PS/Place Publique et Apparentés, Ecologiste, Solidaire et Citoyen, PRG -Le Centre Gauche « *PROTÉGEONS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES EN PLEIN AIR / EN*

LIBERTÉ »

(ci-annexé)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Non-Participation : Les Républicains

**MOTION DÉPOSÉE PAR LES GROUPES CENTRE ET INDÉPENDANTS, RENAISSANCE,
UDI ET TERRITOIRES :**

**« POUR QUE LA NOUVELLE-AQUITAINE ENGAGE UNE COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE AVEC UNE RÉGION UKRAINIENNE »**

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons vu démarrer sous nos yeux ce que l'on croyait devenu définitivement passé en Europe, c'est-à-dire le retour de la guerre. C'était il y a un an. Nous savons bien qu'aujourd'hui, la priorité est précisément la guerre à la solidarité, à tout ce que le pays, la Région et chacune de nos communes, et beaucoup d'entre nous avons mis en place en solidarité. La Nouvelle-Aquitaine prend sa part. Elle est importante. Mais nous voyons aussi naître les premières coopérations décentralisées. Il s'agit de tisser des liens symboliques, institutionnels, plus forts, avec ce pays qui défend aujourd'hui nos valeurs évidemment européennes et françaises. Nous voyons toute une série de projets naître qui ont une portée à la fois symbolique, mais qui permettent aussi d'orienter le cadre de la solidarité et surtout qui envoient un message d'espoir pour la reconstruction.

J'ai la conviction que toutes les collectivités ou presque, beaucoup s'associeront à cette reconstruction. Certaines ont déjà démarré. D'ailleurs aujourd'hui partait de Libourne le premier camion, dans le cadre d'un partenariat qui est né récemment, très récemment entre la ville de Libourne et une ville ukrainienne. Un camion de matériel est parti ce jour. Je crois qu'on a ici un geste fort à faire, qui nous permettrait de nous unir avec une de ces Régions. Il y a toute une série de Régions en Ukraine. Toutes ne sont pas heureusement tout le temps sous les bombes. Il y a aussi des Régions qui sont demandeuses qui fonctionnent. Je crois qu'initier, discuter, aborder, avancer sur cette collaboration, avec ce qu'elle a néanmoins de complexe et nous ne l'ignorons pas, serait à la fois le sens de l'histoire et utile aux populations ukrainiennes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole à Pascal DUFORESTEL. Je n'ai aucune objection à ce que nous ayons une coopération avec l'Ukraine. Sauf qu'aujourd'hui, il me semble que c'est plutôt par les aides humanitaires et que les moyens qu'il faut mettre, c'est plutôt sur les aides humanitaires. Je ne sais pas ce qu'en pense Pascal DUFORESTEL ?

M. DUFORESTEL. - Écoutez Président, je suis complètement d'accord avec vous. Ça n'étonnera personne. Sachez qu'on ne peut pas être insensible à l'humanité qui se dégage de cette motion. Elle va dans le bon sens. Mais elle bute sur plusieurs phénomènes.

Le premier est un problème de temporalité. Les coopérations qui naissent en période de guerre ne sont jamais opérantes et jamais opérationnelles. Rappelez-vous les grands jumelages et les grandes coopérations avec l'Allemagne. Elles ont été bâties dès lors que la paix était revenue. Ça, c'est l'aspect essentiel qui fait que nous ne pensons pas que ce soit le bon moment pour engager une coopération.

L'autre est lié aux nombreux désordres dans le monde aujourd'hui. Ils ne peuvent pas nous amener à lier des coopérations dès lors qu'il y a ici un séisme aussi important que celui que l'on vient de voir en Turquie et en Syrie, ailleurs des guerres. Malheureusement, ces désordres se multiplient un peu partout.

Mais comme le Président le rappelait, cela ne nous a pas empêchés d'être dans l'action dès le début, puisqu'en délibération de la CP du mois de mars 2022, un certain nombre d'aides à échelle de 300 000 € ont été votées. Elles se sont traduites par un accompagnement du dispositif national FACECO à hauteur de 100 000 €, par des aides à l'ensemble des ONG que nous accompagnons régulièrement. Et ce sera sûrement le cas d'un vote proposé pour la Turquie et la Syrie que j'évoquais avec ces mêmes ONG, que ce soit Télécoms sans Frontières, les pompiers de l'Urgence Internationale, les Pompiers Solidaires en l'occurrence, la protection civile que nous avons accompagnée, ou le Secours Populaire. Tout cela à des échelles de 30 000 à 45 000 € par opérateur.

Et nous avons également pris la décision d'adopter la gratuité des déplacements d'un des TER et des transports interurbains, mis en place des possibilités d'hébergement dans les lycées avec les proviseurs, également la gratuité de la restauration pour les jeunes Ukrainiens scolarisés, etc.

Autant de mesures qui sont opérantes et qui nous semblent être de bon aloi en période de guerre. Ce qui ne nous empêchera pas d'examiner cela quand la paix sera revenue. Espérons qu'elle revienne au plus vite.

M. DIALLO. - Une petite explication de vote, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Je ne sais pas qui demande la parole.

M. DIALLO. - C'est moi. Karfa DIALLO.

M. LE PRÉSIDENT. – Karfa.

M. DIALLO. - Le groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen va voter cette motion. C'est une motion importante, même si je note les remarques très justes de Pascal DUFORESTEL qui sont importantes et à prendre en compte. Il nous semble cependant que si nous examinons véritablement la situation de l'Ukraine face au monde, nous savons que, ce qui a permis et ce qui permet à l'Ukraine de tenir aujourd'hui, c'est la mobilisation institutionnelle

exceptionnelle des collectivités et des institutions de l'Ukraine. Pour cela il nous semble important de donner un signal, un signal fort, symbolique. Il y a en Ukraine 24 Régions. On les appelle des Oblasts, qui vont de 900 000 habitants à presque 4 millions. Je crois qu'il serait judicieux que notre institution, dans la situation dans laquelle nous sommes, puisse effectivement engager une réflexion sérieuse en direction de l'Ukraine et en direction d'une collectivité, pour une action de coopération décentralisée. En tout cas c'est le sentiment de notre groupe qui va donc soutenir cette motion. Merci

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais prendre en compte cette proposition. Pour l'instant, il y a une opération européenne, c'est pour cela que Libourne s'est engagée sur des parrainages de ville. Je crois que l'urgence c'est l'accompagnement humanitaire. C'est l'accueil, comme on l'a fait, de gratuité, de transports, de TER, des choses comme ça. Moi, je prends l'engagement, avec nos diplomates, avec l'ambassadeur de France à Kiev, de voir comment on pourrait mettre en œuvre cette option, cette proposition. Oui ?

M. ROBERT. - Merci Président pour ces mots. Il ne s'agit pas avec ça de dire nous avons gagné ou obtenu quelque chose. Si la rédiger différemment à la prochaine plénière vous permet d'en adopter le principe, nous n'avons pas de difficultés à la revoir ensemble. Mais nous aimerions que le...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais c'est le principe...

M. ROBERT. - ... que le principe ne soit pas pris qu'à la fin de la guerre. Je le répète, il y a des collectivités qui signent aujourd'hui. Parce qu'il y a le message d'espoir. Ce n'est pas comparable avec l'Allemagne. Nous n'étions pas en guerre avec l'Ukraine. J'aimerais bien qu'on acte quand même qu'on peut prendre cette décision de principe et la réécrire ensemble. Dans ce contexte-là, nous la retirons pour mieux la présenter.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Je prends le point de votre proposition. Je vais prendre des contacts. Simplement ce qui nous semble aujourd'hui, comme on est en contact avec l'ensemble des associations humanitaires et qu'il y a un travail sur le terrain, quand vous lisez les articles du *Monde* ou d'autres journaux, il y a des secours à apporter qui ne peuvent pas être simplement des secours sans professionnels sur place.

M. ROBERT. - Merci aux groupes qui l'auraient voté. J'y suis sensible. Mais je pense qu'on peut la rerédiger tous ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. Je reviendrai vers vous sur les contacts diplomatiques que j'aurai pris. Merci Fabien.

On a une motion déposée par le groupe Écologiste : privilégier les transports collectifs et le fret ferroviaire plutôt qu'augmenter les capacités routières de l'A63.

Vote sur la motion déposée par les groupes Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires « POUR QUE LA NOUVELLE-AQUITAINE
ENGAGE UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC UNE RÉGION
UKRAINIENNE »

(ci-annexé)

MOTION RETIRÉE

MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN :

« PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LE FRET FERROVIAIRE PLUTÔT QU'AugMENTER LES CAPACITÉS ROUTIÈRES DE L'A63/A660 »

M. BAUDE. - Oui, Monsieur le Président, c'est moi qui la présente, Vital, si vous le voulez bien. Simplement cette motion concernant l'A63 et l'A660, puisque le dossier intègre ces deux parties-là... (*Des propos hors micro signalent qu'on ne l'entend pas*) Pardon, je vais essayer de me rapprocher du micro. Je disais qu'au-delà de l'A63, il y a aussi l'A660. Le dossier intègre ces deux parties-là de l'autoroute au sud de Bordeaux. Cette motion vous propose plutôt que notre Région ne cautionne ni le déni climatique associé à la hausse du trafic des poids lourds et des voitures proposé par l'État à travers un certain nombre d'aménagements, ni le racket des automobilistes avec des péages et de nouvelles concessions autoroutières, ni la possibilité de faire les poches des collectivités locales.

En effet, ce projet de passage de deux voies à trois voies serait un véritable déni climatique, puisque l'État ne propose rien de moins que l'augmentation du mur de camions avec une voie dédiée pour les poids lourds, donc le renoncement en réalité pur et simple du fret ferroviaire et de son développement, dont il a été question d'ailleurs un certain nombre de fois dans nos échanges aujourd'hui dans cette assemblée. Il s'agit d'un axe extrêmement fréquenté par le transport de marchandises et, au-delà des poids lourds, laisser croire, comme le fait l'État dans sa concertation, que dans 10 ou 15 ans, puisque c'est l'horizon – on évoque les bouchons qui existent aujourd'hui mais l'horizon d'éventuels travaux comme le propose l'État n'interviendraient en réalité que dans 10 ou 15 ans.

Laisser croire, parce qu'on aura ajouté une voie routière sur l'A63 qu'un Sallois, une Lugosienne ou un Belinetois pourra continuer à faire 100 ou 120 kilomètres par jour pour aller travailler sur la métropole bordelaise, en réalité, c'est un mensonge. C'est un mensonge parce que la hausse du coût des énergies sera un véritable frein. C'est vrai pour les énergies fossiles mais aussi pour l'énergie électrique, quelle que soit son origine d'ailleurs. C'est un mensonge parce que la ZFE de la métropole bordelaise va limiter le nombre de véhicules. Contrairement à ce que les élus du Rassemblement National ont pu dire tout à l'heure, c'est une bonne chose pour faire baisser le nombre de morts lié à la qualité de l'air. C'est contraire d'ailleurs à toutes les alertes des scientifiques, tous les experts du climat qui expliquent inlassablement qu'il y a urgence à développer les transports collectifs en particulier en milieu rural pour sortir les plus modestes de la dépendance à la voiture.

Dans ce dossier, le comble de l'injustice sociale, c'est de voir l'État proposer que ces solutions anachroniques soient financées par le racket des automobilistes avec des péages, et exploités par des sociétés autoroutières qui font régulièrement l'actualité quant à leur

capacité à augmenter les tarifs alors même qu'ils n'ont pas de nouveaux travaux à effectuer. On voit là une véritable rapacité qui est dénoncée par tout le monde de leur part. C'est aussi une injustice sociale si jamais l'État devait financer ces travaux ou plutôt devait demander que ces travaux soient financés en faisant les poches des collectivités locales, et donc au détriment de toutes les alternatives que, les uns et les autres, nous avons pu évoquer aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Vital.

M. BAUDE. - Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. - En fait, la vraie solution c'est la deuxième ligne ferroviaire si on veut sortir...

M. BAUDE. - Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui. Je veux bien tout entendre. Je veux bien qu'on ait des idéaux ou des idéologies, mais le principe de réalité doit nous conduire à prendre des décisions ici. Tous les matins, tous les soirs et tous les week-ends, il y a la queue sur cette route. Je veux bien qu'on m'explique qu'il faut développer les transports collectifs. Il y a un train qui fait Bordeaux-Arcachon qui longe cette route. Il est plein. Des gens restent sur le quai à Arcachon. Ils ne peuvent pas monter. Depuis Belin-Beliet, il y aura un car express dans quelques années. En 15 minutes, il transportera 700 personnes sur un bassin de population de 20 000 et on n'y arrivera jamais. Il ne faut pas oublier que c'est l'axe nord-sud européen. Cet axe nord-sud européen passe par-là. Qu'on le veuille ou non, il passe par-là. Donc il faut, entre Salles et l'agglomération de Bordeaux, faire la troisième voie pour permettre, dans un premier temps, de donner de la fluidité et, dans un deuxième temps, lorsque les gens auront fait leur propre évolution, qu'il y aura d'autres moyens de transport, l'utiliser peut-être pour du covoiturage.

Mais les gens qui habitent à proximité de cette route, ça les fait gentiment rigoler quand on leur parle de pollution. Parce que c'est tous les jours qu'il y a la queue, c'est tous les jours qu'ils subissent la pollution. Vous pensez que parce qu'on va construire une troisième voie avec un bus à côté, il n'y aura plus d'encombrement. Vous allez l'expliquer aux gens d'Amsterdam, aux gens de Madrid, qu'il ne faut plus passer par-là. Je veux bien qu'on mette des poids lourds sur des trains, mais comme vient de le dire le Président, il faut des voies pour les faire rouler. Cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique.

Aujourd'hui, il n'est pas responsable, je le dis avec la plus grande fermeté, il n'est pas responsable pour les échanges et l'aménagement du territoire de ne pas faire une troisième

voie entre Salles et Bordeaux. Parce qu'il y aura trois voies sur la rocade, cela pourra s'insérer et ce sera assez facile.

D'ailleurs, le péage, il faut le réserver à ceux qui passent et qui ne dépensent rien. Leur seule dépense est à l'aire de repos de Cestas, au distributeur automatique. C'est tout. Ils ne font aucune dépense. Donc il vaut mieux mettre des péages intelligents : pour les gens qui viennent sur Bordeaux pour travailler, c'est gratuit ; pour les gens qui passent, les camions qui passent, c'est payant. Les péages intelligents sont tout à fait capables de le faire. Je vous invite à assister...

M. BAUDE. - Ce n'est pas du tout ça qui est proposé dans le dossier.

M. DUPRAT. - Mais un dossier porte des amendements. La concertation, qu'est-ce que ça veut dire ? D'ailleurs, vous êtes les grands chantres de la concertation. C'est justement donner un avis qui n'est peut-être pas celui qui est proposé. C'est ça, la concertation. C'est donner des avis. L'avis qui consisterait à dire « on ne fait rien sur cet axe » serait criminel.

M. BAUDE. - Non, ce qui est criminel c'est de penser qu'avec toujours plus de trafic routier, on luttera...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais maintenant passer aux voix. Qui est d'avis de voter cette motion ?

M. BACHÉ. – Président. Monsieur le Président, attendez. Une explication de vote. Vous venez de dire, Monsieur DUPRAT, des choses que j'ai déjà entendues il y a vingt ans dans les Landes : ceux qui viendront travailler ne vont pas payer. Ceux qui viennent depuis les Landes et qui passent au péage au Muret, ils paient. Il n'est pas juste de dire cela. Ce n'est pas juste. Nous voterons ce vœu simplement par rapport à l'instauration du péage, que nous considérons comme du racket. Oui, il faut élargir à 2 x 3 voies, c'est une réalité, pour ceux qui passent sur cette voie tous les jours. Nous voterons par rapport au péage et en précisant que nous souhaitons que les sociétés autoroutières soient renationalisées, afin que les bénéfices qui s'en dégagent puissent être reversés à l'aménagement ferré qui est nécessaire effectivement. Je partage l'idée du Président, il faut une deuxième voie ferrée dans cette région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je mets aux voix ce... Éric, peut-être, SARGIACOMO ?

M. SARGIACOMO. - Très rapidement, Monsieur le Président. Il s'agit d'une section orpheline au nord à 2 x 3 voies, au sud à 2 x 3 voies. Je ne vois pas bien effectivement avec tous ces débats un peu philosophiques que l'on a eus sur cette 2 x 3 voies, où on pourra aboutir. La concertation est en cours. Il faut peut-être la laisser se terminer pour que les citoyens s'expriment. Je pense que les riverains en tout cas ont sûrement de nombreuses

choses à dire. Je ne pense pas qu'il n'ait jamais été dans l'intention de la Région de financer, contrairement à... enfin on nous demande de ne pas financer. Cela tombe bien puisque la priorité, ce n'est pas la route. Je crois que c'est suffisamment répété, session après session, au dam de certains. Bien sûr, la grande priorité de la Région, c'est la mise en place des RER métropolitains. Donc évidemment, le groupe Socialiste et Apparentés votera contre cet amendement, cette motion.

M. BAUDE. - Président, juste une petite rectification, s'il vous plaît. Sur le financement, bien évidemment que la Région sera appelée à financer. C'est dans le dossier. Il est même évoqué le Contrat de Plan État-Région. Donc l'appel à la Région pour financer, notamment dans le scénario sept kilomètres, il existe, je ne l'ai pas inventé.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est de l'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote, s'abstient ?

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, peut-être préciser...

M. LE PRÉSIDENT. - Cette motion est donc rejetée.

On a un autre vœu : pour le retrait de la réforme des retraites. Alors surtout, je ne voudrais pas que...

Vote sur la motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen
« PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LE FRET FERROVIAIRE
PLUTÔT QU'AUGMENTER LES CAPACITÉS ROUTIÈRES DE L'A63/A660 »

(ci-annexé)

- **POUR : Communiste, Ecologique et Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETÉE

Non-Participation : Les Républicains

**VŒU PROPOSÉ PAR LES GROUPES ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN ET
COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN :**

« POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES »

M. TRIFILETTI. - On ne va pas refaire le débat national, n'ayez pas peur.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on ne va pas refaire le débat. Il ne faut pas... Les arguments, on les connaît tous. Donc laissez-moi passer aux votes, avec peut-être...

M. TRIFILETTI. - Peut-être quand même deux mots, non ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, je pense qu'on connaît tous...

M. TRIFILETTI. - Oh...

M. LE PRÉSIDENT. - Ou alors...

M. TRIFILETTI. - Bon, écoutez...

Mme COLOMBIER. - Je voudrais dire quelque chose, Monsieur le Président.

M. TRIFILETTI. - Nous avons déposé ce vœu, je tiens à le souligner, il est cosigné avec le groupe communiste, afin que la Région demande au gouvernement le retrait de son projet de réforme des retraites : report d'âge légal de départ à 64 ans qui va accroître les inégalités...

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, on connaît cela !

M. TRIFILETTI. - ... paupériser les femmes, précariser les séniors et fragiliser la cohésion sociale. Donc le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine demande au gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites qui fragilise la cohésion sociale, de considérer les propositions portées par les syndicats et de nombreux acteurs de la société civile, concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne. Le Conseil régional apporte son soutien à la mobilisation syndicale et politique et citoyenne...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît.

M. TRIFILETTI. - Mais, je prends le temps qui m'est dédié. Je n'en ai pas pour très longtemps. J'ai vécu juste avant un petit moment Don't Look Up extraordinaire où on nous a expliqué toute la matinée qu'il fallait effectivement qu'il y ait One Health...

M. LE PRÉSIDENT. - Et allez ! J'ai remis une pièce dans la machine !

M. TRIFILETTI. - ... et en même temps, l'après-midi, on nous dit que les autoroutes c'est super. Laissez-moi terminer au moins pour cette motion, ce vœu concernant les retraites. Donc le Conseil régional apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la Résistance. Nous souhaitons également l'améliorer et en vue d'y intégrer l'ensemble des travailleurs du territoire national, quels qu'ils soient. Ce n'était pas très long, voyez, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Je mets aux voix.

Mme COLOMBIER. – Pardon, j'ai une petite...

M. LE PRÉSIDENT. - Madame COLOMBIER.

Mme COLOMBIER. - Je pense que je serai sans doute la dernière, donc voilà. Quand on voit le comportement lamentable de la NUPES sur les retraites, depuis des semaines, on se dit qu'il fallait quand même oser présenter cette motion. Je suis désolée, vous m'écoutez parce que moi je vous écoute depuis tout à l'heure. Vous n'avez visiblement toujours pas compris que verts, socialistes, communistes et insoumis, vous êtes les marchepieds d'Emmanuel MACRON. En effet, vous avez eu de multiples occasions de faire échouer cette réforme des retraites. J'y étais donc je peux vous le dire. En effet, à chaque fois, que ce soit avant, pendant ou après les débats, vous avez tout fait pour qu'elle passe. Je vais donc vous rappeler très rapidement la chronologie des faits.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh...

Mme COLOMBIER. - Qui a appelé à élire Emmanuel MACRON alors que cette réforme était marquée noir sur blanc dans son programme ? La NUPES. Qui a voté pour les macronistes au second tour des législatives face au candidat du Rassemblement National ? Encore la NUPES. Qui a appelé pour voter pour les candidats macronistes aux législatives partielles, notamment dans la Haute-Marne, au risque de donner une voix de plus aux partisans de cette réforme ? Toujours la NUPES. Qui a déserté l'hémicycle en pleurnichant contre un tirage au sort pour ne pas avoir à voter les motions référendaires alors qu'elles auraient envoyé cette réforme aux oubliettes ? Encore et toujours la NUPES. Qui a empêché de voter l'article 7, le plus important, qui reportait l'âge de départ, en multipliant les incidents de séance, en transformant l'Assemblée nationale en ZAD, en pourrissant les débats avec 20 000 amendements tous plus lunaires que les autres ? Je vous le donne en mille : c'est la NUPES.

M. TRIFILETTI. - Je vous rassure, Madame, jamais nous ne mêlerons nos voix avec les vôtres.

Mme COLOMBIER. - Je finis.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme COLOMBIER. - Non, je voudrais finir. Je ne vous ai pas donné ma position de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon ?

Mme COLOMBIER. - J'adresse d'ailleurs une mention spéciale à votre amie Sandrine ROUSSEAU pour son amendement visant à rebaptiser l'index sénior en index feuille de salade.

M. LE PRÉSIDENT. - Non...

Mme COLOMBIER. - Ça c'est de la vraie opposition de fond et on vous reconnaît bien là. Qui a enfin refusé de voter contre cette motion, notre motion de censure, pour inverser le gouvernement, présenter dans la foulée encore et toujours l'espèce...

M. TRIFILETTI. - Ne vous énervez pas, vous allez avoir une attaque.

Mme COLOMBIER. - J'ai presque fini. Je finis Monsieur le Président, merci. Permettez-moi de vous dire que cette grossière manœuvre pour tenter d'apporter les débats que vous avez refusé d'avoir à l'Assemblée nationale ne trompera absolument personne et certainement pas les Néo-Aquitains. Les Français retiendront une seule chose : par votre attitude sectaire, ce que nous ne sommes pas, par vos postures politiciennes, par votre obstruction absurde, nous avez été les meilleurs alliés d'Emmanuel MACRON et vous êtes disqualifiés en affirmant pouvoir défendre les droits sociaux des Français. D'ailleurs, vous l'avez très certainement vu dans les sondages, les Français condamnent très majoritairement votre attitude. Dans le même temps, ils estiment que celle du Rassemblement National a été digne durant ce débat.

Cela étant dit, et voilà ma fin, nous resterons fidèles à notre ligne de sérieux, de cohérence et de respect de nos électeurs. Contrairement à vous, nous savons voter les propositions de nos adversaires quand elles vont dans le bon sens.

M. TRIFILETTI. - Huit minutes.

Mme COLOMBIER. - Bien évidemment, nous maintenons notre totale opposition à cette injuste et brutale réforme des retraites qui consistera à travailler plus longtemps pour toucher moins de pension. Nous voterons donc cette motion. À bon entendeur, salut !

M. TRIFILETTI. - Relisez donc, Madame, je me permets quand même, relisez la fin, cela va vous plaire, de la motion telle qu'elle a été posée. Vous verrez.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion, mais de grâce ! De grâce, ne remplaçons pas des débats qui dépendent du Parlement.

M. COLOMBIER. - Il ne fallait pas accepter ce genre de motion alors, Alain, il ne fallait pas accepter ce genre de motion.

Mme MOTOMAN. - C'est un vœu.

Mme SÉGUINAU. - C'est un vœu, Monsieur COLOMBIER.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais les motions, quand elles sont déposées, on va en reparler...

M. COLOMBIER. - Je suis d'accord avec toi, cela n'a rien à voir avec Région, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, Jacques COLOMBIER. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme BOURDIN. - C'est un vœu, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un vœu. Cette motion, ce vœu est adopté.

M. ROBERT. - On a vu...

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai une question orale...

Mme CHADOURNE. - Et on saura dire que c'est grâce au Rassemblement National que cette motion a été adoptée.

Mme SÉGUINAU. - Ça passait sans vous.

M. TRIFILLETTI. – Relisez, chère collègue, la fin de la motion que vous venez de voter...

Mme CHADOURNE. - *Propos incompréhensibles*

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît ! Je lève la séance. C'est fini de s'exciter comme ça ? Peut-être que vous débutez. À l'Assemblée nationale, ils ne se sont pas excités, mais alors vous, vous vous excitez. Je ne veux plus de ce type de motion, de vœu ou de motion, parce que la démagogie est très bien partagée.

M. ROBERT. - Vous venez de la voter, Président.

Vote sur le vœu déposé par les groupes Ecologiste, Solidaire et Citoyen et
Communiste, Ecologique et Citoyen « POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES
RETRAITES »

(ci-annexé)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés,
Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;
Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

VŒU ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Non-Participation : PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains

**QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET
CITOYEN :**

« TRAFIC DE CHÊNES FRANÇAIS »

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, il y a le chêne. Je vous propose...

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui peut résumer le chêne ? Oui Madame ?

Mme MOTOMAN. - C'est une question que je vous pose.

M. LE PRÉSIDENT. - Posez la question et Henri SABAROT est fin prêt.

Mme MOTOMAN. - Je pose la question Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-présidents : le média en ligne *Disclose* a enquêté pendant plusieurs mois sur un trafic de bois issu des forêts françaises en direction de la Chine. Chaque année, ce sont des centaines de milliers de chênes qui transitent du territoire français vers les grands ports commerciaux chinois. Pour contrer cette fuite, l'Administration a instauré un label appelé Transformation UE. Celui-ci prohibe l'exportation en dehors des frontières de l'Union européenne des feuillus abattus dans les forêts publiques sans une transformation préalable au sein de l'Union européenne. Plus de 80 % de forêts publiques gérées par l'Office National des Forêts bénéficient de ce label, pensé justement pour se prémunir de toute exportation sauvage.

Or, pour contourner cette réglementation, des négociants asiatiques ont mis en place un système de blanchiment du bois reposant sur une myriade de sociétés écrans et la complicité de revendeurs français peu scrupuleux, nous détaille *Disclose*. D'après l'enquête, l'ONF écoule lui-même des milliers de mètres cubes de chênes sans les avoir labellisés.

Comme vous le savez tous ici, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui possède la plus grande étendue de forêts de France métropolitaine. Le Conseil régional est également un financeur important et historique de l'ONF et des filières industrielles du bois. Alors ces révélations sont pour nous très inquiétantes. Monsieur le Président, nous vous posons la question : avez-vous des informations sur les conséquences de ce trafic en Nouvelle-Aquitaine et quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour assurer la préservation des forêts de notre région de ce trafic ? Je vous remercie de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole à Henri SABARO qui, lui, a toute l'information.

M. SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis surpris que quelqu'un qui a les compétences et qui manifeste beaucoup d'intérêt traditionnellement pour la forêt, chère Laurence MOTOMAN, que vous vous embarquiez sur un tel sujet.

Première réponse : ce que vous dites est vrai pour partie, mais tout à fait en dehors de notre Région. Cela concerne les Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté qui sont productrices de ce genre de bois. Chez nous, il y a eu une mauvaise expérience, vous le savez nous l'avons évoqué en Commission, lors d'une vente aux enchères. Nous parlons de forêts publiques, de forêts gérées par l'ONF. C'était sur du pin maritime qui ne représentait pas la même valeur, avec des traders lituaniens, comme vous l'avez expliqué, qui faisaient le marché pour le compte des Chinois.

Sur ces propos, si on partage votre idée de protection de la ressource, il s'agit premièrement d'une législation européenne. Ce n'est pas nous qui en avons la compétence. Et ensuite, les renseignements que j'ai pu avoir avec l'ONF à ce sujet, dans notre région, c'est 91 % des bois qui sont vendus avec un contrat par l'ONF. Donc nous ne sommes pas du tout touchés dans ces transactions. Sur d'autres Régions, il est exact que le fait avait été avéré. Par contre, il y a eu une forte levée de boucliers en particulier sur les merrains pour faire de la tonnellerie. Tout cela semble donc être rentré dans l'ordre actuellement, même si les choses sont à surveiller. Un container qui arrive dans une forêt, il faut tomber dessus.

Ce qu'il s'est passé, c'est qu'un acheteur français l'a acheté. Il avait une filiale dans laquelle il revendait par l'intermédiaire d'un trader. Le bois partait en Chine. Nous, en Nouvelle-Aquitaine, nous entretenons de bonnes relations que vous connaissez, avec l'ONF, dans la gestion forestière. Celle-ci a pris un autre sens avec une adaptation aux changements climatiques, en modifiant son peuplement. Je peux quasiment vous garantir que ce sujet-là, s'il a été d'actualité, ce n'est pas en région Nouvelle-Aquitaine et que nous sommes tout à fait solidaires pour amener notre appui à l'ONF qui gère ces forêts publiques.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie de la réponse. Mais le problème est en tout cas dans le contrôle.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Nous avons une deuxième question orale. Il faut qu'on arrive à limiter tout ça, parce que... Vous regardez la salle d'assemblée, combien d'élus il reste ? Alors, sur les coupes rases en Corrèze.

**QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET
CITOYEN :**

« COUPES RASES EN CORRÈZE »

Mme DEWAELE. - Monsieur le Président, chers collègues, comment on fait pour vous alerter si on ne peut pas le faire en plénière ? Je me le demande.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous m'alertez directement s'il y a un problème.

Mme DEWAELE. – Voilà, c'est ce que je fais là.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a des personnes autour de vous qui ont mon numéro de téléphone.

Mme DEWAELE. - Je tiens à ce que tous nos collègues qui sont ici soient mis au courant. La Région a été alertée sur ce souci au lieu-dit le Bois du Chat sur la commune de Tarnac, sur le plateau de Millevaches qui est situé en tête de bassin versant de la Vienne. Une coupe rase a débuté fin 2022 au bord de la Vienne, en détruisant au passage un ruisseau, sur des parcelles forestières privées. Parmi ces parcelles, on trouve six hectares de feuillus centenaires qui datent du reboisement du plateau de Millevaches, comme vous le savez, donc au début du XXe Siècle. Ils hébergent des espèces classées « liste rouge », comme des chiroptères par exemple, tout ceci afin d'y planter des résineux. C'est-à-dire qu'on abat des feuillus centenaires pour y planter des résineux.

Un comité spontané de défense s'y étant opposé, le travail forestier a été suspendu. Je rappelle que, bien sûr, la forêt constitue un écosystème qui est précieux pour atténuer les effets du changement climatique et pour l'équilibre de cette biodiversité si menacée. Or, les coupes rases dans ce bois sont situées sur une zone NATURA 2000. Je crois que vous avez été alerté par Philippe BRUGÈRE, le Président du PNR Millevaches. C'est en contradiction avec la charte forestière de Millevaches. En tant que membre du syndicat de gestion du PNR, le Conseil régional ne peut rester silencieux face à ces coupes incompréhensibles à notre époque, particulièrement dans une région qui a été si fortement impactée par les incendies de forêts. En Limousin, nous n'avons pas eu trop de soucis, mais ce n'est pas le cas ailleurs en Nouvelle-Aquitaine.

Si le Limousin est une zone importante de sylviculture, nous sommes d'accord, celle-ci doit adapter des méthodes qui soient réellement durables. Il faut sortir des discours de bonnes intentions, car là, vraiment, les Corrèziens et les Limousins ont besoin d'un vrai soutien de la Région. Quelles sont les ambitions de notre Région pour renforcer la charte du PNR de Millevaches dans le sens d'une plus forte protection de ces forêts ?

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Henri SABAROT ?

M. SABAROT. - Oui, le fond serait à peu près acceptable mais, sur la forme, moi aussi j'ai appelé Monsieur BRUGÈRE sur cette affaire. Premièrement, ce qu'il faut savoir c'est que, sur cette parcelle de six hectares, le propriétaire bénéficie d'un Plan Simple de Gestion. Il lui avait été attribué il y a quelques années. Ensuite une charte, et je suis président du PNR, une charte, qu'elle soit ou non forestière, n'a pas de valeur réglementaire. C'est toujours l'État, la DDT qui a la valeur réglementaire et en particulier sur le document d'objectif qui gère ce site de NATURA 2000.

Il y a eu une tentative de conciliation entre le président du PNR, les élus locaux, des scieurs, des propriétaires forestiers. Cette conciliation n'a pas abouti. Le propriétaire auquel nous avons même proposé de prendre un contrat NATURA 2000 a refusé et est parti sur une coupe rase que l'on peut regretter, mais qui correspond au Plan Simple de Gestion dont il a bénéficié en son temps. Aussi, de pouvoir réglementaire de la Région à l'heure actuelle, il n'y en a pas. Et ensuite, sur le futur, je crois que votre charte, mais bravo si vous allez dans le sens d'une forêt équilibrée et aménagée, je crois que les services et le vice-président en charge vous suivront. Mais dans l'état actuel des choses, attention aux réactions que l'on peut avoir. Je vous rappelle qu'en forêts du Limousin, il y a eu plusieurs engins d'exploitation qui ont été sabotés, qui ont été brûlés. Tout cela est en train de monter un système où on est plus dans le conflit que dans la discussion. Quand on parle de fossé, de rivière qui ont été bouchés, c'est faux. Il s'agit d'un passage à gué qui a été créé pour pouvoir débarder.

Donc je vous encourage, en tant qu'élue du territoire, à dépassionner un peu ce débat qui a l'air mal parti. Je crois que nous l'avons souvent dit, les forestiers, les propriétaires ne gagneront jamais contre la société. Mais maintenant, dans le même temps, ce qu'il faut savoir, c'est que pour bâtir des maisons en bois, il faudra couper des arbres quelquefois. Ils ont la vocation d'être utilisés à cet effet. Sur cette problématique, apaisons plutôt le débat. Je vois que la semaine prochaine aura lieu une manifestation de forestiers sur le même site. Donc nous allons arriver à un conflit environnementaliste forestier avec des élus au milieu qui, eux, sont là pour garantir le respect du droit.

Je pense que, pour le futur, il y aura d'autres coupes rases. Qu'est-ce qui est reproché ? C'est que, quand on coupe des feuillus, on les remplace par des Douglas actuellement. Ce phénomène a été largement favorisé par le plan France Relance de l'État. Ce plan de relance de 2020 disait qu'il fallait obtenir des arbres avec une production rapide. Je vous conseille, si je peux me permettre, ce que j'ai dit aussi à d'autres : le coup est parti. Mais si nous ne voulons pas qu'il génère d'autres affaires semblables, avec un conflit entre toutes

les parties, le propriétaire bénéficiait d'un Plan Simple de Gestion, il a vendu ses bois, il a le droit de les couper, et voilà, c'est fait.

Mme DEWAELE. - Je vous propose de venir avec moi en Limousin, qu'on se rende sur cet espace, puisque vous êtes pour la concertation, moi aussi. Cela tombe bien. Je vous propose de venir et je vous demande d'associer vos compétences aux nécessités de la société limousine qui a vraiment besoin de protéger cette forêt essentielle à la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y avait peut-être des moyens. Nous aurions pu solliciter la Région pour qu'elle achète cette forêt. On en a raté une d'ailleurs aussi à côté de Pompadour.

Question orale N°3 sur les dauphins.

**QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET
CITOYEN**

**« DAUPHINS : POUR LA SUSPENSION DES PRATIQUES MORTIFÈRES DE PÊCHE
DANS LE GOLFE DE GASCOGNE PENDANT L'HIVER »**

Mme BEDU. - Oui Président, mes chers collègues, il me revient je suis désolée, de vous poser encore une question orale mais j'espère votre attention. Il s'agit d'un sujet très sensible de la cause animale et particulièrement des dauphins. Vous avez lu le texte, je ne vais pas le reprendre. Ce sont énormément d'animaux qui s'échouent sur nos côtes. Ce n'est pas un sujet nouveau, c'est un sujet ancien que nous n'avons pas su régler, souvent pour des défauts de prise de responsabilité de l'État.

Les dauphins sont des animaux sensibles, je voudrais seulement rappeler, nous aimons l'écologie scientifique je crois dans cette salle, que nous avons 98,5 % de génomes communs avec les dauphins. Ce sont des animaux qui, lorsqu'ils sont pris dans les filets de pêche, s'asphyxient, il leur faut à peu près 30 à 45 minutes pour mourir doucement au fond des océans. Cette situation je pense ne vous a pas laissés insensibles. Je pense que notre âme d'enfant et les humains que nous sommes souffrent par empathie avec ces mammifères.

Trouver des solutions pour ces sujets est complexe. Ce ne sont pas les mêmes compétences, ce ne sont pas les mêmes niveaux de collectivités locales qui sont impliqués. Ce ne sont pas les mêmes responsabilités financières. Nous voyons bien que l'État n'a pas rempli ses responsabilités. En vous posant cette question orale, nous en sommes conscients. C'est donc plutôt par un défaut de prise de responsabilité que nous vous appelons à essayer d'organiser une réponse concertée qui permette de réunir l'ensemble des acteurs notamment du monde de la pêche, mais aussi bien sûr des associations environnementales et nous, de nos rôles de collectivités locales, tant sur les sujets d'environnement bien sûr, que sur les sujets économiques. Les pêcheurs, bien évidemment, ont besoin d'être indemnisés par rapport à ces prises.

Nous vous demandons pour cela de bien vouloir organiser, nous vous proposons d'organiser une concertation sous forme de cellule de crise pour répondre à cet ancien problème qu'a soulevé déjà à de très nombreuses reprises le monde associatif : la LPO, Sea Shepherd, etc.

Vous avez vu également ce dauphin mutilé qui a été scarifié, exposé. Je crois qu'on ne résoudra rien en se révoltant purement et simplement. En revanche, en dialoguant, je pense que nous pourrions avoir des chances d'apporter une réponse par l'action à ce problème assez tragique. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On pourrait continuer toute la nuit. J'aimerais bien qu'on se pose des questions qui concernent l'action de la Région. Je trouve que là, chacun se fait plaisir. Ce sont des problèmes importants la coupe rase, les dauphins, etc. Mais je ne suis pas sûr que ce soit utile pour la vie du Conseil régional sur le plan de l'amélioration de ses politiques. Je vais demander à Émilie DUTOYA d'intervenir puisqu'elle est élue du secteur. Si elle est là. Émilie ?

Mme DUTOYA. - Je vais être assez courte effectivement sur la réponse. Anne-Laure a déjà dit beaucoup de choses. Depuis quelques années, en effet, on a une recrudescence d'échouages attribués aux captures accidentelles et non intentionnelles des pêcheurs. Je pense que c'est aussi important de le souligner. Tu le disais aussi Anne-Laure, sur ce volet, la responsabilité va à l'État. Les moyens sont aussi de leur ressort. Pour autant, au niveau de la Région, nous sommes impliqués aux côtés du Comité régional des Pêches. Nous sommes aussi impliqués au sein de l'AGLIA qui est une structure qui regroupe la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne, les Pays de la Loire et aussi Capena, qui suit l'évolution de la population et les tendances des mammifères marins. De nombreux projets sont portés. Je t'invite à les consulter puisque les sites font état de ces différents travaux et sont donc absolument consultables. Il s'agit d'un sujet majeur. Nous sommes impliqués aux côtés des pêcheurs qui sont bien évidemment conscients que ce sujet est prégnant.

Dans la question, il y avait aussi un point sur le FEAMPA. Par ce FEAMPA, avec l'enveloppe déléguée à la Région, il est possible d'intervenir pour accompagner la filière et améliorer les pratiques, notamment accompagner sur tout ce qui est des investissements pour l'acquisition de dispositifs d'effarouchement et de sélectivité. Après, malheureusement, pour tout ce qui relève des arrêts temporaires et autres, la responsabilité revient à l'État.

Mme BEDU. - Je me permets simplement d'ajouter un point. C'est que je me suis beaucoup investie sur les questions de bioacoustique, c'est-à-dire tous les systèmes acoustiques qui permettent de comprendre le monde animal. Sur les dauphins, en particulier, ça n'est pas efficace. Ce sont les constats des scientifiques. J'aurais souhaité vous dire que c'est efficace, mais ça ne l'est pas. Le seul moyen de répondre à cette question, c'est de s'occuper de la trêve hivernale et de définir des périmètres où, pendant un certain temps, les dauphins sont protégés et ne sont pas capturés accidentellement, tout à fait, j'en conviens. D'ailleurs, les pêcheurs eux-mêmes sont, pour un certain nombre, malades de cette situation. D'où le fait d'intervenir en Région, alors que ce n'est pas notre compétence effectivement, pour trouver des solutions parce qu'à un moment donné, cela devient insupportable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, écoutez, on a passé notre séance. Merci de la vivacité des débats parfois. À très vite. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National

CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ^{ème} Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9 ^{ème} Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **10 FEV. 2023**

Objet : Convocation Séance Plénière du 27 février 2023

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 27 février 2023 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 28 février 2023)

Hôtel de la Région
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2^{ème} étage

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE**LUNDI 27 FEVRIER 2023***et son prolongement éventuel le mardi 28 février 2023*

Saisine du CESER : titres des dossiers en gras		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Feuille de route régionale santé 2023-2028	Toutes
02	Approbation du projet de prise de participation de la SEML Route des Lasers au capital de la SCI PARKING SILO AMPERIS	4
03	Approbation du projet de prise de participation de la SEML Route des Lasers au capital de la SAS Bio-Galien	4
04	Avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la tarification et les conditions d'accès des infrastructures ferroviaires (Document de Référence du Réseau -DRR -2023M et 2024). Les péages d'infrastructures ferroviaires pour 2023 et 2024 : une trajectoire financière insoutenable et injuste pour les Régions.	7
05	Règlement des transports scolaires : évolution de la tarification	7
06	Mise à jour des Contrats d'Obligation de Service Public de la Régie Régionale de Transports des Landes et de la Société Publique Locale TransLandes.	7
07	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi	2,3
08	Fusion des lycées Louis de Foix de Bayonne (64)	2
09	Entrée au capital de la société publique locale des Pyrénées-Atlantiques	6
10	Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	6
11	Convention cadre pluriannuelle avec les Centres Europe Direct et les Maisons de l'Europe labellisées de Nouvelle-Aquitaine 2023-2025	1
12	Projet de convention de mise à disposition des services de l'Etat chargés de la gestion du fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023.	1, 8
13	Tableau des emplois	1
14	Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2023	1
15	Mise en œuvre du forfait mobilités durables pour les agents de la collectivité	1, 9

16	Communication sur les mesures financières exceptionnelles au titre de l'exercice 2022	1
17	Frais de déplacement et de séjour des conseillers régionaux, des membres du CESER et des agents de l'administration, engagés dans le cadre de l'action publique régionale	1
18	Fonctionnement du Conseil régional : délégations de pouvoirs du Conseil régional à son Président en matière d'archéologie préventive et de mandats spéciaux des conseillers régionaux – mise à jour des délégations du Conseil régional à sa commission permanente	1
19	Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine et pour accepter les indemnités d'assurance	1

Séance plénière du 27 février 2023

**Amendement n°1 à la feuille de route régionale santé
2023-2028**

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS SUR LA SORTIE DES PESTICIDES CMR

Amendements

1) Dans la *Priorité 3 - Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé - Objectif 1 : Promouvoir des politiques publiques régionales favorables à la santé et à un environnement préservé - Chantier 1 : Déployer un quatrième plan régional santé environnement ambitieux*

Remplacer ce passage p. 41 :

« [Action] *Élaborer un quatrième plan santé environnement priorisant les enjeux de la qualité de l'eau, de la réduction des expositions aux pesticides, aux perturbateurs endocriniens et à la pollution de l'air extérieur et intérieur, d'une alimentation saine et durable, de la promotion de la santé des jeunes. Veiller à l'implication des acteurs locaux (collectivités) mais aussi à l'intégration de nouveaux acteurs telles que les entreprises. Inscrire la dimension « Une seule santé » (One Health) dans le PRSE4. »*

par :

« [Action] *Élaborer un quatrième plan santé environnement priorisant les enjeux de la qualité de l'eau, **de sortie des pesticides**, de la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens et à la pollution de l'air extérieur et intérieur, d'une alimentation saine et durable, de la promotion de la santé des jeunes. Veiller à l'implication des acteurs locaux (collectivités) mais aussi à l'intégration de nouveaux acteurs telles que*

les entreprises. Inscrire la dimension « Une seule santé » (One Health) dans le PRSE4 ».

2) Dans la *Priorité 3 - Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé - Dans « Quelques objectifs cible à 5 ans » p. 46*

Ajouter les objectifs suivants :

- **un arrêt de l'utilisation des substances CMR**
- **une trajectoire permettant la sortie des pesticides de synthèse à horizon 2030**

Exposé des motifs

En 2019, la Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique. Son ambition 2 "accélérer et accompagner la transition agroécologique" s'accompagne des engagements de sortie des pesticides de synthèse en 2030 et d'arrêt de l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025. Cet amendement a pour but de rendre cohérente cette feuille de route avec ces engagements.

Séance plénière du 27 février 2023

**Amendement n°2 à la feuille de route régionale santé
2023-2028**

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

PROMOUVOIR LE VÉLO AU QUOTIDIEN

Amendement

Dans la Priorité 3 - Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé - Objectif 2 : Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : Miser sur l'activité physique - Chantier 1 - Faciliter l'accès des jeunes à une heure d'activité physique par jour, en ciblant les plus éloignés de la pratique sportive.

Ajouter, après la dernière [Action] de ce chantier (page 44) :

« [Action] Promouvoir l'usage du vélo au quotidien comme moyen d'articuler activité physique bénéfique à la santé et mobilité douce également bénéfique à la santé par la réduction des émissions de particules.

Continuer à encourager le développement du cyclotourisme. »

Exposé des motifs

Les données recueillies auprès des plus jeunes générations de notre territoire sont inquiétantes :

- Les 3/4 des 6-17 ans passent plus de 2 heures par jour devant un écran ;

- 73% des 11-17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour ;
- Un tiers des adultes néo-aquitains de 18 à 34 ans sont en situation de surpoids ou d'obésité.

Or, une bonne santé dépend considérablement de notre environnement. La Région peut ainsi impacter la santé des néo-aquitain.es par le soutien à l'activité physique et la mobilité douce via le développement du vélo.

Cette mesure doit également s'articuler avec un soutien à la filière par la réindustrialisation notamment aux assembleurs, aux fabricants et aux réparateurs. Un soutien pour les formations à la réparation et à l'entretien de son vélo permet d'articuler la santé, l'environnement et le social.

Séance plénière du 27 février 2023

Amendement n°3 à la feuille de route régionale santé 2023-2028

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

FAVORISER LE CONTACT AVEC LA NATURE

Amendement

Dans la *Priorité 3 - Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé - Objectif 2 : Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : Miser sur l'activité physique.*

Remplacer :

« *Objectif 2 : Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : Miser sur l'activité physique* »

par :

« *Objectif 2 : Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : Miser sur l'activité physique et **favoriser le contact avec la nature.*** »

Et ajouter, après le chantier 4 de cet objectif 2 (page 45) :

« *Chantier 5 : Soutenir une politique sociale de santé - droit à la nature, pour permettre à chacun d'accéder à l'expérience du contact avec la nature.*

Le contact avec la nature entraîne notamment une baisse de la pression artérielle et du cortisol (l'hormone du stress). Il permet également d'améliorer le système immunitaire et de réduire les risques de dépression. Il a été prouvé que si les enfants fréquentent régulièrement

les espaces verts, leur capacité de mémorisation augmente, tout comme leur attention et leur concentration.

[Action] Soutenir un droit à la nature pour permettre à tous l'accès à la nature.

[Action] Engager et accompagner une politique sociale plus affirmée en faveur de séjours ou stages santé-nature, en prolongeant les dispositifs existant dans le cadre des politiques jeunesse (temps scolaire) et santé-tourisme social (hors temps scolaire) de la Région.

[Action] Encourager « l'école dehors » notamment dans nos lycées. Soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire favorisant les activités et les sciences participatives de plein air.

[Action] Multiplier les occasions pour chaque habitant de se connecter avec le vivant.

[Action] Favoriser l'expérimentation de thérapies innovantes intégrant la nature comme partie prenante du processus de santé globale. »

Exposé des motifs

L'étude de la carence de contact avec la nature s'affirme comme un nouveau champ scientifique au cœur de la problématique « One Health ».

L'une des études les plus connues parue dans la revue Proceedings of the National Academy of Sciences démontre que le contact avec la nature a de multiples bénéfices pour la santé.

Amendement présenté par les élus du groupe :
Centre et Indépendants



Séance Plénière du lundi 27 février 2023

Amendement n°1 à la délibération n°1 – Feuille de route régionale santé 2023-2028

Il est proposé :

D'amender la délibération en rajoutant un paragraphe au sein la Priorité 1, à la suite de celui se terminant par « *pour proposer des offres complémentaires* » rédigé ainsi :

« [Action] Délocaliser une partie de la formation des IPA (Infirmiers en Pratique Avancée) dans tous les IFPS afin de permettre aux apprenants de suivre autant que faire se peut les enseignements pratiques et théoriques au plus près de chez eux tout en conservant l'apprentissage de certaines disciplines au sein des universités de médecine habilitées. »

Exposé des motifs :

En Nouvelle-Aquitaine, seules deux universités sont accréditées pour la formation des IPA : Bordeaux et Limoges. Les infirmiers souhaitant se former doivent donc se rendre dans l'une de ces villes, ce qui peut être contraignant en milieu de carrière. Or, les IPA jouent un rôle non négligeable en offrant un surcroît de temps médical disponible et en permettant une meilleure articulation des parcours entre ville et hôpital. La proposition de loi d'amélioration de l'accès aux soins adoptée le 14 février par le Sénat va dans ce sens en élargissant les compétences de ces professionnels de santé.

La région, du fait de sa compétence de formation du personnel infirmier, doit chercher à créer, avec les Universités partenaires, les conditions maximums de confort pour que les personnels soignants, qui majoritairement se forment aux Pratiques Avancées en milieu de carrière, puissent suivre une bonne partie des enseignements au plus près de chez eux.

Amendement présenté par les élus du groupe :
Centre et Indépendants



Séance Plénière du lundi 27 février 2023

Amendement n°2 à la délibération n°1 – Feuille de route régionale santé 2023-2028

Il est proposé :

D'amender la délibération en ajoutant trois paragraphes au sein de l'objectif 2 de la priorité 3, à la suite de celui se terminant par « *agir sur l'architecture, l'organisation spatiale et repenser les équipements et aménagements.* » rédigés ainsi :

« [Action] Encourager la pratique du sport par la mise en place d'appels à projets à destination des clubs sportifs néo-aquitains qui s'engageraient à toucher de nouveaux publics. Ces partenariats avec les professionnels du secteur devront permettre aux jeunes, notamment, de s'intéresser à la pratique des différents sports et de faciliter leur inscription.

[Action] Planifier un plan d'investissements dans les installations sportives ambitieux en révisant le règlement d'intervention régional en matière de soutien aux équipements sportifs. Il s'agirait de créer un dispositif à destination des territoires les moins dotés en équipements pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.

[Action] Accompagner les communautés éducatives des lycées, cfa et mfr dans l'organisation de séances de prévention en santé : santé sexuelle, bien-être et santé mentale, alimentation, pratique sportive... Il s'agit de soutenir les établissements en leur proposant l'intervention de professionnels de santé reconnus et qualifiés sur le temps scolaire. Cet accompagnement pourra aussi passer par une politique de communication plus intensive de la collectivité régionale au sein des établissements mais aussi par des campagnes dans les transports scolaires et lors d'événements dédiés pour lesquels le concours de la région sera moteur. »

Exposé des motifs :

La Nouvelle-Aquitaine est une terre de sport avec 18 000 clubs proposant près d'une centaine de disciplines, 7261 salariés d'associations sportives et 290 000 bénévoles. Elle se doit donc d'être aux côtés de celles et ceux qui transmettent au quotidien leur passion du sport pour permettre à un maximum de jeunes de s'épanouir à leur tour au sein d'un club sportif. Elle doit

aussi être plus ambitieuse dans la réduction des inégalités d'accès aux équipements sportifs en élargissant son règlement d'intervention en la matière pour permettre aux collectivités et associations sportives de territoires sous-dotés de pouvoir compter sur un soutien financier essentiel à la réalisation de ces équipements. Aujourd'hui, cette politique régionale n'est pas assez tournée vers l'aménagement équilibré du territoire et limite les possibilités de certaines collectivités et associations de mener à bien la réalisation d'équipements notamment dans les petites centralités et les milieux ruraux.

Nous ne devons pas non plus sous-estimer les bienfaits de la pratique du sport chez les adolescents. Elle constitue une réponse à la lutte contre l'obésité et la sédentarité qui touche de plus en plus de jeunes en France. Au-delà de la pratique sportive, il convient de sensibiliser les lycéens aux questions de santé mentale et sexuelle bien trop souvent méconnues et mésestimées.

Ces mesures feront l'objet de discussions lors de la première séance de l'Assemblée régionale des jeunes afin que les premiers concernés puissent prendre part au débat.

Amendement présenté par les élus du groupe :
Centre et Indépendants



Séance Plénière du lundi 27 février 2023

Amendement n°3 à la délibération n°1 – Feuille de route régionale santé 2023-2028

Il est proposé :

D'amender la délibération en ajoutant un paragraphe intitulé « Gouvernance » dans la partie « *Gouvernance et mise en œuvre* » rédigé ainsi :

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, par l'intermédiaire de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), dialoguera de manière fréquente avec les autres collectivités territoriales avec qui la région partage certains volets de la compétence santé afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques néo-aquitaines.

Exposé des motifs :

Bien qu'étant une compétence très centralisée, le domaine social et le domaine médico-social sont largement partagés entre plusieurs collectivités territoriales que sont les départements, les EPCI et les régions. De ce fait, il est primordial que les actions de ces différents acteurs et par conséquent les financements fassent l'objet d'une rationalisation importante pour éviter à la fois les investissements croisés mais aussi pour que l'action publique en la matière soit plus efficace et lisible par les néo-aquitains.

Si la feuille de route fait état de partenariats avec certaines collectivités territoriales sur certaines actions concrètes, elle le fait de manière éparse sans qu'une réelle gouvernance soit instaurée autour des problématiques de santé. Les enjeux sont pourtant bel et bien partagés par le plus grand nombre et la région peut aussi, à son niveau, constituer le moteur de cette gouvernance au travers de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Une gouvernance organisée aura également tout son sens avec la déclinaison thématique de cette politique régionale au travers notamment de la future feuille de route régional en faveur du thermalisme ou encore de la silver économie.

Séance plénière du 27 février 2023

Amendement à la délibération 17
“Frais de déplacement et de séjour des conseillers régionaux, des membres du CESER et des agents de l’administration, engagés dans le cadre de l’action publique régionale”

porté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

Amendement

Remplacer le paragraphe :

II.1 Personnels bénéficiant de prise en charge ou remboursement

Les agents de la collectivité et membres du cabinet du Président, quel que soit leur statut, peuvent bénéficier de prise en charge ou de remboursement a posteriori des frais de déplacement, de restauration et d’hébergement. Les collaborateurs des groupes d’élus peuvent en bénéficier dans les mêmes conditions, pour assister aux réunions des Séances Plénières, des Commissions Permanentes, commissions et groupes inter-assemblés (GIA), et dans le cadre de formation

par

II.1 Personnels bénéficiant de prise en charge ou remboursement

Les agents de la collectivité, membres du cabinet du Président, collaborateurs des groupes d’élus, quel que soit leur statut, peuvent bénéficier de prise en charge ou de remboursement a posteriori des frais de déplacement, de restauration et d’hébergement.

Exposé des motifs

Les collaborateurs d’élus étant des agents de la Région doivent avoir les mêmes droits que tous les agents de la Région.

Motion : Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine mette en place un fonds d'urgence pour aider les commerçants face à l'explosion des prix de l'énergie.

Rapporteur : Julie Rechagneux

Face à l'augmentation exponentielle des prix de l'énergie, multipliée par dix pour certains, à laquelle s'ajoute la forte hausse du coût des matières premières, les commerçants de proximité ne s'en sortent plus financièrement et les menaces de fermeture se multiplient très dangereusement dans notre Région. À titre d'exemple, en ce qui concerne les matières premières, les boulangeries subissent actuellement **des augmentations de l'ordre de + 70 %** pour la levure et le beurre.

Face à cette situation dramatique, l'Etat a mis en place des aides à la fois trop limitées et trop complexes, qui ne suffiront pas à sauver nos commerçants face à l'inflation galopante. En effet, reporter le paiement des impôts et cotisations sociales ou encore résilier sans frais le contrat de fourniture d'électricité ne constituent pas des solutions durables. En outre, la complexité des procédures gouvernementales de demande d'aide dissuade une grande partie des professionnels d'y avoir recours et donc de pouvoir y prétendre.

En tant que collectivité territoriale majeure, la Région Nouvelle-Aquitaine a son rôle à jouer. Comme cela a été fait pour accompagner les entreprises face à la crise Covid, en débloquant un fonds d'urgence de 73 millions d'euros, il est à présent urgent d'agir pour venir au secours de cette profession en détresse, à l'image des actions mises en place par les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes en ce début d'année 2023.

Après concertation avec les acteurs concernés, la Région Occitanie a créé un fonds d'urgence de 4 millions d'euros pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries les plus en difficulté, et ainsi les aider à régler le reste à charge de leur facture après déduction des aides de l'Etat. Quant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, elle a mis en place un fonds d'aide exceptionnel de six millions d'euros, à travers un dispositif simple : une aide immédiate en trésorerie jusqu'à 3 000 € pour payer les factures et une aide à l'investissement de 10 000 € pour acquérir du matériel moins énergivore.

Considérant les éléments exposés, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 27 février 2023, soutient la mise en place d'un fonds d'urgence pour aider financièrement les commerçants de proximité dans notre Région. Ce fonds aura vocation à fournir des aides financières exceptionnelles à ceux qui en feraient la demande, et dont la situation financière justifierait une intervention urgente de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Pour la suppression des zones à faibles émissions

Rapporteur : Valéry Elophe

À partir du 1er janvier 2025, plus de 40 % du parc automobile néo-aquitain ne pourra plus circuler dans le périmètre de la future Zone à Faibles Émissions bordelaise, sous peine d'une amende de 68€ pour les automobiles et de 135€ pour les utilitaires et deux-roues, bouleversant ainsi le quotidien de nombreux Néo-Aquitains.

Même si des habitants de la métropole seraient aussi pénalisés, les ruraux seraient les premières victimes de cette mesure puisque la voiture est, pour beaucoup d'entre eux, indispensable pour se rendre à Bordeaux, faute de transports collectifs alternatifs crédibles.

Concrètement, ce sont des dizaines de milliers d'artisans, commerçants, étudiants, ouvriers, fonctionnaires qui sont menacés d'être interdits de se rendre dans la Métropole, où sont pourtant regroupés une grande partie des services publics, administrations, écoles, universités et entreprises. La mise en place de la ZFE provoquerait donc une ségrégation sociale et territoriale qui conduirait à chasser les classes populaires et moyennes de la Métropole.

Face à cette bombe sociale à retardement, les solutions avancées par les défenseurs des ZFE, consistant à demander aux Néo-Aquitains impactés d'investir plusieurs milliers d'euros dans l'achat d'un véhicule à l'heure où nombre d'entre eux peinent à remplir leur caddie de courses ou à payer leur plein d'essence, sont à des années-lumière de la réalité sociale de notre région.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 27 février 2023, demande au Gouvernement de supprimer la mise en place des zones à faibles émissions.



Séance plénière du 27 février 2023

Vœu présenté par le groupe communiste, écologiste et citoyen

Pour l'extension universelle des repas universitaires à 1 euro

La situation sociale des étudiant.e.s ne cesse de s'aggraver. La précarité alimentaire en est une composante majeure. Ce ne sont pas moins de 47 % d'étudiant.e.s qui sautent régulièrement un repas pour des raisons financières. Quant à l'accès à une alimentation diététique, elle est loin d'être assurée : 97 % se restreignent quotidiennement sur la qualité de leurs repas. Le salariat étudiant est une conséquence funeste qui en résulte : près d'un étudiant sur 2 se salarie durant ces études. Ce chiffre atteint les 70 % sur les périodes estivales.

Pourtant, 3 millions d'étudiants.es se trouvent hors de la tarification sociale alimentaire garantissant les repas du CROUS à 1 euro. En effet, cette dernière ne concerne que les 38 % d'étudiant.e.s boursier.e.s. C'est pourquoi, un projet de loi visant à étendre les repas en restaurant universitaire à 1 euro pour tous les étudiant.e.s a été débattu, approuvé puis rejeté lors de la séance parlementaire du 9 février dernier, à l'Assemblée nationale. Ce refus d'un accès égalitaire à des repas CROUS peu coûteux est inacceptable au vu de l'extrême précarité existante. La Région et d'autres collectivités ont par le passé pris des mesures pour faire face à ce fléau de la difficulté d'accessibilité alimentaire, notamment durant la période du Covid.

Nous défendons une vision émancipatrice et égalitaire de l'enseignement supérieur. Afin de garantir des conditions matérielles d'existence permettant aux étudiant.e.s de travailler convenablement durant leurs années universitaires, nous nous positionnons pour une gratuité totale et universelle des repas en restaurant universitaire. Nous pensons toutefois que la proposition de loi telle qu'elle a été présentée le 9 février à l'Assemblée nationale (et refusée à une voix près) constitue une avancée sociale majeure pour tous les étudiant.e.s. C'est pourquoi nous la considérons comme une mesure d'urgence temporaire justifiée, devant servir de transition dans une perspective de gratuité effective le plus rapidement possible.

Par ce vœu, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine demande à la représentation nationale de débattre à nouveau et d'approuver à ce qu'une tarification sociale ne pouvant excéder 1 euro soit inscrite dans le code de l'éducation et que celle-ci soit étendue à l'ensemble des étudiant.e.s.



Séance plénière du 27 février 2023

Protégeons les élevages de volailles en plein air / en liberté

La Commission européenne mène actuellement des discussions avec les experts des États membres pour élargir les normes de commercialisation des volailles de chair. Ces discussions visent à permettre l'ajout de nouvelles expressions en plus des cinq existantes depuis 2008, afin de permettre aux producteurs de valoriser d'autres caractéristiques liées au mode d'élevage de la volaille, notamment liées au bien-être animal, et en informant de manière transparente le consommateur sur le contenu des indications.

Dans le cadre de la feuille de route Santé, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine s'est doté d'une feuille de route Santé qui envisage la santé dans tous ses aspects, aussi bien humaine qu'environnementale et animale.

Dans notre Région les premières volailles à avoir reçu le Label Rouge, étaient celles des Landes et du Périgord grâce au travail des éleveurs.

En Nouvelle-Aquitaine, les éleveurs de volailles, qui ont oeuvré au développement d'une agriculture paysanne sont au bord du gouffre à cause de ces mesures de confinement, alors que ce mode d'élevage est plébiscité par la population. Il est essentiel de sauvegarder les élevages de volailles de chair label rouge ou bio en plein air / en liberté.

Il convient de rappeler l'importance de la filière avicole en France, qui représente plus de 10.000 emplois directs et indirects. Il s'agit également de défendre les valeurs de qualité, de transparence et de durabilité, qui sont des enjeux importants pour la santé publique et l'environnement.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine formule la demande que l'État et la Commission Européenne poursuivent leur travail en concertation avec les acteurs de la filière pour trouver des solutions qui permettent de valoriser les élevages de volailles en plein air / en liberté, tout en garantissant la qualité et la transparence de l'information pour les consommateurs.

La Région rappelle également l'importance de préserver les indications géographiques, l'agriculture biologique et les Labels Rouges qui contribuent à la renommée de la filière française d'élevage de volaille.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite que la Commission européenne prenne en compte les préoccupations des acteurs de la filière volaille, en particulier les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, ainsi que les consommateurs, en ce qui concerne la clarté et la véracité de l'information sur les modes d'élevage des volailles.

La Région Nouvelle-Aquitaine invite le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à s'opposer à toute mesure qui mettrait en danger la filière volaille, en particulier les élevages fermiers élevés en plein air, labellisés ou non, en France, en Europe et dans le monde.



Motion présentée par les élus de l'intergroupe Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

SEANCE PLENIERE DU 27 FEVRIER 2023

MOTION

Pour que la Nouvelle-Aquitaine engage une coopération décentralisée avec une région ukrainienne

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est une attaque contre la démocratie et les libertés fondamentales qui fondent l'idéal européen. Depuis un an, les populations civiles sont les premières victimes de cette agression qui viole le droit international.

Face à cette situation que nous ne pensions plus vivre sur notre continent, l'Europe et la France ont immédiatement adopté une attitude fédératrice et déterminée en se mobilisant sur tous les plans.

En Nouvelle-Aquitaine, comme partout dans notre pays, les signes de solidarité et les actes de générosité ne faiblissent pas pour aider le peuple libre d'Ukraine à se battre tout en aidant les civils qui le souhaitent à rester sur place, et les réfugiés déplacés à vivre dignement.

Alors que l'Ukraine a obtenu en juin 2022 le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne, **nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer les liens symboliques et institutionnels qui nous unissent au peuple ukrainien.** Notre région a construit huit programmes de coopération avec des régions du monde entier mais aucune n'est située en Ukraine. C'est la raison pour laquelle, **les élus régionaux, réunis en séance plénière le lundi 27 février 2023, souhaitent ouvrir le débat sur l'opportunité de conclure un accord de coopération et de solidarité avec une région ukrainienne.**

Cette nouvelle coopération, qui ne peut se construire qu'en étroite collaboration diplomatique, aura **une portée symbolique non-négligeable** compte-tenu du message de soutien que nous adresserions alors aux élus et aux populations locales. Ensuite, cela constituera **un cadre pour orienter très concrètement la solidarité** des citoyens mais également de la région, vers une « région-sœur », dont nous connaissons mieux les besoins. Enfin, cette proposition constituera également un

message d'espoir pour l'après-guerre et la promesse d'un accompagnement quand l'heure de la reconstruction économique sera venue.

Le programme d'autonomisation, de responsabilité et de développement local « U-LEAD », financé par l'Europe et plusieurs pays membres, pourrait nous accompagner dans cette démarche, à l'image des villes de Libourne, d'Urrugne ou de Châtelleraut qui ont récemment signé des accords similaires.

Malgré l'horreur de la guerre, nous sommes chaque jour témoins des courageux efforts que fournissent les institutions et collectivités ukrainiennes pour repousser l'envahisseur et mobiliser l'opinion publique européenne. En tendant la main à une région ukrainienne, **la Nouvelle-Aquitaine serait à la hauteur de l'histoire et en accord avec sa tradition d'accueil.**

Privilégier les transports collectifs et le fret ferroviaire plutôt qu'augmenter les capacités routières de l'A63/A660

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

La loi climat et résilience ambitionne de diviser par six au moins d'ici à 2050 les émissions de gaz à effet de serre. Les transports constituent la première source d'émissions (28 % du volume total), devant le logement (24 %) et l'alimentation (18 %). Dans ces émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, les voitures particulières et les poids lourds occupent une place prépondérante.

Dans cette optique, les scientifiques alertent sur la nécessité de reporter massivement le transport des marchandises des camions vers le fret ferroviaire. Les experts expliquent que la conversion vers l'électrique d'une partie du parc automobile ne suffira pas et qu'il est impératif de multiplier les transports collectifs du quotidien. Cette urgence est accentuée par la hausse inéluctable du coût de l'énergie (fossile ou électrique) dont dépendent les ménages les plus modestes sans solution de transport en commun pour leur déplacement quotidien.

D'une part, selon l'ADEME, 80 % de la pollution liée aux transports (oxydes d'azote, particules et composés organiques volatils) provient du seul transport routier. Notre région connaît régulièrement des épisodes de pollution aux particules fines qui vont s'amplifier avec le dérèglement climatique. Le dernier ayant eu lieu en février n'a d'ailleurs pas épargné la Gironde. Ces polluants, qui pénètrent les bronches et les yeux, augmentent le risque de maladies cardiovasculaires et pulmonaires, de dépression et d'anxiété.

D'autre part, les autoroutes françaises ont été livrées aux grands groupes du BTP assurant de juteux profits. Cet argent manque à la collectivité nationale. En effet celui-ci pourrait servir à la rénovation de nos infrastructures ferroviaires, au développement du fret ferroviaire et plus globalement à la transition écologique.

Avec Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme ambition de développer les mobilités « propres » pour tous. Les défis 1 et 2 précisent la volonté de peser pour un report modal des transports des voyageurs vers les transports collectifs et des marchandises vers le ferroviaire et le maritime.

Dans ce contexte et en cohérence avec Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- **Refuser de cautionner, l'élargissement de l'A63 au Sud de Bordeaux et de l'A660 en direction du sud du Bassin d'Arcachon, avec ou sans péage**
- **Refuser de prévoir des financements en ce sens**
- **Privilégier les transports collectifs du quotidien**
- **Privilégier le report modal des marchandises vers le ferroviaire et le maritime**

Séance plénière du 27 février 2022



Pour le retrait de la réforme des retraites

Vœu porté par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*
et le groupe *communiste, écologiste et citoyen*

Le Gouvernement veut réformer le système des retraites. Loin d'être une réforme « d'équilibre, de justice et de progrès », c'est une réforme inutile, injuste et impopulaire. Une autre réforme des retraites, progressiste est urgente. Elle doit être accompagnée d'une réforme révolutionnant le travail afin de le rendre épanouissant, de réduire sa durée, d'augmenter les salaires, de prendre en compte ses impacts sur la santé et d'imposer une démocratie sociale effective.

Les pancartes des manifestants reflètent un mal-être général que les études sociologiques viennent confirmer : le travail s'est bel et bien intensifié ces trente dernières années. De plus il n'y actuellement aucune évaluation de la précédente réforme (retraite à 62 ans) et que d'ores-et-déjà il est constaté que beaucoup – notamment les femmes – ne la prennent pas à cet âge-là parce qu'elles n'ont pas suffisamment de trimestres cotisés et une retraite prévue trop basse. Avec un âge légal de départ à 64 ans, 1/3 des plus pauvres seront déjà morts. Ce sont ces travailleurs qui exercent les métiers les plus difficiles et les plus pénibles qui vivent quotidiennement les difficultés et les contraintes de la pauvreté.

Pour les seniors sans emploi, c'est l'allongement de la précarité. D'après la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), en France, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans ne perçoivent ni revenu d'activité, ni pension de retraite. Pour les femmes, c'est l'augmentation de la paupérisation. Aujourd'hui, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 40% à celles des hommes. Cela s'explique à la fois par des salaires inférieurs à ceux des hommes, une forte part de contrats à temps partiel, et par des carrières plus souvent hachées par le soin non rémunéré, notamment auprès des enfants et des personnes âgées.

Cette réforme incite davantage à recourir aux fonds de pension pour assurer une partie de sa retraite. Favoriser la retraite par capitalisation, c'est augmenter le financement des énergies fossiles. Le système de capitalisation représente 250,6 milliards d'euros d'actifs pour l'épargne retraite en 2020. En plus de creuser les inégalités, ce mécanisme a des conséquences écologiques dévastatrices. Cela reviendrait à ancrer l'individualisme et l'inégalité dans notre système social. Les retraites complémentaires par capitalisation sont adossées à des fonds de pensions privés qui soutiennent largement des investissements climaticides.

Nous pensons qu'il est possible de mettre en place une autre réforme qui garantisse les droits, notamment en recherchant de nouveaux financements. Ils permettraient un nouvel équilibre du système par répartition. C'est le cas par exemple de l'égalité salariale femmes/hommes qui pourrait rapporter 6 milliards d'euros ou de la réduction du temps de travail.

Considérant que cette réforme des retraites aura aussi un impact important pour la Région Nouvelle-Aquitaine, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes, qu'au sein de notre collectivité un certain nombre de métiers entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoces pour invalidité, ou des absences prolongées que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agents malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population.

Pour toutes ces raisons, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites qui fragilise la cohésion sociale, de considérer les propositions portées par les syndicats et de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne, apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet, et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil National de la Résistance et de l'améliorer en vue d'y intégrer l'ensemble des travailleurs du territoire national, quels qu'ils soient.

Trafic de chênes français

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

Le média en ligne Disclose a enquêté pendant plusieurs mois sur un trafic illégal de bois issu des forêts françaises en direction de la Chine. Chaque année, des centaines de milliers de chênes transitent du territoire français vers les grands ports commerciaux chinois. Pour contrer cette fuite, l'administration a instauré un label, appelé « *Transformation UE* ». Celui-ci prohibe l'exportation, en dehors des frontières de l'Union européenne, des feuillus abattus dans les forêts publiques sans une transformation préalable au sein de l'Union européenne. Plus de 80 % des chênes des forêts publiques gérées par l'Office national des forêts (ONF) bénéficient de ce label, pensé justement pour se prémunir de toute exportation sauvage.

Or, pour contourner cette réglementation, « *des négociants asiatiques ont mis en place un système de blanchiment du bois reposant sur une myriade de sociétés écrans et la complicité de revendeurs français peu scrupuleux* », détaille Disclose. D'après l'enquête, l'ONF écoule lui-même des milliers de mètres cubes de chênes sans les avoir labellisés. La Nouvelle-Aquitaine est la région qui possède la plus grande étendue de forêt en France métropolitaine. Le Conseil Régional est un financeur important et historique de l'ONF et des filières industrielles bois. Ces révélations sont inquiétantes.

Monsieur le Président : Avez-vous des informations sur les conséquences de ce trafic en Nouvelle-Aquitaine et quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour assurer la préservation des forêts de notre région ?

Coupes rases en Corrèze

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

À La Chapelle, lieu-dit Le Bois du chat, sur la commune de Tarnac (19), situé en tête de bassin versant de la Vienne, une coupe rase a débuté fin 2022 en bord de Vienne, détruisant un ruisseau, sur des parcelles forestières privées.

Parmi ces parcelles, on trouve 6 hectares de feuillus centenaires, hébergeant des espèces classées liste rouge (chiroptères). Ceci afin d'y planter des résineux. Un comité spontané de défense s'y étant opposé, le travail des forestiers est suspendu.

La forêt constitue un écosystème précieux pour atténuer les effets du changement climatique et pour l'équilibre de la biodiversité. Or, les coupes rases dans ce bois sont situées dans une zone Natura 2000. Elles sont en contradiction avec la charte forestière du parc naturel régional (PNR) de Millevaches.

En tant que membre du syndicat de gestion du PNR, le Conseil régional ne peut rester silencieux face à ces coupes incompréhensibles en 2023, particulièrement dans une région fortement impactée par les incendies de forêts. Si le Limousin est une zone importante de sylviculture, celle-ci doit adopter des méthodes réellement durables et ne pas en rester au stade des discours de bonne intention.

Quelles sont les ambitions de la Région pour renforcer la charte du PNR de Millevaches dans le sens d'une plus forte protection des forêts ?

Dauphins : pour la suspension des pratiques mortifères de pêche dans le Golfe de Gascogne pendant l'hiver

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

Les cadavres de dauphins s'amoncellent sur les côtes de notre Nouvelle-Aquitaine et si le phénomène n'est pas nouveau, il n'en est pas moins toujours aussi tragique. Près de 400 animaux ont donc échoué sur nos plages en seulement deux mois. Ces mammifères sont les victimes directes de certaines techniques de pêche, qui provoquent des captures prétendument « accidentelles ». À ce stade, il ne s'agit plus d'accidents, mais d'actes délibérés qui perdurent en toute connaissance de cause. Des associations de protection de l'environnement telles que la LPO et Sea Shepherd ont déjà tenté de convaincre le gouvernement de suspendre ces pratiques de pêche mortifères dans le Golfe de Gascogne, pendant la période critique, pour épargner les dauphins. En vain. Pourtant, dans un avis publié le 24 janvier, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), composé de plus de 1 500 scientifiques, a bien précisé qu'il s'agit là de la seule mesure efficace. Certains pêcheurs y sont d'ailleurs favorables. Les fonds européens FEAMPA pourraient également être mobilisés pour cet accompagnement.

Nous avons le devoir d'arrêter ce massacre et, ce qui est encourageant, c'est que nous en avons la réelle possibilité. Nous le souhaitons vivement. Car la biodiversité inclut les espèces et leurs représentants, les individus, qui sont des êtres sensibles et souffrent d'une souffrance inaudible à nous les humains alors qu'ils hurlent de douleur, de peur et d'incompréhension.

Dans ce contexte déplorable de tensions exacerbées, comme en témoigne le dauphin atrocement mutilé et volontairement scarifié accompagné de son message à Sea Shepherd, nous souhaiterions savoir si vous seriez prêt à réunir d'urgence une cellule de crise regroupant l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions ensemble et définir : les périmètres de protection, la durée d'allongement de la trêve hivernale, les méthodes de pêche plus vertueuses, la prise en charge des animaux blessés ?

Nous comptons sur vous et demandons une mise en cohérence globale des politiques publiques régionales en faveur du vivant.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>